



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 23 NOVEMBRE 2023**

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
LISTE DE PRÉSENCE	3
LISTE DES POUVOIRS DE LA SÉANCE	5
OUVERTURE DE LA SÉANCE	7
VOTE SUR L'URGENCE DES DELIBERATIONS	11
VOTE SUR L'URGENCE DES MOTIONS ET VŒUX	13
EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS :	
* <i>Délibérations relevant de la commission 1 (1^{ère} partie)</i>	30
* <i>Délibérations relevant de la commission 5</i>	59
RAPPORT D'INFORMATION RELATIF AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES VOLETS « DECHETS » ET « CLIMAT, AIR, ENERGIE » DU SRADDET	63
EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS (suite) :	
* <i>Délibérations relevant de la commission 6 (1^{ère} partie)</i>	68
* <i>Délibérations relevant de la commission 7</i>	71
* <i>Délibération relevant de la commission 8</i>	75
* <i>Délibérations relevant de la commission 6 (2^{ème} partie)</i>	77
* <i>Délibérations relevant de la commission 1 (2^{ème} partie)</i>	84
EXAMEN DES MOTIONS ET VŒUX	102
QUESTIONS ORALES	126
ANNEXES :	
* <i><u>Annexe 1</u> : Votes électroniques</i>	139
* <i><u>Annexe 2</u> : Amendements</i>	452
* <i><u>Annexe 3</u> : Motions et vœux</i>	466
* <i><u>Annexe 4</u> : Liste d'émargement</i>	487

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Liste de présence :

Le Conseil régional, dûment convoqué par son Président le 9 novembre 2023 s'est réuni le 23 novembre 2023, à 09h00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional.

Ouverture de la séance à 09h13, Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

Ont été présents au cours de l'instance (152) : Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Alexandre COUSIN, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Christine DELEFORTRIE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Madame Roxane LUNDY, Madame Frédérique MACAREZ, Monsieur Alexandre MAESELE, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Loïc PEN, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Serge SIMÉON, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Étaient absents ou excusés (18) : *Madame Régine ANDRIS, Monsieur Bruno BILDE, Madame Natacha BOUCHART, Monsieur Eric DELHAYE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Christine ENGRAND, Madame Zahia HAMDANE, Madame Audrey HAVEZ, Monsieur Frédéric LETURQUE, Monsieur Fulvio LUZI, Monsieur Emmanuel MAQUET, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Monsieur Jean-Philippe TANGUY.*

Secrétaire de séance : *Madame Margaux ROUCHET.*

Liste des pouvoirs de la séance :

Groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants :

Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Sylvaine BRUNET (de 17h30 à 19h00), Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN (de 16h31 à 19h00), Madame Anne-Sophie BOISSEAU donne pouvoir à Madame Laure BAZAN (de 15h05 à 16h19), Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR (de 09h00 à 19h00), Monsieur Yves BUTEL donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN (de 17h30 à 19h00), Monsieur Maxime CABAYE donne pouvoir à Madame Aurore COLSON (de 17h30 à 19h00), Monsieur Jean CAUWEL donne pouvoir à Madame Laurence CHARPENTIER (de 12h56 à 19h00), Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Madame Marie-Christine DELEFORTRIE (de 10h50 à 19h00), Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY (de 09h00 à 12h09) puis à Madame Mabrouka DHIFALLAH (de 12h10 à 12h36) puis à Madame Isabelle ITTELET (de 12h37 à 15h00) puis à Monsieur Eric DONNAY (de 16h43 à 19h00), Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA (de 09h00 à 19h00), Monsieur Olivier ENGRAND donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ (de 11h30 à 12h36), Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND (de 16h43 à 19h00), Monsieur Luc FOUTRY donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE (de 09h00 à 10h51), Monsieur André GENELLE donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME (de 12h59 à 15h12), Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Monsieur Antoine SILLANI (de 09h00 à 10h40), Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON donne pouvoir à Monsieur Franck GONSSE (de 16h07 à 19h00), Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur François DESHAYES (de 17h45 à 19h00), Madame Chanez HERBANNE donne pouvoir à Madame Isabelle ITTELET (de 11h18 à 12h18), Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Monsieur Franck GONSSE (de 12h36 à 14h44), Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Nelly JANIER DUBRY (de 11h17 à 13h09), Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY donne pouvoir à Madame Véronique TEINTENIER (de 09h00 à 10h48), Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT (de 09h00 à 19h00), Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Monsieur Simon JOMBART (de 16h26 à 19h00), Madame Caroline LUBREZ donne pouvoir à Madame Claire JOLY (de 16h00 à 19h00), Monsieur Fulvio LUZI donne pouvoir à Madame Caroline LUBREZ (de 09h00 à 09h59), puis à Madame Emmanuelle LAMARQUE (de 10h00 à 19h00), Madame Frédérique MACAREZ donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul MULOT (de 09h00 à 11h35), Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Patricia POUPART (de 09h00 à 19h00), Madame Martine MIQUEL donne pouvoir à Madame Laurence PROUVOT (de 09h00 à 19h00), Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur André GENELLE (de 09h00 à 12h58), puis à Monsieur Denis PYPE (de 12h59 à 19h00).

Groupe UDI :

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE (de 16h15 à 19h00), Monsieur Philippe CARON donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES (de 16h30 à 19h00), Monsieur Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ (de 16h36 à 17h36), Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE (de 09h00 à 16h50), puis à Madame Nathalie LEBAS (de 16h51 à 19h00), Monsieur Pascal DEMARTHE donne pouvoir à Madame Christelle DELEBARRE (de 16h51 à 19h00), Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Danièle PONCHAUX (de 10h40 à 16h50), puis à Monsieur Hakim ELAZOUZI (de 16h51 à 19h00), Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT (de 14h55 à 19h00), Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES (de 09h00 à 16h13), Monsieur Jean-Michel MICHALAK donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE (de 09h00 à 12h10), Monsieur Dominique MOYSE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE (de 09h00 à 19h00), Madame Danièle PONCHAUX donne pouvoir à Madame Paulette JUILIEN-PEUVION (de 16h51 à 19h00), Monsieur Ludovic ROHART donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul FONTAINE (de 10h18 à 12h35), puis à Madame Elisabeth GONDY (de 16h25 à 19h00), Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK (de 15h45 à 19h00), Madame Anne-Sophie TASZAREK donne pouvoir à Monsieur Grégory TEMPREMANT (de 15h50 à 19h00).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Groupe MoDem, Radicaux et Apparentés :

Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Madame Edith VARET (de 11h13 à 14h57), puis à Madame Bernadette VANNOBEL (de 14h58 à 19h00), Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Madame Edith VARET (de 14h58 à 16h35).

Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :

Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ (de 09h00 à 19h00), Monsieur Pierrick BERTELOOT donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER (de 10h00 à 12h30), puis à Madame Nathalie BILLET (de 15h45 à 17h55), Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Laurent BRICE (de 09h00 à 19h00), Madame Nathalie BILLET donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT (de 17h56 à 19h00), Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY (de 10h48 à 11h48, puis de 14h55 à 16h00, puis de 17h55 à 19h00), Monsieur Bruno CLAVET donne pouvoir à Monsieur Alexandre MAESELE (de 15h20 à 19h00), Monsieur Carlos DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET (de 09h46 à 14h45, puis de 16h00 à 19h00), Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Emilie BOMMART (de 09h00 à 19h00), Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Monsieur Philippe THEVENIAUD (de 17h55 à 19h00), Madame Audrey HAVEZ donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL (de 09h00 à 19h00), Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER (de 16h30 à 19h00), Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY (de 09h00 à 19h00).

Groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi :

Madame Zahia HAMDANE donne pouvoir à Monsieur Benoit TIRMARCHE (de 09h00 à 19h00), Monsieur Gilles METTAI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN (de 17h06 à 19h00), Monsieur Nicolas RICHARD donne pouvoir à Monsieur Yannick BROHARD (de 09h00 à 19h00).

Groupe Gauche Républicaine et Écologique :

Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD (de 16h11 à 19h00), Madame Sandrine GOMBERT donne pouvoir à Madame Jennifer DE TIMMERMAN (de 14h30 à 19h00), Monsieur Serge MARCELLAK donne pouvoir à Madame Catherine QUIGNON (de 16h51 à 19h00), Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Madame Margaux ROUCHET (de 15h32 à 19h00).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, le quart d'heure traditionnel n'est pas encore passé, mais je pense que le quorum est atteint. Je déclare donc la séance ouverte et demande à Margaux ROUCHET d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame ROUCHET, je vous remercie de bien vouloir procéder à l'appel nominatif de chacun des conseillers régionaux et de faire lecture des pouvoirs qui m'ont été transmis.

(Margaux ROUCHET procède à l'appel des membres par ordre alphabétique)

Merci, Madame ROUCHET.

Nous sommes 111 membres présents, le quorum est donc atteint.

Je rappelle que cette séance est publique et qu'elle fait l'objet d'une retransmission en direct sur le site internet de la région. Le public présent – j'ai vu quelques personnes – peut, quant à lui, être accueilli dans les espaces qui lui sont dédiés.

Mes chers collègues, vendredi 13 octobre dernier, à Arras, notre région a été attaquée en son cœur par le terrorisme islamiste. Ce vendredi 13 octobre, sur le parvis du lycée Gambetta d'Arras, un terroriste islamiste a assassiné un professeur de lettres, Dominique Bernard. Il était âgé de 56 ans. A l'effroi, à la sauvagerie, à la lâcheté de cet acte barbare a répondu l'héroïsme de plusieurs individus : David VERHAEGHE, professeur d'éducation physique et sportive, à proximité immédiate de Dominique Bernard, ainsi que deux agents de notre collectivité, Christian BERROYER et Jacques DAVOLI, qui se sont interposés dans la cour de l'établissement. Ils ont été blessés gravement par le terroriste mais par leurs actes, leur bravoure ainsi que celle de leur collègue, ils ont évité d'autres drames et ont, j'en suis convaincu, sauvé des vies.

Je veux saluer ici l'ensemble de la communauté éducative du lycée Gambetta qui, par son sang-froid, a permis très rapidement, en respectant les procédures, le confinement des élèves et qui a aussi fait preuve d'une extrême résilience face à ce drame. Notre collectivité rendra hommage à ces agents ainsi qu'à l'ensemble des équipes du lycée Gambetta lors de notre cérémonie de vœux.

Je veux aussi tout particulièrement saluer la mémoire de Dominique Bernard, adresser une fois encore nos condoléances à ses filles, à sa veuve Isabelle qui a fait preuve d'une dignité sans pareille – vous l'avez certainement vu – et qui nous a donné une formidable leçon d'humanité lors des obsèques célébrées en la cathédrale d'Arras le 19 octobre dernier.

J'ai aussi en mémoire ce que m'ont dit les agents de ce lycée l'après-midi même de ce drame : « On ne veut plus jamais cela. On veut être protégés. » J'ai aussi le souvenir de ce qui nous a été dit en salle des professeurs, le samedi matin, en présence du ministre. Le premier professeur collègue de Dominique Bernard à prendre la parole a dit : « Les hommages, les phrases, c'est bien, mais ce n'est pas cela que l'on veut. On veut des actes. » Puissent leurs mots résonner clairement dans la tête de celles et ceux qui exercent des responsabilités, quelles que soient ces responsabilités, car les moments d'émotion sont une chose, mais ce n'est pas cela que nos compatriotes demandent. Ce qu'ils veulent, c'est être protégés et que nous puissions vraiment et clairement faire reculer l'islamisme et le terrorisme.

En la mémoire de Dominique Bernard, je vous invite à vous lever pour une minute de silence, mes chers collègues.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

(une minute de silence est observée)

Je vous remercie.

Madame DELLI ?

MME DELLI : Merci, Monsieur le Président. Au nom de mon groupe je voudrais adresser à la famille et aux proches de Dominique Bernard nos plus sincères condoléances.

Je voudrais rappeler aussi que Dominique Bernard, professeur de lettres, est mort sous les coups de couteau d'un terroriste qui a fait deux autres blessés, un agent courageux de notre région et un autre enseignant, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président. Que leur courage soit salué dans notre hémicycle.

Entre nous, cela aurait pu être bien pire, sauf que Dominique Bernard, au péril de sa vie, a combattu l'assaillant, laissant aux élèves le temps de se cacher, de se protéger, gagnant du temps pour que la police intervienne. Dominique Bernard est un héros pour ses élèves, pour ses collègues, pour notre région, pour la France, mais également pour l'Europe.

Je dois vous dire que nous sommes aussi en colère face à l'horreur absolue qui a frappé la France et qui deux jours après a frappé également la Belgique, avec nos amis suédois. Nous sommes en colère parce que nous en avons assez des minutes de silence, des éclairages sur nos symboles nationaux. Nous sommes révoltés qu'en France, trois ans après l'attentat terroriste de Samuel Paty, l'Education nationale soit à nouveau en deuil. Une société où l'on tue des enseignants est une société malade. Nous avons alors un message pour nos professeurs : vous n'avez pas failli. Si vous en doutez, je vous le redis, vous n'avez pas failli. Au contraire, vous êtes la digue qui résiste à la lame de fond du terrorisme, des fanatismes religieux, des séparatismes. Nos ennemis n'hésiteront pas à attaquer la laïcité, notre histoire, nos valeurs ; vous êtes le dernier bastion de la cohésion de notre société.

Face à cette responsabilité immense, nous avons un devoir d'unité envers vous. Nous avons tous été élèves. A titre personnel, je veux dire que c'est l'école qui a fait de moi ce que je suis aujourd'hui. C'est l'école qui a effacé en moi toutes les inégalités sociales. L'école est notre temple. Aucun élève, aucun professeur ne doit plus jamais s'y sentir en danger. Merci aux profs, on leur fait confiance, on leur confie nos enfants, on a besoin d'eux. En contrepartie, on a le devoir de les protéger.

Monsieur le Président, nous serons à votre écoute, prêts à travailler avec vous pour rassurer la communauté éducative, les jeunes dans nos régions et restaurer un climat de sérénité au sein de nos écoles parce qu'il est temps véritablement de panser nos plaies.

J'ai un message spécial pour les agents de la région : merci, merci beaucoup. Beaucoup ne vous connaissent pas, ne vous voient pas et pourtant, vous êtes là, vous nous accompagnez et vous portez la région. Alors, au nom de mon groupe, je tiens à vous saluer et à vous remercier.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur CHENU.

M. CHENU : Merci, Monsieur le Président. Bien entendu, le groupe Rassemblement National s'associe à vos propos, aux condoléances à la famille de Dominique Bernard, salue avec compassion les agents du lycée qui ont pris part à cette action méritante, a une pensée affectueuse pour la communauté éducative et les élèves du lycée d'Arras. Bien sûr, les marches, les bougies, les minutes de silence ne suffiront pas. Il faut des actes forts. J'ai eu l'occasion de le dire au président de la République ce jour-là, il a eu l'occasion de s'en vexer. Bien sûr, la région prendra sa part, nous n'en doutons pas. Nous savons que la région fera ce qu'il faut, aidera à sécuriser les lycées, mais c'est tellement loin face à la menace islamiste qui pèse sur notre pays et qui nécessite d'autres actes forts.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Cette menace tue depuis déjà un certain nombre d'années. Elle n'est donc plus simplement une menace. Elle fauche des familles, des jeunes, des Français depuis un certain nombre d'années. Nous voulons dire à ceux qui trouvent des excuses – il n'y en a pas dans cet hémicycle –, à ceux qui peuvent être complices de l'islamisme par faiblesse ou par complicité intellectuelle qu'ils nous auront face à eux. Oui, ils auront notre haine. Nous qui appelons depuis si longtemps à ce réveil, à cette nécessité, nous considérons qu'il ne s'agit pas d'une faute collective qu'a commise notre société, comme le disait le président LARCHER, mais qu'il s'agit de manquements graves de la part de ceux qui nous gouvernent depuis tant d'années, de faiblesse tellement grave. L'idéologie islamiste est devant nous, nous lui ferons face et il faudra lui faire face collectivement et fortement. Merci.

(applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Nathalie GHEERBRANT que je voudrais aussi remercier pour l'action qui a été la sienne dans les moments qui ont suivi ce drame, pour sa présence permanente et le soutien qu'elle a apporté à l'ensemble de la communauté éducative.

MME GHEERBRANT : Le 13 octobre, peu après 11 heures, un triste hasard m'a fait passer à vélo devant le lycée Gambetta quelques minutes après l'agression. Un attroupement et l'arrivée du SAMU m'ont fait m'arrêter. Le professeur Dominique Bernard était allongé sur le sol, entouré de plusieurs personnes. Un professeur d'EPS, sorti de l'établissement avec lui, était blessé, assis sur le banc à côté avec une de ses collègues, en état de choc. Au même moment, l'horreur encore se déroulait dans la cour du lycée. Le proviseur, à l'aide d'une chaise en plastique, et des agents de la restauration, armés de balais, ont réussi à canaliser l'assassin avant l'arrivée de la police. Au péril de sa vie, un agent de la restauration en a sauvé d'autres.

Je renouvelle ici l'hommage que vous avez si bien exprimé, Monsieur le Président, pour le professeur Dominique Bernard, un héros malgré lui, et nos condoléances à la famille. Je renouvelle mon admiration pour le sang-froid et le courage du proviseur, la conduite exemplaire des agents de la restauration et de tous les autres agents du lycée. Toute la journée de vendredi, de samedi, de lundi, ils ont été à pied d'œuvre sans relâche pour nettoyer et remettre en ordre les classes, faciliter l'accueil de près de huit cents personnes venues consulter la cellule psychologique, maintenir la restauration, fournir des litres de café. Ils méritent amplement la déprécarisation des agents sous contrat et la valorisation pour tous que vous leur avez annoncées, Monsieur le Président. Je n'oublie pas les enseignants et l'importance du traumatisme qu'ils ont subi, ni le personnel administratif. Fin septembre, un exercice d'alerte avait permis à chacun d'avoir les bons réflexes. Chacun savait ce qu'il avait à faire pour protéger les élèves ; tous dans leurs fonctions ont fait preuve de beaucoup de sang-froid et de maîtrise.

L'école, nos lycées doivent être plus encore des lieux d'intégration, de partage de nos valeurs communes, de nos valeurs républicaines, et des sanctuaires de l'unité nationale. Dans un journal d'hommages au professeur Bernard, des élèves du lycée Guy Mollet à Arras écrivent : « Comptez sur les jeunes que nous sommes pour ne jamais céder à la haine mais défendre, debout, le savoir, la connaissance, le vivre ensemble et les valeurs de la démocratie. »

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. LE PRÉSIDENT : Vous me permettrez d'associer également notre collègue Frédéric LETURQUE – mais là je pense à ses fonctions de maire – qui a aussi été, à l'image de la ville d'Arras, communauté urbaine, un exemple remarquable de force et de dignité dans ce moment.

Daniel LECA.

M. LECA : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, évidemment je m'associe à l'ensemble des propos tenus, d'une part pour avoir une pensée pour les proches du professeur qui a été malheureusement tué et pour l'ensemble des blessés et d'autre part pour dire mon soutien à toute la communauté du lycée Gambetta qui a forcément été heurtée, touchée par ce qui s'est produit.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Face à ce type d'acte, il y a le temps du recueillement, le temps aussi de tenir les propos qui permettent de rassembler, de fédérer et de faire tenir la seule communauté qui compte, la communauté nationale.

Après ce temps de communion, de recueillement et de rassemblement vient aussi celui de la réflexion et du long terme. Si l'école est attaquée, c'est d'abord parce que l'école est le lieu où l'on fait reculer les obscurantismes. C'est là où on apporte la connaissance, le recul et ce qui fait que l'on prend de la distance par rapport à l'endoctrinement. C'est ce qu'il faut aujourd'hui continuer à défendre, à promouvoir ; protéger notre école, notre modèle républicain, c'est protéger notre avenir en commun.

Evidemment, on le voit à l'échelle à la fois nationale et européenne, il y a des idéologies qui progressent et qui font que nos modes de vie, notre modèle de civilisation sont remis en cause. Il faut donc aussi penser à l'action et être convaincu que c'est en ne laissant rien passer, en ne laissant certainement pas les professeurs tout seuls face à des questions parfois très difficiles, très lourdes, qui remettent en question ce que nous sommes, en étant rassemblés, unis, en donnant l'intégralité des moyens à la lutte contre la radicalisation que nous parviendrons à répondre à ce défi qui est d'abord un défi républicain, un défi qui devrait tous nous rassembler et qui ne nécessite pas de polémique.

Donc le recueillement et surtout l'action pour faire en sorte que notre modèle républicain soit protégé et que nous puissions continuer à vivre ensemble dans la concorde dans ce si beau pays qui promeut les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. LE PRESIDENT : Suite aux élections sénatoriales et aux démissions de Messieurs OUIZILLE, LUCAS et SZCZUREK, nous accueillons de nouveaux membres au sein de notre assemblée. Je voudrais souhaiter la bienvenue à Roxane LUNDY, Loïc PEN et Alexandre MAESELE. Soyez les bienvenus.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

Concernant le déroulement de notre séance, nous procéderons à l'adoption du procès-verbal de la Séance plénière du 5 octobre 2023, au vote de l'urgence des délibérations, au vote de l'urgence des motions et vœux, à la présentation des rapports qui vous ont été transmis, à l'examen des délibérations dans l'ordre des commissions. Nous aurons ensuite le plaisir d'accueillir en fin d'après-midi le préfet de région Georges-François LECLERC, préfet du Nord. Nous procéderons à l'examen des motions et vœux déposés dans les délais prévus par le règlement intérieur et à l'examen des motions et vœux dont l'urgence aura été adoptée. Nous terminerons la séance par les questions orales.

Nous débutons donc par l'adoption du procès-verbal de la Séance plénière du 5 octobre dernier.

Ce document vous a été transmis par voie électronique. S'il n'appelle pas d'observation particulière de votre part, il sera considéré comme adopté, en application de l'article L.4132-12 du CGCT.

Y a-t-il des remarques ?

Il n'y en a pas.

VOTE SUR L'URGENCE DES DELIBERATIONS

Urgence de la délibération n° 2023.02100 - Instauration d'une autorisation spéciale d'absence exceptionnelle liée aux événements climatiques

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole à Madame FOURÉ pour défendre l'urgence de cette délibération.

M. EYMERY : Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT : Ensuite, Monsieur.

MME FOURÉ : Merci, Monsieur le Président. Depuis plusieurs jours le département du Pas-de-Calais est confronté à des conditions climatiques exceptionnelles et à des inondations dévastatrices qui affectent de nombreuses familles mais également des agents régionaux. La région souhaite réaffirmer sa présence aux côtés de ces agents régionaux sinistrés ; il est donc proposé de mettre en place une autorisation spéciale d'absence de trois jours maximum pour les agents régionaux dont la résidence principale est sinistrée. Cette délibération a fait l'objet d'un passage en CST exceptionnel le jeudi 16 novembre et a reçu un avis favorable de l'ensemble des organisations syndicales.

Je vous demande donc de voter pour l'urgence de cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Des explications de vote ?

Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, nous souscrivons bien sûr à cette initiative au bénéfice de nos agents impactés par cette longue et forte période d'inondation qui est assez pesante tant matériellement que psychiquement. On peut s'étonner que cela n'ait pas été prévu par le législateur puisque nous allons faire une demande spéciale. J'espère que le contrôle de légalité du préfet pourra valider cette démarche.

J'engage, puisque nous avons quelques parlementaires dans cette assemblée, à un travail parlementaire sur cette question de faits exceptionnels. On en a déjà eu dans notre région, on en aura d'autres, il y en a dans d'autres régions. Il serait donc bon que ce soit prévu de façon un peu automatique alors que vous allez nous proposer une autorisation spéciale d'absence exceptionnelle qui ne concernera que le périmètre concerné par l'arrêté préfectoral et qu'il peut y avoir des agents impactés en dehors de cet arrêté. Elle ne concernera que trois jours. Quand vous devez remettre en état votre maison et lutter contre les inondations successives comme cela a été le cas dans le Pas-de-Calais, dans le Nord et dans la Somme, c'est peut-être insuffisant.

En tout cas, bravo pour cette initiative, nous y souscrivons, nous voterons pour et nous vous encourageons à la proposer à nos parlementaires. Merci.

M. LE PRESIDENT : Une explication de vote a été demandée par le groupe Rassemblement National. Allez-y.

M. MAESELE : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, suite aux tempêtes Ciaran et Domingos, des crues historiques de la Liane et de l'Aa ont inondé de vastes zones du Pas-de-Calais comme les environs de Boulogne-sur-Mer, Lumbres ou encore Saint-Omer. Une soixantaine de communes déplorent des dégâts considérables. A titre d'exemple, Thiembronne, Belle-et-Houllefort et le marais de Guînes furent parmi les villes les plus touchées avec de nombreuses rues impactées et maisons évacuées. Rien que dans le Pas-de-Calais, le nombre d'administrés touchés s'élèverait déjà à 292 000.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

De même dans le bassin de la Hem, à Recques-sur-Hem ou encore à Polincove, ces inondations laissent derrière elles de nombreux dégâts matériels et paysagers.

Force est de constater que les dispositifs prévus pour contenir d'éventuelles montées des eaux n'ont pas résisté à l'ampleur de cette tempête. Ce fut notamment le cas des fossés, pompes, stations de relevage et bassins de rétention comme ceux de Boulogne-sur-Mer et Hames-Boucres qui n'ont pas permis d'endiguer le phénomène.

M. LE PRESIDENT : C'est terminé ?

M. MAESELE : De même, de nombreuses entreprises et commerces voient leurs locaux dévastés et leurs activités suspendues, sans visibilité quant à leur reprise. Ce fut notamment le cas de l'entreprise SBE à Saint-Léonard dont les 400 salariés sont au chômage technique.

Cette délibération permettant de venir en aide aux sinistrés est une première étape. Le groupe RNIA votera en faveur de celle-ci sans la moindre hésitation.

M. LE PRESIDENT : S'il y a des conversations incidentes, vous sortez. On écoute les collègues, c'est une question de respect.

Pas d'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert sur le vote de l'urgence.

Vote sur l'urgence de la délibération n° 2023.02100

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Urgence de la délibération n° 2023.02101 - Aides régionales aux victimes des inondations

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON a la parole.

M. COULON : Monsieur le Président, ce sera une courte prise de parole puisque l'idée est que nous puissions avoir un débat avec l'ensemble des groupes à la suite de l'adoption de l'urgence de cette délibération. Nous avons eu un échange ce matin entre présidents de groupe de manière à nous unir autour d'un texte dont la vocation est d'être amendé tout au long de la journée afin de contenir un point de vue unanime du Conseil régional. Nous nous en réjouissons.

Bien évidemment, dans ce moment difficile, au-delà des pensées que nous adressons aux sinistrés, au-delà de notre présence sur le terrain depuis ces nombreuses semaines, nous nous réjouissons d'une météo plus clémente. C'est un premier pas. Mais hélas, nous sommes tous très inquiets du temps qu'il va encore falloir pour que toutes les caves soient vidées, que toutes les crues soient purgées. Et il va falloir qu'au-delà des décisions d'urgence que vous nous inviterez à prendre dans quelques instants, nous soyons endurants, en étant aux côtés des habitants, des élus, des agriculteurs et des entrepreneurs parce que la situation est dramatique. On a vu des situations humaines – Monsieur le Président, j'étais à vos côtés – extrêmement difficiles et le mot est faible.

Je vous propose d'adopter l'urgence de cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Monsieur MAESELE.

M. MAESELE : Merci, Monsieur le Président. Le groupe RNIA votera pour cette délibération.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons bien évidemment également l'urgence de cette délibération, en précisant – cela a été vu avec Monsieur COULON tout à l'heure – que l'on proposera un petit amendement pour y inclure notamment le réchauffement climatique dans les causes de cet événement dramatique qui a eu lieu dans le Pas-de-Calais, la Somme et le Nord et qui a des conséquences tragiques pour les individus, les entreprises, les agriculteurs. On y reviendra dans le fond du débat tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert sur l'urgence.

Vote sur l'urgence de la délibération n° 2023.02101

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Monsieur EYMERY, est-ce un rappel au règlement ?

M. EYMERY : Monsieur le Président, au moment de l'adoption...

M. LE PRESIDENT : Est-ce un rappel au règlement, Monsieur ? Dans ce cas, rappelez l'article.

M. EYMERY : Oui, au titre de l'article 2 du règlement. Cela concerne le procès-verbal de la séance du 5 octobre. D'ailleurs, Monsieur le Président, je suis presque gêné de devoir faire cette observation après les moments de gravité que nous avons vécus en lien avec l'assassinat de Dominique Bernard, mais il est impossible de laisser passer des imputations mensongères tant à l'égard de notre président de groupe que de moi-même.

En réponse à la question orale que j'allais poser, Monsieur BEAUCHAMPS nous disait le 5 octobre : « *Il a, semble-t-il, – parlant du président CHENU – oublié de vous dire que nous avons signé une lettre commune ce jour, signée par tous les groupes* » et il terminait son propos ainsi : « *Depuis ce matin, nous avons travaillé, Monsieur EYMERY. Je voulais vous le dire puisque, apparemment, vous ne le saviez pas.* »

J'ai demandé à pouvoir rectifier en séance, cela n'a pas été admis. Je saisis donc l'occasion de l'adoption du PV pour vous le dire de manière que ceci soit noté : Sébastien CHENU nous a tenus parfaitement informés du courrier collectif dirigé vers le ministre LESCURE. Lors de cette Séance plénière nous sommes intervenus à deux voix pour les deux sites Leffrinckoucke et Trith-Saint-Léger.

Je saisis l'occasion de cette intervention pour vous demander ce qu'il en est de la table ronde demandée au ministre LESCURE et quelles sont les dernières nouvelles depuis la mise en règlement judiciaire de Valdunes prononcée ce 20 novembre 2023. Merci.

M. LE PRESIDENT : Il vous sera répondu à l'occasion des dossiers économiques.

Et il est vrai qu'en ce qui vous concerne, vous avez toujours un peu de mal à vous hisser à la hauteur et à la gravité des sujets qui ont été évoqués auparavant.

Nous poursuivons avec la défense de l'urgence des motions.

VOTE SUR L'URGENCE DES MOTIONS ET VŒUX

Urgence de la motion « Inondations : la région fait appel à la solidarité européenne » déposée par les groupes de la Majorité

M. LE PRESIDENT : Monsieur FASQUELLE a la parole.

M. FASQUELLE : Merci, Monsieur le Président. Depuis plusieurs semaines, notre région fait face à une succession inédite de catastrophes naturelles. Après les tempêtes Ciaran et Dominos, des pluies torrentielles se sont abattues sur le territoire. L'Aa, l'Authie, la Canche, la Hem, la Liane et la Lys, le marais audomarois ont atteint des niveaux records engendrant des inondations sans précédent. Rien n'est épargné : habitations, écoles, terres agricoles, entreprises et commerces sont durement touchés.

Jamais nous n'avions connu des catastrophes d'une telle ampleur avec une étendue géographique aussi importante et une durée aussi longue. L'Audomarois, le Boulonnais, le Béthunois, le Calaisis, le Montreuillois sont en grande difficulté. Une partie de la Flandre dans le Nord est également impactée. De nombreux habitants désespérés ont dû abandonner leur domicile. Les agriculteurs et les éleveurs sont dans l'angoisse et de nombreuses entreprises ont dû cesser leurs activités. Le bilan est lourd : 180 communes touchées dans le Pas-de-Calais, 24 dans le Nord, 6 000 habitations, plus de 150 commerces, plus de 50 exploitations agricoles et des centaines de millions d'euros de dégâts.

Face à ces événements historiques, les acteurs locaux se sont mobilisés et continuent de se mobiliser ; les élus, les secours et les associations sont aux côtés des sinistrés. Les maires sont une nouvelle fois en première ligne pour aider les habitants. L'Etat, la région – et je veux saluer votre implication, Monsieur le Président –, aux côtés des présidents de département, sont présents et travaillent de concert afin de mettre en place des dispositifs exceptionnels pour venir en soutien des territoires et des habitants. Les citoyens eux-mêmes se mobilisent pour prêter main-forte, dans un élan de solidarité qui caractérise notre région. La solidarité nationale s'organise également. Les secours viennent de partout en France.

Mais l'avenir reste encore incertain. C'est pourquoi nous appelons à une reconstruction à la hauteur de la catastrophe, c'est-à-dire exceptionnelle. Tous les acteurs et les moyens possibles doivent être mobilisés pour réparer nos villes et nos villages mais aussi pour investir et prévenir de tels phénomènes à l'avenir.

A cette fin, le Conseil régional Hauts-de-France, réuni en Séance plénière le 23 novembre 2023, demande l'activation des trois mécanismes de soutien européen, comme l'a d'ailleurs souligné le président de la Commission aux affaires européennes du Sénat, Jean-François RAPIN : l'intervention de la protection civile de l'Union européenne ; la mobilisation du fonds de solidarité de l'Union européenne ; l'activation de l'instrument d'aide d'urgence. Tous les moyens doivent être mobilisés pour venir en soutien des habitants de notre région. Merci.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. LE PRESIDENT : Qui doit parler pour votre groupe, Monsieur CHENU ?

M. CHENU : Monsieur MAESELE a disparu. Si Madame DELLI veut prendre la parole avant...

M. LE PRESIDENT : Prenez-la vous-même.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. CHENU : C'est lui qui a le texte et c'est lui qui fait cette prise de parole. Je crois qu'il est parti faire la photo de nouvel élu.

M. LE PRESIDENT : Si vous commencez à céder aux sirènes de la communication.

M. CHENU : Comme Madame DELLI lève son bras.

M. LE PRESIDENT : C'est encore vous qui avez dû lui dire que la communication était la priorité, Monsieur CHENU.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

On va rester sérieux. Madame DELLI.

MME DELLI : Je suis toujours sérieuse.

Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur FASQUELLE, merci pour cette motion. Je voudrais, au nom de mon groupe, réaffirmer notre solidarité avec tous les habitants des près de 200 communes touchées par la crue. Il y a quelques jours, je me suis rendue sur place en Audomarois avec ma collègue Marine TONDELIER et ce que nous y avons vu était terrible. D'ailleurs, je voudrais remercier le maire de Saint-Omer. Merci de nous avoir accueillies et de nous avoir véritablement montré l'étendue des dégâts. Autour de nous, c'étaient de grands lacs. Autour de nous, il y avait près d'un mètre d'eau et de la boue partout. Les habitants ont employé des mots assez durs. Je tiens à les souligner : « Notre vie est à l'arrêt. Nous sommes à bout, à bout de nerfs. Nos maisons sont endommagées. Où sont les commerces ? Tout est fermé. » En un mot, c'est la désolation.

Certains disent que c'est une crue centennale et qu'il n'y a rien à faire, juste à décréter l'état de catastrophe naturelle et payer. Oui et non. Oui, parce que c'est indispensable que les gens aient des solutions de court terme, de relogement, de chômage partiel évidemment, d'indemnisation pour sauver les commerces, les maisons. Mais on oublie un accompagnement psychologique, majeur pour ces populations parce que le choc d'avoir tout perdu est véritablement ancré dans les corps et les esprits.

Oui, il faudra préparer l'avenir. Une chose manque peut-être dans votre motion, à savoir la politique des risques. Ces phénomènes, comme l'a très bien dit mon collègue Alexandre COUSIN, vont se répéter. Ces phénomènes vont se multiplier dans les prochaines années sous l'effet du dérèglement climatique. Ce terme « dérèglement climatique » doit se retrouver dans cette motion.

Ensuite, comment limiter la casse dans l'avenir ? Il faudra se parler sérieusement sur l'artificialisation des sols : comment on replante des haies, comment on renature les bords des rivières en créant des zones humides qui seront cent fois plus à même de capter l'eau, en créant des zones de pompage.

Enfin, l'Europe est là. L'Europe doit être mobilisée parce que les financements sont là.

Il faut aussi préparer les populations. Ce n'est pas facile de dire à des populations qu'elles habitent dans une zone à risque. Il ne s'agit pas de leur faire peur mais de les accompagner pour mettre en place la première stratégie de prévention des risques dans notre région.

Monsieur FASQUELLE, nous allons travailler avec vous sur cette motion et merci de l'avoir présentée.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. LE PRESIDENT : D'autres interventions ? Monsieur CHENU.

M. CHENU : Monsieur MAESELE est réapparu.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. LE PRESIDENT : Monsieur MAESEELE a la parole.

M. MAESEELE : Me revoici, Monsieur le Président. Nous avons notre députée Marine LE PEN et notre députée Christine ENGRAND qui sont allées sur place aux côtés des sinistrés.

M. LE PRESIDENT : On est sur l'urgence, il faut voter sur l'urgence.

M. MAESEELE : Oui, je vous informe que nous voterons la motion de Monsieur FASQUELLE.

M. LE PRESIDENT : Merci.

D'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert pour l'urgence.

MME KERRICH-BERNARD : Monsieur le Président, excusez-moi, j'avais levé la main.

M. LE PRESIDENT : J'ai ouvert le vote. Vous prendrez la parole ensuite.

MME KERRICH-BERNARD : J'avais levé la main depuis le début de la présentation de la motion.

M. LE PRESIDENT : J'ai appelé le vote, vous prendrez la parole ensuite.

Vote sur l'urgence de la motion « Inondations : la région fait appel à la solidarité européenne » déposée par les groupes de la Majorité

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Madame KERRICH-BERNARD, vous avez la parole.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le président. Nous nous associons à cette démarche. Il ne pouvait se tenir une séance au Conseil régional sans évoquer ce sujet. Nous avons voté l'urgence. Plus de 10 000 sinistrés pour des dégâts que l'on peine à estimer, en dizaines de millions d'euros. Nous avons également beaucoup de proches et d'élus engagés dans cette période. Je pense au maire d'Arques, Benoît ROUSSEL, qui a fait preuve de beaucoup de courage et qui est encore face à des situations humaines désastreuses et difficiles à vivre.

En ce qui nous concerne, on aura le débat lorsqu'on parlera du fond de la motion. Evidemment, appeler l'aide de l'Europe est une solution. Néanmoins, en tant que région nous devons nous servir de notre compétence, à savoir l'aménagement du territoire, la prospective et les bonnes pratiques en matière d'aménagement urbain, ce que nous défendrons tout à l'heure.

Au-delà, je tiens à vous remercier, nous l'avons dit publiquement, pour la réactivité qui a été celle de la région et des deux départements du Pas-de-Calais et du Nord afin de pouvoir prendre en charge la franchise. Cela permettra de changer la vie de beaucoup de personnes. Nous serons donc au rendez-vous pour la suite et pour être force de proposition dans cet épisode dramatique pour notre région. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Urgence de la motion « Aidons les sinistrés du Pas-de-Calais et du Nord » déposée par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

M. LE PRESIDENT : ALEXANDRE MAESELE a la parole pour défendre la motion. Alexandre COUSIN a aussi demandé la parole ainsi que Christophe COULON.

M. MAESELE : Merci, Monsieur le Président. Suite aux tempêtes Ciaran et Domingos, des crues historiques de la Liane et de l'Aa ont inondé de vastes zones du Pas-de-Calais comme les environs de Boulogne-sur-Mer, Lumbres ou encore Saint-Omer. Une soixantaine de communes déplorent des dégâts considérables. A titre d'exemple, Thiembroune, Belle-et-Houllefort et le marais de Guînes furent parmi les villes les plus touchées avec de nombreuses rues impactées et maisons évacuées. Rien que dans le Pas-de-Calais, le nombre d'administrés touchés s'élèverait déjà à 292 000.

De même, de nombreuses entreprises et commerces voient leurs locaux dévastés et leurs activités suspendues, sans visibilité quant à leur reprise. Ce fut notamment le cas de l'entreprise SBE à Saint-Léonard dont les 400 salariés sont au chômage technique.

C'est pourquoi le Conseil régional, réuni en Séance plénière le 23 novembre 2023, décide de porter secours aux sinistrés du Nord et du Pas-de-Calais par le biais de la suspension temporaire de certaines cotisations sociales et fiscales pesant sur nos concitoyens ; la collaboration avec les compagnies d'assurances de façon à éviter l'augmentation des cotisations et des franchises pour les particuliers et les entreprises ; la constitution et le déblocage d'un fonds contribuant à la reconstruction pour les sinistrés ; la prévision de travaux permettant d'améliorer et de mettre à niveau les dispositifs servant à prévenir et contenir les intempéries ; l'accompagnement et le soutien financier des agriculteurs dont les exploitations, terres et troupeaux ont été touchés.

Néanmoins, Monsieur le Président, comme cette motion ne vise pas à se substituer à celle de la Majorité, je vous informe que nous pouvons éventuellement la retirer, donc la fusionner. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : J'invite tous nos collègues qui ont déposé des motions sur les conséquences des inondations dans notre région à les retirer pour parvenir à un texte commun qui prenne la mesure de la situation et soit à sa hauteur.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président. S'il était logique que formellement il soit rappelé que ce texte avait été déposé et que nous débattions de l'urgence, ce matin les présidents de groupe ont unanimement accepté l'idée que nous convergions vers un texte commun qui prenne en compte les points les plus importants de chacun des groupes. Nous y reviendrons cet après-midi. Hélas, beaucoup de choses ont dû être faites et ont été faites. Vous le savez, vous avez lu, vous avez dialogué avec les habitants. Il y a sans doute aussi des perspectives à tracer. Le plus important est que nous débattions de ces sujets. Je crois que nos collaborateurs ainsi que nous-mêmes allons passer une bonne partie de la journée pour converger à un texte qui sera, je le pense, adopté à l'unanimité en cette fin d'après-midi.

M. LE PRESIDENT : Je vous rappellerai les différents vœux au moment du vote.

M. COULON : Oui.

M. LE PRESIDENT : Nous passons à la défense de l'urgence des vœux.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Urgence du vœu relatif à la situation des otages retenus par le Hamas déposé par l'exécutif

M. LE PRÉSIDENT : Jean-Paul MULOT a la parole pour la défense du vœu de l'exécutif. Karima DELLI a demandé la parole ensuite.

M. MULOT : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, 1 200 personnes de toute nationalité dont des Français ont été massacrées sur la terre d'Israël, assassinés, torturés par les bouchers du Hamas. Des otages dont des Français sont encore détenus par des terroristes islamistes, et des Français de confession juive ne peuvent plus vivre en paix sur notre sol, sur leur sol.

Ce moment est un basculement. Crime contre l'humanité d'un point de vue juridique au sens du droit international des droits des peuples, oui bien sûr, mais surtout littéralement, crime contre l'humanité tout court qui est censée distinguer l'espèce humaine des autres espaces animales. Face à la barbarie, face à l'inhumanité, face à la sauvagerie, devant les images monstrueuses qui nous assaillent, nous devons ouvrir les yeux et comprendre qu'au travers de ces otages, c'est la civilisation, notre civilisation qui est prise en otage. C'est notre mode de vie, notre manière de penser, c'est notre civilisation judéo-chrétienne qui est prise en otage, car nous portons tous en nous une partie du kibboutz universel qu'est le génie juif et qui a tant apporté à cette terre, mère de Péguy, de Marcel Proust et de Zola. Les photos de ces mères, de ces enfants, de ces bébés, ces images affichées sur le mur d'entrée de notre Conseil régional, sont en effet les photos de nos bébés, de tous les enfants de toute croyance et de toute religion qui ne demandent qu'à vivre en paix. Ce pourrait être les photos de nos mères et de nos pères, de nos frères ici en France.

Alors, Monsieur le Président, la libération annoncée de quelques-uns d'entre eux doit être saluée mais n'est qu'un pas, un tout petit pas fait par les terroristes du Hamas, par des sauvages assassins qui, après avoir exécuté 1 200 êtres humains dans des conditions inhumaines, n'ont pas hésité le 7 octobre à prendre pour otage le petit Kfir BIBAS, un bébé de 10 mois enlevé avec son frère de 4 ans, Ariel, n'ont pas hésité à prendre pour otage un vieil homme de 86 ans.

Alors, considérant les massacres perpétrés par le Hamas le 7 octobre dernier en Israël ; considérant votre déclaration en Commission permanente le 12 octobre, Monsieur le Président, votre rencontre avec Daniel SHEK, ancien ambassadeur d'Israël en France, représentant du Forum des otages de Tel-Aviv et de familles d'otages ; considérant enfin l'annonce faite par les autorités israéliennes le 22 novembre de la libération de 50 otages détenus actuellement par le Hamas, je vous demande, chers collègues, de réclamer la libération immédiate et sans condition des 240 otages détenus par les terroristes du Hamas, et ce par un vote que j'espère à l'unanimité. Je vous en remercie.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRÉSIDENT : Karima DELLI a demandé la parole.

MME DELLI : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, au sein de mon groupe politique au Parlement européen, nous avons été les premiers à accueillir des membres des familles des otages pour écouter leurs histoires. Il est vrai que face à l'horreur des crimes du Hamas, il n'y a pas d'ambiguïté, il faut condamner, condamner sans réserve, condamner les attaques terroristes du Hamas contre Israël et sa population civile. Rien ne justifiera jamais les massacres, les centaines de morts, les milliers de blessés, les 240 otages innocents qui, rappelons-le, sont des enfants, des personnes âgées, mais aussi des femmes, des femmes que l'on a ramenées comme des butins. Nous avons vécu les heures les plus sombres de notre histoire et, il faut bien l'avouer, nous attendons encore la voix forte de la France, de l'Europe mais aussi une action.

J'en veux pour exemple les villages de Kfar Aza et Beeri, abandonnés aux mains des terroristes ; pendant trois jours les familles ont été abandonnées à la plus insoutenable des barbaries. Où était l'armée israélienne, où était la communauté internationale, où était la France ? Qu'a-t-on retrouvé trois jours après ? Un charnier, des victimes massacrées, des enfants mutilés, je n'ose pas décrire davantage tant cela me fait mal d'y penser.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

A mal nommer les choses, on ajoute la misère du monde comme dit le dicton, donc nommons les choses. Nous avons été témoins d'atrocités dans ces villages ; pour cela le Hamas doit être éradiqué et la France doit, comme l'Europe, porter cette cause commune.

Une fois la cruauté qualifiée, je veux quand même rappeler que nous avons vu venir la riposte. Elle avait été annoncée. Elle était imminente et ne nous leurrera pas, elle est entre les mains d'un gouvernement israélien qui est le plus fanatique jamais existant, qui est proche de l'extrême droite. C'est là où nous avons peur. La population de Gaza compte deux millions de personnes. La moitié sont des enfants, un million d'enfants innocents qui paient le prix de la terreur du Hamas et de la vengeance israélienne. Le peuple palestinien n'est pas le Hamas. Le blocus d'Israël empêche d'amener l'eau, la nourriture, les médicaments. Enfermer dans une nasse deux millions de personnes avant de les pilonner est un crime de guerre. Il faut sans attendre réclamer des corridors humanitaires pour la population civile et un cessez-le-feu immédiat parce que dans cette enceinte qu'est le Conseil régional la lutte contre le terrorisme mais aussi l'aide humanitaire, le cessez-le-feu devraient être la boussole dont nous avons tant besoin.

Ce matin nous lisons qu'un accord serait trouvé. Nous saluons cet accord. C'est un premier ouf de soulagement pour les otages, mais attention, l'unique exigence est la fin des hostilités, qu'Israël cesse immédiatement les bombardements des populations civiles à Gaza et en Cisjordanie car ce que vivent les Palestiniens est innommable, et que le Hamas s'engage immédiatement à délivrer tous les otages. Le droit international doit être respecté par l'ensemble des parties. Il faut que les bombes cessent de tomber, que le sang des Palestiniens comme des Israéliens cesse de couler.

Votre vœu nous rappelle la douleur des familles d'otages mais il oublie celle des populations civiles palestiniennes. Une vie est une vie. L'ONU, l'Union européenne, toutes les communautés aujourd'hui ne cessent de demander trois choses : la libération des otages, le cessez-le-feu immédiat, et surtout l'aide humanitaire à Gaza. Notre institution ne peut pas être la seule à demander la libération des otages et pas le reste. C'est la raison pour laquelle nous apporterons des amendements pour compléter votre motion. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur CHENU.

M. CHENU : Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole sur cette explication de vote en sachant que l'on a un vœu sur le même sujet dans quelques minutes.

Nous condamnons évidemment les attentats terroristes du Hamas, nous redisons évidemment notre soutien plein et entier à Israël. On peut critiquer la politique d'Israël mais nous croyons qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de l'actualité. L'actualité, c'est soutenir Israël qui a été durement agressé.

Les priorités sont les pauses humanitaires et les élus du Rassemblement National au Parlement européen ont voté pour ces pauses humanitaires et, comme votre vœu y engage, pour la libération des otages. Ce sont les priorités du moment.

Je reprendrai les mots de notre collègue Philippe EYMERY : compassion, compassion vis-à-vis des victimes civiles des deux côtés. Évidemment lucidité sur qui agresse qui, sur qui vient tenter de démolir, d'exterminer nos amis israéliens, et fermeté sur la réponse que l'on est en droit d'attendre non seulement de la communauté internationale mais également des responsables français.

Nous soutiendrons l'urgence de votre vœu que nous voterons.

(applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. LE PRÉSIDENT : D'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert sur l'urgence.

Vote sur l'urgence du vœu relatif à la situation des otages retenus par le Hamas déposé par l'exécutif

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRÉSIDENT : Le vœu dont l'urgence vous a été présentée et qui sera débattu cet après-midi est très important à mes yeux. Chacun prendra ses responsabilités au moment de voter.

J'ai voulu me concentrer, à la suite de la rencontre que j'ai eue avec des familles d'otages cette semaine à Paris, sur la question des otages. Je sais bien, au-delà de l'émotion suscitée, qu'il sera peut-être difficile de prendre une position unanime. En tout cas, je préfère la force de conviction qu'une fausse unanimité. Encore une fois, chacun prendra ses responsabilités. Ce qui est vrai, c'est que dans l'attente de la libération d'otages, ce ne sera toujours pas la libération de tous les otages. Pour moi, aujourd'hui, la priorité est la libération de tous les otages, sans exception, qu'ils soient français ou pas d'ailleurs. Ce sont bien les visages de l'ensemble des otages qui figurent sur la façade de cet hémicycle. Certains m'ont dit : « Pourquoi pas les seuls otages français ? » Non, c'est l'ensemble des otages, en n'oubliant pas, comme me l'ont dit les familles cette semaine, qu'il y a l'enfer que vivent les otages et celui que vivent les familles des otages qui ne peuvent s'empêcher d'imaginer le pire. On ne peut pas quand on n'a pas eu ce témoignage se rendre compte de ce que vivent les familles d'otages. Personne ne pourra ressentir ce que vivent les otages. Toutes les douleurs sont semblables, mais imaginez ces enfants qui ont vu tuer leurs parents ou qui sont privés de leurs parents. Ce bébé de neuf mois dont on a parlé au début a plus de dix mois maintenant. Vous ne pouvez pas vous empêcher de vous demander quels traitements lui sont infligés.

C'est la raison pour laquelle ce vœu est concentré sur la question des otages. Je me suis exprimé à différentes reprises, j'aurai certainement à le refaire cet après-midi, vu la tonalité de ce que j'ai pu entendre. Mais il est important pour moi que ce vœu puisse être présenté et adopté parce que les otages nous disent une chose au travers de leurs familles, des fondations en Israël : il s'agit de ne pas se sentir seul. Il n'y a pas seulement la solidarité des familles d'otages, il y a aussi la solidarité plus large et on doit continuer à parler afin de faire pression auprès de l'ensemble des gouvernements concernés pour que la priorité des priorités soit cette libération des otages.

Urgence du vœu « Alerte inondations dans les Hauts-de-France » déposé par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Marianne SECK. Christophe COULON a souhaité lui répondre.

Vous avez la parole, Madame.

MME SECK : Je vous remercie. Les inondations qui touchent le Pas-de-Calais sont une tragédie pour tous ces foyers, ces entreprises, ces commerçants, ces agriculteurs et éleveurs lourdement touchés. Les événements catastrophiques sont de plus en plus fréquents, avec des intensités de plus en plus fortes. « Ce qui était catastrophique il y a vingt ans devient presque récurrent et on se prépare à pire dans vingt ans avec le réchauffement climatique. » Cette phrase a été prononcée par Edouard VIEILLEFOND, directeur du premier réassureur public. Ces inondations sont une catastrophe psychologique pour les gens qui ont perdu leur foyer, pour les personnes qui ont perdu leur commerce, leurs récoltes, tout. Ce sont des vies qui s'effondrent.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

550 millions d'euros, tel est le coût de cette catastrophe, sans compter les pertes agricoles et les dommages routiers. Tout ne sera pas pris en charge par les assurances et le paiement seul de la franchise par la région n'y changera rien. Et pourtant, tout cela pourrait être évité et aurait sûrement pu être évité si les alertes climatiques faites depuis des années par les spécialistes avaient été prises au sérieux.

Les inondations sont la première cause de catastrophe naturelle en France et la région Hauts-de-France est régulièrement touchée du fait de sa géographie. Des dispositions réglementaires ont été prises depuis 2007 par l'Europe et par la France. Elle prévoit des études, des plans d'action qui auraient dû aboutir sur des moyens pour préserver les populations de ces catastrophes, mais c'est là où le bât blesse : les moyens.

Je ferai l'explication de vote en même temps.

Aujourd'hui, personne ne met véritablement les moyens pour éviter ces vies brisées. On préfère parader en sauveur après coup, tel le pompier pyromane pour promettre de l'argent qui ne réparera pas ces vies brisées. Laisser ces catastrophes se produire coûte plus cher que les prévenir. L'Etat a sa responsabilité car des plans de gestion des risques d'inondation ont été réalisés mais si peu de moyens ont été alloués pour y faire face. La région a sa responsabilité puisque le budget alloué à la lutte contre les inondations est proche de zéro.

Alors j'entends déjà les excuses habituelles : la compétence de prévention des inondations est de la responsabilité des communes, mais je vous l'ai déjà dit, c'est le rôle de la région d'assurer une gouvernance, une planification. C'est tout de même votre deuxième mandat.

Quel est le problème concrètement ? Il est complexe car il nécessite de savoir où tombe l'eau et non pas où va l'eau, pour savoir qui paie les travaux. C'est tout le travail fait par les syndicats de bassin-versant que vous connaissez bien. Une fois que l'on a dit cela, qui paie les travaux ? Monsieur BERTRAND, en votre qualité de président de région, incitez les communes à déléguer aux intercommunalités leur compétence de gestion des risques d'inondation en créant une aide financière pour les aider à lutter collectivement contre ces inondations. Car une fois que les intercommunalités ont cette compétence, elles peuvent mandater les syndicats de bassin-versant pour engager des travaux qui sont financés en grande partie par l'Agence de l'eau.

Obtenez également du gouvernement l'augmentation de l'enveloppe de l'Agence de l'eau destinée à la lutte contre les inondations.

Monsieur le Président, il est temps que la région prenne ses responsabilités, il est temps de mettre les moyens pour mener cette lutte contre les effets du réchauffement climatique. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON.

M. COULON : Je ne vais pas prolonger le propos. L'idée est que chaque groupe ou composante de l'assemblée ait pu exprimer ses préoccupations et que nous convergions vers un texte commun.

Cela étant, ma très chère collègue, un certain nombre de sujets ont déjà été vus et vous connaissez la difficulté de la tâche : la multitude d'acteurs. Mais c'est un sujet sur lequel nous devons nous poser. Au-delà même de la motion de ce jour, l'idée est de tracer les perspectives avec l'Etat et de penser à cette articulation du jeu d'acteurs et aux difficultés, blocages, ralentissements que cela occasionne. C'est l'une des raisons qui font qu'un certain nombre d'investissements ne sont pas réalisés. Nous allons débattre de tout cela au long cours parce que c'est un chantier titanesque, mais je propose que vous ne mainteniez pas l'urgence afin que nous puissions converger sur un texte commun ; vous avez exprimé d'ores et déjà un certain nombre de particularités en rappelant les attendus de cette motion.

M. LE PRESIDENT : Monsieur CHENU ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. CHENU : Merci, Monsieur le Président. Concernant ce vœu sur les inondations, même si nous apprécions que notre collègue Marianne SECK se mouille, nous n'en voterons pas l'urgence parce que, comme l'a dit notre collègue Alexandre MAESELE, nous souhaitons aboutir sur un texte commun qui puisse reprendre d'ailleurs un certain nombre des propositions que j'ai trouvées intéressantes et qui ont été, pour certaines, présentées par notre collègue. Il vaut mieux, dans la suite de ce qu'a dit notre collègue COULON, aboutir sur un texte plus large peut-être en fin de journée. Nous ne voterons donc pas l'urgence sur ce vœu.

M. LE PRESIDENT : Est-il maintenu ou retiré ?

MME SECK : Nous allons retirer l'urgence et travailler pour un vœu commun.

M. LE PRESIDENT : Très bien.

Urgence du vœu « Pour un retour de la paix en Israël et au Moyen-Orient » déposé par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

M. LE PRESIDENT : La parole est à Sébastien CHENU.

M. CHENU : Merci, Monsieur le Président. Depuis le 7 octobre, nos yeux sont rivés sur Israël, théâtre d'une attaque terroriste du Hamas d'une ampleur inédite, faisant état de plus de 1 100 morts dès le 8 octobre, dirigée contre des civils participant en particulier à un festival. La barbarie dont les médias font part, notamment les corps démembrés traînant dans la poussière, les viols, les prises d'otages, les bébés brûlés vifs sont une liste non exhaustive de l'horreur que le peuple israélien a subie en son sein.

Le terrorisme islamisme fait rage sur notre sol aussi. C'est contre ce fondamentalisme islamiste assassin que le combat doit être mené de façon absolue. Tout, à l'échelle nationale comme internationale, doit être mis en œuvre pour que cette barbarie aussi violente que d'un autre âge soit éradiquée. Coïncidence glaçante du calendrier s'il en est, l'horreur perpétrée en Israël s'est tenue à l'aune d'une normalisation de ses relations avec plusieurs pays arabes qui se dessinait via les accords d'Abraham.

Le groupe Rassemblement National mesure la sensibilité extrême de la situation qui, pour l'heure actuelle, ne laisse pas entrevoir d'avancée significative dans le sens de la paix. Ces hostilités à plusieurs milliers de kilomètres ont exacerbé les tensions de notre société et déjà engendré plus de 1 518 attaques antisémites sur le sol français.

Le groupe Rassemblement National se fait donc le porte-parole de l'inquiétude et du besoin de sécurité de nombreux compatriotes de confession juive et au-delà de tous les Français, quelles que soient leurs origines, leur religion ou absence de religion.

Le groupe appelle donc à une prise de conscience de la nécessité de nouvelles mesures de protection à l'égard de la communauté juive de France en particulier. Nous formulons les vœux suivants : que nos compatriotes de confession juive soient protégés eu égard aux 1 518 attaques et stigmatisations subies depuis le 7 octobre sur notre territoire ; que le terrorisme islamiste soit éradiqué avec force à l'échelle nationale et internationale afin de garantir la sécurité de l'humanité ; que les otages du Hamas soient libérés ; que la paix puisse à nouveau être actée au Moyen-Orient et qu'une solution durable soit trouvée pour que les relations entre Etats voisins se pérennisent et se normalisent en dépit des différences notoires de culture, de régime politique, de religion, à travers la création de deux Etats.

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI ?

MME DELLI : Ce sera Marine TONDELIER.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

MME TONDELIER : Bonjour à tout le monde. Je prends la parole sur le vœu du Rassemblement National pour aborder le sujet de manière globale, puisque c'est Madame DELLI qui est intervenue sur le vœu proposé par la Majorité.

Sans répondre au vœu du RN, au moins il aura l'utilité de nous permettre de prendre la parole sur le sujet. Une vie vaut une vie. Ce que l'on doit rappeler dans cet hémicycle en tant qu'humaniste, c'est que l'on n'est pas là pour ergoter si on doit parler plutôt des otages ou plutôt des Palestiniens. Une vie vaut une vie, une vie israélienne brisée, un otage pris dans un kibboutz à la frontière et une vie palestinienne sous les bombardements après seize ans de blocus. Il y a eu 1 400 morts au moment des attaques terroristes du Hamas, on est à 10 000 morts côté palestinien dont plus de 5 000 enfants. C'est de tout cela que l'on doit parler quand on parle de ce qui se passe en ce moment au Moyen-Orient. Quand je consulte parfois les réseaux sociaux où les choses ont pris une ampleur démentielle, caricaturale et hautement inflammable, quand on écoute les invectives des uns et des autres, on a l'impression qu'il y aurait deux camps. Il y aurait le camp du soutien au Hamas et le camp du soutien unilatéral à l'extrême droite israélienne. La vérité est que l'immense majorité des Françaises et Français est pour la paix, pour protéger les vies et toutes les vies. C'est bien cela qu'il faut rappeler. Quand je vois le mot « paix » dans l'intitulé de votre motion et quand je lis le contenu, j'avoue que j'ai un peu de mal.

Il y a une proposition que je n'ai vu passer dans aucun de vos textes et que l'on pourrait ajouter dans la motion collective que l'on essaie d'écrire pour cet après-midi : l'entrée de la Cour pénale internationale dans Gaza. Cette Cour pénale internationale est l'une des instances impartiales, neutres, légitimes pour faire le travail. Je rappelle qu'à Gaza il y a à la fois des otages israéliens et des morts palestiniens des bombardements ; le fait qu'un observateur impartial, des enquêteurs impartiaux puissent entrer dans Gaza est une condition essentielle pour faire un travail là-dessus et pour empêcher le sentiment d'impunité. Il me paraît important que des enquêteurs soient dans un endroit où les communications sont coupées la majeure partie de la journée.

Cela n'empêche pas toutes les autres revendications que nous avons sur le sujet. Quand on souhaite une solution à deux étages comme je l'ai entendu plusieurs fois aujourd'hui, il faut reconnaître les deux Etats ; aujourd'hui la Palestine n'est toujours pas reconnue par la France alors que c'est le cas par d'autres pays. On ne pourra pas ne jamais parler de la colonisation qui doit être stoppée. Il faut aussi aborder le démantèlement des colonies illégales qui sont en train de s'étendre puisque c'est la politique de certains aujourd'hui en Israël. Tant que l'on fait cela, tant qu'on laisse faire cela, on donne le sentiment d'un « deux poids deux mesures » puisqu'on parle de droit international et qu'on ne le fait pas toujours appliquer. Le droit international doit être notre boussole à toutes et tous.

Pour finir sur les diverses manifestations, le 12 novembre nous étions là pour marcher contre l'antisémitisme, malgré le fait que les écologistes et d'autres n'étaient pas d'accord avec la manière dont c'était organisé et l'ensemble des mots d'ordre de la manifestation ; mais sur un sujet aussi important il fallait être là. Nous aurions attendu que pour les manifestations pour la paix et pour le peuple palestinien, il y ait aussi une forme d'union nationale. Que certains doivent enlever leur mezouzah à l'entrée de leur porte est inacceptable, que certains aient peur de conduire leurs enfants à l'école est inacceptable aujourd'hui. Mais les attaques islamophobes sont aussi en recrudescence. Quand je vois des marches pour la paix et pour le peuple palestinien à New York, à Amsterdam, à Londres avec beaucoup de juifs dans ces marches, cela m'émeut. Je trouve assez triste que l'on ne soit pas capable de faire cela en France. J'aurais aimé que l'on puisse avoir plus d'union nationale dans les marches, pas seulement contre l'antisémitisme mais pour la paix, de manière générale.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. LE PRÉSIDENT : D'autres interventions ?

Monsieur DECOSTER.

M. DECOSTER : Merci, Monsieur le Président.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Je voudrais profiter de ma réponse pour remercier toutes les prises de parole qui ont montré que le soutien de la région s'est exprimé sur tous nos bancs. La population qui est durement impactée par les épisodes des inondations apprécie à sa juste valeur ces prises de position. A Saint-Omer, nous avons toujours les pieds dans l'eau ce matin. Effectivement, au-delà des aspects matériels, c'est une vraie détresse pour de nombreux habitants qui ne voient pas la fin de ces épisodes et cette impression de vivre un jour sans fin est extrêmement difficile pour de nombreux habitants de la région Hauts-de-France. Merci pour vos interventions.

Concernant l'urgence du vœu, ce qui vient d'être exprimé reflète une situation historique de plusieurs décennies et bien plus encore. Je crois, Monsieur le Président, qu'il faut en rester à ce qu'une région peut faire. Jean-Paul MULOT l'a très bien exprimé tout à l'heure sur la situation des otages. Je pense qu'il nous faut en rester sur ce sujet. C'est pourquoi je vous propose le rejet de l'urgence.

M. LE PRESIDENT : Merci.

Le scrutin est ouvert sur l'urgence.

Vote sur l'urgence du vœu « Pour un retour de la paix en Israël et au Moyen-Orient » déposé par le Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

Rejetée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, vous avez été destinataires de différents rapports.

Rapport de la chambre régionale des comptes – association « centre d'animation culturelle de Compiègne et du Valois » - espace Jean Legendre.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas.

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics.

Qui demande la parole sur ce rapport transmis pour information ? Il n'y a pas de demande de prise de parole.

Rapport sur l'exercice de la délégation du président pour ester en justice.

Ce rapport transmis pour information appelle-t-il des remarques ?

Monsieur CHENU.

M. CHENU : Merci, Monsieur le Président.

C'est un peu comme chaque année, sur la capacité du Président à ester en justice. Pas de problème sur le rapport en tant que tel, mais cela me fait penser à la nécessité de rebondir sur Averroès – on en parlera peut-être dans la journée –, qui est un dossier qui met la région dans une situation si difficile. J'ai envie de redire, comme nous l'avons dit depuis bien avant 2015, ici même avec Marine LE PEN, lorsque l'opposition vous met en garde sur un certain nombre de dossiers, ce n'est pas forcément pour vous ennuyer ; c'est parce que nous considérons, dès 2015, qu'il y avait dans ce lycée Averroès plus que des soupçons de lien avec les frères musulmans. On a perdu beaucoup de temps, beaucoup d'argent et aujourd'hui on est dans des procédures juridiques qui continuent à faire perdre du temps, de l'argent, et finalement un peu de crédibilité à notre institution probablement.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Je vous le redis, Monsieur le Président, ne voyez pas dans nos propositions, en tout cas sur celle-ci à l'époque, de volonté de vous mettre dans une situation difficile, mais les années sont passées et la région est dans une situation difficile parce que, à l'époque, vous n'avez pas souhaité écouter les préconisations de l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT : Non, Monsieur CHENU, ce n'est pas cela. Vous, c'est parce que c'était « musulman ».

(brouhaha sur les bancs de l'assemblée)

Si cela vous pose problème, je suspends, si vous n'êtes pas que pas capable de faire garder votre calme, Monsieur. Vous n'êtes pas capable de le faire ?

Monsieur CHENU, soit vous le faites taire, soit on sort et je suspends la séance.

M. CHENU : Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Attendez, vous n'avez pas la parole.

On n'est pas à l'Assemblée nationale. Quand vous êtes vous-même à l'Assemblée nationale au perchoir, vous veillez à ce que les gens s'écoulent. On ne va pas justement faire de dédoublements de personnalité.

Si certains de vos membres ont un problème pour garder leur calme, qu'ils sortent. Autrement, je suspendrai.

M. CHENU : Tout se passe bien, Monsieur le Président.

M. TORRE : *(intervention hors micro)*

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur, vous n'avez pas à faire l'impertinent et l'insolent. Vous êtes ici un conseiller régional qui ne cherche pas à avoir le dernier mot. Dans ces conditions, si vous savez respecter l'autorité, faites-en la démonstration.

M. CHENU : Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Non, Monsieur CHENU, c'est moi qui ai la parole et personne d'autre.

M. CHENU : Vous me la redonnerez après ?

M. TORRE : *(intervention hors micro)*

M. LE PRÉSIDENT : Votre mépris me tient chaud l'hiver.

M. TORRE : ...dehors. *(intervention hors micro)*

M. LE PRÉSIDENT : Cela veut dire quoi, Monsieur ? Vous vous croyez où, ici ? Vous vous croyez en train de parler de quoi ?

Il y a suspension de séance de 10 minutes. Réunion des présidents de groupe.

(la séance, suspendue à 10 heures 29, est reprise à 10 heures 40)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur CHENU, comme vous êtes dans l'hémicycle, je peux vous répondre.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Je dis avec mes convictions les plus profondes que quand vous évoquez ce sujet, c'est parce que c'est un lycée musulman. Vous nous dites que là on a les éléments ; pourquoi n'avez-vous pas fourni les preuves qui auraient permis d'intenter une action et pourquoi vous-même ne l'avez pas fait en tant qu'élu régional à partir de janvier 2016 ? Telle est la vraie question.

En ce qui nous concerne, nous avons pris nos responsabilités. Dès 2017 j'ai saisi l'Etat, le recteur. Ensuite j'ai saisi le ministre et l'inspection générale de l'Éducation nationale qui, après avoir fait une inspection sur place, n'a rien trouvé à redire.

Je vois que vous êtes occupé avec votre collègue Monsieur EYMERY.

Elle ne trouve rien à redire au lycée Averroès, alors même que nous partons des révélations sur les financements extérieurs dans le livre de Monsieur MALBRUNOT pour engager une nouvelle action.

Ce que je tiens aussi à dire, c'est que quand nous avons été traînés devant la justice, on n'a pas vu énormément de soutien sur certains bancs, trop contents qu'on ait à se dépêtrer avec la justice et que l'on soit d'une certaine façon condamné à chaque fois, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit. Savez-vous quel a été le déclencheur ? Quand l'Etat s'est enfin réveillé en la personne du préfet de région Georges-François LECLERC. La vérité est là. Les recteurs n'ont rien fait pour aller dans le sens de ce que nous évoquions comme lanceur d'alerte. Le ministère de l'Éducation nationale n'a rien fait ; ou plutôt, une inspection générale pour finalement dire : « Circulez, il n'y a rien à voir. »

Ensuite, il a fallu que ce soit la chambre régionale des comptes qui mette en lumière ce que l'inspection générale de l'Éducation nationale n'avait pas vu ou pas voulu voir. Je le dis comme je le pense. Quand nous avons été auditionnés, c'est tout juste si nous ne nous mêlions pas de ce qui ne nous regardait pas.

Je savais pertinemment qu'année après année nous risquions d'être déboutés, ce qui a été le cas sur la question du forfait. Mais cela a permis de maintenir la pression et de jouer ce rôle de lanceur d'alerte. Vous vous exprimez ainsi parce qu'aujourd'hui vous connaissez la loi et que vous êtes législateur. En attendant, c'est parce que la chambre régionale des comptes fait la lumière sur ce que l'inspection générale de l'Éducation nationale n'a pas vu et qu'un préfet décide de poser la question si on maintient le contrat d'association ou pas, et parce que la décision sera prise prochainement avec un vote où chacun doit prendre ses responsabilités qu'enfin on va pouvoir savoir si l'Etat reste dans la position d'un contrat d'association ou non. D'ailleurs, cela pose un autre problème : s'il n'y a plus de contrat d'association, comment s'établissent les contrôles ? Et s'il n'y a pas de contrat d'association pour le lycée, qu'en est-il des collèges ?

Telles sont les questions derrière ce sujet. Au début vous aviez cherché à en faire un sujet politique. Nous avons, au risque de perdre devant la justice, ce qui a été le cas année après année, continué à porter ce sujet et à faire que les choses changent, et ce n'est que lorsque l'Etat en la personne du préfet a accepté de prendre ses responsabilités que l'on a avancé. Voilà la stricte vérité au-delà de toute polémique.

Je redis que les propos tenus même hors micro devront figurer au procès-verbal et que – je le dis avec les personnes qui connaissent le droit – les propos qui sont tenus dans cet hémicycle peuvent faire l'objet de poursuites de la part des intéressés s'ils se sentent diffamés ou menacés dans l'exercice de leurs fonctions. A bon entendeur.

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de mandats spéciaux.

Avez-vous des observations ? Il n'y en a pas.

Rapport d'information sur l'exercice des délégations du président au titre de l'année 2022.

Avez-vous des observations ? Il n'y en a pas.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Rapport d'information relatif au rapport social unique 2022.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur HUTIN et Monsieur BAUDE ont demandé la parole. Brigitte FOURE leur répondra.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, je ne sais pas si vous avez regardé ce document en PDF avec des tableurs très compliqués, des données qui ne sont pas exploitables. J'avais demandé que l'on puisse avoir ces données sous la forme d'un tableur, pour ne pas citer de marque à l'heure de l'open data. J'avais fait la même remarque lors de la séance du 22 juin 2023 où nous avons vu ce rapport social unique pour l'année 2021. Nous n'avons eu aucune présentation claire en commission. Je me demande pourquoi on n'a pas quelque chose de simple alors que les documents existent puisqu'une synthèse est faite et transmise aux agents dans le repère social 2022 qui est un peu plus exploitable.

Je rappelle que l'avis sur ce rapport social unique a été uniquement défavorable de la part des syndicats qui alertent sur la baisse des effectifs, leurs conditions de travail et l'inflation non compensée dans les salaires de nos agents.

Sur le fond, une baisse du nombre d'agents du service public en 2022 : 1 222 emplois ; baisse des agents permanents dans les lycées, les services et les ports mais aussi des agents non permanents. A l'inverse, des contrats de projet, donc temporaires, qui se multiplient. Donc des emplois de plus en plus précaires, non permanents. Il y a eu 500 emplois permanents en moins dans les lycées depuis le début de votre précédent mandat. Les emplois non permanents représentent maintenant 19 % à la région et encore plus dans les lycées où un tiers des agents sont non permanents. Cela a doublé pendant votre mandat. Globalement donc, une baisse des effectifs et une charge de travail qui augmente.

Vous alertez sur l'absentéisme pour raison de santé, qui doit être à mon avis plutôt un indicateur de difficultés de gestion des agents de notre collectivité, puisqu'on a eu des réorganisations permanentes, même en dehors de la fusion de nos deux régions, et des changements fréquents de direction. S'ensuit un manque de sens faute d'une vision claire. On attend toujours une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour faire face aux difficultés et au vieillissement, notamment avec la réforme de la retraite qui va encore augmenter ces difficultés.

On manque aussi d'un document unique sur la gestion des risques. C'est tout de même dommage puisqu'on est impacté.

Notez aussi l'arrêt du chauffage le vendredi, le télétravail forcé, le fait que la semaine de quatre jours que vous aviez annoncée n'est pas mise en place, que la protection sociale des agents va augmenter, moins que le soutien de notre collectivité, qu'il n'y a pas de compensation de l'inflation puisque vous avez refusé la prime de pouvoir d'achat que nous avons proposée, qui a été mise en place pour les agents de l'Etat. En revanche, vous avez rectifié sur la prime mobilité.

Un point positif cependant à signaler : à la suite de nos alertes et de celles des syndicats, le début d'une déprécarisation des agents des lycées, que vous allez mener en cinq ans, ce qui est un peu long.

Donc un dialogue social au point mort. D'ailleurs, le nouveau baromètre social post-Covid que j'ai pu récupérer également dit que les agents sont inquiets sur leur situation économique, sur leur avenir. Ce contexte anxiogène influe sur le moral individuel. « *L'écosystème actuel crée de multiples tensions chez les agents, induit un certain repli sur soi avec le risque d'affecter l'intérêt au travail et la motivation* » selon une citation de ce rapport. Donc une fatigue globale sur le lien au travail mais toujours un attachement à l'employeur, au service public, qui est très ancré pour 90 % de nos agents.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Tout ne va pas bien pour nos agents. Nous le regrettons et nous vous engageons à améliorer leur situation rapidement.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur BAUDE.

M. BAUDE : Merci, Monsieur le Président. A quoi bon redire ce que notre collègue HUTIN vient de dire ; j'étais dans la même commission. On adhère complètement.

Il faut peut-être réinsister sur un point et poser une question. Ce rapport est particulièrement indigeste et la grosse difficulté pour se l'approprier tient à ce qu'il ne se met jamais en perspective sur des évolutions de situation. Il faut fouiller pour se rendre compte qu'à la fusion des deux régions on passe de 8 200 à 7 261 agents. Cela vaudrait le coup de comprendre pourquoi et par quoi cela se traduit.

Thomas HUTIN a évoqué aussi l'alerte des agents dans le lycée : depuis 2016 665 agents en moins.

Pour ne pas répéter ce qui a été dit, je poserai simplement une question, Madame la Vice-présidente. Comment expliquer que ce rapport n'ait l'assentiment d'aucun des syndicats représentatifs de notre région Hauts-de-France ?

M. LE PRÉSIDENT : Il faut répondre et remettre un tant soit peu les pendules à l'heure.

MME FOURE : Je vais faire de mon mieux, Monsieur le Président.

Je vais d'abord répondre sur le terme « indigeste » utilisé pour qualifier ce rapport. Je rappelle que c'est depuis le 1^{er} janvier 2021 que le bilan social des collectivités est remplacé par le rapport social unique, portant aussi sur la gestion des ressources humaines, et qu'il comprend une batterie d'indicateurs dans des domaines extrêmement variés ; cela peut aller depuis l'emploi, le recrutement jusqu'à la formation en passant par la santé et sécurité au travail et j'en passe. C'est donc un document beaucoup plus complet que les documents précédemment existants.

Puisque vous avez l'un et l'autre parlé de la baisse des effectifs, je voudrais préciser que le point de repère que nous avons précédemment était le nombre d'agents pendant la période Covid. Or, comme vous le savez, nous avons renforcé le personnel dans les lycées. Cela explique en grande partie ce que vous qualifiez de baisse des effectifs. Ensuite, il faut bien comparer le personnel permanent et le personnel non permanent. C'est la totalité qui permet d'avoir une vision sur les effectifs réels de notre région. De ce point de vue, cela aboutit à des chiffres très sensiblement différents.

Vous avez parlé de début de déprécarisation. Je rappelle quand même que cela fait des années que nous déprécarisons. Dans les lycées, on déprécarise tous les ans. C'est une politique qui a été beaucoup plus accentuée puisque sur trois ans il a été décidé de déprécariser 1 000 agents, mais c'est dans la foulée des déprécarisations qui existaient précédemment.

J'ajoute que la décision a été prise de faire en sorte que le régime indemnitaire soit plus égalitaire entre les agents techniques des lycées et les agents des sièges. Vous ne le notez pas. Or cela fait partie des choses extrêmement importantes qui sont concrétisées par la région.

Je voudrais dire aussi que dans bon nombre de domaines, je pense en particulier au handicap, nous sommes mis en avant par le FIPHFP, le fonds chargé de ce sujet, parce que nous sommes particulièrement exemplaires dans la région.

Je termine sur le télétravail que vous qualifiez de forcé. Pas du tout ; le télétravail est sur la base du volontariat et je le redis fortement.

Excusez-moi d'avoir été longue, Monsieur le Président.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. LE PRÉSIDENT : Comme il n'y avait pas de vote, vous ne pouviez pas prendre sur les explications de vote. Le règlement s'impose même à la première vice-présidente.

La déprécarisation, j'en ai fait une priorité absolue avec Brigitte FOURE et Jean-Paul FONTAINE. C'est pourquoi parler de « début de déprécarisation » résonnait douloureusement à mes oreilles.

Nous abordons la partie délibérative.

COMMISSION 1

Administration générale

2023.02082 - Complément de la Commission permanente suite à vacance de sièges

M. LE PRESIDENT : L'article L.4133-6 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de compléter la Commission permanente en cas de vacance de siège. Aussi, je soumetts à vos suffrages la décision de pourvoir trois sièges laissés vacants de membres de la Commission permanente suite aux démissions de Messieurs OUIZILLE, SZCZUREK et HUTCHINSON.

Nous allons procéder à un vote électronique. Je vous demande votre attention, si pour un point de procédure vous ne voulez pas rentrer très tard chez vous. Je ne mets la pression à personne, le vote est souverain.

Nous allons appeler au vote si vous êtes d'accord sur le complément de la Commission permanente, cela se fera par un vote électronique et non pas par un vote à l'urne.

Ai-je bien dit, Madame la Directrice générale ?

MME DEMARETZ : Oui.

M. LE PRESIDENT : Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur la procédure ?

Il n'y a pas d'observation sur la procédure.

J'appelle donc au vote sur ce que je vous ai proposé. Etes-vous d'accord sur la façon dont on va procéder ? Ensuite on aura le vote sur la Commission permanente à proprement parler. C'est de la procédure, on est en France.

Sur la délibération 2082, le scrutin électronique est ouvert.

Il y a un « non », donc on va faire un vote à l'urne. Si quelqu'un a voté non, c'est son droit.

DANS LA SALLE : C'est une erreur.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRESIDENT : J'avais dû utiliser le bon argument, sur le fait de rentrer très tard.

Monsieur DHERSIN, on peut aussi trouver d'autres explications si vous le souhaitez.

Le scrutin est clos. Tout le monde est d'accord.

L'assemblée a donc décidé de pourvoir trois sièges vacants de membres de la Commission permanente.

Les élus suivants m'ont déjà transmis leur candidature aux sièges vacants : Sarah KERRICH-BERNARD, Philippe BEAUCHAMPS, Antoine SILLANI, Paul-Henry HANSEN-CATTA.

Nous avons donc quatre candidatures pour trois sièges.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

On est d'accord, Monsieur GUINIOT ? Comme on parle de votre voisin, Monsieur HANSEN-CATTA, je ne voulais pas que vous le troubliez. Je sais bien que vous n'êtes pas du genre à être troublé par Michel GUINIOT, mais je voulais m'en assurer.

Nous avons donc quatre candidatures pour trois sièges, ce qui nous amène à devoir renouveler intégralement la Commission permanente conformément aux termes des articles L.4133-6 et L.4133-5 du Code général des collectivités territoriales.

Dans un premier temps, nous procéderons à l'élection des 55 membres de la Commission permanente. Chaque conseiller régional ou chaque groupe de conseillers peut présenter une liste de candidats. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Un groupe de conseillers qui ne dispose pas de membres de chaque sexe en nombre suffisant peut compléter sa liste par des candidats de même sexe.

Ai-je toujours l'attention de tout le monde ? Il n'y a pas d'interro à la fin mais quand même.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Dans un second temps, nous devons élire au scrutin de liste à la majorité absolue les quinze vice-présidents parmi les élus membres de la Commission permanente.

Je vous propose de procéder aux opérations de dépôt et de distribution des listes dans la demi-heure qui suit, donc pour 11 heures 30 et de poursuivre en parallèle l'examen de notre ordre du jour.

Après une demi-heure, nous pourrions envisager le vote.

Est-ce bien cela ? (*approbation de la directrice générale*)

Y a-t-il des remarques ?

Il n'y en a pas. Vous pourrez le faire au moment de l'examen du vote.

Nous poursuivons l'examen de notre ordre du jour.

Vote sur la délibération n° 2023.02082 **Sur la décision de pourvoir au 3 sièges vacants**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Finances

2023.01558 - Rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour l'exercice 2024

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons accueillir Jean-Pierre HILLEWAERE, vice-président du CESER, président de la commission finances, budget, contractualisation, fonds européens, et si le résultat est favorable, c'est donc la dernière fois que nous accueillons Jean-Pierre BATAILLE en qualité de président de commission. Peut-être sera-t-il appelé à d'autres fonctions dans les heures qui suivront.

Monsieur BATAILLE, vous avez donc la parole pour présenter le ROB. Ensuite, je la donnerai à Monsieur HILLEWAERE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. BATAILLE : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, après une première année de mandat volontariste avec un budget de sortie de crise, notre région a dû affronter, à l'instar des Français et des autres collectivités, une année 2023 très inflationniste. Cette année a été marquée par une inflation à 5,8 %, se traduisant notamment par 60 millions de crédits supplémentaires sur la DGF lycée, une augmentation exponentielle des taux d'intérêt, +46 millions, et par le poids de décisions imposées par l'Etat, +17 millions en dépenses ressources humaines.

Pour la troisième année de mandature qui s'ouvre à nous, ce budget 2024 permettra à la région de continuer à soutenir résolument nos territoires et à investir dans notre avenir ; un budget 2024 qui s'inscrit au cœur de la dynamique REV3, qui a vocation à mettre l'action sur les filières restructurées et la transition de nos territoires vers les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire, la mobilité décarbonée et l'investissement dans des bâtiments durables.

Une fois encore, nous allons devoir nous adapter mais également nous transformer. Je vais vous présenter les données actuelles et nos nouvelles perspectives.

(projection d'un PowerPoint)

Malgré un contexte de crise permanente au niveau international, l'inflation continuerait de ralentir au cours des deux prochaines années grâce à l'atténuation des tensions sur les coûts énergétiques et alimentaires et à l'impact progressif des mesures de la politique monétaire de la BCE. Au niveau national, la croissance du PIB peut être qualifiée de modérée. Elle est estimée à 1,4 % dans le projet de loi de finances 2024 contre 1 % en 2023. L'inflation s'établirait, quant à elle, à 2,6 % après les 5,8 % de cette année. Enfin, il est important de souligner qu'en quatorze mois, nous avons subi dix hausses consécutives de taux directeurs de la BCE et qu'à l'heure où je vous parle il n'y a pas d'anticipation de baisse des taux longs prévue à l'horizon.

Cela conduira à impacter pleinement notre budget en majorant à due proportion les frais financiers qui s'élèveront ainsi à 128 millions d'euros en 2024, +30 millions d'euros par rapport à 2023. Je rappelle qu'à l'époque des taux bas, nos budgets en ont bénéficié plus que positivement. Autres taux directeurs, autres chiffres, autre époque.

L'économie régionale est plutôt résiliente face à des carnets de commandes toujours insuffisants. Les industriels s'attendent tout au plus à une légère progression de production. Cette situation économique se traduit par une légère remontée du taux de chômage après une forte baisse ces trois dernières années, couplée hélas à une hausse sur les défaillances d'entreprises et à une relative stabilité des créations.

Le PLF 2024 prévoit un produit net de TVA en progression de 4,5 %. Cette projection peut paraître optimiste, d'autant que nous n'avons pas perçu en 2023 les 5,2 % qui avaient été annoncés il y a un an. Aussi, comme vous le rappelez régulièrement, Monsieur le Président, j'en appelle à l'Etat pour porter à la connaissance des collectivités des éléments étayés et précis sur leurs recettes. On nous a déjà privés d'autonomie fiscale au fil des réformes, il n'est pas l'heure de nous priver d'informations précises et circonstanciées sur nos recettes. Comment être bon pilote quand le directeur de course, à savoir l'Etat, change le trajet et la ligne d'arrivée en plein milieu de la compétition ?

Concernant notre stratégie financière, comme je l'avais indiqué l'an dernier, nous voulons rester dans la droite ligne de la stratégie du mandat avec ses trois grands principes : garder une épargne brute équivalente à 10 % de nos recettes de fonctionnement à l'issue du compte administratif, prévoir une capacité annuelle de désendettement inférieure à neuf années maximum au compte administratif 2027 et continuer à investir massivement. Nous prévoyons 906 millions d'euros de dépenses annuelles moyennes en investissement entre 2004 et 2027.

En 2024, ce ne seront pas moins de 59 millions d'euros de surcoût estimé à l'heure actuelle qui pèseront sur notre budget entre l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et les décisions de l'Etat non compensées. +30 millions d'euros de frais financiers, je l'ai dit, malgré une gestion active de notre dette par les services, ce qui pour rappel

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

nous avait permis de gagner 80 millions d'euros par le passé en empruntant à taux négatif. +12 millions d'euros en ressources humaines ; +9 millions d'euros en transport scolaire liés au 3 % d'indexation moyenne des marchés et délégations de service public ; +8 millions d'euros en formation sanitaire et sociale, liés au point d'indice et à la revalorisation des bourses.

A ces 59 millions d'euros s'ajoute le report de 54 millions d'euros des dépenses constatées en 2022 et 2023, également liés à l'inflation ou aux autres mesures prises par l'Etat.

Nos orientations 2024. En fonctionnement, dont nous verrons la décomposition dans le détail dans quelques semaines, il s'agira de faire preuve d'une grande maîtrise budgétaire avec un budget estimé à 2,28 milliards d'euros, soit une baisse légère de 31 millions d'euros sur nos politiques sectorielles. Cette maîtrise portera sur l'optimisation de notre modèle de financement de notre politique transport avec 32 millions d'euros de dépenses au titre de la convention TER qui seront versés en section d'investissement, et sur la baisse de 35 millions d'euros de la DGF lycée dont le besoin s'adapte à la baisse des coûts énergétiques.

En investissement un budget inégalé de 1,259 milliard d'euros, soit une hausse de 421 millions pour mettre la région sur les rails du ferroviaire de demain dans le cadre de l'ouverture à la concurrence au titre d'échéances d'acquisition et de rénovation de matériel ferroviaire et de la mise en œuvre de la SPL mobilité Hauts-de-France.

Pour dépenser plus de 3,54 milliards d'euros en politiques sectorielles et faire face au remboursement de notre dette, il faudra pouvoir compter sur d'importantes recettes. Je l'ai dit, le dynamisme de la TVA devrait nous générer 29 millions d'euros de recettes supplémentaires. Une légère progression du produit de cartes grises avec la décision de porter le tarif à 36,20 euros le cheval fiscal, soit une révision tarifaire de +1,70 euro, proche de l'inflation. Il s'agit d'une augmentation tarifaire contenue puisqu'elle permet à la région de conserver le tarif le plus bas de France métropolitaine tout en compensant la baisse de recettes induite par le verdissement du parc automobile. +19 millions d'euros de progression de nos dotations, DTCE, DCRTP et compensation pour perte de frais de gestion. Les recettes européennes progresseront de 35 millions d'euros et nos recettes sectorielles seront en baisse de 79 millions d'euros, notamment sous l'effet de la sortie de contractualisation du Pacte avec l'Etat.

Ainsi, les recettes de fonctionnement n'évolueraient que de 7,7 millions d'euros par rapport au BP 2023, dont 2,4 liés à la révision tarifaire sur les cartes grises.

En investissement, nos recettes augmenteront de 446 millions d'euros, essentiellement sur le volet ferroviaire, +506 millions d'euros de recettes SPL et -44 millions d'euros de recettes liées au financement passé des lignes de trains d'exploitation du territoire.

Au final, notre maîtrise des coûts permet de présenter un budget de fonctionnement en baisse, tout en absorbant les hausses subies et décidées par l'Etat. Grâce à ces efforts consentis, le BP 24 sera dans la lignée des BP 22 et 23 avec une épargne brute à 245 millions d'euros – 244 millions d'euros l'an dernier. Une capacité dynamique de désendettement théorique de 14,9 années contre 14,6 en 2023, mais vous savez que la différence entre l'épargne brute et la CDD votée au moment du BP et la réalité seront constatées au moment du compte administratif et entreront dans nos objectifs que j'ai évoqués tout à l'heure.

Les principales mesures 2024. Notre budget reflétera l'engagement d'une région qui soutient ses habitants et investit dans ses territoires. Factuellement nous poursuivrons les grandes lignes de l'action régionale pour lesquelles nous avons été élus, avec une forte mobilisation de notre étendard REV3. Ce sera le budget d'une région offensive sur l'emploi et qui protège chacun :

203 millions d'euros en fonctionnement dans nos lycées, aux côtés desquels la région a été particulièrement présente cette année pour les soutenir évidemment en premier lieu moralement, au regard de l'actualité tragique récente à Arras, mais également financièrement pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie, et avec encore 155 millions d'euros d'investissement prévus en 2024 pour nos opérations de maintenance et de travaux. 189 millions d'euros pour la formation professionnelle en 2024 et 138 millions d'euros pour le Pacte dans un

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

contexte de fin de contractualisation avec l'Etat. 172 millions d'euros dans les formations sanitaires et sociales intégrant revalorisation du point d'indice et augmentation des bourses. 54 millions d'euros de crédits de soutien à la promotion de l'apprentissage. 124 millions d'euros de soutien au développement économique, 38 en fonctionnement, 86 en investissement pour permettre aux habitants de notre région de bénéficier des emplois de demain avec la vallée de la batterie et le financement de nos trois gigafactories. Mais la région sera également aux côtés de l'artisanat, de l'économie sociale et solidaire et vous me permettrez d'avoir une pensée pour nos artisans, commerçants et agriculteurs et plus généralement envers tous les habitants durement touchés par les crues de novembre notamment dans le Pas-de-Calais. Vous nous proposerez au cours de cette séance, Monsieur le Président, de voter immédiatement un dispositif de soutien à nos habitants et entrepreneurs les plus en difficulté pour un montant de 12 millions d'euros en autorisation d'engagement et en autorisation de paiement.

Fidèles à notre engagement dès 2016 de maintenir le pouvoir d'achat des salariés à revenus modestes, nous augmenterons en 2024 le montant des aides individuelles pour l'aide au transport, à la garde d'enfants, au permis de conduire, à la conversion des véhicules au bioéthanol, pour atteindre 17 millions d'euros.

Ce sera le budget d'une région connectée et aménagée durablement, tout ce qui concerne le transport ferroviaire avec la mise en place de la SPL mobilité. Pour que la gestion et la maîtrise de nos dépenses soient complètement menées par nous-mêmes, cela se traduira par une diminution légère, je l'ai dit, du budget de fonctionnement transport avec un virement de 32 millions d'euros en investissement et un budget d'investissement global porté à 728 millions d'euros.

Nous n'oublions pas le domaine portuaire où nous poursuivrons notre rôle en matière de sécurité d'exploitation avec un budget de 29 millions d'euros à la fois en fonctionnement et en investissement.

On retrouvera le budget de 8 millions d'euros pour soutenir l'ambition de la dynamique REV3 chère à Frédéric MOTTE, mais à l'instar de 2023 je voudrais rassurer d'emblée les collègues, notamment ceux de l'opposition, en leur réaffirmant que l'exécutif et les services poursuivent les démarches d'identification de tout ce que nous faisons directement et indirectement pour REV3 avec pour objectif de renforcer la dynamique et d'aller plus vite. Chacun de mes collègues VP aura l'occasion de vous présenter sa politique, ses engagements spécifiques fléchés REV3.

Le budget d'une région stratège pour les territoires et leur ruralité. Nous trouverons dans cette ambition le maintien d'un budget conséquent de 67 millions d'euros dédiés à la politique ACTes pour laquelle Christophe COULON et/ou son successeur vous détailleront la volonté de la région de faire évoluer les projets de nos territoires vers la décarbonation de l'emploi local. Cette année encore, il s'agira de poursuivre notre soutien aux acteurs sur la politique de la ville/habitat logement et aux dispositifs dans les quartiers. 2024 verra également la progression des investissements – je pense que cela satisfera le CESER – dédiés aux projets de construction universitaire dans le cadre du CPER 2021-2027. Je tiens à le rappeler, ce budget consacré à cette politique ne se limite pas aux seuls crédits affichés en politique sectorielle. Il reste fortement soutenu par les fonds européens dont la région est autorité de gestion.

Comme chaque année depuis 2016, le sport et la culture ne seront pas oubliés et bénéficieront toujours d'un effort conséquent qu'ils pourront aussi orienter vers la vertu climatique et énergétique. Florence BARISEAU et/ou son successeur auront notamment à cœur de vous exposer le programme de l'année olympique après avoir transformé l'essai de la coupe de rugby cette année et de monter en selle pour le départ du Tour de France prévu à Lille en 2025.

Une région enfin toujours vigilante sur la maîtrise et l'efficacité de ses actions. Il s'agit de limiter au maximum l'impact de l'inflation et d'une croissance 2024 par une maîtrise des coûts permettant des marges de réduction en administration générale. Nous économiserons encore 3 millions d'euros sur ces montants de dépenses.

A travers sa nouvelle politique d'achat régionale, la région s'est donné pour mission de dégager davantage de gain tarifaire, de négociation et d'exécution.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Enfin, par une gestion attentive de nos ressources humaines et un suivi de leur progression, compte tenu des décisions de l'État, la région garantit un traitement équitable de chacun des agents et aura à cœur de valoriser leur engagement.

Un dernier mot sur notre dette, importante mais sécurisée. Elle restera contenue au regard de l'évolution de nos recettes et de nos taux de réalisation en dépit d'un contexte turbulent. Néanmoins, comme j'aime à vous le dire, la dette dont nous avons hérité se montait à un peu plus de 3 milliards d'euros fin 2016, 3,12 milliards précisément. Nous avons investi 4,64 milliards d'euros entre 2017 et 2022 en accroissant la dette de seulement 178 millions d'euros. Cela mérite d'être rappelé.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, la présentation de nos perspectives à court et moyen terme, que l'ensemble de l'exécutif détaillera le 14 décembre prochain. Un budget réaliste et qui continue de construire l'avenir régional comme nous le faisons depuis 2016. Nous gardons ainsi le cap contre vents et marées en espérant que l'Etat soit plus que jamais à nos côtés pour nous permettre de relever les défis qui s'offrent à notre belle et courageuse région. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. LE PRESIDENT : Monsieur HILLEWAERE, vous avez la parole.

M. HILLEWAERE : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, le rapport sur le ROB pour 2024 s'inscrit dans une situation économique et politique incertaine et contrainte financièrement par l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, les décisions de l'Etat non compensées en matière de ressources humaines et autres. Jean-Pierre BATAILLE vous l'a détaillé.

Le CESER a conscience que cela a des répercussions sur l'élaboration du budget régional dans ce « *contexte inédit de hausse subie des dépenses et de ralentissement des recettes* ». Malgré ce contexte, le CESER constate et souligne que la région poursuit la stratégie financière proposée pour le mandat, qui vise « *au maintien d'un investissement massif sur le territoire, tout en préservant la crédibilité financière de la collectivité dans un horizon proche grâce à une grande maîtrise budgétaire* ».

Sur le contenu même du rapport d'orientations budgétaires, le CESER fait le constat d'un propos surtout axé sur une ligne financière et finalement peu sur l'ambition politique de la région, en dehors des rappels aux grands principes affichés pour la mandature.

Ce ROB confirme encore la faiblesse des marges de manœuvre de la région en matière de recettes et une forte dépendance de l'échelon régional à des transferts de fiscalité dont les régions ne maîtrisent pas la nature ni les taux pour la plupart.

Par ailleurs, dans un contexte inflationniste, les estimations du produit attendu de TVA doivent, comme signalé, être prises avec une extrême prudence, cette recette liée à la conjoncture économique étant particulièrement incertaine. Les rendements des différentes fractions régionales de TVA se sont en effet avérés moindres en 2023 que ceux prévus par l'Etat.

Une autre contrainte est celle des décisions prises au niveau national qui s'imposent aux collectivités et ont un impact financier direct sur elles sans être compensées. Du point de vue de l'habitant d'une région, c'est difficilement acceptable car cela se reporte à plus ou moins long terme sur la capacité qu'a la collectivité régionale à investir, c'est-à-dire à doter le territoire des moyens destinés aux citoyens.

Malgré ces difficultés, il a été rappelé au CESER la volonté de la région de maintenir son action et ses politiques.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Le CESER salue la maîtrise du budget de fonctionnement grâce à une maîtrise des coûts. Il conviendra de voir si cela pourra ou non perdurer dans l'avenir.

Il relève ensuite la hausse significative des dépenses d'investissement liée au transport ferroviaire, rendue possible par la recette exceptionnelle liée à la mise en place de la société publique locale. Concernant celle-ci, qui s'appelle « gestion des actifs et appui à la mobilité en Hauts-de-France » et qui a été créée en 2023, le CESER prend acte de ce dispositif qui vise à organiser de façon plus efficace la filière transport ferroviaire de la région dans le contexte de la mise en concurrence. Mais même si cette structure est pertinente, il ne faut pas perdre de vue que cela entraînera pour la collectivité régionale une charge en fonctionnement dans le futur.

Le CESER a souhaité insister sur quelques points. D'abord, il n'a pas eu connaissance d'un rapport d'évaluation de la cession à la SPL aboutissant au montant de 506 millions d'euros inscrit au ROB. Il n'a pas non plus eu connaissance des charges futures qui seront à supporter en fonctionnement à la suite de cette cession. Il est en effet nécessaire d'avoir connaissance d'un budget prévisionnel et de connaître les conditions des emprunts qui seront souscrits par la SPL auprès du pool bancaire et pour lesquels la région se portera garante et assurera le remboursement dans le cadre du contrat de concession. Le CESER souhaite enfin pouvoir disposer des éléments nécessaires à l'appréciation des comptes annuels de la SPL.

Pour conclure, le CESER prend acte du rapport d'orientations budgétaires qui lui est soumis et a conscience des difficultés visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste et à maintenir un haut niveau d'investissement en faveur des habitants de la région, haut niveau d'investissement particulièrement remarquable pendant le mandat. Le CESER sera toutefois attentif à la mise en place de la SPL et aux différents éléments qui permettront de s'assurer de son suivi.

Je terminerai en remerciant Jean-Pierre BATAILLE ainsi que les services financiers du Conseil régional pour leur participation à notre commission finances et pour leurs réponses aux différentes questions des conseillers.

En vous remerciant pour votre attention.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRÉSIDENT : Un grand merci, Monsieur le Vice-président, président de la commission finances budget. Vous remercieriez également les membres de la commission qui ont travaillé pour rendre cet avis.

M. HILLEWAERE : Je n'y manquerai pas.

M. LE PRÉSIDENT : On se revoit le mois prochain.

M. HILLEWAERE : On se revoit le mois prochain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

La parole est aux groupes. Claire MARAIS-BEUIL a demandé la parole, ensuite ce sera Thomas HUTIN.

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur le président, mes chers collègues, nous étudions aujourd'hui le rapport d'orientations budgétaires de notre collectivité pour l'année 2024.

Commençons par les recettes. Comme depuis plusieurs années, la plus grande partie des recettes est sous la coupe de l'Etat et de ses dotations. Les dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales répondant majoritairement à une logique de compensation, elles visent ainsi à stabiliser les budgets locaux malgré des décisions de l'Etat sans compensation financière. Cela entraîne une perpétuelle incertitude, la collectivité n'ayant

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

comme marge de manœuvre propre que la part régionale de la TICPE et la carte grise. Dans la péréquation de reversement nous touchons une part de la TVA collectée par l'Etat. Nous pourrions donc nous réjouir, mais ce surplus qui se chiffre à 29 millions d'euros est dû, ce n'est une surprise pour personne, à l'inflation. C'est donc une double peine qu'ont subie les consommateurs de notre région dont le budget et le pouvoir d'achat furent une nouvelle fois grevés.

J'en profite, Monsieur le Président, et je me permets de vous solliciter car ce sujet était au cœur de nos débats lors de la précédente Séance plénière au cours de laquelle vous vous êtes engagé à reverser aux habitants des Hauts-de-France le surplus de versement de la TVA, qui est donc de 29 millions d'euros. Nous y sommes et je suis impatiente de connaître les actions que vous allez mettre en place et la façon que vous choisirez de redistribuer cette somme aux habitants de notre région. Pouvons-nous les connaître ?

Dans les recettes nous avons 150 millions d'euros collectés par la carte grise. La part de plus en plus importante d'immatriculations de voitures électriques vous amène à augmenter la taxe par cheval fiscal afin de maintenir le même niveau de recettes. Cela me pose au moins deux questions. Puisque la voiture électrique va prendre une part de plus en plus grande dans les années à venir, où allez-vous vous arrêter ? Allez-vous continuer d'augmenter cette taxe ? Si oui, à quel niveau vous arrêterez-vous ? De plus, si nous étions jusque-là la région avec la taxe la plus basse, cela tend à disparaître car nous pouvons constater, malgré ce que Monsieur BATAILLE nous a dit, que la Corse ainsi que nos départements des DOM-TOM, qui sont encore, je le pense, des régions françaises, ont aujourd'hui une taxe inférieure. Je vous rappelle que cette taxe la plus basse avait motivé l'implantation d'entreprises de location de voitures. Pensez-vous donc – c'est ma deuxième question – que ces 6 millions d'euros générés par l'augmentation que vous nous proposez aujourd'hui valent le risque d'une désertification de ces entreprises et leurs conséquences sur le chômage ? De plus, l'acquisition d'une voiture n'est ni un luxe ni une option, contrairement à ce que beaucoup d'élus déconnectés imaginent. La voiture est parfois le seul moyen d'aller travailler dans nos campagnes mal desservies. Cela va donc creuser encore un peu plus le budget des ménages, déjà bien impacté par l'inflation.

Du côté de vos dépenses, nous serons vigilants sur la dotation lycée que vous rediminuez, mais nous attendons d'avoir plus d'information.

Sur le taux d'endettement je me permets d'appeler à la plus grande prudence. En effet, la Banque centrale européenne, même si la Banque de France s'y est opposée, annonce encore des augmentations de taux, et ce jusqu'en 2025 avec pour raison l'inflation. Ces augmentations ont un impact sur notre budget mais également sur le budget des ménages et des entreprises si nous y regardons de plus près. Cela ralentit les investissements.

Nous aimerions, pour voter dans quelques semaines le budget 2024, obtenir un bilan des différentes actions de la collectivité : Proch'Emploi, voiture à un euro, garde d'enfants, aides au permis, aux entreprises, à la conversion au bioéthanol, et le bilan de tous les fonds d'urgence.

Enfin, comme le CESER dans son avis, j'attire votre attention sur le fait que selon l'article 61 de la loi du 4 août 2014, le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes et le rapport sur la situation en matière de développement durable doivent être présentés chaque année à l'assemblée délibérante préalablement au débat sur le budget. Etudier ces rapports en amont du vote du budget est une façon de faire évoluer ce budget afin de corriger les points négatifs mis en évidence.

De même, il est prévu qu'un délai de dix semaines soit laissé entre la présentation du rapport d'orientations budgétaires et le vote du budget comme le prescrit l'article 107 de la loi NOTRe. Force est de constater que nous n'aurons pas ces dix semaines.

Monsieur le Président, nul n'est censé ignorer la loi, encore moins les élus que nous sommes.

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, « aujourd'hui on n'a plus le droit ni d'avoir faim ni d'avoir froid. Dépassé le chacun pour soi... » Je vais arrêter là. Quel est l'état du pays et de notre région ? Rien dans ce rapport d'orientations budgétaires et politiques ne concerne la précarité de notre population. Et pourtant, ici et plus qu'ailleurs, dans ces temps difficiles, plus d'un million de personnes dans notre région vivent sous le seuil de pauvreté, des habitants qui se privent de plus en plus, dont les fins de mois commencent de plus en plus tôt car même si l'inflation des prix baisse, ces prix ne retrouvent pas leur niveau d'avant. La France est d'ailleurs depuis août un des mauvais élèves de l'Europe. Les associations qui tentent de leur venir en aide n'y arrivent même plus elles-mêmes et refusent des bénéficiaires. Même avec un emploi, les temps sont durs, le travail ne paie plus et la santé en pâtit. Heureusement, la solidarité est encore là dans notre région.

« *Winter is coming* », l'hiver vient. Rien non plus sur le dérèglement climatique et ses conséquences bien réelles. Pourtant, après la sécheresse, les canicules, les tempêtes, ce sont les précipitations automnales records et les inondations qui touchent durement notre région. Ce sont désormais huit Français sur dix qui expriment un sentiment fort d'anxiété face au dérèglement climatique.

Vos orientations budgétaires ? L'hiver de nos finances publiques vient. Au sujet du ROB 2023, Monsieur le futur Vice-président en charge des finances, vous déclariez que nous étions dans un étai. Nous y sommes. Ces orientations budgétaires en trompe-l'œil ne masqueront pas les difficultés actuelles et à venir. Elles sont basées sur les prévisions d'un gouvernement qui fait adopter son budget à coups de 49-3 et qui se trompe systématiquement sur l'inflation, la croissance et ses recettes, et donc nos recettes.

Notre bilan comptable 2023 ne s'annonce pas bon, avec -26 millions d'euros sur la TVA qui est le résultat d'une baisse de la consommation et une capacité de désendettement de plus de 11 ans, loin de l'objectif fixé par vous-mêmes.

Un budget en trompe-l'œil, disais-je. Vous nous annoncez un fort investissement à plus de 1,6 milliard mais il est gagé sur le patrimoine hypothéqué de nos trains actuels pour payer les nouveaux qui seront offerts au privé, sans que dans cette assemblée nous en connaissions les modalités, ce qui inquiète à juste titre notre CESER, comme cela vient d'être rappelé. Comme dans le même temps les intérêts de la dette explosent déjà avec une capacité de désendettement de plus de 16 ans dans ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est un triste record.

Il est vrai que la progression des recettes est très faible : 26 fois moins qu'en 2023 et c'est lié à la TVA. Ce n'est que grâce à une faible augmentation de la taxe sur la carte grise, la seule chose que vous maîtrisez – nous y reviendrons tout à l'heure lors d'une proposition d'amendement. C'est donc sur la section de fonctionnement que vous proposez une nouvelle fois de sabrer malgré l'inflation. Les dépenses de fonctionnement sont aussi des investissements dans nos ressources humaines, dans notre secteur associatif, dans notre secteur culturel, territorial pour réduire la dette sociale qui ne compte pas pour vous, apparemment. Qui va payer la dette financière en se serrant la ceinture jusqu'à étouffer ? Toujours les mêmes. Même si nous n'avons pas la lettre de cadrage des services cette année, ces plafonds de dépenses que vous avez fixés ont été cités par le CESER. Nous pouvons constater dans ce document, en comparant à celui de l'année dernière, que nous n'investissons pas plus dans nos agents du service public, voire moins, dans nos territoires, dans la formation tout au long de la vie, dans le logement ni pour le maigrichon REV3 transformé en triste gadget. Sur la biodiversité et le SRADDET, pas d'info, le pire est à craindre. En réponse à l'inflation toujours croissante, vous répondez par l'inflation de l'austérité, gageant nos services publics. Toujours pas de budget vert, même pas de comptabilité artisanale REV3 comme vous l'aviez annoncé l'année dernière : nous allons voir ce que nous allons voir. Il n'y a rien à voir. Notre CESER se désespère sur ce budget vert. Le gouvernement vient de l'imposer. Le syndicat des DGS le préconise désormais pour mobiliser et engager. Nos deux anciennes régions étaient des pionnières sur ces questions. Les Hauts-de-France seront sans doute les derniers.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

« *Winter is coming.* » Inlassablement nous vous rappellerons cette urgence climatique qui impacte tout le monde, fruit de l'égoïsme de notre époque qui met en péril la survie de l'humanité. Inlassablement nous vous rappellerons que les faits et les chiffres annoncés par la communauté scientifique seront têtus. Ils le sont déjà. Inlassablement nous vous proposerons aussi des solutions. Vous avez refusé notre vœu pour le financement de la transition écologique par l'Etat lors de la dernière Séance plénière. Vous avez refusé une mesure de justice sociale face à l'inflation, la prime de pouvoir d'achat pour les agents de notre collectivité comme c'est le cas pour tous les fonctionnaires. Nous vous proposerons tout à l'heure d'augmenter la taxe sur les cartes grises afin de dégager une marge suffisante pour rééquilibrer ce budget qui s'annonce. Les assurances annoncent déjà qu'elles ne pourront pas suivre face au dérèglement climatique...

M. LE PRESIDENT : C'étaient cinq minutes.

M. HUTIN : Je vais prendre le temps de l'explication de vote

M. LE PRESIDENT : Il n'y a pas de vote, on prend acte.

On fait une conférence des présidents, mais à quoi cela sert-il ? Je donne du temps supplémentaire, mais vous ne respectez pas.

Allez-y, cela ne sert à rien de faire des conférences des présidents. Débordez du règlement intérieur, ne le respectez pas !

M. HUTIN : En général, je respecte les choses.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas le cas en ce moment précis.

M. HUTIN : Les assurances annoncent déjà qu'elles ne pourront pas suivre face au dérèglement climatique et leurs tarifs augmentent déjà. Le rôle d'un assureur est de prévoir, celui d'un politique est d'agir. Monsieur le Président, un politique assureur devrait donc agir avant qu'il ne soit trop tard.

M. LE PRESIDENT : N'allez pas sur les mises en cause en plus, autrement j'interromps tout de suite. Et mettez vos tablettes à jour, cela fait vingt ans.

M. HUTIN : Pourtant, le préventif vaut toujours mieux que le curatif. Face à votre inaction, que restera-t-il de notre région à l'issue de votre mandat ? Une coquille vide dérivant dans une rivière en furie. Face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement, comme l'a dit Francis Blanche repris par Eva JOLY. Avant d'être coupé je tiens à remercier les services, le CESER pour son rapport et féliciter le futur vice-président aux finances.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. LE PRESIDENT : Sarah KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président du CESER, mes chers collègues, permettez-moi, après avoir remercié Monsieur BATAILLE et l'ensemble des services qui ont permis de préparer et de présenter ce ROB, de regretter que les circonstances rendent ce débat malheureusement un peu artificiel. En effet, nous débattons, me semble-t-il, assez tôt de ce rapport d'orientations budgétaires qui de ce fait ne peut pas tenir compte des conséquences de la catastrophe qui vient de s'abattre dans notre région, alors que le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril. Nous débattons également dans ce calendrier alors que le rapport comporte encore des incertitudes puisqu'il est fait mention de nombreux amendements déposés dans le cadre du PLF sur la baisse de dotation de compensation de la taxe professionnelle, sur la compensation liée à la baisse des frais de gestion de CVAE et de CFE, sur le new deal financier entre Etat et région et sur le soutien aux mobilités

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

décarbonées. Il nous semble donc que nous aurions pu avoir un débat un peu plus tardif comme nous le permet la loi afin de prévenir et prendre compte l'ensemble de ces éléments au sein de notre ROB.

Ceci étant, nous vous l'accordons, même si un délai supplémentaire aurait pu être accordé, il n'aurait pas changé l'essentiel puisque nous avons définitivement des visions différentes de l'état des finances régionales et de ce que doivent être les priorités de notre région. D'abord, nous ne partageons pas l'optimisme que vous affichez quant à certaines perspectives. Ainsi, sur l'inflation, afin de justifier une baisse de la DGF aux lycées, vous semblez tenir pour acquise une baisse des coûts de l'énergie, sans évoquer l'inflation des biens alimentaires, laquelle grève le budget des services de restauration scolaire alors qu'ils enregistrent une hausse de fréquentation de 15 %. Ainsi, sur les perspectives économiques vous semblez anticiper une reprise dans le secteur du BTP ; ce n'est pas ce que nous disent les acteurs du secteur qui semblent se préparer au contraire à des jours plus difficiles.

Concernant vos fondamentaux, vous indiquez qu'ils « *sont préservés et stabilisés et témoignent de la poursuite du redressement financier de la collectivité* ». Nous contestons aujourd'hui le fait que la situation soit améliorée et qu'elle était en moins bon état lorsque vous êtes arrivés aux responsabilités. Si je reprends les ratios contenus dans le rapport qui nous est soumis, les dépenses de fonctionnement sont passées entre 2016 et 2022 de 1,9 milliard à 2,4 milliards.

(distribution de documents par les services)

L'encours de la dette a augmenté de 3 à 3,190 milliards et l'encours de la dette par habitant de 493 à 524 euros par habitant et j'en passe. Certes vous prévoyez une baisse des dépenses de fonctionnement cette année : 2,278 milliards d'euros, sous le niveau du BP 2023, mais outre le fait qu'il ne s'agit que d'une prévision, faut-il s'en réjouir ? Baisser les dépenses de fonctionnement, c'est soit reconnaître que l'on a été trop généreux dans les années précédentes, soit baisser la voilure, c'est-à-dire pour une collectivité travailler moins, intervenir moins. Or, dans le contexte qui est le nôtre, alors qu'une partie de la région doit se reconstruire, alors que les annonces de difficultés des entreprises se multiplient – j'en veux pour exemple les dernières annonces dans le Calaisis : il y a eu Synthexim, Meccano, il y a aujourd'hui Draka –, alors que les indicateurs de pauvreté se dégradent, peut-on faire moins ? Peut-on surtout continuer à défendre les priorités que vous portez ? Vous l'aurez compris, au-delà du discours de l'opposition que nous incarnons, nous ne le pensons pas.

Nous ne pensons pas également, dans un contexte qui requiert de soutenir nos habitants alors que le coût du crédit augmente, qu'on puisse afficher comme seule priorité l'investissement. C'est au quotidien que nos concitoyens souffrent. Ils ont besoin d'être soutenus aujourd'hui et pas demain. Cela passe par des politiques offensives en matière de pouvoir d'achat. La région peut agir dès à présent en matière de pouvoir d'achat. Par exemple, pour soutenir les agents de notre collectivité, nous nous réjouissons, alors que vous le déplorez à de multiples reprises dans ce rapport, que l'Etat ait augmenté le point d'indice. Car nous nous inquiétons du pouvoir d'achat des agents de la région. Lors de l'examen des lignes directrices de gestion, vous indiquez vouloir travailler sur les salaires. Le salaire est aujourd'hui le premier facteur d'attractivité. Or, nous avons l'impression que les salaires ne sont pas suffisamment revalorisés en ce qui concerne les agents de notre région. Soutenir le pouvoir d'achat de nos concitoyens, c'est aussi imaginer d'autres politiques : les tarifs du train – nous avons déjà parlé de la gratuité pour les plus jeunes d'entre nous –, les fonds sociaux des lycées, les budgets des services de restauration scolaire car on ne peut fonctionner à budget constant avec une hausse de fréquentation sans rogner sur la quantité ou la qualité. Pourquoi pas des chèques énergie pour les artisans, commerçants, PME, les plus impactés par la hausse du coût de l'énergie qui, si elle ne baisse pas, reviendra au niveau d'avant crise.

Nous distinguons mal quelles sont vos priorités en matière d'investissement. Est-ce le développement économique, les transports, le lycée ou le logement ? Aujourd'hui cela ne transparaît pas dans ce rapport alors qu'il nous faut être stratégique et avoir un véritable plan pluriannuel d'investissement. Cela ne nous semble pas ressortir du rapport.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Nous avons besoin d'une région qui prenne le leadership. Nous voterons dans trois semaines un budget en espérant que ces éléments auront été pris en compte afin que la région soit à l'avant-garde et puisse aider ses habitants. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Gauche Républicaine et Ecologique)

M. LE PRESIDENT : Jean-Pierre BATAILLE pour répondre.

M. BATAILLE : Monsieur le Président, quelques réponses vu les interpellations qui sont souvent les mêmes.

Madame MARAIS-BEUIL, vous dites que le président s'est engagé à rendre le produit de TVA croissant aux habitants. C'est ce que nous faisons chaque jour, Madame, en n'augmentant pas les coûts du transport ferroviaire et scolaire, en n'augmentant pas le prix des repas dans les cantines ; c'est le pouvoir d'achat qui est conforté grâce à l'action de la région et vous savez aussi que ces 29 millions d'euros servent en partie à payer les augmentations de ressources humaines et de coût énergétique.

Quant à la fiscalité carte grise, la dualité est que sur les bancs à ma droite on demande la fiscalité carte grise la plus élevée et que vous préconisez sans arrêt le soi-disant maintien du pouvoir d'achat. Merci de comparer la Corse et les territoires ultramarins aux conditions économiques de la France métropolitaine, mais vous savez que les financements de nos collectivités d'outre-mer notamment – pas de la Corse mais quand même – sont assez différents.

La dotation des lycées ne diminue pas. Elle s'adapte à la réalité des coûts énergétiques. Je vous rappelle que la DGF lycée a été augmentée en 2023 de 60 millions d'euros. Je fais partie de certains conseils d'administration de lycées où j'entends reconnaître le rendez-vous qu'a pris la région en matière de dotation suffisante pour assurer le bon fonctionnement en dépit de l'explosion des coûts énergétiques.

Monsieur HUTIN, je vous connais très constructif, très aimable et j'allais dire presque convivial en commission et vous avez systématiquement besoin de surexister...

M. LE PRESIDENT : Il y a les médias.

M. BATAILLE : ... par des chants dont je vous laisse la libre appréciation. Je vous rappelle que nous avons récemment revalorisé les aides aux Restos du Cœur. L'air des Restos du Cœur est peut-être le bienvenu, mais nous ne les oublions pas, comme aucune autre association caritative de notre région.

Vous parlez d'hiver budgétaire. Je suis désolé de vous le rappeler et j'associe Madame KERRICH-BERNARD à ces propos, nous avons hérité d'une dette insupportable. Comment subir aujourd'hui des hausses d'intérêt, des hausses énergétiques, de l'inflation en courant le 100 mètres haies avec un boulet à chaque pied ? Un peu d'humilité, s'il vous plaît, dans vos critiques. Quand vous me dites que nous allons sabrer l'ensemble des politiques, c'est faux, Monsieur HUTIN. Je vous donne rendez-vous dans trois semaines. Vous verrez que toutes les politiques sont maintenues quasiment au même niveau budgétaire en fonctionnement que dans l'exercice 2023.

Madame KERRICH-BERNARD, vous me parlez d'hypothèse négative. Nous sommes obligés de construire notre budget sur les hypothèses du projet de loi de finances 2024. Vous ou Monsieur HUTIN avez souligné la méthode gouvernementale du 49-3 que nous déplorons les uns et les autres et les perspectives de retenue des amendements ; je mets autant d'espoir là-dessus que sur le retour de 20 degrés dans les trois prochains jours. C'est pour vous dire que nous sommes obligés de construire et que nous savons que l'Etat ne nous aidera pas et qu'en dépit de tout le bien-fondé des amendements parlementaires qui pourraient être amenés, l'Etat ne veut pas venir en aide aux collectivités au niveau des moyens dont nous avons besoin. Quand vous dites que les dépenses de fonctionnement ont explosé, je suis désolé de vous dire qu'entre le moment que vous évoquez et la réalité d'aujourd'hui nous avons hérité du transfert de la compétence transport scolaire qui coûte à lui seul 400 millions

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

d'euros. Quand vous dites que les dépenses de fonctionnement ont augmenté mais que l'on a fait des choix hasardeux, nous avons hérité d'une enveloppe obligatoire de 350 à 400 millions d'euros.

Je reste très fier de ce budget d'investissement, Monsieur le Président. C'est le plus haut que nous avons atteint depuis de nombreuses années et je pense que ce sera le zénith de nos années à venir. Je rappelle que nous voulons investir en moyenne 900 millions d'euros entre 2024 et 2027 et que nous étions plutôt, dans un passé récent, autour de 650 à 700. Si nous réussissons ce pari sans dégrader les équilibres financiers et que les taux d'intérêt ont la gentillesse, la bienveillance de redescendre à des niveaux plus acceptables, ce mandat aura été d'une efficacité redoutable. Merci.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

Je rappelle que la délibération relative au rapport d'orientations budgétaires prévue par l'article L.4312-1 du CGCT vise à prendre acte de la tenue du débat. Donc le vote sur la délibération est bien pour prendre acte du fait que le débat a bien eu lieu et rien de plus.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2023.01558

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Administration générale

2023.02082 - Complément de la Commission permanente suite à vacance de sièges (suite)

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la suite du renouvellement intégral des membres de la CP. Nous revenons à cette procédure.

Une seule liste de 55 membres a été déposée. Cette liste a été distribuée sur vos pupitres, je vous laisse en prendre connaissance. Je pense que cela doit déjà être le cas.

Dans la mesure où cette liste résulte de l'accord des groupes, je vous propose de l'adopter par un scrutin public, seulement si vous êtes d'accord à l'unanimité pour ne pas recourir au scrutin secret. Je rappelle que l'unanimité résulte d'un vote ; les abstentions et non-participations ne seront donc pas prises en compte.

Je mets donc aux voix le fait de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder aux désignations au sein de la Commission permanente. Les groupes l'ont été mais à chacun de le dire. Vous faites ce que vous voulez.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Il y a unanimité. Il n'y aura donc pas de scrutin secret.

Nous procédons à l'adoption de la liste des membres de la Commission permanente au scrutin public. Je mets aux voix cette liste.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2023.02082
Pour ne pas recourir au scrutin secret commission permanente

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote sur la délibération n° 2023.02082
Partie commission permanente

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : La Commission permanente est donc composée et au complet.

Les membres de la Commission permanente étant désignés, nous pouvons passer à la désignation des vice-présidents.

Je constate qu'une seule liste de 15 vice-présidents a été déposée. Cette liste vous a été remise. Je vous propose de l'adopter par un scrutin public, seulement si vous êtes d'accord à l'unanimité pour ne pas recourir au scrutin secret. Je rappelle que l'unanimité résulte d'un vote ; les abstentions et non-participations ne seront donc pas prises en compte.

Je mets donc aux voix le fait de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation des vice-présidents.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Vote sur la délibération n° 2023.02082
pour ne pas recourir au scrutin secret Vice-présidents

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Je remercie les groupes qui par nature ont peu de chances de faire partie de l'exécutif d'accepter cette procédure pour gagner du temps.

L'abstention n'est pas prise en compte, je viens de l'indiquer à l'instant, Monsieur le Vice-président LECA.

Nous procédons donc à l'adoption de la liste des vice-présidents au scrutin public. Je mets aux voix cette liste.

Vote sur la délibération n° 2023.02082
Partie Vice-présidents

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est clos. Cette liste est adoptée.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Ont été élus : Brigitte FOURÉ, première vice-présidente en charge de l'administration générale, des affaires juridiques, de la simplification administrative, du personnel et du dialogue avec les syndicats ; Christophe COULON, vice-président en charge des mobilités, des infrastructures de transport et des ports ; Florence BARISEAU, vice-présidente en charge de la ruralité, de la proximité, des solidarités et de la politique de l'eau ; Daniel LECA, vice-président en charge de l'Europe, de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles ; Manoëlle MARTIN, vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'orientation et du CREFOP ; Laurent RIGAUD, vice-président en charge de l'éducation et des lycées ; Marie-Sophie LESNE, vice-présidente en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'enseignement agricole et de la pêche ; Philippe BEAUCHAMPS, vice-président en charge des relations aux entreprises, de l'emploi et de la formation professionnelle ; Anne PINON, vice-présidente en charge de la santé et des formations sanitaires et sociales ; François DECOSTER, vice-président en charge de la culture, du patrimoine, des langues régionales et des relations internationales ; Marie-Noëlle DELAIRE, vice-présidente en charge de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire ; Arnaud DECAGNY, vice-président en charge de la politique de la ville, du logement, de la rénovation urbaine et de l'apprentissage ; Jean-Pierre BATAILLE, vice-président en charge des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de la sécurité ; Véronique TEINTENIER, vice-présidente en charge de la biodiversité ; Antoine SILLANI, vice-président en charge des sports, de la jeunesse et de la vie associative ; Frédéric MOTTE étant président de la mission REV3.

Je tiens à vous adresser mes félicitations et vous invite à venir vous installer à la tribune.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

Finances

2023.01977 - Reconduction pour 2024 du montant de la majoration du taux TICPE prévue par la loi Grenelle n° 2009-967 du 3 août 2009

M. LE PRESIDENT : Claire MARAIS-BEUIL a demandé la parole pour un amendement.

M. CHENU : Est-il possible de dire un mot après cette élection ?

M. LE PRESIDENT : A la fin de la délibération, je vous redonne la parole.

M. CHENU : Merci.

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous n'êtes pas surpris de voir de nouveau cet amendement puisque nous le présentons tous les ans. En effet, et encore plus ces deux dernières années où les prix des carburants flambent, où le pouvoir d'achat des ménages diminue, nous devons tout faire pour les habitants de notre région. C'est pourquoi nous renouvelons notre demande de suppression de cette part de TICPE. Monsieur BATAILLE va me dire que cette recette est nécessaire et que le gain par ménage est dérisoire. Mais lorsque la voiture électrique aura remplacé la voiture thermique, comment ferez-vous ? Les 51 millions d'euros vont se réduire de façon proportionnelle au pourcentage de voitures propres, vous devez faire des choix. Nous vous proposons simplement d'anticiper ce changement.

De plus, les zones rurales sont plus sensibles que les autres à la question de la mobilité tant il est difficile d'y trouver des équipements spécialisés, comme le souligne une nouvelle étude de l'INSEE sur les bassins de vie. La voiture est donc le mode de déplacement le plus utilisé en milieu rural. 93 % des trajets sont effectués en automobile contre 87 % en moyenne en France, 80 % dans les villes de plus de 100 000 habitants et 64 % en région parisienne. Or, un tiers de la population vit en zone rurale. En effet, d'après la nouvelle approche de l'INSEE basée sur la grille de densité, près de 3 200 communes sont rurales dans les Hauts-de-France. Elles couvrent 82 % du territoire régional et abritent un peu plus de 1,7 million de personnes, soit 29 % de la population régionale.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Monsieur BATAILLE, je sais, c'est dérisoire mais cela compte pour beaucoup d'entre nous.

M. LE PRESIDENT : Monsieur BATAILLE a la parole s'il est installé.

M. BATAILLE : Madame MARAIS-BEUIL, on vous a expliqué que cette augmentation du cheval fiscal était un moyen de préserver l'ensemble de nos politiques. Le verdissement du parc automobile, c'est parfait. Vous savez que les recettes que nous percevons au titre de la fiscalité carte grise mais également au titre de la TICPE Grenelle dont nous parlerons tout à l'heure nous permettent d'encourager une politique environnementale, avec le subventionnement de nos trois gigafactories et d'autres filières de recyclage de batteries électriques. Je pense que cette fiscalité est une réelle fiscalité écologique et qu'elle est vraiment minimaliste dans l'achat d'un véhicule. La fiscalité carte grise représente très peu d'euros pour un acheteur, tant mieux.

Monsieur le Président, je pense qu'il n'y a pas à retenir ces propositions sur lesquelles le Rassemblement National revient chaque année et il sait d'ailleurs que son discours n'est que d'une honnêteté intellectuelle relative.

M. LE PRESIDENT : Je pense que Madame MARAIS-BEUIL ne sera guère surprise si j'en juge par ses réactions.

Vous avez la parole pour l'explication de vote.

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur BATAILLE, nous étions bien sur le 2023.01977, c'est-à-dire la TICPE et non la carte grise ?

M. LE PRESIDENT : C'est bien cela et la position est connue, c'est la même que l'an dernier comme votre position est la même.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'amendement n° 1 du groupe Rassemblement national, Indépendants et Apparentés à la délibération n° 2023.01977

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Monsieur TIRMACHE, pour un rappel au règlement. Je ne vous avais pas vu.

M. TIRMACHE : Je voulais m'exprimer sur l'amendement de Madame MARAIS-BEUIL. Encore une fois le Rassemblement National fait la démonstration de son désintérêt vis-à-vis des conditions de vie de nos compatriotes et organise même d'une certaine manière leur humiliation. Cet amendement ridicule aurait pour conséquence de rendre aux presque 6 millions d'habitants des Hauts-de-France la somme vertigineuse de 70 centimes d'euro par mois. Jetez-leur des pièces à la figure tant que vous y êtes.

Madame MARAIS-BEUIL, vous voulez rendre du pouvoir d'achat aux habitants des Hauts-de-France ? Alors parlez à vos collègues députés du Rassemblement National. Au lieu de squatter la buvette de l'Assemblée avec leurs cravates, ils pourraient changer significativement la vie des Françaises et des Français. Demandez-leur pourquoi ils ont voté contre l'augmentation du SMIC, demandez-leur pourquoi ils ont voté contre le blocage des prix, demandez-leur pourquoi ils ont voté contre la taxation exceptionnelle des surprofits pour les redistribuer à nos concitoyens.

(brouhaha sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

Par chance, vos collègues députés du Rassemblement National pourront se rattraper. La semaine prochaine, ils pourront voter la proposition de loi du groupe LFI NUPES pour indexer les salaires sur l'inflation. Ce ne serait

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

que justice face au vol qui s'organise sur le pouvoir d'achat des Françaises et des Français. Cela fonctionne très bien en Belgique et 92 % des Français sont favorables à une telle loi selon un récent sondage Harris interactive. Mais évidemment vos collègues députés du Rassemblement National ne voteront jamais une telle loi parce qu'en vérité, entre le peuple et les puissants le Rassemblement National a toujours choisi de se ranger du côté des puissants.

M. LE PRESIDENT : L'amendement a été repoussé.

Sur la délibération, Claire MARAIS-BEUIL a demandé la parole, ensuite Monsieur TIRMACHE et Monsieur BAUDE.

Qui a demandé un rappel au règlement ? Monsieur CHENU ?

M. CHENU : Merci, Monsieur le Président. Rappel au règlement pour ces mises en cause personnelles par notre collègue LFI que j'invite à être d'une humilité absolue ; quand dans son groupe, dans sa propre région, dans son propre département on héberge un député condamné pour violences conjugales et qu'on ne s'en désolidarise jamais, on évite de faire des commentaires sur l'attitude du voisin. On se fait tout petit, petit, petit.

(applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. LE PRESIDENT : Madame MARAIS-BEUIL, c'est à vous.

Oui, je sais qu'il y a un bourdonnement mais nous n'en trouvons pas l'origine pour l'instant.

MME MARAIS-BEUIL : Nous ne répondrons pas à ces attaques et nous maintenons cet amendement.

M. LE PRESIDENT : Vous êtes sur la délibération.

MME MARAIS-BEUIL : Je disais que nous sommes totalement opposés à cette TICPE régionale, vous n'en serez pas étonnés.

M. LE PRESIDENT : Monsieur TIRMARCHE.

(arrêt du bourdonnement)

M. TIRMARCHE : Je vais laisser la parole à Thomas HUTIN.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président. Comme chaque année, le Conseil régional doit délibérer pour maintenir la majoration Grenelle de la TICPE à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Avec la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation dont nous parlerons ensuite, la majoration Grenelle est désormais le seul levier fiscal à disposition des régions. Compte tenu des défis auxquels notre région sera confrontée pour bâtir son budget 2024 et répondre aux crises vécues par les habitants, le groupe écologiste va naturellement soutenir le choix de maintenir la TICPE à son maximum autorisé et par conséquent de conserver la majoration Grenelle. C'est une recette stable de 51 millions d'euros, modeste par rapport à nos recettes puisque cela ne représente que 1,7 % de notre budget. Moins d'un centime par litre, c'est une contribution fixe par rapport au prix du carburant qui, lui, est en hausse régulièrement et qui est toujours très haut. Elle représente 5 à 7 euros par habitant et par an, payée aussi par le trafic des transits.

Bien sûr, ce n'est pas le groupe écologiste qui remettra en cause la nécessité d'une fiscalité pour financer la transition écologique dont nous payons actuellement trente ans d'inaction, mais il est tout de même paradoxal que les finances de la région dépendent de la consommation de carburant, alors que compte tenu de l'enjeu climatique

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

et de notre statut d'autorité organisatrice des mobilités, nous avons pour objectif d'essayer de limiter cette consommation de carburant. Il est temps !

Rappelons aussi que les recettes issues de cette majoration Grenelle doivent être affectées au financement d'une infrastructure de transport durable, dont les TER, ferroviaire ou fluvial.

Encore une fois, nous déplorons que l'Etat se refuse à donner une autonomie fiscale aux régions tout en permettant une péréquation pour améliorer l'égalité entre les territoires et en donnant les moyens d'agir pour l'indispensable transition écologique dont nous avons la compétence en tant que chef de file.

M. LE PRESIDENT : Monsieur BAUDE.

M. BAUDE : Merci, Monsieur le Président. Ce n'est jamais de gaieté de cœur que l'on sollicite nos concitoyens surtout dans cette période, mais nous sommes quelques-uns dans cet hémicycle à avoir aussi la gestion des collectivités territoriales et nous savons à quel point toute recette est précieuse.

J'aurais une question au président BATAILLE, maintenant vice-président BATAILLE, pour plus de clarté : qu'est-ce qui nous oblige à prendre cette délibération sur la Séance plénière du ROB et non pas dans la Séance plénière qui voit l'ensemble du budget ? Il y a peut-être une raison et dans ce cas ce serait bien de l'expliciter. Ce serait plus intéressant de pouvoir flécher en quoi ces recettes peuvent être indispensables pour des dépenses qui nous paraissent aussi indispensables.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert.

M. BATAILLE : Monsieur le Président, je vais juste répondre.

M. LE PRESIDENT : On finit le vote.

M. BATAILLE : Pardon.

Vote sur la délibération n° 2023.01977

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Monsieur BATAILLE pour un rappel au règlement, parce que je ne vous ai pas donné la parole.

M. BATAILLE : Pour répondre à Bernard BAUDE, nous avons l'obligation chaque année de voter avant le 30 novembre la délibération de reconduction ou non de la TICPE Grenelle. C'est pourquoi cela ne fait pas partie de la séance budgétaire de décembre.

2023.02047 - Fixation du tarif et du taux d'exonération applicables à la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 1 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi, défendu par Monsieur POIX auquel répondra Monsieur BATAILLE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. POIX : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, c'est un amendement où je propose de rappeler que nous cherchons à exonérer de la taxe régionale les publics suivants : les personnes en situation de handicap, les jeunes de moins de 25 ans, les personnels soignants qui interviennent à domicile et les retraités.

Dans le même temps, puisque la loi le permet depuis le 1^{er} janvier 2020, nous proposons de fixer à 100 % le taux d'exonération applicable à la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation au profit des véhicules propres sur l'ensemble du territoire régional, et de réfléchir, car il faut ouvrir le débat, sur l'exonération à 100 % des véhicules dits propres, types GNL, GNV. Ce n'est pas le cas actuellement dans les Hauts-de-France et nous devons tendre à une généralisation de cette exonération. Cela nécessitera bien sûr de réfléchir collectivement à une compensation dans le budget que nous aurons à débattre en décembre.

C'est le sens de l'histoire, c'est une mesure de justice. On va me dire qu'il est impossible à notre niveau régional de créer ces catégories d'exonérés, qui sont au cœur de la crise de pouvoir d'achat que l'on connaît depuis des années, mais je pense que c'est notre mission aussi dans cet hémicycle de lancer des débats à l'adresse de nos parlementaires – ils sont nombreux ici à siéger au Sénat ou à l'Assemblée – et de se positionner clairement sur la réflexion d'exonérer certains publics en très grande fragilité. Cela passera nécessairement par une action législative mais je pense que notre hémicycle s'honore aussi à élever le débat, à regarder ce qui se passe au niveau du Parlement et à proposer des choses qui peuvent être reprises. Je le mets à disposition des uns et des autres sur la table du débat démocratique.

Certaines régions réfléchissent déjà à aller très loin et sont déjà allées à 100 % d'exonération pour les véhicules dits propres. Je pense qu'il faudrait que nous nous en inspirions. C'est le cas notamment en PACA, en Auvergne-Rhône-Alpes ou en Normandie. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur BATAILLE.

M. BATAILLE : Monsieur POIX, aussi généreuse soit votre proposition, elle n'est pas possible. Vous nous proposez de voter un amendement de modulation pour certains types de véhicules qui n'est pas autorisé par l'article L.421-30 et suivants du Code des impositions sur les biens et services. Voulez-vous que nous fassions jurisprudence, que nous votions un amendement non recevable ? Pardon, mais cela n'a pas de sens. Et vous savez que ce n'est pas ici – hélas ou tant mieux – que se votent les lois. Ce n'est évidemment pas possible, Monsieur POIX. Je suis donc obligé de proposer le rejet de votre amendement.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert sur l'amendement.

Vote sur l'amendement n° 1 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.02047

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN pour l'amendement n° 2 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, cet amendement vise à fixer à 42 euros par cheval-vapeur le tarif de la taxe régionale applicable sur les certificats d'immatriculation à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour faire face à l'inflation des coûts énergétiques et des matières et investir dans la transition énergétique et sociale, nous proposons de fixer ce tarif au niveau le plus faible de la France hexagonale. En effet, selon mes calculs, ce niveau de taxe que vous allez augmenter très faiblement permettrait d'arriver à 25 millions d'euros supplémentaires, ce qui servirait déjà à payer en partie les usines de batterie, en tout cas sur cette année, tout en maintenant le niveau de nos politiques sectorielles et permettrait donc d'équilibrer un peu le budget que vous allez nous proposer lors de la prochaine séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Cela répond aussi à votre demande – j'avais parlé l'année dernière des îles Caïman et vous aviez sursauté – de rester les moins chers de la France hexagonale pour capter et maintenir les 12 % de flotte de véhicules de location qui sont notre base fiscale supplémentaire.

Pourquoi ce tarif à 42 euros ? La Normandie a augmenté sa taxe cette année de 11 centimes et arrive à 46 euros, donc largement au-dessus ; la région Auvergne-Rhône-Alpes l'a maintenue à 43 euros. Nous serions donc les moins chers.

Comme cela a été dit, c'est notre seul levier fiscal. Il ne représente que 4,4 % de nos recettes de fonctionnement. Les dépenses de la région, ce sont 518 euros par habitant, c'est donc très faible, et un tiers pour le coût des transports. Ce coût supplémentaire pour les acheteurs est de 55 euros pour une 5 chevaux essence ou gasoil, soit 0,22 % de l'achat d'un véhicule moyen. Cette taxe est généralement offerte par les concessionnaires comme geste commercial. Le calcul par cheval-vapeur étant en fonction de la puissance, il permet aussi de taxer davantage les gros modèles plus polluants. C'est donc une mesure de justice sociale. La voiture doit financer la voiture, on en est loin.

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

Monsieur BATAILLE.

M. BATAILLE : Je vais vous proposer de rejeter cet amendement. Monsieur HUTIN, on ne peut pas plaider d'un côté la défense du pouvoir d'achat des habitants et de l'autre choisir d'augmenter de manière trop importante. Vous proposez 22 % d'augmentation de la fiscalité carte grise. Je pense que ce n'est ni le moment ni la façon d'améliorer le pouvoir d'achat de nos habitants. Je vous propose donc de rejeter cet amendement.

M. LE PRESIDENT : Très bonne argumentation qui correspond à ce que vous ne cessez de me répéter pour la préparation des budgets depuis des années. Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président.

L'amendement est aux voix.

Vote sur l'amendement n° 2 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.02047

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 2 du Rassemblement National, défendu par Monsieur TORRE.

M. TORRE : Merci, Monsieur le Président, je ferai également l'explication de vote si vous le permettez. Notre amendement propose de remplacer : « de fixer à 36,2 euros... »

M. LE PRESIDENT : On écoute notre collègue.

M. TORRE : ... par cheval-vapeur le tarif de la taxe régionale applicable sur les certificats d'immatriculation à compter du 1^{er} janvier 2024 » par : « de maintenir à 34,50 euros le tarif de cette taxe régionale ».

Cette mesure entraîne une perte de recettes de 6 millions d'euros que nous gageons par une diminution de la ligne services généraux administration générale de la collectivité et plus particulièrement la communication. L'autopromotion de l'action du président et du vice-président en séance nous paraît largement suffisante pour nous épargner ce remplissage des poubelles, que je constate à l'issue de chaque séance, par des brochures sur papier glacé qui sont essentiellement lues par les équipes de communication. Il faut réduire ces dépenses.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Nos collègues ont eu raison de souligner que dans la Belgique voisine les salaires sont indexés sur l'inflation. Ils ont raison parce que c'est regardé par les habitants des Hauts-de-France dont le pouvoir d'achat est terriblement impacté chaque mois par l'inflation. Notre amendement qui consiste à vous demander de baisser, compte tenu de l'inflation, cette taxe sur l'achat de véhicule, contribue à préserver le pouvoir d'achat de nos habitants. D'ailleurs, j'invite Monsieur HUTIN dans mon village de Berlancourt, dépourvu de train, de métro, de RER, à venir faire une expérience de mobilité douce à 5 kilomètres de tout premier magasin. Lorsqu'on oublie d'acheter sa baguette, cela double le prix de la baguette parce qu'il n'y a pas d'autre moyen.

Plus sérieusement, Monsieur Xavier BERTRAND, il y a dans ce pays 47 % de prélèvement obligatoire rapporté au PIB, c'est-à-dire 6 % pour les européens qui sont nombreux à l'extrême centre et à l'extrême gauche dans cette assemblée. C'est 6 % de plus que la moyenne de l'Union européenne. Cela représente 150 milliards d'impôts et de taxes, de prélèvements obligatoires de plus sur les Français par rapport à la moyenne de la communauté européenne. C'est considérable, et tout cela pour aboutir à 6 millions de chômeurs, à une augmentation, depuis que Xavier BERTRAND a voté en 2017 pour Emmanuel MACRON, de 700 milliards de la dette publique qui culmine à 3 000 milliards d'euros. Bref, un résultat tout à fait regrettable. Or, dans ce pays, on sait parfaitement augmenter les impôts, l'extrême gauche nous le démontre à chaque séance, mais on ne sait pas les diminuer.

Il y a tout de même quelques exceptions, Monsieur le Président. Dans votre belle région, cinq communes ont baissé la taxe foncière en 2023 de plus de 10 %, cinq communes sur 80 communes dans toute la France. Donc, c'est possible. A Berlancourt, dans le petit village dont je suis le maire, on a baissé la taxe foncière de 50 %. Croyez-moi, collègues d'extrême gauche, quand on rend 200 euros de taxe foncière à une vieille dame qui est au minimum vieillesse de 700 euros, on n'est pas atteint de fatigue républicaine.

Vous allez me demander, Monsieur le Président BERTRAND, je le vois dans votre sourire, quel est le rapport entre les 17 000 misérables petits villages, dont Berlancourt, et l'immense région que vous présidez. C'est l'exemplarité, Monsieur le Président BERTRAND, parce que personne ne regarde le misérable maire de Berlancourt que je suis, mais il y a 16 820 maires de communes qui n'ont pas baissé la taxe foncière qui vous regardent, vous candidat éternel à l'élection présidentielle. Voilà pourquoi il est important que des signaux soient donnés par vous. A défaut, je crains que vous ne portiez vis-à-vis de nos enfants la responsabilité d'un sort pour la France qui risque bien de ressembler à l'Argentine parce qu'à force d'ajouter des impôts aux impôts, des taxes aux taxes et de décourager les entrepreneurs et l'ensemble des habitants, on va finir par en arriver là. Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs de l'extrême centre et de l'extrême gauche...

M. LE PRESIDENT : Vous avez dépassé les quatre minutes. Si vous n'êtes pas capable de limiter votre propos...

M. TORRE : (*hors micro*)

M. LE PRESIDENT : Votre mépris et votre ton hautain ne me dérangent pas. Avec vous je suis habitué. C'est votre comportement.

M. TORRE : Répondez-moi sur le fond.

M. LE PRESIDENT : On n'est pas dans une cour d'école à s'invectiver. Vous pouvez reprendre les propos que vous avez tenus tout à l'heure. Si déjà vous étiez ferme et solide sur votre argumentation. Vous connaissez si bien les difficultés des Français que vous vous êtes trompé de près de 30 % sur le montant du minimum vieillesse, parce que je l'ai augmenté quand j'étais ministre, malgré la crise.

M. TORRE : Ça va, c'est 700 euros.

M. LE PRESIDENT : Vous ne savez même pas en parler.

Christophe COULON a la parole.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. COULON : Merci, Monsieur le Président. Plusieurs éléments. D'abord, c'est bien beau d'appeler à la préservation du pouvoir d'achat des uns et des autres, mais il faut regarder ce que l'on fait dans les collectivités dont on a la charge. Quand Hénin-Beaumont passe en DSP sa piscine municipale et que l'entrée de la piscine augmente de 50 %, cela ne gêne personne. Je ne le dis pas en l'absence de Monsieur SZCZUREK, mais la réalité est là. J'ai regardé les conseils municipaux d'Hénin-Beaumont, cette commune augmente aussi ses tarifs municipaux. A un moment il y a une logique comptable.

(applaudissements sur les bancs de la majorité régionale)

Puisque vous êtes un spécialiste des garanties du passif, effectivement vous avez trouvé une très belle niche professionnelle, mais ne parlez pas trop de Berlancourt parce que, en temps de présence, vous êtes plutôt à Boulogne-Billancourt qu'à Berlancourt, à mon avis. Vous êtes maire effectivement, mais Berlancourt est un Airbnb pour vous et je peux comprendre que cela vous ennuie compte tenu du véhicule que vous conduisez – vous avez bon goût – qui est plutôt gros, plutôt allemand, plutôt 4x4 et plutôt de luxe.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. TORRE : Mise en cause personnelle.

M. COULON : On a une spécialité dans l'Aisne, on a beaucoup de 4x4 de luxe avec un certain nombre de membres du Rassemblement national. C'est comme ça. On a le groupe Volkswagen aussi qui est un très gros fournisseur dans le département de l'Aisne.

Le vrai problème de fond sur ce sujet est de comprendre à quel point nous sommes venus à un système complètement fou en matière de financement de l'action de nos collectivités. D'abord, l'Etat décide d'exonérer à 100 % les véhicules électriques ; c'est son choix mais cela pèse de plus en plus pour nous qui sommes dépendants à 93 % des dotations de l'État et on a absolument besoin de ces 6 millions d'euros, pas pour faire des plaquettes sur papier glacé parce que franchement je trouve qu'il n'y en a pas beaucoup dans notre collectivité et on a ce débat au sein de la majorité. Je referme la parenthèse. On a besoin de ces 6 millions parce que c'est ce qui nous permet de faire fonctionner notre collectivité.

Je fais l'explication de vote du groupe en même temps.

C'est ce dont nous avons absolument besoin. Nous restons la première région métropolitaine en termes de tarif. C'est bon pour le pouvoir d'achat de nos ménages et notre activité économique.

Par ailleurs nous avons harmonisé à la baisse un certain nombre de tarifs et fait baisser le coût de la carte grise pour les anciennes régions. Je pense que c'est une proposition raisonnable qui est faite mais l'enjeu de la fiscalité est une sacrée discussion à avoir. Je propose que les parlementaires s'emparent aussi de ce sujet. Merci, Monsieur le Président.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. LE PRESIDENT : Jean-Pierre BATAILLE me signifiant que l'argumentation a été faite, le scrutin est ouvert.

M. TORRE : Rappel au règlement pour mise en cause personnelle, je l'ai dit avant.

M. LE PRESIDENT : Maintenant, il suffit, Monsieur TORRE. Le scrutin est ouvert sur l'amendement.

M. TORRE : J'ai été mis en cause personnellement par Monsieur COULON.

(brouhaha sur les bancs de l'assemblée)

Vote sur l'amendement n° 2 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés à la délibération n° 2023.02047

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Monsieur TORRE pour un rappel au règlement.

M. TORRE : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je rappelle à Monsieur COULON que je ne suis pas maire d'Hénin-Beaumont mais de Berlancourt. J'ai été élu, réélu. Votre mise en cause sur ma présence dans la commune est tout à fait inappropriée. Si j'ai été réélu et si je baisse la taxe foncière de 55 %, c'est parce que je suis efficace. Je suis présent là où je suis le plus efficace, Monsieur COULON.

Par ailleurs la mise en cause personnelle portée sur mes véhicules...

M. LE PRESIDENT : (*inaudible*)

M. TORRE : Monsieur BERTRAND, je parle.

M. LE PRESIDENT : Monsieur, je suis en train de reprendre Monsieur COULON. Maintenant ça va bien ; si vous avez du mal à supporter la police de l'assemblée, vous allez sortir parce que je vais vous exclure si c'est ce que vous cherchez.

M. TORRE : Je n'ai pas répondu à la mise en cause personnelle sur mes véhicules.

M. LE PRESIDENT : Finissez votre rappel au règlement.

M. TORRE : Monsieur COULON, j'ai effectivement des véhicules personnels, je n'ai d'ailleurs que cela. La commune de Berlancourt qui m'octroie 10,21 euros d'indemnité par mois ne me paie pas de véhicule personnel. Tous mes véhicules ont été payés avec de l'argent privé. Je préfère rouler dans des voitures confortables payées avec de l'argent privé que dans une voiture de fonction comme vous, Monsieur COULON, avec chauffeur aux frais des habitants des Hauts-de-France.

(applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. LE PRESIDENT : N'allez pas faire reproche à ceux qui dans votre groupe pourraient aussi utiliser des véhicules mis à disposition par la République, Monsieur TORRE. Il suffit de regarder pas très loin de vous. Votre démagogie de bas étage, gardez-la pour vous, Monsieur ! Je dis cela pour que vous n'ayez pas de problème en réunion de groupe.

Sur la délibération, Monsieur HUTIN a la parole, et lui seul.

M. HUTIN : Je vais essayer.

M. LE PRESIDENT : Il suffit de prendre la parole.

MME DELLI : Tu roules dans quelle voiture, Thomas ?

M. HUTIN : Je suis venu en train – je tiens à le préciser pour calmer tout le monde – comme beaucoup d'ailleurs devraient le faire pour se rendre compte de la situation parfois difficile. Mais ce matin, cela a été.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Je me suis déjà exprimé sur cette question de la taxe. Je ne vais pas en rajouter sur Monsieur TORRE que déjà je ne vois pas beaucoup...

M. LE PRESIDENT : Si vous n'en rajoutez pas, prolongez le vote sur la délibération.

M. HUTIN : Nous nous abstiendrons sur cette délibération parce que nous trouvons que cette taxe n'est pas suffisamment haute pour permettre à la région d'agir. Si certains groupes voudraient que la région soit supprimée, qu'ils rendent leur mandat, ce sera plus rapide.

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX, pour une explication de vote ? Allez-y.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président. Peut-être faut-il rappeler au passage que l'on parle beaucoup d'impôts et qu'il y a toujours les mêmes ritournelles qui reviennent des bancs de l'extrême droite : moins d'impôts, moins d'impôts. C'est tout de même cela qui nous permet de financer notre Sécurité sociale, nos retraites, notre modèle social qui a amorti l'impact des différentes crises que l'on a pu connaître ces dernières années. Si l'on posait les questions et les termes du débat de façon très calme et posée, il faudrait plutôt se poser la question de la justice fiscale et du scandale qu'est le passage à cinq tranches d'impôt, et non pas à quatorze, et à la progressivité de l'impôt sur le revenu, à rétablir d'urgence pour faire reposer le poids de l'effort fiscal sur tous les citoyens de façon équitable. C'est quand même la base dans notre Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, que chacun contribue en fonction de ses revenus et de sa position sociale. Je referme la parenthèse sur ce sujet

Il y a quelque chose dans cette délibération que je ne comprends pas. J'avais posé la question l'année dernière, je la repose. Depuis 2020, il me semble que la loi a mis à 100 % le taux d'exonération sur les véhicules propres électriques, à hydrogène et hybrides. Or, dans la délibération nous sommes toujours à 50 %. Pourquoi ce hiatus entre les deux ? Peut-être est-ce une erreur de ma part. Peut-être Monsieur BATAILLE peut-il me répondre sur ce point.

M. LE PRESIDENT : Je ne vois pas où est le hiatus. Monsieur BATAILLE, si vous voulez répondre.

M. BATAILLE : Nous étions à 100 % d'exonération avant 2023. Nous avons voté une réduction à 50 % de l'exonération parce que les véhicules hybrides dits propres à nos yeux ne méritaient qu'une exonération à 50 %. Nous maintenons cette exonération à 50 %.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert sur la délibération.

Vote sur la délibération n° 2023.02047

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Personnel

2023.02100 - Mise en place de trois jours d'autorisation spéciale d'absence exceptionnelle liée aux catastrophes naturelles

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN a déposé l'amendement n° 5. (*concerne la délibération 2023.02101*)

M. COUSIN : Merci, Monsieur le Président. Concernant l'aide régionale aux victimes des inondations, particuliers et communes, dans la partie Préambule nous souhaitons ajouter la phrase suivante : « Ces épisodes climatiques extrêmes sont amenés à se répéter et à se multiplier dans les années à venir. »

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Cet amendement permet de recontextualiser les événements qui se sont déroulés dans le cadre plus large du réchauffement climatique, tout en ne niant pas les autres effets et impacts qui ont abouti à ces inondations très importantes qu'ont connues les départements du Pas-de-Calais, de la Somme et du Nord. Malheureusement ces événements auront vocation à se répéter et à s'accroître dans les années à venir, tous les modèles l'indiquent, ceux du GIEC entre autres. Merci.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON, pour répondre à l'amendement.

(Monsieur COULON hésite sur l'amendement en question)

Il a été dit que le dispositif ne change pas et que l'amendement ne change pas le dispositif ; c'est pourquoi nous proposons de le repousser.

M. COULON : C'est cela.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert sur l'amendement. *(vote concernant la délibération n° 2023.02101)*

Monsieur COULON, sur la délibération.

M. COULON : Le dispositif en tant que tel ne change pas et votre amendement ne change pas le dispositif mais nous allons l'intégrer dans le cadre de la discussion que nous avons aujourd'hui sur la motion. Le dispositif en tant que tel a besoin d'être stabilisé juridiquement parce que nous le partageons avec d'autres.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert sur la délibération 2100.

Vote sur la délibération n° 2023.02100

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Administration générale

2023.01280 - Modification des statuts de la commission de déontologie

M. LE PRESIDENT : Sarah KERRICH-BERNARD sur la délibération et Benoît TIRMARCHE sur l'explication de vote.

MME KERRICH-BERNARD : Monsieur le Président, je vous remercie. Concernant la modification des statuts de la commission de déontologie, il s'agit d'une mise aux normes avec la loi 3DS qui a modifié le statut des commissions de déontologie. Dans cette région il a été fait le choix dès le début d'avoir une commission de déontologie interne à la région, qui était auparavant nommée par le président puis validée par l'assemblée. Aujourd'hui, tel que la loi le dispose, il faut que l'assemblée la valide dans son ensemble. C'est pourquoi on vote sur le statut et le périmètre de cette commission de déontologie.

Je tiens néanmoins à attirer votre attention sur le fait qu'une autre manière de procéder est possible. Certaines collectivités font appel à un déontologue extérieur. Cela permet au déontologue de ne pas être soumis à l'approbation de l'assemblée pour sa nomination. Mais comme il s'agit d'une mise aux normes de la loi, nous l'approuvons.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Je rappelle aussi que selon nos propres statuts nous pouvons avoir deux à quatre membres au sein de cette commission de déontologie. Nous en avons aujourd'hui deux. Il nous semble préférable d'être plus nombreux, donc de pouvoir augmenter dans les prochaines années le nombre de personnes siégeant dans cette commission afin d'avoir des avis plus divers et de pouvoir délibérer à plus de deux. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Benoît TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Moi aussi je me félicite de cette modification des statuts de la commission de déontologie parce que cette modification correspond exactement à ce que j'avais plaidé lors de l'adoption de ses statuts en septembre 2021. Il ne pouvait être question que les membres d'une commission de déontologie soient déontologiquement désignés au seul bon vouloir du président. Désormais, c'est bien l'assemblée du Conseil régional qui pourvoira à leur nomination et c'est bien mieux ainsi, bien plus déontologique. Nous voterons donc pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Monsieur EYMERY.

M. EYMERY : Monsieur le Président, cette modification des statuts est effectivement une évolution favorable, mais de façon pratique il faudra pouvoir nous donner un certain nombre d'assurances sur le fait que les personnes qui pourraient être désignées ne seront pas elles-mêmes en situation de conflit d'intérêts, et connaître ces situations. Or, nous n'avons pas accès aujourd'hui à l'ensemble des documents des marchés passés par la région. Si la région par exemple passe un marché avec un fournisseur quelconque, un restaurateur, une entreprise de notre région et que votre conjoint, votre conjointe, vos parents, vos enfants y travaillent, nous ne sommes pas en capacité de savoir que la région a passé un marché avec cette entreprise et donc que les élus sont éventuellement en conflit d'intérêts.

Il y a donc encore beaucoup de points à éclaircir mais ils viennent en réalité de votre manque de transparence sur les marchés publics. C'est la raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Je ne parle pas du manque de transparence de certains élus, plus nombreux dans certains groupes que dans d'autres, qui refusent de transmettre les déclarations. A bon entendeur !

Chacun se reconnaîtra. D'ailleurs, comme le scrutin est public, j'aurai grand plaisir à voir la nature du vote sur cette délibération.

Je tiens à vous signaler que le collège des déontologues viendra en février devant l'assemblée plénière pour expliquer davantage le sens du rapport qu'ils ont fait et échanger avec l'assemblée. C'est ce que j'ai souhaité.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2023.01280

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

2023.01744 - Modification du règlement intérieur

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN pour commencer. Madame KERRICH-BERNARD ensuite.

M. HUTIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez quelques modifications sur notre règlement intérieur, l'outil de notre démocratie dans cette collectivité.

Je rappelle tout d'abord que ce règlement intérieur a été imposé en début de mandat, sans négociation, sans prise en compte de nos propositions, nombreuses il est vrai, par amendements, amendements refusés sans débat et sans réponse de la majorité.

Cependant, avec ces propositions de modification on peut remarquer un changement de méthode. Tout d'abord, à la suite de nos alertes, ces modifications qui n'avaient pas été discutées ont été reportées à cette séance. Nous avons eu un échange avec la secrétaire générale qui a répondu à nos questions sur les propositions faites.

Outre les modifications qui permettent une meilleure clarification notamment sur la déontologie des élus et la rectification des votes, le changement majeur réside dans le déroulé de nos séances puisque l'urgence d'un vœu ou d'une motion ne sera pas systématiquement adoptée en début de séance mais à la discrétion du président qui fixera donc le moment de leur présentation. C'est un pouvoir supplémentaire que vous nous demandez, alors que les possibilités d'expression de l'opposition sont déjà très réduites et notamment réduites à ces réunions.

Donc, malgré ce changement de méthode que nous aimerions voir appliquer pour revoir entièrement le règlement intérieur et l'améliorer, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Très bien.

Sarah KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Monsieur le Président, quelques mots rapides sur la modification du règlement intérieur que vous nous avez proposée. La plupart des modifications résident, là encore, dans la mise en conformité avec la loi 3DS, notamment dans le règlement de conflit d'intérêts des élus lorsqu'ils participent à des organismes régionaux au titre de la région et inversement ; ce dont nous nous félicitons, car c'est une mise aux normes avec la loi.

Néanmoins, nous regrettons que certaines de nos propositions n'aient pas été retenues, à savoir, comme l'a rappelé mon collègue Thomas HUTIN, l'examen sur l'urgence qui nous permettait d'avoir des débats en urgence, c'est-à-dire au début de la plénière ; le sens en était que l'actualité puisse être suivie et que cela donne un débat un peu plus ancré dans l'actualité que nous vivons. Donc, c'est dommage.

Nous ne revenons pas non plus sur l'ensemble des propositions que nous avons faites en début de mandature sur le règlement intérieur, sur la possibilité d'avoir des conditions de travail un peu plus souples, notamment sur l'envoi des délibérations, des compléments où parfois on a du mal à s'y retrouver.

Pour toutes ces raisons, bien que la plupart des modifications soient des mises en conformité avec la loi, ce que nous ne contestons pas, comme les changements et les modifications que nous vous avons proposés n'ont pas été retenus, nous en resterons là sur ce règlement intérieur et nous nous abstenons également.

M. LE PRESIDENT : Monsieur TIRMARCHE, une explication de vote ?

M. EYMERY : Monsieur, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT : Après l'intervention de Monsieur TIRMACHE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. TIRMARCHE : Ces quelques modifications du règlement intérieur ne sont pas au niveau de ce que l'on pourrait espérer d'une assemblée démocratique qui fait toute sa place au pluralisme et au débat. Il y a effectivement quelques éclaircissements, ils sont les bienvenus. Je note cette nouveauté, le signalement des risques de conflit d'intérêts par les services et donc des demandes de déport auprès des élus concernés. C'est une très bonne chose. Il y a d'autres éclaircissements.

Mais, vous vous en doutez, le problème fondamental de cette proposition de modification réside dans les conditions drastiques que vous voulez maintenant imposer concernant les dépôts de vœu et de motion. Pour résumer, auparavant, le caractère urgent de ces vœux et de ces motions était décidé, voté par toute l'assemblée. Ils étaient examinés le soir, le cas échéant. Désormais, il n'y aura plus de vote et ce sera à votre seul bon vouloir ou en tout cas c'est vous, Monsieur le Président, qui déciderez si oui ou non on doit examiner ce caractère urgent. C'est un recul démocratique, c'est un recul notamment pour les conseillers d'opposition qui ont très peu de marge de manœuvre sur l'ordre du jour.

Donc, pour toutes ces considérations nous sommes contraints de voter contre cette modification du règlement intérieur.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur EYMERY, vous avez la parole, même si vous n'étiez pas inscrit.

M. EYMERY : Merci, Monsieur le Président. Dès le début de cette mandature, nous avons constaté que les amendements proposés étaient tous refusés. Vous nous proposez aujourd'hui une évolution de ce règlement intérieur...

(brouhaha sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRÉSIDENT : On écoute Monsieur EYMERY.

M. EYMERY : ... qui renforce vos pouvoirs mais qui renforce surtout la possibilité d'exercer le fait du prince. Nous allons donc nous orienter vers un vote contre.

Sur un point beaucoup plus particulier, l'article 24 au chapitre 10 sur l'assiduité aux réunions des instances délibérantes, nous vous proposons un amendement oral. Il est écrit : « *N'entraînent pas d'abattement les absences justifiées par les motifs suivants : représentation officielle du Conseil régional à une autre manifestation* ». L'amendement oral est ainsi rédigé : « étant ici précisé que la participation aux organismes extérieurs n'est pas considérée comme une représentation officielle ».

M. LE PRÉSIDENT : L'amendement oral est repoussé.

M. EYMERY : Il n'y a même pas de vote, vous décidez vous-même de le repousser sans le mettre au vote !

M. LE PRÉSIDENT : Vous pouviez déposer. Je ne sais pas quel est votre degré de proximité avec votre président de groupe. Ces sujets ont été évoqués en conférence des présidents. Visiblement vous n'êtes pas au fait.

M. EYMERY : Nous le savons très bien.

M. LE PRÉSIDENT : On n'est pas dans une conversation. Il n'y a qu'avec ce groupe que l'on a des problèmes. D'ailleurs, qui assure la présidence de ce groupe lors de l'absence de Monsieur CHENU (*sorti de séance*) ? Je n'ai pas été destinataire de la moindre transmission de pouvoir.

Le scrutin est ouvert sur la modification du règlement intérieur.

Vote sur la délibération n° 2023.01744

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON pour un rappel au règlement sur l'intervention de Monsieur TIRMACHE.

M. COULON : Monsieur TIRMACHE, j'entends votre propos. Je rappelle cependant une chose car bien souvent, tout ce qui est avalé n'a plus de goût. Je rappelle qu'eu égard à notre règlement intérieur les groupes sont composés de dix membres. Donc, dans la logique absolue, vous ne devriez pas vous-même ou Madame DELLI, pour prendre deux voix d'un même groupe, vous exprimer à chaque fois sur les délibérations. En clair, c'est un groupe et non pas des sous-groupes. Pour autant, dans sa grande mansuétude le président BERTRAND...

Je répète que la parole d'un groupe, c'est dix personnes. Vous ne devriez pas, eu égard à notre règlement intérieur, avoir le droit de doubler les prises de parole.

DANS LA SALLE : On ne double pas.

M. COULON : Si, on le permet.

M. LE PRESIDENT : On est en train de découvrir comment fonctionne l'assemblée. Vous êtes en train de parler les uns sur les autres, c'est insupportable.

M. COULON : Un groupe, c'est dix personnes. C'est une prise de parole par groupe plus une explication de vote. Mais à chaque fois nous permettons le doublement.

Si, la réalité est là. Nous le permettons. Donc actez quand même que l'on permet le pluralisme des expressions au sein de cet hémicycle, tout simplement.

COMMISSION 5

Enseignement supérieur

2023.01781 - Opération de restructuration du bâtiment B au campus du Thil de l'UPJV à Amiens en vue de l'aménagement et de l'équipement de l'UFR d'odontologie - Hors CPER 2021-2027

M. LE PRESIDENT : Pour commencer, Daniel LECA a la parole pour deux minutes, ainsi qu'Anne PINON. Ensuite interviendront, du moins tel que cela m'a été transmis, Jean-Christophe LORIC, Yannick BROHARD et Marie-Ange LAYER.

Daniel LECA a la parole.

M. LECA : Merci, Monsieur le Président. Ce sera une délibération portée à deux voix parce que l'engagement de la région en la matière est à la fois inscrit dans une stratégie d'enseignement supérieur mais aussi dans une stratégie de santé, et c'est tout à fait évident.

Cette délibération répond d'abord à un besoin qui permettra d'améliorer l'offre de formation dans les Hauts-de-France en complémentarité avec celle existante ; vous le savez, il y a déjà une UFR d'odontologie installée à Lille. L'autre site le plus proche est celui de Reims. Eu égard au nombre d'étudiants demandeurs, il était important que dans l'ancienne Picardie ce parcours puisse s'ouvrir, en particulier grâce à l'engagement de l'UPJV avec un partenariat, une vraie collaboration de la part de l'université de Reims pour la mise en place de cette UFR.

Cette opération menée par l'UPJV est donc inscrite dans une stratégie globale de réaménagement des bâtiments du campus qui accueillent aujourd'hui le cursus santé. Nous avons décidé d'accompagner ce nouvel aménagement pour ouvrir cette UFR. L'objectif étant, Anne PINON le dira de manière beaucoup plus précise que moi, d'améliorer l'offre de soins pour maintenir sur notre territoire des étudiants qui seront formés et susceptibles de s'installer en région.

C'est un soutien exceptionnel, avec un principe, celui d'un partenariat large, avec, évidemment, l'Etat qui a pris la décision, et une participation financière importante ; nous avons choisi de nous y engager pleinement. Il s'agit d'un enjeu aux multiples ramifications pour notre région, un enjeu de formation, d'emploi, d'insertion et d'attractivité pour les jeunes. C'est pour cette raison que sur le volet enseignement supérieur de la région nous y sommes pleinement engagés. Ma collègue Anne PINON pourra compléter sur le volet santé.

M. LE PRESIDENT : Anne PINON.

MME PINON : Merci, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président. Chers collègues, la région Hauts-de-France souffre d'une réelle pénurie de chirurgiens-dentistes, un grand nombre d'habitants n'a plus accès aux soins dentaires.

Voici une délibération concrète qui marque notre soutien à la création d'une nouvelle unité de formation et de recherche d'odontologie en Hauts-de-France. L'objectif est double : renforcer l'offre de soins sur le territoire tout en favorisant localement la formation des étudiants en santé.

Le volontarisme de la région se traduit donc par un soutien sur deux volets : un volet enseignement supérieur, porté par mon collègue Daniel LECA, et un volet santé. Aujourd'hui, cette offre de soins en odontologie est inégalement répartie. Notre région dispose en moyenne de 50 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants, descendant même à 36,3 pour le département de la Somme, donc très en deçà du chiffre national, 67 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants sur le territoire national.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Conscients des enjeux d'avoir en proximité cette offre de formation, nous avons travaillé en partenariat avec le CHU d'Amiens, les centres hospitaliers de Saint-Quentin, Compiègne, Noyon, Beauvais, l'université Picardie Jules Verne, l'ARS et bien sûr les collectivités locales dont je tiens à souligner l'implication. C'est bien une démarche partenariale qui a permis de finaliser ce projet et de faire que d'ici à 2030 250 étudiants, soit cinq promotions complètes, auront intégré cette UFR, soit 50 professionnels de santé supplémentaires par an, parmi lesquels nous pouvons penser que 80 % resteront sur le territoire.

C'est un projet qui s'inscrit donc dans un maillage territorial avec l'implantation d'une soixantaine de fauteuils d'application répartis dans les différents centres hospitaliers que je vous ai cités précédemment. Sachez aussi que la faculté sera dotée d'un accès d'urgence dentaire au sein du campus santé amiénois qui permettra aussi de répondre aux besoins de prise en charge des habitants.

Enfin, il s'agit d'un enjeu majeur en termes d'attractivité du territoire. Jusqu'ici les étudiants picards souhaitant devenir dentistes se tournaient vers d'autres facultés, notamment celle de Reims, pour se former. Nous avons désormais la possibilité de les former en région et de les encourager à s'y installer ainsi que d'attirer des étudiants d'autres régions grâce au rayonnement du CHU d'Amiens.

Un soutien financier conséquent d'un million d'euros est prévu pour ce projet d'envergure qui va contribuer à pallier les inégalités territoriales et les insuffisances actuelles de réponse aux besoins des habitants et notamment du sud de notre région. Merci.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Monsieur LORIC.

M. LORIC : Merci, Monsieur le Président. En Hauts-de-France, nous manquons de dentistes. C'est le cas pour toute la France mais c'est encore plus vrai dans notre région. Il nous est proposé aujourd'hui de voter une aide financière pour l'installation d'une unité de formation et de recherche en odontologie. La somme est importante : un million d'euros. Cette dépense est avant tout un investissement car le coût pour la collectivité régionale ou nationale dû au manque de soins dentaires est beaucoup plus important que l'investissement nécessaire aujourd'hui. Les complications d'une absence de soins dentaires sont légion et peuvent être très graves. Devoir attendre plus de six mois pour avoir un rendez-vous chez le dentiste, cela décourage et lorsque les soins ont lieu, ils arrivent bien souvent trop tard. Ils doivent être si importants que la peur du dentiste dissuade encore plus. C'est ce qui provoque dans notre région le fameux renoncement aux soins, mais aussi la perte de confiance en soi, l'isolement social et un accès plus difficile au travail.

Une prise de conscience nationale a eu lieu car en plus d'Amiens sept autres unités de formation en odontologie ont été ouvertes à travers la France. C'est une augmentation de 50 % du nombre d'UFR d'odontologie et donc autant de nouveaux dentistes. Il faudra certes attendre encore cinq ans avant de voir de nouveaux dentistes sortir de ce cursus qui est long, mais cela constitue un grand motif de satisfaction pour Amiens et le versant sud de la région des Hauts-de-France.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur RICHARD.

M. RICHARD : Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président LECA, mes chers collègues, il est toujours agréable de voir que des investissements publics bénéficient à l'université publique afin d'y maintenir un enseignement de qualité et une recherche performante. En la matière c'est d'autant plus nécessaire que le patrimoine immobilier universitaire est dans certains cas à la limite de l'indécence. Le campus du Thil a longtemps fait partie de ces bâtiments oubliés, surtout après que l'université de Picardie a décidé à juste titre de se réimplanter dans le centre-ville d'Amiens il y a une trentaine d'années.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Dès lors, l'aménagement prévu par cette délibération et la création d'une UFR d'odontologie sont à saluer. Sur ce point, vous nous trouverez toujours à vos côtés, d'autant plus que cet aménagement peut permettre de réduire la fracture médicale dont souffre le département de l'Oise malgré ou à cause de son tropisme naturel pour la région Ile-de-France.

Cela étant rappelé, on peut maintenant poser la question de la politique patrimoniale de la région pour les universités comme pour les lycées. Sauf erreur de ma part, je n'ai pas connaissance d'un plan structuré et cohérent de restructuration ou d'équipement. Pour les lycées, s'il y a bien eu un PPI entre 2017 et 2021, nous n'avons plus de trace d'un tel plan depuis. Quant aux universités, existe-t-il seulement une telle démarche ? Les investissements parfois lourds, j'en conviens, méritent de s'inscrire dans la durée et gagneraient en efficacité s'ils n'étaient pas consentis selon les urgences par à-coups et bien souvent à minima. Cela vaut pour les bâtiments des lycées mais aussi pour le niveau d'équipement de nos universités. Il en va finalement du bien-être de nos étudiants, de l'attractivité de nos universités et de la crédibilité de notre recherche. Ces questions importantes méritent une planification aussi ambitieuse que rigoureuse et ne sauraient se contenter de la seule gestion des urgences. Je vous sais, Monsieur le Vice-président, capable d'entendre cela. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Madame LAYER.

MME LAYER : Merci, Monsieur le Président. L'offre de soins médicaux est insuffisante dans le sud des Hauts-de-France, dans les trois départements picards, Somme, Aisne et Oise, et cela ne date pas d'hier. Les moins-disants dans ce domaine sont particulièrement l'Aisne et la Somme, comme l'a rappelé une vice-présidente ici présente.

L'UPJV s'est rapprochée des enseignants à l'université de Reims pour former à terme 245 étudiants. A cette fin la région s'engage à hauteur d'un million d'euros pour la restructuration d'un bâtiment du campus du Thil dont le coût total sera de 4 millions d'euros. C'est une subvention exceptionnelle au titre de la politique de l'enseignement supérieur, prise sur le programme construction universitaire. Plus tard, une enveloppe d'un million d'euros pourrait s'ajouter pour l'équipement de postes de travail au sein du CHU d'Amiens. Certains centres hospitaliers généraux sont identifiés dans cette opération, tels Beauvais, Compiègne et Noyon dans l'Oise et Saint-Quentin dans l'Aisne.

Bien qu'il faille s'appuyer sur ces structures existantes et solides, il n'en demeure pas moins qu'il existe des inégalités fortes dues à la répartition de l'enseignement et des lieux d'exercice de ces futurs praticiens, notamment dans le sud de l'Aisne. Ces 245 étudiants, comme l'a dit un autre conseiller, n'intégreront d'abord le bâtiment qu'en 2026-2027 et ne pourront pratiquer qu'au bout de nombreuses années d'études. Pour l'instant, les besoins subsistent dans nos départements.

Enfin, très en amont, il faut que l'on s'interroge aussi sur d'autres manques, tout aussi visibles, qui impactent les populations picardes : le manque de généralistes car leur nombre rapporté à celui de la population montre leur insuffisance. Obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologue, un dermatologue, un gynécologue ou un rhumatologue relève aussi parfois d'un parcours bien difficile. Donc à l'occasion de ce vote, il faut que l'on s'attarde aussi sur ces besoins avant qu'ils ne creusent le fossé dans notre région entre tous nos départements.

Enfin, si la région peut voter cette subvention exceptionnelle sur le programme construction universitaire, elle peut aussi à Amiens mettre à égalité tous les sites universitaires et les campus et veiller à donner à tous les étudiants le même niveau de confort pour mieux réussir leurs études, avec par exemple, sur le site de la citadelle, la nécessité d'un restaurant universitaire.

Explication de vote. Nous voterons bien sûr pour cette délibération en notant que le manque de médecins dans cette spécialité manquera encore quelque temps et même longtemps dans nos départements picards et qu'il faut absolument faire en sorte de rattraper les départs en retraite des praticiens les plus âgés. D'autres spécialités réclament aussi une réflexion importante et des décisions très en amont. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, Madame.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Daniel LECA pour répondre et faire l'explication de vote pour l'exécutif.

M. LECA : Merci, Monsieur le Président.

Ce sera peut-être ma dernière prise de parole sur l'enseignement supérieur et la recherche mais ma collègue à côté sera sans aucun doute très attentive à ce que vous venez de dire. Il faut être très précis sur le sujet. Nous sommes chef de file sur l'enseignement supérieur et la recherche. Nous avons une vocation d'assembler, on peut avoir un rôle d'impulsion, mais on ne va pas se substituer à l'Etat qui ne met pas suffisamment les moyens pour que nous ayons des infrastructures de qualité, suffisamment entretenues, avec des moyens financiers à la hauteur des ambitions et de la qualité du personnel enseignant et de recherche de notre région.

Nous avons un grand volontarisme en région, d'une part par des engagements financiers très clairs dans le contrat de plan Etat-région qui montrent que nous voulons considérablement investir dans les bâtiments, en particulier sur l'amélioration de l'apprentissage des jeunes, avec une vraie réflexion sur les nouvelles bibliothèques universitaires connectées, adaptées aux nouvelles attentes des étudiants. Nous avons d'autre part mis en place un appel à manifestation d'intérêt qui répond aux besoins des établissements déconcentrés en région. C'est un accompagnement volontariste très fort. Les territoires nous en sont reconnaissants parce que dans le cadre du contrat qui nous lie avec le schéma régional sur l'ensemble des territoires, on a associé les territoires à un groupe permanent qui permet de faire remonter les besoins et les attentes et donc d'avoir cette vision prospective que vous appelez de vos vœux. Nous avons donc un rôle stratégique mais nous n'allons pas nous substituer à l'Etat qui est là dans sa compétence cœur. Vous évoquez notamment les restaurants universitaires, on est là pour apporter du soutien, une vision, pour revendiquer des choses mais on ne peut pas se substituer à l'Etat dont c'est la compétence cœur, sur laquelle nous avons une vision stratégique et un apport considérable. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2023.01781

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Concernant la délibération 2023.02101, comme le débat prendra un peu de temps parce qu'il y aura des propositions et des amendements, nous la ferons à la reprise.

Rapport d'information relatif aux propositions de modification des volets « déchets » et « climat, air, énergie » du SRADDET

M. LE PRESIDENT : Guislain CAMBIER a la parole. Ensuite Katy VUYLSTEKER et Serge MARCELLAK.

M. CAMBIER : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, chers collègues, l'heureuse initiative parlementaire de Valérie LETARD, de Jean-Baptiste BLANC et de bien d'autres sur le ZAN, le zéro artificialisation nette des sols, devenu loi, nous permet d'allonger de neuf mois le délai d'approbation des SRADDET modifiés jusqu'au 22 novembre 2024. La région, si elle s'en saisit, pourra aider les territoires à intégrer la garantie universelle pour les communes rurales et avec la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, la région pourra associer les territoires, les départements sans déposséder les élus locaux.

Je me permets un petit pas de côté. Lors de mes visites sur le terrain en tant que sénateur au cours des auditions de ministres, face à l'accélération des projets de réindustrialisation dans notre région, nous constatons l'impérieuse nécessité et l'utilité de cette conférence régionale. Nous attendons d'ailleurs toujours de l'Etat la liste des projets structurants et entreprises industrielles retenus au niveau national et leur consommation foncière. L'horloge tourne et de manière générale un aménagement du territoire concerté ne se bricole pas. Nous avons besoin de précisions sur les abords agricoles, les périmètres de densification, le sort des jardins privés entre autres.

Alors qu'on nous annonce pour la semaine prochaine la sortie des trois décrets d'accompagnement qui vont décliner le SRADDET, la région fait sa part. Ici, elle pose des propositions de modification des volets « déchets » et « climat, air, énergie » après d'importantes phases de négociation, de concertation avec de nombreux acteurs régionaux concernés par ces schémas.

Sur le volet « déchets », nous renforçons la prévention, la valorisation matière afin d'atteindre les nouveaux objectifs réglementaires. Nous augmentons la valorisation énergétique. Nous introduisons de nouveaux leviers pour REV3.

Sur le volet « climat, air, énergie », nous renforçons les objectifs d'atténuation du changement climatique, nous introduisons un objectif global sur les énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs réglementaires, à savoir 55 TW et 31 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale en 2031.

Nous confirmons les objectifs régionaux de qualité de l'air.

Enfin, nous confirmons également qu'il n'y a pas de modification en profondeur des règles de planification mais uniquement l'intégration des nouvelles trajectoires, à deux exceptions : sur les énergies renouvelables, la règle a été réécrite afin d'intégrer le repowering éolien ; sur les zones à faibles émissions la règle a été supprimée car devenue obsolète. Toute agglomération a désormais le pouvoir de mettre en œuvre une ZFE mobilité.

Désormais nous sommes fixés sur le calendrier : juin 2024, séance plénière de vote des modifications de ces deux volets et transmission au préfet pour approbation. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. LE PRESIDENT : Katy VUYLSTEKER.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

MME VUYLSTEKER : Je vous remercie. C'est un exercice intéressant parce qu'aujourd'hui nous modifions le SRADDET, pas sur le ZAN, et néanmoins sur la moitié de votre intervention vous en parlez, et vous avez raison car c'est un sujet important sur lequel nous aurons l'occasion de débattre car nous ne sommes pas d'accord. Mais parlons déjà des modifications de ce jour et nous reviendrons sur le ZAN.

Si les évolutions législatives de la loi climat et résilience de 2021 et de la loi AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de 2020 entraînent la mise à jour du SRADDET, la région Hauts-de-France se trouve aussi contrainte à de larges modifications car elle a présenté un premier document insuffisant au point que la justice administrative l'a partiellement annulé en février dernier. Les orientations actuelles ne sont donc ni à la hauteur des enjeux essentiels qui se présentent à nous en termes de défi climatique et d'aménagement des territoires ni même conformes à nos obligations légales. La région ne joue pas son rôle de chef de file et de garant de la cohérence des différentes politiques infraterritoriales car vous préférez persister dans ce que nous analysons comme une politique de guichet.

Pour répondre à l'urgence climatique et nous conformer à la loi, nous devons pourtant définir des critères contraignants et précis et fixer un cap clair et cohérent sur les déchets, sur l'énergie et encore prochainement sur la question de l'artificialisation des sols, tant votre posture actuelle est inquiétante et aux antipodes du cap nécessaire que nous devons fixer.

Si nous saluons l'organisation de ce premier échange – l'action du tribunal administratif n'y est sans doute pas pour rien –, nous considérons toujours que nous devons réviser largement notre SRADDET plutôt qu'à la marge comme vous le proposez, et attendons donc 2025, la date de sa révision, avec impatience.

Sur le fond des propositions, la précédente mouture du SRADDET, désormais retoquée et qui était franchement hostile à l'énergie éolienne, n'avait eu aucun effet en matière de limitation d'implantation de parcs et avait simplement favorisé des implantations anarchiques. Cette nouvelle version est au moins un peu plus honnête intellectuellement et rejoint, il était temps, une logique de pilotage sur les choix d'implantation, et ce même si la responsabilité en est laissée au préfet seul. Des avancées timides donc mais que l'on n'attendait plus. Merci encore au juge du tribunal administratif de Lille.

Sur le volet « déchets », là encore des évolutions positives en termes de prévention et de valorisation, même si l'on regrette que la planification n'ait pas fait l'objet de modifications au regard des avancées législatives. Surtout, on peine à comprendre pourquoi ces modifications datant de janvier 2022 ne nous sont présentées qu'aujourd'hui et ne l'ont été au CCPGD qu'en mars 2023, alors que depuis le début du mandat à chaque plénière ou presque nous vous interrogeons sur les futures modifications.

Nous espérons bien entendu que les futures modifications liées à l'intégration du zéro artificialisation nette dans le SRADDET seront discutées au sein de la commission aménagement. C'est son rôle. Je vous renvoie à ce sujet à notre règlement intérieur qui établit que les commissions servent, je cite, « à la préparation des décisions de l'assemblée plénière et de la Commission permanente, étudient les affaires qui leur sont soumises et donnent leur avis ».

D'ailleurs, à ce sujet, je termine mon intervention par une interpellation de Monsieur FOUTRY car une fois de plus, nous attendons toujours le compte rendu de la commission 6 lors de laquelle nous avons posé un certain nombre de questions sur ce sujet de nouveau calendrier et de modification du SRADDET. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. LE PRÉSIDENT : Serge MARCELLAK.

M. MARCELLAK : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, voici enfin ces volets « déchets » et « air, énergie, climat » du SRADDET. Nous les attendions avec impatience depuis l'annulation partielle de notre SRADDET en raison d'une ambition régionale trop mesurée, dira-t-on, en faveur du développement de l'éolien.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Nous aurions aimé contribuer davantage à la réflexion. Le SRADDET a été adopté en 2020 avant que nous ne revenions dans cet hémicycle et les présentations en commission ne permettent pas toujours un travail de qualité, à ce qu'on m'a dit. Cela restera donc le SRADDET de la majorité régionale et non du Conseil régional dans son ensemble. C'est dommage. Le dérèglement climatique est là et appelle à une forme d'union sacrée.

Au-delà de ces considérations et sans entrer dans le détail de toutes les modifications proposées, nous souhaitons souligner plusieurs points. Pour ce qui concerne le volet « air, énergie, climat », nous sommes inquiets de l'importance que vous accordez à la méthanisation. En effet, il ne faut pas que l'on en arrive à produire des biens agricoles uniquement pour les méthaniser. Or, il semble que les méthaniseurs manquent de matière. Certes, des seuils légaux sont définis mais bon nombre d'observateurs pointent l'insuffisance des contrôles.

Par ailleurs, si prioriser le photovoltaïque aux toitures et délaissés urbains est louable, nous craignons qu'il ne soit déjà trop tard. En effet, nous avons lu dans la presse que l'Etat lui-même porte l'installation d'une ferme photovoltaïque sur le plateau des Bruyères près de Saint-Omer sur dix hectares. Le SRADDET acte à un autre endroit la forte artificialisation des sols et le manque d'aménités naturelles. Il serait regrettable que la production d'énergies renouvelables aggrave la situation.

Pour ce qui concerne le volet « déchets », deux sujets ont retenu mon attention. Tout d'abord, l'objectif de développement de la tarification incitative. En effet, la collecte et le traitement des déchets peuvent faire l'objet de trois modes, le budget général, la taxe d'enlèvement et la redevance. Tarification implique tarif, implique redevance. Il nous semble qu'inciter à la tarification et donc à la redevance préjuge d'un choix politique qui relève des collectivités organisatrices. Il ne s'agit pas d'imposer aux exécutifs d'EPCI leurs propres choix budgétaires. Ensuite, deuxième sujet qui a retenu mon attention, les installations de stockage de déchets. Je n'ai lu aucune indication dans le SRADDET sur la capacité régionale à accepter ou non des installations de stockage de déchets dangereux. Or, j'ai déjà interpellé l'assemblée et je le refais à cette occasion pour refuser l'installation projetée à Hersin-Coupigny.

Pour toutes ces raisons nous ne voterons pas en faveur de cette délibération et nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Avant que Monsieur CAMBIER ne réponde, pas d'autres interventions ? Il n'y a pas de vote.

Monsieur FOUTRY.

M. FOUTRY : Merci, Monsieur le Président. Je suis étonné de l'interpellation de notre collègue VUYLSTEKER. J'avais fait un mot d'humour en commission en disant qu'elle n'était jamais avare d'ingratitude envers le président que je suis. Peut-être est-ce là sa réponse. Je vois que je peux confirmer mes propos de jeudi dernier.

Je voudrais juste souligner, Madame, que nous avons pris et transmis vos questions. Nous sommes ici dans une assemblée. Si vous avez des questions, posez-les ; si les réponses ne vous ont pas été données, c'est parce que je ne les ai pas.

Sur ce débat du SRADDET et sur celui du zéro artificialisation nette qui va venir, je souhaite et appelle de mes vœux que nous ayons une vraie discussion, Madame, qui puisse montrer une chose : que d'un côté il y a une majorité régionale très attentive à avoir un développement local cohérent et maîtrisé et de l'autre côté une opposition, notamment sur la gauche, qui veut étouffer les territoires ruraux. En tout cas, c'est ce que je comprends de votre intervention.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON.

M. COULON : Monsieur le Président, une réaction au nom du groupe avant que Guislain CAMBIER ne fasse une réponse au titre de l'exécutif puisque, même s'il n'est plus exécutif, c'est toujours lui qui porte le sujet.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Pour répondre aux interpellations de Monsieur MARCELLAK sur le manque d'ambition du document, comprenons-nous bien : le principe qui vous est aujourd'hui posé découle surtout de l'enjeu du ZAN. Nous souhaitons adresser à l'Etat un certain nombre de signaux en engageant une modification de notre SRADDET qui ouvre et intègre la réflexion ZAN. Il s'agissait de prendre une position, avec ensuite, bien sûr, une révision beaucoup plus large de notre SRADDET avec un déploiement maximum, autour des enjeux du ZAN quand les arbitrages politiques auront été rendus et que l'ensemble des documents et notamment les décrets auront été publiés. Puisqu'on a fait une modification, Madame VUYLSTEKER, on en a profité pour parler d'énergie. Je suis ravi que vous trouviez que notre modification est bonne. Faites-vous expliquer ses fondements par votre collègue avocate Madame KERRICH-BERNARD parce que cela nous convient bien aussi s'il y a cette modification en matière de déploiement des énergies.

On va parler de l'éolien calmement, tout simplement parce que nous aurons deux enjeux importants, les COP régionales qui doivent être déployées ; le préfet de région est à la manœuvre, en discussion avec le Conseil régional et son président pour que l'on puisse avancer.

Sur l'éolien en tant que tel il y a eu des avancées très intéressantes pour expliquer notre point de vue. D'abord la ministre elle-même au congrès de l'éolien du lobby de la FEE a dit que pour la Somme c'était terminé : 1 100 mâts dans un département sur 9 000, cela commence à faire beaucoup. Nous voyons dans cette prise de position de l'Etat la reconnaissance de ce que l'on dit : toujours au même endroit, saturation, sursaturation, c'est insupportable. Trois départements sur cinq dans les Hauts-de-France sont à 1 000 mâts. Il y a donc un vrai problème d'aménagement du territoire. L'Etat en est conscient. Les récentes annonces du ministre dans la presse il y a 48 heures montrent que l'on va avoir une meilleure répartition des choses sur le territoire. C'est ce dont nous allons discuter au niveau des COP régionales. Pour autant, nous prenons notre enjeu autour du repowering, comme cela a été rappelé par le vice-président CAMBIER, mais il faut voir dans quelles conditions cela se passe.

M. LE PRESIDENT : Monsieur CAMBIER.

M. CAMBIER : Merci, Monsieur le Président. Pour refixer le cadre de ce qui a pu être dit, je vous rassure tout de suite et je reprecise que nous respectons bien nos obligations réglementaires et calendaires pour lesquelles nous étions très dépendants d'ailleurs des précisions de l'État. Pour autant, justement pour ne pas perdre de temps, nous avons intégré ces deux volets « climat, air, énergie » et « déchets » alors que d'autres régions, vous pouvez le constater sans difficulté, ont préféré remettre aux calendes grecques et faire un volet global de modification de leur schéma.

Vous avez parlé d'usage. Je disais que des décrets devraient paraître la semaine prochaine. Nous préférons, de manière générale, la concertation et donc prendre le temps pour le faire de manière efficace. Le SRADDET a comme règle la prescriptivité intelligente, toujours dans le respect du principe de subsidiarité.

Sur l'éolien, la ministre PANNIER-RUNACHER indiquait il y a encore quelques jours au Sénat que la région Hauts-de-France avait amplement dépassé les objectifs qui étaient les siens puisque nous serions à 200 % de la programmation APER par exemple. C'est vrai, nous préférons un mix avec du photovoltaïque, avec le travail sur d'autres énergies. Nous travaillons beaucoup avec la profession agricole.

Sur la part incitative, oui, nous avons incité, formé aussi un certain nombre de collectivités locales pour qu'elles puissent intégrer ce volet dans leur programmation sur les déchets.

Quant au stockage, notre position a toujours été très claire, tout en respectant et en renvoyant l'Etat devant ses responsabilités. Vous avez parlé d'Hersin-Coupigny, nous étions d'ailleurs dans la même réunion et nous étions sur la même ligne pour défendre la position des collectivités locales.

Nous intégrons les objectifs de la PPE, nous respectons notre calendrier, mais c'est vrai que nous avons un mix beaucoup plus élargi et des principes fermes qui sont posés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Monsieur NAVE, vous n'étiez pas inscrit mais allez-y.

M. NAVE : Merci, Monsieur le président. Je voudrais rebondir sur le sujet de l'éolien. Madame la ministre a confirmé que notre région était fortement saturée avec l'éolien terrestre. Cependant, nous avons un certain nombre de projets de parcs éoliens en mer qui sont en train de pousser dans notre région et nous allons maintenant saturer les espaces marins. Or, il s'avère que l'on a dans la loi un problème puisqu'elle permet à certaines collectivités, je prends ici l'exemple de la commune de Dunkerque, d'émettre un avis favorable sur les projets d'implantation d'éoliennes en mer, sans même que la population ait été consultée ou sans même que les élus qui siègent au conseil municipal aient pu émettre un avis favorable ou défavorable. Ceci pose un vrai problème de démocratie, un vrai problème pour l'environnement dans notre région. Je pense que le SRADDET n'est pas assez ferme sur ces questions, notamment sur l'éolien en mer.

M. LE PRÉSIDENT : Et on n'est pas au conseil municipal de Dunkerque ici.

COMMISSION 6

Europe, fonds structurels

2023.02080 - Signature de la Charte de la mission adaptation au changement climatique de la Commission européenne

M. LE PRESIDENT : Intervention de Monsieur MAESELE. Ensuite Elodie CLOEZ et Margaux ROUCHET.

M. MAESELE : Il n'y aura pas d'intervention de notre part, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : D'accord.

Elodie CLOEZ.

MME CLOEZ : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, les récents événements qui ont touché le département du Pas-de-Calais et dont nous avons largement parlé ce matin viennent nous rappeler ce combat que notre groupe a à cœur de porter, celui de l'écologie. J'en profite pour rappeler au nom de notre délégation insoumise que toutes nos pensées vont aux personnes qui vivent le drame personnel que provoquent ces inondations. Plus de 10 000 sinistres ont été enregistrés dans ce département, il faut en prendre toute la mesure.

Nous avons parfois l'impression que face au réchauffement climatique nous sommes protégés. En effet, contrairement à certaines régions du monde nous avons la chance d'être en zone tempérée dans des endroits où le danger pourrait paraître moindre, et pourtant le drame qui vient de se jouer ces deux dernières semaines dans le Pas-de-Calais nous rappelle à quel point ce combat est mondial, à quel point ce combat doit être le nôtre, à quel point nous devons tous et toutes en prendre notre part. Le sol de notre région que nous foulons chaque jour ne changera pas, nos paysages resteront plats, notre sol restera argileux et dur ; à l'inverse, les épisodes météorologiques ne cesseront de devenir de plus en plus imprévisibles et violents. Nous n'avons pas fini d'alterner entre les inondations et les sécheresses.

La gestion de l'eau doit être l'un de nos combats majeurs de ces prochaines années. Nous devons continuer et renforcer l'ensemble des actions déjà mises en place afin de protéger la population. Nous devons également nous engager à tous les niveaux et l'ensemble de nos décisions dans cet hémicycle doit être guidé par la conscience écologique. Il y va de l'avenir de notre région et notre planète.

La signature de cette convention, aussi symbolique soit-elle, nous engage à prendre notre part dans cette course contre la montre qu'est le réchauffement climatique et ses conséquences. L'écologie est un combat commun, un combat de tous les jours, prenons-le à bras-le-corps.

M. LE PRESIDENT : Margaux ROUCHET.

MME ROUCHET : Merci, Monsieur le Président. Nous n'étions pas parmi les 118 collectivités françaises signataires annoncées au lancement de la Charte de la mission adaptation au lancement climatique en 2022. C'est réparé, on s'en félicite, pas tant pour l'affichage que pour profiter des financements européens afférents à cette mission. Je le rappelle, c'était 370 millions d'euros entre 2021 et 2023.

On s'en félicite aussi parce que face à l'ampleur du défi qui n'est non plus devant nous mais dans notre présent et dans le présent de nos concitoyens du Pas-de-Calais à qui notre groupe réitère tout son soutien mais aussi bientôt de ceux sur le littoral, nous ne pouvons pas refuser l'aide de l'Union européenne et de nos partenaires européens. On ne peut pas se soustraire à une dynamique européenne d'échange de bonnes pratiques car tous les efforts doivent être faits pour être à la hauteur de l'enjeu. Donc, nous proposons que nous nous inscrivions effectivement dans cette dynamique.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

(Monsieur CHENU est revenu en séance)

A ce titre, je formule le vœu que nous nous inscrivions dans le sillage que tracent d'autres collectivités sur la question de l'adaptation au réchauffement climatique. Evidemment, comparaison n'est pas raison, y compris quand on compare des collectivités qui ne sont pas de la même administration, mais peut-être peut-on citer la Ville de Paris qui est aussi membre de la mission adaptation au changement climatique et qui portera au débat de son conseil un plan 2024-2030 avec 500 actions annoncées ; de façon plus parallèle à notre région des Hauts-de-France, signalons qu'après avoir supprimé en 2018 le fonds d'adaptation au changement climatique, y compris sur la question des inondations, la région Ile-de-France a présenté l'année dernière un plan régional d'adaptation au changement climatique doté d'un milliard d'euros d'ici à 2030 pour la végétalisation, la rénovation des logements, la création d'îlots de fraîcheur et de points de fraîcheur.

M. LE PRESIDENT : Deux minutes. Merci beaucoup.

Madame VUYLSTEKER.

MME VUYLSTEKER : Merci. Signer une charte pour intégrer la mission adaptation au changement climatique de la Commission européenne, c'est bien, agir concrètement pour adapter notre région au changement climatique, c'est mieux.

Cette mission permet la mise en réseau des signataires et la mise en relation avec les autres membres pour y échanger informations et expertises. Chaque membre, à n'en pas douter, gagne à s'inspirer des partenaires mais qu'aurons-nous à y apporter ? La marque REV3, plus un outil de marketing territorial qu'une politique publique correctement financée ? L'assistance technique à l'élaboration de pistes d'adaptation et l'identification de projets de démonstration pourront nous servir, bien sûr, mais seulement si la volonté politique suit.

Quant aux moyens financiers mis à disposition, ils ne remplaceront pas la nécessité de mettre en place un budget climatique pour notre institution. Or, sur les orientations budgétaires dont on a débattu ce matin, sur le SRADDET dont on a débattu à l'instant, comme sur le volet mobilité du CPER dont on débattera cet après-midi, où est la volonté politique ? Aucune rupture qui témoigne d'une prise de conscience face à la crise climatique, aucune décision qui confirme la nécessité d'agir vite et fort pour protéger les habitants de notre région.

Signons la charte donc, mais sans oublier de nous donner les moyens de respecter également nos engagements européens. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Daniel LECA.

M. LECA : Merci, Monsieur le Président. Un mot pour remettre en perspective. La signature de cette charte dont la vocation est de nous inscrire dans un réseau de collectivités locales engagées sur ce sujet, c'est du partage de bonnes pratiques. On voit bien l'intérêt de l'échelon européen pour répondre à ce défi majeur.

Pour répondre de manière très précise, vous dites que nous n'avons pas les moyens pour accompagner cette décision par des actes. Je voudrais juste attirer votre attention sur un élément qui vous a peut-être échappé, alors que vous avez assisté à un certain nombre de réunions de présentation notamment du programme opérationnel tel que nous l'avons construit en région Hauts-de-France : nous avons affecté 45 % des fonds qui sont en gestion région au nom de l'Union européenne, de fonds FEDER, vers cette question de l'Europe plus verte, donc de l'accompagnement des transitions sous toutes leurs formes. 45 %, là où la Commission européenne nous demandait 30 % minimum. Vous voyez donc que l'ambition est présente avec les moyens notamment européens mais pas seulement puisque REV3 est une ambition transversale présente dans l'ensemble de nos politiques régionales. Il y a donc l'ambition, les moyens européens et régionaux. Il y a maintenant la volonté de s'inscrire pleinement dans l'action. Je vous trouve donc un peu injuste, mais ce n'est pas grave, ce n'est pas la première fois.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

MME KERRICH-BERNARD : Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : A quel titre ?

MME KERRICH-BERNARD : On n'a pas pu avoir l'explication de vote. Madame ROUCHET a pris uniquement la parole sur la délibération.

M. LE PRESIDENT : Vous aviez débordé les deux minutes, on pensait que c'était fait. Allez-y, Madame ROUCHET.

MME ROUCHET : Je reprends mon propos là où je me suis arrêtée. Je voudrais savoir si nous allons faire comme ces collectivités dont j'ai donné deux exemples, voire faire mieux. Va-t-on faire mieux, va-t-on pouvoir doter notre service régional de prospective des moyens suffisants pour accompagner notre action envers l'adaptation au changement climatique sur les territoires ? Va-t-on travailler en concertation avec les élus du territoire et nos concitoyens, car ils sont partie prenante, pour nous doter des moyens d'action suffisants territorialisés pour faire face aux conséquences du changement climatique dans notre région qui sont déjà là ? Va-t-on dégager des moyens d'investissement au service de l'adaptation au changement climatique dans notre territoire à la mesure des enjeux qui sont devant nous ? Merci.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2023.02080

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Je vous signale que le déjeuner sera servi par le lycée Notre-Dame de la Providence d'Orchies. Je vous propose de nous retrouver dans l'hémicycle à 14 heures 45. Bon appétit.

(la séance, suspendue à 13 heures 15, reprend à 14 heures 55)

COMMISSION 7

Culture

2023.01914 – Délibération-cadre relative aux aides à l'investissement de la politique culturelle régionale

M. LE PRESIDENT : Sarah FLAMANT a la parole.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues...

M. LE PRESIDENT : On écoute notre collègue.

MME FLAMANT : Vous nous demandez d'approuver l'application de votre politique d'aide à l'investissement dans le cadre de votre nouvelle orientation de la politique culturelle régionale, afin de « poursuivre son engagement pour favoriser la présence et le développement d'une ressource culturelle et artistique riche et diversifiée sur l'ensemble du territoire ». Bien que, sur le fond, en lisant la présentation de ce cadre général, celle-ci pourrait paraître de bon sens, elle nous porte, tout comme votre politique générale, à émettre certaines remarques et retenues.

Nous souhaitons rappeler, dans un premier temps, notre interrogation concernant votre politique culturelle voulant « favoriser le développement, le déploiement de projets artistiques et culturels sur tout le territoire de manière équilibrée et équitable ». Permettez-nous encore une fois de nous questionner sur cette volonté de la région à prendre en compte la spécificité de nos territoires lorsque, depuis plusieurs années, nous dénonçons le monopole de la métropole lilloise et du Nord – Pas de Calais sur la Picardie pour une grande partie des projets mis en place.

Viennent ensuite les choix définis pour l'éligibilité des projets. Parmi les critères est retenu le soutien à l'acquisition d'œuvres des établissements labellisés « Fonds régional d'art contemporain ». Nous estimons que l'investissement devrait davantage se faire dans la mise en valeur, la préservation et la restauration du patrimoine et des œuvres artistiques historiques plutôt que dans la spéculation financière de l'art contemporain, coûtant parfois des millions aux contribuables. Il s'agit là d'une mission dont la région devrait s'acquitter avec plus de célérité plutôt que de s'essayer à être un « ministère bis » de la Culture.

Les éléments d'appréciation permettant l'attribution des subventions aux bénéficiaires restent également très flous et peu détaillés. Trop souvent, nous nous retrouvons à subventionner des structures ou événements ne s'appuyant que sur le soutien de la puissance publique. Quels critères sont pris en compte en matière d'économie du projet, de viabilité ou encore de pérennité, par exemple ? Quels sont les territoires désignés comme plus faiblement pourvus en ressources culturelles et artistiques ? Ce n'est pas détaillé.

Pour conclure, certains dispositifs sont évidemment à soutenir, notamment pour la restauration du patrimoine, l'acquisition d'équipements pour les librairies et maisons d'édition ou encore la rénovation des infrastructures, mais d'autres portent à relativiser quant à leur utilité ou sur l'utilisation de l'argent public qui leur est attribué. Nous pensons que d'autres projets contribuant également à l'intérêt culturel des habitants de la région sont envisageables, tels que le renforcement des investissements dans les structures de formation des métiers du multimédia de demain, dans la communication de ces métiers et le soutien des créations de structures de formation dans ce secteur, ou encore dans la création d'un comité pour le folklore des Hauts-de-France. Les musiques électroniques devraient aussi se voir davantage valorisées.

La région n'est ni un guichet, ni un « ministère bis ». Elle devrait être un instrument de valorisation, de soutien et de rééquilibrage territorial en matière culturelle. A ce stade, elle ne l'est pas. Aussi, nous nous abstenons.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Merci, Monsieur le Président.

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous avons ici une délibération sans changement et sans rupture, qui s'inscrit évidemment dans les nouveaux objectifs que vous avez fait adopter, objectif d'équité entre les territoires et objectif de transition écologique ; des objectifs, nous avons eu l'occasion de vous le dire, que nous pouvons partager. Cependant, comme au mois de juin, je pose la question : le véritable enjeu, c'est la mise en œuvre concrète de ce nouveau cadre concernant les investissements. Ce sera cela le plus important. Quels choix des projets seront retenus ? En effet, dans les différents critères d'attribution, cela reste très large, très flou. Par exemple, quelle priorité sera accordée aux équipements publics et associatifs par rapport aux structures privées lucratives ? Surtout, mais c'est une discussion que l'on aura le mois prochain, quel sera le budget associé ? L'année dernière, le budget Culture n'avait pas suivi l'inflation, ni l'augmentation du budget régional. Qu'en sera-t-il le mois prochain ? C'est la grande interrogation. Quelle part sera réservée à ces investissements ?

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas d'opposition particulière aux éléments présentés dans cette délibération-cadre. Nous voterons donc vraisemblablement pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Margaux ROUCHET.

MME ROUCHET : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je ne rajouterai pas à ce que mon collègue TIRMARCHE vient de dire, mais peut-être, pour compléter, vous rappeler à toutes et à tous que le secteur culturel dans notre région traverse une crise qui dure depuis le Covid, avec un enjeu de récupération des publics qui ont déserté un certain nombre de nos structures culturelles, notamment sur le spectacle vivant. Cette politique d'investissement, au regard des enjeux qui sont devant nous pour de nombreuses structures et des structures d'ampleur, qui sont à la fois le tissu culturel du territoire, mais aussi des acteurs et des actrices de son attractivité. On a besoin, et c'est partagé dans de nombreuses structures, d'accompagnement des équipes dirigeantes, des équipes de programmation, des équipes de médiation ; un enjeu d'accompagnement pour retourner au contact des publics. Ces accompagnements, on pourrait dédier une partie de notre politique d'investissement à ces audits, à ces accompagnements, dont certaines structures font déjà l'objet.

Je voudrais, par cette prise de parole, que l'on puisse enchaîner rapidement avec, peut-être, une réflexion globale sur la situation complexe que traversent encore un grand nombre de nos structures culturelles régionales.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Frédéric LEFEBVRE.

M. LEFEBVRE : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, la culture a toujours été au cœur de la politique de notre région. Vous imaginez bien que, en tant qu'élu local à la Culture, je suis sensible à ces questions. Cette délibération-cadre, qui nous est proposée, vient confirmer notre ambition ambitieuse dans ce domaine. Je tiens à saluer l'engagement de François DECOSTER, notre Vice-président, ambassadeur infatigable, puisque passionné de la culture et du patrimoine. Chacun reconnaîtra en lui l'homme de terrain, toujours présent au cœur de nos territoires pour porter l'action de la région auprès de nos concitoyens.

Vous le savez tous, le monde de la culture traverse depuis plusieurs années des difficultés liées à la crise sanitaire, bien sûr, et plus récemment encore à l'inflation qui fragilise les structures et les projets artistiques et

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

culturels. Cette situation a poussé la région Hauts-de-France à s'adapter et à s'engager en faveur d'un nouvel élan pour la politique culturelle régionale. Cette nouvelle politique-cadre viendra renforcer notre base déjà solide, en apportant des éléments essentiels à l'enracinement de la culture dans notre territoire.

Cette politique est en effet celle du dialogue et de l'adaptabilité : une politique de dialogue, qui est indispensable avec les acteurs de la culture, qui constitue un élément essentiel pour comprendre leurs demandes, les enjeux et créer des dispositifs adaptés aux problématiques réelles ; l'adaptabilité, ensuite, envers les territoires et le public, pour que la culture prenne en compte les attentes des habitants. Qu'il s'agisse des actions portées au sein des métropoles, des villes ou dans les plus petites communes, au travers des aides apportées aux différents festivals, notre politique culturelle doit trouver son public, le tout dans un esprit d'équité entre les territoires.

En plus de permettre à tous...

M. LE PRESIDENT : Vous faites l'explication de vote ?

M. LEFEBVRE : Je vais faire l'explication de vote en même temps, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : D'accord.

M. LEFEBVRE : En plus de permettre à chacun d'accéder à la culture où qu'il habite dans notre région, ce nouveau cadrage de la politique culturelle régionale est également l'occasion de réviser l'offre sur notre territoire. Il est nécessaire de s'adapter aux goûts de chacun, en tirant les conclusions quant à l'attachement réel du public aux manifestations culturelles.

C'est là l'occasion de concentrer notre action sur la culture de nos territoires au sens premier. La valorisation d'un patrimoine culturel, parfois présent depuis des centaines d'années, des géants de Douai à la Fête de la Coquille d'Étaples en passant par les feux de la Saint-Jean du Santerre ou le Festival de l'Oiseau et de la Nature d'Abbeville, notre territoire est riche de ces spécificités basées sur sa géographie et son histoire. Nous devons valoriser cette culture qui, forte de son succès, doit guider notre action, instruire sans éduquer, car personne n'a besoin qu'on lui dicte ce qu'il doit aimer. En cela, notre politique porte une idée simple : le pragmatisme sans élitisme.

Cette volonté de dialogue, de flexibilité, d'égalité et de proximité est l'essence même du rôle d'élu régional : être un porte-voix des territoires et savoir prendre le pouls du terrain. C'est pourquoi nous devons tous, demain, être acteurs de cette nouvelle politique culturelle, plus optimisée et mieux ciblée. Cette volonté d'étendre la culture à tous est l'incarnation de la mission d'intérêt général portée par notre collectivité. Diffuser la culture, c'est donner à nos collectivités le pouvoir de rêver, de voyager et de penser. C'est aussi un moyen de promouvoir nos talents locaux et, pourquoi pas, pour le public, de susciter de nouvelles vocations qui donneront naissance demain à de nouveaux artistes.

Pour toutes ces raisons, le groupe MoDem, Radicaux et Apparentés votera avec enthousiasme cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Roxane LUNDY a la parole.

MME LUNDY : Monsieur le Président, chers collègues, l'accès à la culture pour tous est encore loin d'être une réalité, alors que la crise sanitaire nous a prouvé à quel point elle était un bien essentiel, vecteur d'émancipation personnelle et de progrès humains. Œuvrer à bâtir une véritable démocratie culturelle doit donc être notre boussole. Or, force est de constater que nous nous heurtons encore aux inégalités d'implantations culturelles sur notre territoire, aux inégalités sociales et même intergénérationnelles.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Nous ne pouvons donc que nous féliciter des priorités fixées pour les investissements à la politique régionale culturelle. D'abord, le souci de l'équité vis-à-vis des filières artistiques et culturelles, alors que les pratiques culturelles évoluent, avec l'essor de pratiques numériques, notamment chez les jeunes. Nous serons attachés à ce que la région valorise la diversité de ces pratiques, en rompant avec les logiques sectorielles d'un autre temps.

Une attention particulière devrait aussi être portée à la transition écologique et énergétique. Nous nous en félicitons. L'envolée des coûts de l'énergie est aujourd'hui un véritable motif d'inquiétude pour les acteurs culturels. Nous voterons donc pour cette délibération, tout en étant vigilants sur la mise en œuvre, car nous nous devons de défendre partout les droits culturels, en soutenant mieux la culture itinérante et les tiers lieux qui permettent le croisement des publics, mais aussi en ouvrant la gouvernance de lieux culturels à la société civile, en prenant exemple sur des expériences réussies, comme c'est le cas à l'ASCA à Beauvais, où le développement du bénévolat permet de créer une passerelle entre la structure et les publics.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : François DECOSTER.

M. DECOSTER : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, merci pour vos différentes interventions. Elles soulignent combien il était important pour notre région de réaffirmer son engagement pour la culture. Nous l'avons fait dans la délibération-cadre adoptée il y a quelques mois. Nous le faisons aujourd'hui aussi sur l'investissement, car la crise, les crises que nous traversons, tout en rappelant le caractère essentiel de la culture pour notre cohésion sociale et l'épanouissement de nos concitoyens, rappellent en même temps que nous devons au quotidien construire l'avenir. Construire l'avenir, c'est bien sûr du fonctionnement, mais c'est aussi l'équipement, cet équipement qui pourra se traduire dans des dépenses qui vont rénover, qui vont moderniser des bâtiments, qui vont également faire en sorte que nos enjeux d'équité territoriale de Troisième Révolution industrielle se traduisent aussi dans les dépenses d'équipements, pour favoriser la création, la politique du patrimoine, l'une des plus ambitieuses de toutes les régions françaises, et faire en sorte que la création soit au cœur de la politique culturelle de la région.

Vous avez été quelques-uns à rappeler l'importance de l'équité territoriale. C'est un travail que nous avons engagé dès 2016, pour faire en sorte de pouvoir proposer cette ambition pour la culture à tous les territoires. Nous faisons de cette règle une règle cardinale pour la manière dont nous mettons en œuvre. J'entends vos appels à la vigilance dans la mise en œuvre sur la diversité des différentes filières culturelles. C'est une notion d'équité qui a aussi été au cœur de la politique que j'ai présentée il y a maintenant quelques mois.

La question de l'accompagnement est essentielle. Nous avons demain la réunion de la Conférence territoriale de l'action publique, qui va nous rassembler avec les départements et les communes, pour que nous puissions coordonner nos actions. C'est aussi tout le travail que nous menons avec les acteurs de la culture, au travers du Collectif régional Arts et Culture (CRAC), la mise en place avec l'Etat du COREPS. Les instruments de la coordination sont aussi les ferments de l'accompagnement nécessaire, pour faire en sorte que nous traversons ces crises ensemble, collectivités et acteurs de la culture. C'est notre ambition et c'est ce qui est reflété dans cette délibération-cadre, qui porte sur l'investissement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci.

Vote sur la délibération n° 2023.01914

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

COMMISSION 8

Santé

2023.01761 - Adoption d'un cadre d'intervention régionale en matière d'accompagnement des projets immobiliers des établissements publics de formation du sanitaire en Hauts-de-France financés au titre du fonctionnement

M. LE PRESIDENT : Elisabeth GONDY et Bruno CLAVET. Elisabeth GONDY a la parole.

MME GONDY : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, chers collègues, cette délibération que nous votons aujourd'hui s'inscrit dans une dynamique plus large de l'action régionale pour la santé. C'est un secteur primordial pour notre région. Nous sommes au rendez-vous pour le soutenir et l'accompagner sur une compétence qui, je le rappelle, n'est pas la nôtre. Nous mettons des moyens sur des projets améliorant l'offre de santé, comme à Valenciennes où sera construite la maison de santé polyvalente des Charriers, une délibération votée le mois dernier. Nous répondons à des besoins en matière de formation, comme vont l'évoquer mes collègues Daniel LECA et Anne PINON, illustré par la mise en place d'un parcours d'odontologie à l'Université de Picardie Jules Verne à Amiens. Par l'intermédiaire d'appels à projets, nous aidons à l'avancée de travaux de recherche liés à des enjeux de santé importants pour les Hauts-de-France : le diabète, l'obésité, le cancer.

Ces engagements que nous prenons sont notre manière de soutenir le monde de la santé, dont le comportement exemplaire a été applaudi et encouragé comme rarement pendant le Covid. Toutes ces femmes et ces hommes ont donné de leur temps et de leur énergie sans compter, dans cette période de tension, mais pas seulement. Ils méritent largement en retour d'être soutenus sur le long terme.

Voter cette délibération, c'est donc aussi penser à l'avenir. Le Conseil régional a historiquement mené une politique volontariste dans le domaine sanitaire et social. Il est fondamental de continuer dans cette voie, de montrer ce qui est fait à nos concitoyens, qui hésitent encore trop souvent à se soigner tant les difficultés de tous ordres sont présentes dans certains territoires, notamment ruraux. Le groupe UDI soutient donc cette délibération, tout comme celle à l'ordre du jour de la prochaine Commission permanente, qui concernera la relocalisation des lieux de formations sanitaires à Maubeuge.

Je vous remercie.

M. CLAVET : Merci, Monsieur le Président.

Cette délibération visant à adopter un cadre d'intervention régionale en matière d'accompagnement des projets immobiliers des établissements publics de formations du sanitaire en Hauts-de-France est – je n'ai pas peur de le dire – une bonne proposition. En effet, nous connaissons tous les problématiques de santé auxquelles notre région est confrontée. Tenter d'y apporter une réponse, bien que cette compétence ne soit pas directement la nôtre, est, je crois, une bonne chose.

L'optimisation de la gestion du patrimoine doit permettre à un établissement du sanitaire de réduire ses charges et de dégager des ressources, afin notamment de contribuer au financement de ses projets d'investissement. Le patrimoine immobilier constitue pour ces établissements un actif de tout premier plan. Cet actif engendre des coûts. Ainsi, l'acquisition, l'entretien et la maintenance du patrimoine immobilier dédié à leurs missions de formation absorbent une part non négligeable des ressources financières des établissements. A ce titre, la gestion active et la valorisation du patrimoine immobilier doivent constituer une priorité pour ces établissements. C'est pourquoi un projet d'accompagnement, comme évoqué aujourd'hui, doit s'inscrire dans une politique globale de gestion du patrimoine et doit viser à transformer le patrimoine actuel en un levier financier, mais mis au service des intérêts stratégiques de l'établissement et, *in fine*, des apprenants.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Néanmoins, permettez-moi d'émettre quelques remarques. Premièrement, je regrette que l'intitulé de cette délibération soit restrictif, puisque, en parlant de « formation du sanitaire », vous excluez de fait les formations médico-sociales, qui ont toutes leur importance sur notre territoire. En effet, face au phénomène de désertification grandissant, nous nous devons de soutenir toutes les branches de la santé nous permettant de former les soignants de demain.

Deuxièmement, le fait de contraindre les bénéficiaires à affecter le bien pour une période de 20 ans minimum apparaît davantage comme une gageure et risque de produire un essoufflement rapide de ce dispositif, en créant des conditions peu propices à la redynamisation de ce patrimoine immobilier.

Troisièmement, et ce dans le cadre de ce partenariat entre établissements de formation et la région, je note l'absence de mentions relatives à la prise en compte des caractéristiques vis-à-vis des sites, puisque cela constitue un élément structurant de la démarche de valorisation *via* les PLU des communes concernées. En effet, cela peut avoir un effet minorant ou majorant. J'espère que cela a été pris en compte lors de la sélection des sites.

Malgré ces réserves et en l'absence d'une liste exhaustive des sites retenus, nous voterons évidemment pour ce dispositif. Néanmoins, sachez que nous resterons attentifs aux montants alloués par la région, notamment lorsque ces derniers représentent un enjeu de taille sur la santé des concitoyens et qu'ils sont, de plus, basés sur l'engagement énergétique.

Je vous remercie.

MME PINON : Merci, Monsieur le Président.

Peut-être remettre quelques éléments. Vous l'avez rappelé, ce n'est pas une obligation pour la région de financer ce volet immobilier. D'ailleurs, nous sommes le premier exécutif régional de cette région, même ex-Nord - Pas de Calais ou ex-Picardie, à nous emparer de cette question de l'immobilier. Nous nous emparons de cette question, car nous sommes convaincus que le fait de travailler sur l'amélioration des conditions d'accueil des élèves et des étudiants est essentiel lorsque l'on veut parler de l'attractivité des formations et des métiers.

Nous avons donc travaillé de concert avec Régions de France pour obtenir un protocole d'accord avec l'Etat, pour que cette question de l'immobilier soit mise sur la table. Jusqu'à présent, ce n'était surtout pas un sujet pour l'Etat. C'est pourtant de sa compétence, car je vous rappelle que nous ne sommes pas propriétaires des bâtiments. On ne peut pas comparer, par exemple, avec les lycées. Nous avons donc décidé de lancer cet appel à projets. Encore une fois, c'est une première. Cela démontre notre volonté de vraiment travailler sur le fond, sur les qualités d'accueil et surtout de faire, vous l'avez d'ailleurs rappelé, Monsieur CLAVET, la question de tout ce qui est isolation, développement durable. Evidemment, nous sommes en plein cœur de la Rev3. Lorsque nous rénovons les bâtiments des instituts, nous sommes dans notre priorité, qui est de travailler sur cette Troisième Révolution industrielle.

Je voulais vous rappeler ces quelques éléments. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Vote sur la délibération n° 2023.01761

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

COMMISSION 6

Aménagement du territoire

2023.02101 - Aides régionales aux victimes des inondations (particuliers, entreprises et communes)

M. LE PRESIDENT : Alexandre COUSIN pour l'amendement n° 5. Christophe COULON lui répondra.

M. COUSIN : Absolument.

Tout à l'heure, il y a eu une petite maladresse dans la transmission de l'amendement, qui concernait bien la 2101. Je le propose à nouveau. Il pourrait tout à fait être intégré, même si j'ai bien entendu l'argumentation du Vice-président COULON. Nous souhaitons intégrer dans cette délibération, que nous allons soutenir, d'aide d'urgence aux citoyens et aux habitants du Pas-de-Calais, entreprises et agriculteurs notamment, d'y ajouter : « Ces épisodes climatiques extrêmes sont amenés à se répéter et à se multiplier dans les années à venir. » Tout simplement pour – je me répète un peu – bien être dans le contexte du réchauffement climatique, qui fera de ces phénomènes météorologiques exceptionnels – le terme « exceptionnel » est d'ailleurs à questionner –, va faire rentrer ces événements météorologiques dans une sorte de norme, qui sera amenée à se répéter. Cela permet d'anticiper davantage la prévision des risques, si l'on considère que l'on rentre dans la normalité avec ces événements climatiques extrêmes.

M. COULON : Que l'on soit bien d'accord, c'est un amendement purement rédactionnel qui consiste à intégrer l'idée. S'il est rédactionnel et pour rappeler ce que nous rappellerons dans un texte commun, à savoir que le changement climatique a des conséquences sur cela, il n'y a pas de souci. C'est une évidence à laquelle personne ne peut s'opposer.

M. LE PRESIDENT : Avis favorable de Christophe COULON. Le scrutin est ouvert sur cet amendement.

Vote sur l'amendement n° 5 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.02101

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 1 de Margaux ROUCHET. Christophe COULON s'apprête à lui répondre.

MME ROUCHET : Merci, Monsieur le Président.

Un amendement déposé pour pouvoir ajouter, à la solidarité que nous allons témoigner, celles et ceux qui font aussi vivre la solidarité dans le territoire du Pas-de-Calais, au premier titre desquels les associations qui, dans notre lecture de la délibération telle quelle, ne bénéficieraient pas des assurances que la région et que nous sommes prêts à leur témoigner. Ces associations sont nombreuses à avoir aussi vécu les inondations, à avoir perdu l'accès à leurs locaux, à avoir perdu du matériel qui leur est utile dans leur action quotidienne. Je pense notamment aux associations caritatives, aux associations culturelles, mais aussi aux associations de l'ESS. Pour elles et pour toutes les autres, nous voulions intégrer la possibilité de recevoir le soutien de la région.

Mes chers collègues, merci.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. COULON : Madame, je ne veux pas mettre de côté la réalité de ce que vous venez d'indiquer, mais deux éléments : nous nous appuyons sur un dispositif du Conseil départemental du Pas-de-Calais, qui l'a défini, qui l'a adopté, qui est actif et qui va le réactiver. Nous ne pouvons donc pas librement modifier la portée d'un dispositif, dont nous sommes les cofinanceurs et non les porteurs. En ce sens, je ne peux recevoir favorablement cet amendement, au risque que le dispositif disparaisse et que nous ne puissions pas intervenir auprès des particuliers, dont la résidence principale est frappée par les catastrophes naturelles.

Pour autant, le sujet du monde associatif peut être débattu par ailleurs. Cependant, on a là un véhicule qu'il faut sauvegarder techniquement pour pouvoir agir très vite. Je propose le rejet de votre amendement ou vous invite, si vous le voulez bien, à le retirer. Peut-être que nous pourrions le regarder dans un autre cadre.

M. LE PRÉSIDENT : Avis défavorable. Le scrutin est ouvert sur l'amendement.

M. COULON : Il est retiré.

MME ROUCHET : L'amendement est retiré, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Vous êtes convaincant, Monsieur COULON. Comment voulez-vous que l'on puisse suivre ?

Philippe CARON a demandé la parole. Ensuite, Alexandre MAESELE et Alexandre COUSIN. Monsieur CARON, vous avez la parole.

M. CARON : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons tous encore à l'esprit l'image de ces inondations sans précédent et des dommages considérables dans le Pas-de-Calais. Le nombre d'habitants affectés s'élèverait déjà à 292 000. Les départements du Nord et de la Somme n'ont pas non plus été épargnés. En réaction à ces événements, il apparaît nécessaire d'agir en aidant efficacement et au plus vite ceux qui en ont besoin. C'est le sens de la délibération que nous votons aujourd'hui : un cadre large et une réponse à l'urgence.

La philosophie qui doit animer notre action est de simplifier les procédures administratives et accélérer les processus d'aide. Nous allons prendre en charge les frais des particuliers liés aux franchises d'assurance, sans condition de ressources, ni d'évaluation sociale. Nous allons accompagner les entreprises et les exploitations agricoles pour qu'elles puissent redémarrer leur activité rapidement. J'ajouterai également, pour démontrer le pragmatisme de notre action, la mise en place d'un numéro de téléphone unique à disposition des entreprises, mis en place par la région et la CCI.

Nous sommes et resterons aux côtés de chacun, particuliers, communes, artisans, agriculteurs, entrepreneurs. Nous savons que cette délibération était attendue par les autres collectivités. Nous espérons pouvoir agir en complémentarité avec elles.

Je profiterai également de ma prise de parole pour saluer et remercier les présidents d'intercommunalité, les maires, les élus et les bénévoles de nos territoires, engagés dès la montée des eaux. Ils ont été exemplaires sur tous les fronts : assurer la prévention, appeler les assurances et reloger les sinistrés. Cependant, il nous faut aussi dès à présent penser à l'avenir. Une dynamique en faveur du dialogue de tous les acteurs qui traitent de la question de l'eau doit s'engager. Nous devons construire une vision préventive et prospective sur le long terme. Notre région peut et doit prendre part à ce travail.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Alexandre MAESELE.

M. MAESELE : Je vous remercie, Monsieur le Président.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Chers collègues, simplement, Monsieur le Président, pour indiquer que j'ai déjà pu étayer notre position ce matin, lors de la présentation de notre motion, qui sera reprise sur la motion commune en cours de rédaction. Nous voterons bien évidemment cette délibération, qui vient en aide aux habitants sinistrés des inondations, qui sont plus de 292 000, mais également en aide aux nombreuses entreprises, commerces, communes et agriculteurs du Pas-de-Calais et du Nord.

Par ailleurs, je tiens également à saluer et à remercier nos sapeurs-pompiers, qui sont sur le terrain encore actuellement, depuis le premier jour des inondations.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Alexandre COUSIN.

M. COUSIN : Je rentrerai davantage dans le détail des mesures, notamment sur la motion qui sera étudiée par la suite.

Nous soutenons totalement ces mesures d'aide d'urgence aux citoyens, au monde agricole et aux entreprises. Rappeler que les montants estimés par les compagnies d'assurances, alors même que le phénomène n'est pas encore totalement terminé, sont estimés à près de 500 millions d'euros, pour que l'on ait bien une évaluation et une estimation de l'ampleur des dégâts qui sont ceux connus dans ces territoires. C'est colossal. Les montants annoncés sont importants, à la hauteur de la situation et de ces événements dramatiques.

Dans la réflexion que l'on aura avec les personnes, les entreprises, les agriculteurs aidés, j'aimerais que l'on puisse aussi avoir une discussion profonde sur l'adaptation de ces entreprises qui, pour certaines, ont de nombreux terrains, de ces structures agricoles qui ont aussi beaucoup de terres agricoles, dans la plantation d'arbres, dans l'adaptation également de leur milieu naturel à l'atténuation des risques, qui vont se répéter, encore une fois. Désolé de faire de la redite.

Nous soutenons totalement cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Monsieur COULON. Non ?

Le scrutin est ouvert.

M. POIX : Monsieur le Président ? Après le scrutin.

M. LE PRESIDENT : Vous n'étiez pas inscrit. Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2023.02101

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Un rappel au règlement ?

M. POIX : Merci, Monsieur le Président. Très rapidement.

M. LE PRESIDENT : Sur la base de quel article ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. POIX : C'était pour m'inscrire sur une explication de vote. Je n'étais pas inscrit dans votre déroulé, mais je me rajoutais en cours de séance.

M. LE PRESIDENT : Sur la base de quel article, le rappel au règlement ?

M. POIX : Vous me posez une colle. Le 2-3, peut-être ? Merci de m'avoir soufflé.

M. LE PRESIDENT : Merci de votre franchise.

M. POIX : Non, le 2-2, je ne suis pas mis en cause.

C'est un point technique, pour rebondir sur cette motion. Etant sollicité par des particuliers, notamment dans le bassin de la Lys, du côté de Merville, qui souhaitent accéder aux offres de la région, j'aurais juste voulu avoir quelques informations très pratiques et très concrètes sur les portes d'entrée pour les demandes des particuliers, c'est-à-dire quels sont les élus référents que l'on peut solliciter, nous, en tant qu'élus, pour faire le lien entre les sinistrés particuliers et le Conseil régional sur les dispositifs, et quels sont les supports de communication prévus à destination du grand public, pour que l'efficacité de ces aides d'urgence, que l'on va mettre en place, puisse être connue et reconnue par le public. C'était juste un détail technique, qui ne demande pas forcément une réponse tout de suite, mais par *mail* ou par courrier, en dehors de la séance.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON me dit que cela vous sera transmis par *mail*, car il a des éléments, mais il n'est pas sûr à 100 % de répondre à votre question. Ce sera fait.

Juste un point pour cette délibération. C'est pour moi une première partie de l'aide, car il n'est pas possible aujourd'hui de savoir exactement quel est le montant de l'ensemble des dégâts. J'ai vu que les assureurs avaient fixé à 550 millions. D'ailleurs, il faudra leur dire que ce n'est pas Nord – Pas de Calais, c'est Hauts-de-France, la région, tout de même, ou c'est oublier qu'il y a aussi eu des dégâts dans la Somme. Cela m'a bien marqué, ne vous inquiétez pas. Je le dis à qui de droit.

Le montant de 550 millions, je ne sais pas comment ils le sortent, car beaucoup de personnes ne sont pas retournées dans les maisons. On ne sait pas si les maisons ont bougé, on ne sait pas exactement quel est l'état des canalisations souterraines, on ne sait pas, s'il gèle, car les inondations n'ont pas eu lieu au mois de mai, elles ont eu lieu au mois de novembre. Si cela gèle, un certain nombre d'infrastructures... Je le dis très clairement, c'est peut-être leur premier chiffrage, mais ce n'est pas le dernier chiffrage.

Comme l'aide qui vous est proposée aujourd'hui n'est pas une aide définitive. En effet, on a décidé, dans un premier temps, d'aider les particuliers. Avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais en premier et celui du Nord également, on a décidé de prendre en charge l'intégralité de la franchise catastrophe naturelle, qui s'élève à 380 euros, car il n'y avait pas grand monde qui avait prévu de mettre de côté 380 euros pour se payer une franchise Cat Nat au mois de novembre. Si personne n'aide ces foyers, ces 380 euros, vous êtes sûrs que cela fera défaut sous le sapin ou sur la table à la fin de l'année, car on n'a pas non plus des populations si argentées que cela. On a donc décidé que les critères seraient très simples, qu'il n'y aurait de toute façon pas de conditions de revenus. Ne vous inquiétez pas, les millionnaires ne vont pas venir solliciter cela. Il faut que ce soit universel, car les Cat Nat ont eu un impact sur tout le monde indistinctement. C'est le premier point.

Sur les entreprises, on a décidé de faire des systèmes d'avances. Je remercie Philippe BEAUCHAMPS des propositions qu'il a pu faire. Toutefois, sur les entreprises, on va peut-être adapter le dispositif au fur et à mesure. Le régime des franchises est totalement différent. Vous allez me dire : pourquoi ne prenez-vous pas en charge la franchise ? C'est parce que, dans certains cas, cela peut aller à 10 % du montant des travaux. Regardez, si le montant du sinistre s'élève à quelques millions d'euros, ce n'est pas le fait de prendre juste 1 % ou 2 % qui va changer quoi que ce soit. En revanche, en fonction de l'état des dommages, notamment – je l'assume – plutôt sur

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

les très petites, les petites et les moyennes entreprises, nous adapterons peut-être le dispositif. Ce que nous voulons, c'est pour pouvoir agir très vite, pour que l'on ne se pose pas la question : comment cela va se passer derrière ?

Plusieurs points également : vous le savez, je ne vais pas ménager mes efforts. Publiquement, médiatiquement, je suis un « rôleur », je l'assume. Ce n'est pas cet épisode vis-à-vis des assureurs qui va me faire changer d'image. Ce n'est pas grave. Nous avons tout de même réussi à obtenir un dispositif très différent de ce qui était prévu auparavant par les assurances. Non seulement on a triplé le délai d'expert et le ministre, reprenant une de mes propositions, a décidé qu'il y aurait une date limite pour les premières expertises. A l'issue de l'expertise, immédiatement, il y aura une avance non remboursable, mais une avance qui sera sur le montant global de l'indemnisation. Certains assureurs le font très bien. Lorsque les assureurs veulent faire, ils peuvent le faire. Je demande qu'ils le fassent, car c'est tous les assureurs pour tous les assurés qui doivent faire le maximum, dans une catastrophe qui est naturelle, mais qui a un caractère exceptionnel.

L'autre aspect très important selon moi, c'est que des consignes soient passées pour que, encore une fois, on ait à cœur de régler vite et le mieux possible. Cependant, après, vous êtes indemnisés ou vous allez l'être, il faut aussi que les travaux aient lieu. On a besoin d'une mobilisation de l'ensemble des professionnels concernés sur toute la région, pour ne pas dire dans les régions limitrophes, car tout le monde le dit, il y a des travaux pour plusieurs années. Oui, mais les sinistrés ne peuvent pas attendre plusieurs années. C'est le même exemple que nous avons connu, notamment, je le dis aux conseillers régionaux du sud de l'Aisne, lorsqu'il y a eu les grandes tempêtes. Je ne parle pas seulement de celles du Pas-de-Calais. On avait du travail pour les couvreurs, sauf que toutes les maisons voulaient être traitées en même temps. Se pose aussi la question de la disponibilité des matériaux.

Là, très clairement, on a besoin d'anticiper les choses pour que l'ensemble des corps de métiers concernés puisse clairement se mobiliser pour prendre des marchés le plus rapidement possible. C'est de cette capacité de réaction de l'ensemble des acteurs de la région que dépendra notre capacité, notamment pour le Pas-de-Calais, mais pas seulement, à nous retrouver dans un état qui permette de vivre, de reprendre l'activité la plus normale et la plus rapide possible.

Un point également sur les agriculteurs : le Fonds calamités agricoles sera utilisé pour la première fois depuis sa réforme. J'en suis sûr et certain, il y aura des « trous dans la raquette ». C'est la raison pour laquelle j'avais demandé, en présence du Président de la République, mais je l'ai aussi redit au Ministre FESNEAU, il faut un complément, autrement les maraîchers de l'Audomarois ne pourront pas être indemnisés comme ils devraient l'être, et d'autres, que ce soit la culture de plaine, ce n'est pas la même chose ou pas les mêmes besoins d'indemnisation, notamment, que pour des éleveurs. Un demi-millier de têtes de bétail ont été, à un moment ou un autre, affectées. Elles n'ont pas disparu pour autant, mais elles ont été affectées, avec les conséquences que cela signifie derrière.

Sur tous ces sujets, le rôle qui nous est demandé aujourd'hui est de faire pression – on sait faire –, afin d'avoir une réponse à la hauteur de ce dont on a besoin.

Ensuite, il y a un autre sujet. Je vais saisir l'Etat pour savoir comment on peut faire. J'ai beaucoup de demandes, vous en avez certainement aussi, de bénévoles – on a voté un dispositif ce matin à la région –, de personnes qui disent : « Comment puis-je aider ? On peut verser de l'argent, mais à qui ? On serait prêt à s'engager, dites-nous quelles communes on peut aider. » On a aussi des personnes qui disent : « Lorsque l'eau va se retirer, n'y a-t-il pas besoin de mains, de bénévoles, pas seulement dans les communes concernées ? Peut-on aller passer du temps pour ? »

Je voudrais qu'il y ait une coordination. On peut la faire pour la région, mais je ne veux pas non plus empiéter sur ce que peuvent faire des associations caritatives ou autres. Je voudrais que l'on se mette bien d'accord pour savoir, avec un numéro unique, lorsque les personnes veulent aider, vers qui elles se tournent pour pouvoir le faire efficacement.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Je voudrais aussi souligner que, dans ce dossier qui est terrible, la solidarité a dépassé les frontières régionales, que ce soit la région Ile-de-France – je veux remercier Valérie PECRESSE pour ce qu'elle a fait, notamment sur les pompes –, que ce soient des pays, comme les Pays-Bas. On a également bénéficié de la solidarité nationale pour avoir des pompes de toute la France. J'ai également vu, que ce soit des personnes de la Croix-Rouge, des pompiers, ils étaient venus de partout en France. Cela a fait chaud au cœur aux sinistrés. Les sinistrés ont fait preuve d'énormément de dignité.

Je voudrais aussi souligner que l'ensemble des services publics – le Préfet étant un peu le symbole de tous ces services publics qui se sont mobilisés – a été exemplaire. Puis, tout de même un mot particulier sur les élus locaux, au moment où il y a le Congrès des Maires. On voit les menaces qui pèsent sur beaucoup d'élus locaux. Cependant, lorsqu'il y a un tel problème, on s'aperçoit que nos élus locaux sont irremplaçables. Il y a celles et ceux qui se disent : « 36 000 communes, c'est peut-être un peu beaucoup ». Vous m'expliquerez comment on aurait fait face à ces difficultés sans les élus locaux.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

Il y a aussi autre chose, c'est qu'il faudra reconstruire, je l'ai dit, mais aussi prévenir. Vous n'empêcherez jamais l'eau de tomber et vous ne me ferez pas dire, certainement pas moi, que les évolutions climatiques n'y sont pour rien. On le sait bien, cela se produit avec plus de fréquence et nous savons bien que ce n'est pas près de s'arrêter. Vous n'empêcherez pas l'eau de tomber, mais vous pouvez permettre que l'eau s'évacue beaucoup plus rapidement et que l'eau soit aussi retenue en différents endroits de façon beaucoup plus efficace. C'est là-dessus qu'il faut travailler.

Là où il y a eu des travaux, on en parlait avec Brigitte FOURE, que ce soit dans la Somme, mais aussi dans l'Audomarois, François, il y a 10 ans, il y a eu des crues très importantes. En 2012, 750 maisons avaient été évacuées. Dix ans après, les crues ont été plus importantes, 150 maisons ont été évacuées. C'est 150 de trop, me direz-vous. Oui, mais c'était 750 il y a 10 ans, avec des crues moins importantes. Cela signifie très clairement que les travaux, oui, c'est efficace. Vous n'empêcherez pas l'eau de tomber, mais vous pouvez permettre qu'elle soit évacuée ou retenue de façon plus marquante. Cependant, on n'attendra pas 10 ans.

Certains me disaient : « Vous avez été assureur. » Oui, c'est vrai, il y a 20 ans. J'ai commencé il y a 30 ans avec les grandes crues dans l'Aisne et je sais l'impact psychologique des inondations. Un incendie, c'est terrible, mais vous comprenez très vite qu'il faut reconstruire. Les inondations, le vrai sujet, c'est que vous avez en plus autre chose à gérer, la famille, notamment lorsque vous avez des enfants qui vont jusqu'à l'adolescence. Dès qu'il commence à pleuvoir, ils vous disent : « Est-ce qu'il va falloir encore s'en aller, car l'eau va nous empêcher de continuer à vivre ? » Cette angoisse, vous devez l'intégrer. La seule façon, très rapidement, c'est de faire des travaux, pas seulement des études.

Là, je le dis. Vous me l'avez dit ce matin, mais vous avez certainement vu mes déclarations. C'est pourquoi vous n'avez pas besoin de susciter chez moi l'envie de me tourner vers cette politique. Je l'ai demandé à la Première ministre, au Président de la République, aux ministres : que l'on nous laisse sortir de nos compétences. Je suis prêt à ce que l'on s'engage. Si Florence BARISEAU a accepté cette délégation où, on le voit bien, on a véritablement un enjeu de reconstruction et de prévention aujourd'hui, c'est parce que l'on doit être aux côtés de nos concitoyens. Il y a les inondations, mais il y a aussi les coulées de boues. Sur tous ces sujets, des solutions existent. Cependant, encore une fois, il va falloir faire preuve d'un maximum de pragmatisme et d'un maximum de bon sens. Je suis prêt à détailler quand vous le voulez.

Voilà de quelle façon on va s'engager. C'est une première aide. Je pense notamment que, sur les professionnels, quelle que soit la taille de l'entreprise, nos dispositifs ne seront jamais adaptés pour de très grandes entreprises. Les plus grandes de la région, il y a des milliers de salariés, c'est bien évidemment leur dispositif assurantiel ou l'aide de l'Etat. Là où l'on doit être présent, c'est pour ceux qui n'ont pas les mêmes moyens, même si les difficultés de ces très grandes entreprises sont très importantes. C'est un dossier sur lequel on est particulièrement mobilisé. C'est un dossier sur lequel, je le vois bien aussi, l'Etat a décidé de se mobiliser.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

De cette façon, nous pourrions permettre au Pas-de-Calais de regarder l'avenir avec davantage de confiance. Néanmoins, pour cela, il ne faudra pas des déclarations, ni des votes ; il faudra des actes et des actes sur le terrain avant la fin de l'année.

Il y aura, dans les différents départements concernés, mais je souhaite qu'à terme ce soit dans les cinq départements, des réunions sous l'égide du Préfet avec toutes les parties prenantes. Oui, les agriculteurs ne sont pas un problème, ils sont aussi source de solutions. Non, les waterings ne sont pas un problème, elles sont aussi source de solutions. On mettra tout le monde autour de la table avec les élus, pour que l'on dise exactement quels sont les besoins et que chacun prenne ses responsabilités. J'étais hier à la Commission européenne sur le dossier du canal Seine-Nord Europe. On a échangé sur les difficultés que nous avons. Il y a aussi la possibilité d'aller chercher des financements au niveau européen. J'ai bien l'intention que l'on soit aussi présent à ce niveau pour aller chercher des financements.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cette aide régionale. C'est une première étape, je le répète, car nous savons pertinemment que l'on a besoin d'être au rendez-vous pour que le Pas-de-Calais retrouve la confiance.

Merci d'avoir voté cette délibération. On l'a bien votée ? On l'a bien votée.

Monsieur COULON, un rappel au règlement ?

M. COULON : Oui.

Un rappel au règlement, mais vraiment pour un point de procédure, car on a détecté une erreur matérielle dans la délibération. Un complément de délibération vous sera adressé, mais j'aimerais que, par ma prise de parole, figure dans le procès-verbal l'indication que :

- En page 1 du cadre d'intervention, nous précisons que les TPE ainsi que les PME ont le droit de bénéficier de ce fonds, ainsi que les travailleurs non salariés et les professions libérales non réglementées ;

- En page 3, cette demande de rééchelonnement devra intervenir au plus tard trois mois avant la date du terme, c'est le paragraphe « Modalités de réaménagement des prêts en cas de difficulté de l'entreprise » ;

- En page 1 de l'annexe 2, nous avons bien une enveloppe prévisionnelle maximale consacrée à ce dispositif qui est de 800 000 euros ;

- La dernière page de la délibération, de l'annexe, donc la page 3 annexe 2, c'est bien un dispositif de 200 000 euros et non de 20 000 euros, comme il était écrit par erreur.

Cela ne change rien sur le fond. Je suis désolé, c'est de la technique. J'aimerais au moins que, au titre du procès-verbal, les conseillers régionaux soient informés de ces erreurs matérielles et qu'il n'y ait pas de contestation juridique possible, pour que le dispositif fonctionne rapidement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

COMMISSION 1

Finances

2023.02088 - Adoption du protocole d'accord pour l'avenant d'intégration du volet mobilités 2023-2027 au contrat de plan Etat-région des Hauts-de-France 2021-2027

M. LE PRÉSIDENT : L'adoption de ce protocole nécessite de recueillir l'avis du CESER. Je cède donc la parole à Laurent DEGROOTE, Président du CESER, pour la présentation de l'avis rendu par cette assemblée. Franck DHERSIN aura ensuite la parole pour la présentation de cette délibération, puis les groupes politiques auront cinq minutes chacun pour intervenir.

Monsieur le Président DEGROOTE, vous avez la parole.

Monsieur DECOSTER, lorsque vous aurez fini de retenir le Président DEGROOTE...

M. DEGROOTE : Merci, Monsieur le Président.

Bonjour, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents nouvellement nommés ou récemment confirmés, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux.

Sur votre saisine, Monsieur le Président, le CESER a été amené à examiner et à élaborer l'avis sur lequel je vais vous donner les éléments essentiels. Cet avis, élaboré par la Commission « Mobilités-Transports », a été approuvé par l'ensemble des conseillers du CESER. J'insiste sur le caractère de l'unanimité du vote. Il repose sur trois considérations principales.

La première considération, pour ce qui concerne le projet de contrat lui-même, le CESER perçoit positivement l'engagement pris par l'Etat et le Conseil régional d'un financement conjoint des infrastructures de transport à hauteur d'un peu plus de 1,2 milliard pour la période de référence 2023-2027. A ce montant s'ajoutent les financements affectés hors CPER aux grands projets d'infrastructures structurantes : le Canal Seine-Nord Europe ou Seine-Nord Escaut, selon la façon dont on le lit, MAGEO et le barreau Roissy-Picardie.

Ceci dit, le CESER assortit cette appréciation de quelques observations restrictives, dont je donnerai seulement quelques exemples – je vous invite à lire attentivement cet avis, qui vous a été transmis :

- D'abord, la place insuffisante réservée au transport modal, en raison de son incidence sur l'environnement, malgré l'inscription d'opérations au bénéfice du fret ferroviaire. Les opérations listées pour le volet ferroviaire sont principalement des régénérations, qui n'augmentent pas la capacité de transport. Nous savons que, dans un certain nombre de cas, c'est très insuffisant.

- Concernant le Service Régional Express Métropolitain (SERM), le CESER s'interroge sur la base de l'évaluation des coûts des opérations inscrites dans le protocole et note le point positif de la poursuite de son démarrage, mais quand ?

- Le troisième point, les moyens consacrés au volet fluvial sont en baisse par rapport au précédent CPER. Certes, l'engagement de VNF, etc. est le même, mais avec le Canal Seine-Nord, on sait que les voies adjacentes au Canal Seine-Nord sont essentielles pour le développement de la région dans tout son territoire. Puis, l'absence de crédits contractualisés pour les ports fluviaux, qui ont encore des besoins de développement, de renforcement et de modernisation dans la perspective de la mise en service du Canal Seine-Nord Europe.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Autre point, il y a également un effort justifié, mais paradoxal, en faveur du volet routier, presque entièrement consacré à la route nationale 2. On est un peu surpris, car c'est un investissement qui devrait être porté par l'Etat. Comme l'Etat ne le fait pas, la région le fait. Enfin, on peut se poser la question. Cette mise à deux fois deux voies génère une inquiétude quant à l'augmentation du trafic qu'elle est susceptible de générer, notamment car cela risque de devenir une autoroute gratuite pour les camions Paris-Belgique.

Autre réserve, les moyens pour conduire une vraie politique régionale du vélo, que nous considérons comme insuffisants en raison du développement important de la mobilité douce. L'augmentation significative de la part d'Etat n'est pas accompagnée par le Conseil régional, qui maintient un budget équivalent à celui consacré précédemment à l'ex-région Nord – Pas de Calais.

Deuxième considération, dans le cadre plus large des besoins de financements des infrastructures de logistique et de transport, le CESER relève la modestie des financements mobilisés par l'Etat au regard des besoins recensés par ailleurs, ce qui l'amène à souligner les limites ainsi objectivées que l'Etat met à son implication dans la région sur ce domaine.

Il s'en déduit la troisième considération, qui confirme les avis précédemment rendus par le CESER. Elle porte sur l'absolue nécessité de définir une stratégie de mise en œuvre du futur dispositif de transport et logistique, mais nous avons un nouveau Vice-président qui va certainement s'en emparer, et en même temps de définition d'une stratégie de financements innovante et ambitieuse.

En conclusion, le CESER sera attentif à la suite du processus, qui aboutira à la signature d'un avenant au printemps prochain. Je tiens à remercier Monsieur Olivier ENGRAND, ainsi que les services du Conseil régional, qui sont venus présenter le projet de protocole à notre assemblée plénière et qui ont accepté de répondre aux questions des conseillers. J'exprime le vœu que cette démarche puisse être prolongée par des contacts réguliers, tant sur ce dossier que sur d'autres dossiers à venir.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je propose de faire les premiers amendements, puis d'intervenir. Cela vous convient-il ?

L'amendement n° 3 de Karima DELLI. Franck DHERSIN lui répondra.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, cet amendement vise à remettre dans notre accord CPER des lignes pour lesquelles on a fait des promesses, que les personnes attendent et qui, depuis 2018, sont véritablement mises sur la sellette. Je suis assez surprise que ces lignes n'apparaissent même pas dans les crédits, je parle notamment de cette rénovation de la ligne Ascq - Orchies, ni la ligne Abbeville - Le Tréport, qui a pourtant, à mainte reprise et à tous les niveaux, au niveau régional, au niveau de l'Etat, tout le monde : « C'est promis, elle va se faire. » Désormais, dans l'accord du CPER, elle n'apparaît plus.

(Monsieur DEGROOTE quitte la séance. Monsieur BERTRAND le raccompagne et cède la présidence à Madame FOURE)

C'est la raison de cet amendement. Nous ne pouvons pas mentir aux citoyens. Nous avons mis en place des promesses, nous devons les tenir. C'est la raison pour laquelle cet amendement vise à réintégrer en particulier les lignes Abbeville - Le Tréport, Ascq - Orchies, mais également la ligne Lille - Comines, qui a été fermée.

Merci beaucoup.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

MME FOURE, Présidente : Franck DHERSIN répond sur l'amendement ?

M. DHERSIN : Oui, Madame la Présidente.

Karima DELLI, j'ai une question en retour, mais je vais répondre à la vôtre : où trouvez-vous les centaines de millions d'euros nécessaires pour rénover les lignes que vous nous demandez ? C'est bien la question. Je vous rappelle les règles du jeu avec l'Etat : nous nous alignons sur la contribution globale, c'est-à-dire 693 millions d'euros. C'est déjà un geste énorme et fort de la région pour aider l'Etat à sauver le patrimoine ferroviaire, dont il est le propriétaire, je vous le rappelle. Je ne suis pas sûr que la réciproque soit vraie. La preuve en est sur les sujets portuaires. Sur les lignes de desserte fine du territoire, ce n'est pas propre à notre région, l'Etat applique une stratégie claire : c'est zéro euro sur Lille - Comines, zéro euro sur Ascq - Orchies, 11,5 % sur Abbeville - Le Tréport.

Sur Abbeville - Le Tréport, je vous rappelle que c'était un projet au départ, il ne faut pas l'oublier, on en avait discuté ensemble, à 40 millions d'euros au démarrage. Vous me direz que c'était acceptable. On était d'accord, on a donc signé pour cela. Puis, c'est passé à 80 millions d'euros. On a serré les dents. On a fait nos comptes et l'on a dit « On y va ». Maintenant, on est à plus de 140 millions d'euros et demain, probablement, lorsqu'on lancera les travaux, encore plus. A ce niveau, je considère que les clefs de financements actées précédemment sont caduques.

Autre point, nous allons avoir 4 années pour engager les nombreux dossiers. L'Etat demande donc à inscrire des dossiers matures, dont les travaux sont prêts à démarrer. Je vais vous dire, même si l'Etat avait trouvé l'argent nécessaire, nous conduisant à une autorisation pour les travaux, ils ne démarreraient pas avant 2028. Cela aurait d'ailleurs été le CPER suivant.

Si je vous suis, on y va tout de même, mais à enveloppe constante. Qu'enlève-t-on ? L'amélioration du nœud de Creil, qui est si important pour la régularité du « Y picard » ? Le Roissy-Picardie ? L'amélioration de la desserte entre Lille et la Sambre-Avesnois, axe tant décrié ? La desserte du port de Calais ? La mise en accessibilité des gares ? Je regrette bien évidemment, comme vous, cette situation, qui ne serait jamais arrivée si l'entretien courant avait été fait sur l'ensemble des lignes. Cela nous aurait coûté la moitié. Maintenant, il est hors de question de laisser tomber le territoire sans réponses. En attendant peut-être des jours meilleurs, l'offre routière de substitution, qui est déjà en place, va être perpétuée et améliorée. Les usagers pourront compter sur nous.

Pour ces raisons, je propose de rejeter l'amendement.

MME FOURE, Présidente : Merci.

Monsieur POIX.

M. POIX : Pour une explication de vote. Après, Madame DELLI, je pense que la présidente voudra réagir.

C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, car c'est un des premiers rendez-vous que j'ai eus en tant que conseiller régional. J'ai rencontré l'association qui porte ce projet. Il n'y a pas eu de comité de pilotage depuis mars 2022, c'est un fait. On va donc dans le brouillard. Il y a un problème sur le financement, puisque, depuis 2018, c'est un combat que des élus locaux mènent, des élus nationaux mènent. On nous dit maintenant que ce sera une enveloppe de 140 millions d'euros au total pour 34 kilomètres, alors que la FNAUT l'a justement rappelé, pour des lignes à peu près similaires, notamment la ligne Epinal - Saint-Dié, qui fait 50 kilomètres, 21 millions ont été sortis et, au bout de 3 ans, elle était ouverte. Pourtant, il y avait deux tunnels ouvrages d'art très particuliers, six passages à niveau.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Il y a tout de même quelque chose qui ne va pas. On est sur un projet à 140 millions d'euros. Cela n'avance pas. C'est toujours fermé. On nous parle de 2028 maintenant. On nous invoque aussi le problème des passages à niveau, lié à la question du plan Bussereau en 2008, mais c'est un faux argument, je pense. Il y a des lignes, par exemple, qui avaient 50 passages à niveau, qui ont été rouvertes beaucoup plus tôt. Il faut donc que l'on parle le langage de la vérité – je soutiens l'amendement de notre présidente Karima DELLI – aux usagers. Que se passe-t-il ? Verra-t-on un jour le bout du tunnel ? Les élus locaux auront-ils enfin une réponse et ne seront-ils pas menés en bateau pendant encore 10 ans ? Il faut siffler la fin de la récréation et que l'Etat prenne ses responsabilités. C'est tout de même un roman-fleuve. On ne peut pas dignement aller voir les personnes et leur expliquer que l'on va encore attendre 10 ans pour que la ligne soit opérationnelle, alors que l'on a fait plus vite avec moins d'argent sur des lignes plus longues, avec des ouvrages d'art beaucoup plus complexes au niveau technique.

Je soutiens pleinement l'amendement de Madame DELLI. Le CPER était l'occasion rêvée pour aller non pas rançonner l'Etat, mais pour le mettre face à ses responsabilités en la matière. Idem pour Ascq - Orchies, je sais qu'il y a eu dissension sur ce sujet. Idem pour Lille - Comines. Idem aussi, j'en reparlerai tout à l'heure, pour la ligne de fret Valenciennes - Mons que l'on a votée, mais qui n'est pas présente dans le CPER.

MME FOURE, Présidente : Merci.

Madame DELLI, explication de vote ?

MME DELLI : Très rapidement, je voudrais répondre à Monsieur DHERSIN. A la question : qui paie ? C'est assez simple, ce sont des choix politiques. Je rappelle que le Conseil régional a décidé, même dans ce CPER, de consacrer 12 fois plus d'argent à la route qu'au ferroviaire. Ce sont des choix politiques. Vous avez décidé. Bien sûr. Je lis les rapports, 12 fois plus d'argent sur la route. Je préfère que l'on consacre 12 fois plus d'argent sur le ferroviaire que sur la route. Nous avons donc déjà une première fracture, ce sont les choix politiques.

Deuxièmement, vous me dites, Monsieur DHERSIN : où allons-nous trouver l'argent ? Vous êtes sénateur. Battez-vous avec nous pour une redevance poids lourd à l'échelle française. Je rappelle que le dispositif est mis en œuvre partout en Europe, sauf en France. C'est un manque à gagner de 1,5 milliard d'euros par an. Cela fait bientôt 10 ans que nous ne l'avons pas, 15 milliards d'euros qui ne rentrent pas dans les caisses, notamment pour relancer le fret ferroviaire, la mobilité urbaine et le train du quotidien des personnes. C'est une première solution.

Deuxième solution : vous pouvez, en tant que sénateur, commencer à mettre en œuvre les discussions sur une véritable taxe kérosène, puisque nous avons la discussion au niveau européen et la France bloque. Allez-y, Monsieur DHERSIN. Aidez-nous. Au niveau européen, 33 milliards d'euros. Sur 33 milliards d'euros, la France pourrait récupérer chaque année environ 6 milliards d'euros. Je ne vais pas m'amuser à cumuler les exemples sur : où est l'argent ? L'argent existe. Maintenant, par cet amendement, je vous demande de répondre à la mobilité des personnes. Ces lignes, ce sont des lignes de TER du quotidien. Les personnes n'ont pas d'autres choix. Alors, que font-elles ? Elles reprennent leur voiture. Cependant, on l'a vu avec la crise des Gilets jaunes, l'essence explose. Le coût de la mobilité explose pour ces ménages.

Monsieur DHERSIN, je vous le dis, je considère que ce CPER ne doit pas oublier ces lignes. C'est la raison pour laquelle, chers collègues, je vous invite à voter notre amendement.

MME FOURE, Présidente : Je rappelle au passage que ce sont des lignes qui, pour bon nombre d'entre elles, ont été fermées par la SNCF il y a déjà un certain temps. Il n'y a donc pas de hasard non plus, même s'il y a une volonté politique de notre part de répondre aux besoins du quotidien.

Monsieur DHERSIN.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. DHERSIN : Simplement pour dire que Madame DELLI a très mal lu le protocole. La région met 494,5 millions d'euros sur le ferroviaire. Elle n'en met que 122 sur la route. Ce n'est pas 12 fois plus, c'est justement beaucoup moins. La réouverture de Valenciennes - Mons, c'est prévu au CPER, Madame. La RN2, je vous l'ai dit, simplement 122 millions. Vous n'y êtes donc pas du tout. Je ne sais pas où vous faites vos calculs. Dites-moi bien ce qu'il faut que l'on supprime ou venons tous ensemble face à l'Etat pour leur demander de mettre plus d'argent. Ce sont des infrastructures de l'Etat, ce ne sont pas des infrastructures de la région. Ce n'est donc pas la faute de la région. C'est l'Etat qui n'investit pas assez. C'est surtout l'Etat qui n'a pas, pendant 30 ans, assez entretenu le rail et on le paie aujourd'hui.

Le prix, pour répondre à Monsieur POIX, de l'autre ligne, il y a sur cette ligne 5 fois plus de passages à niveau que sur la ligne du Grand Est, dont vous parliez. L'estimation, ce n'est pas nous qui la faisons, c'est la SNCF Réseau qui la fait. Elle nous dit que l'on est à 140 millions d'euros. Je vous rappelle ce que l'on a dû à chaque fois rajouter sur l'étoile de Saint-Pol : c'est pratiquement 40 millions d'euros que l'on a dû rajouter, que l'on a payé à chaque fois.

MME FOURE, Présidente : Il ne s'agit pas, de toute façon, de laisser de côté ces infrastructures, mais d'essayer d'y voir un peu plus clair pour l'instant.

On met donc aux voix l'amendement de Madame DELLI.

Vote sur l'amendement n° 3 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.02088

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURE, Présidente : Amendement n° 4, Madame DELLI ?

MME DELLI : Merci beaucoup.

Cet amendement vise à une priorité, c'est l'électrification de la ligne Amiens - Laon, qui devrait être une priorité sur ce projet de CPER. Pour l'instant, encore une fois, ce n'est pas inscrit sur la feuille de route Mobilités de ce CPER, alors que cela devient très urgent. J'espère que le bon sens va nous amener à réintroduire l'électrification de cette ligne, afin que celle-ci fonctionne mieux et desserve au mieux les usagers.

MME FOURE, Présidente : Monsieur POIX.

M. POIX : Madame la Présidente, en explication de vote sur l'amendement.

C'est un amendement de bon sens et, surtout, un amendement qui permettra de travailler sur l'attractivité de la région, puisqu'entreprises comme usagers sont aussi intéressés par cette question de l'électrification des lignes. Amiens - Laon, en effet, c'est une nécessité. Il faut un agenda clair et des engagements clairs. Cependant, cela ne peut pas être uniquement du ressort de la région. Je partage ce constat. La région a déjà beaucoup investi et payé. Le grand absent doit maintenant prendre ses responsabilités, c'est-à-dire l'Etat.

Il y a également la question de certaines lignes. J'aimerais bien avoir des éclaircissements sur la question de l'électrification de Rang-du-Fliers - Abbeville, qui avait été actée en 2018 par un accord Etat-région. Cela a traîné jusqu'en 2021. J'ai même vu que Monsieur FASQUELLE était intervenu pour demander où l'on en était. Je repose la question : sur le sujet de Rang-du-Fliers - Abbeville, tronçon important qui manque dans l'électrification entre la côte d'Opale et la Picardie, où en est-on sur ces dossiers d'électrification qui doivent se généraliser ? Il faut un plan global pour que l'on n'ait plus, à l'horizon 2050, de lignes non électrifiées sur la région Hauts-de-France et qui fonctionnent en bimode.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Merci.

MME FOURE, Présidente : Franck DHERSIN.

M. DHERSIN : Je rappelle que sur Rang-du-Fliers, vieux serpent de mer, il était estimé à 240 millions d'euros il y a 10 ans. Vous imaginez à combien cela se porterait aujourd'hui. C'est comme pour votre amendement précédent, Madame DELLI : il ne s'agit pas de faire des effets d'annonce dans ce CPER court en durée, je vous le rappelle. C'est en procédant ainsi que l'on s'étonne ensuite qu'il y a une sous-consommation à la fin de la programmation, comme cela s'est d'ailleurs produit dans les anciens CPER.

Sur Amiens - Rang-du-Fliers, nous avons mis en place et en service un nouveau matériel roulant, des Régiolis bimodes performants. On a obtenu les mêmes résultats espérés, à savoir un gain de temps de près de 15 minutes sur le trajet, sans avoir à dépenser les 240 millions d'euros prévus il y a 10 ans. Sur ces matériels, nous avons d'ailleurs une expérimentation biodiesel en cours.

Quant à Amiens - Laon, que dire si ce n'est qu'il s'agit d'une ligne non électrifiée, comme beaucoup de lignes, malheureusement, dans le secteur ferroviaire picard sud. Sur ce type de lignes également circulées par du fret, la meilleure solution réside dans le verdissement – cela doit vous plaire – de notre flotte. Nous sommes aussi, pour rappel, engagés dans une expérimentation de trains à batteries. C'est pourquoi je propose le rejet de cet amendement.

MME FOURE, Présidente : Peut-on passer au vote sur l'amendement ? Madame DELLI, vous vouliez rajouter quelque chose ? Non ?

M. COULON : Non. Elle lève le pouce, c'est tout.

MME FOURE, Présidente : Vous donniez une indication de vote.

On passe au vote sur l'amendement de Madame DELLI.

Vote sur l'amendement n° 4 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.02088

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURE, Présidente : Maintenant, il s'agit des prises de parole sur la délibération elle-même. Franck DHERSIN.

M. DHERSIN : Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers collègues, j'ai donc l'honneur de vous présenter ici le protocole d'accord en vue de l'adoption de cet avenant Mobilités tant attendu, car ce fut long, du contrat de plan Etat-région 2021-2027. La négociation d'un CPER est toujours un exercice délicat. C'est un exercice de style très cadré par le mandat de négociation que le Préfet de région a lui-même reçu du gouvernement. On ne fait pas ce que l'on veut, il faut le savoir. Nous pouvons avoir deux postures aujourd'hui : soit voir le verre à moitié vide, je connais qui a cette posture, soit voir le verre à moitié plein.

Pour ma part, je considère qu'obtenir 693 millions d'euros de l'Etat pour répondre à des enjeux de mobilités, hors grands projets, je ne vais pas dire que je m'en satisfais, mais à vrai dire je m'attendais à pire, vu ce que nous avons connu auparavant dans la négociation avec le gouvernement. Puis, si l'on se compare aux autres, hors région Ile-de-France, nous avons la deuxième plus grosse enveloppe de toutes les régions de France.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

C'est donc près de 700 millions d'euros pour une fenêtre de 5 ans, que je compare aux 500 millions d'euros mis par l'Etat sur les 8 ans du précédent CPER ; donc merci l'Etat, même si ce n'est pas suffisant. Avec cette enveloppe, la région Hauts-de-France reprend sa place dans le peloton de tête des régions, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Je tiens surtout à remercier Monsieur le Préfet, car je sais qu'il est monté plusieurs fois au créneau pour que nous disposions d'une enveloppe acceptable. Nous pouvons également remercier Monsieur Xavier BERTRAND, car il a fait des choix extrêmement volontaires d'engager pleinement la région aux côtés de l'Etat. Si l'Etat met 693 millions d'euros, cela signifie que la région met 693 millions d'euros dans son futur avenant. On sait que la conjoncture est difficile pour les collectivités et notre nouveau Vice-président aux Finances me le rappelle régulièrement.

Monsieur le Président, vous avez fait le choix d'investir massivement pour répondre aux enjeux de ces infrastructures et de cette mobilité, qui sont énormes.

Que faisons-nous avec 693 millions d'euros de l'Etat et 693 millions d'euros de la région ? On améliore le quotidien des personnes. On contribue, à travers les infrastructures de transport, à l'attractivité et au développement économique de la région. On participe à la transition écologique et énergétique. C'est l'ADN de la région.

Pour rentrer dans le détail, je commencerai par notre investissement désormais traditionnel qui porte sur le ferroviaire, qui est majeur, avec 495 millions d'euros qui vont notamment permettre de poursuivre sur la mise en accessibilité des gares, lancer enfin les travaux d'amélioration de l'axe Lille - Sambre - Avesnois, finaliser la modernisation du nœud de Creil, rénover Laon - Hirson...

(brouhaha sur les bancs de l'assemblée)

MME FOURE, Présidente : S'il vous plaît.

M. DHERSIN : ...et Boves - Compiègne, avancer sur les études du SERM (Service express régional métropolitain). Il faut noter également une grande première, puisqu'un important volet fret ferroviaire y figure, dans lequel l'Etat maintient son engagement fort pour enfin, là aussi, moderniser la voie mère de Calais, dans laquelle nous sauverons des capillaires de fret, préservant ainsi de l'emploi et la logistique des entreprises.

(Monsieur BERTRAND revient en séance)

Par ce protocole, nous réaffirmons également notre engagement pris dans le Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache, en permettant la poursuite de la mise à deux fois deux voies de la RN2, qui est un axe routier vital pour notre région.

Sur le volet fluvial, nous concentrerons nos crédits, c'est-à-dire un peu plus de 66 millions d'euros, sur l'aménagement à grand gabarit de la liaison Seine-Escaut, en finalisant la réouverture de Condé-Pommerœul et le recalibrage de la Lys, et en lançant enfin le doublement de l'écluse des Fontinettes, qui améliorera l'accès au grand port maritime de Dunkerque.

Enfin, nous n'oublions pas le vélo. Les enveloppes, 10 millions d'euros de l'Etat et 10 millions d'euros de la région, peuvent sembler faibles, mais elles viennent en complément de nombreuses autres sources de financements, notamment des fonds européens, mais également des départements et des intercommunalités.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Il n'est pas simple de résumer 693 millions d'euros en 5 minutes. Je voulais simplement terminer en disant que ces 693 millions d'euros engagés sur 5 ans, c'est beaucoup. C'est aussi peu, effectivement, on l'a dit, on l'a vu dans notre débat, au regard du retard considérable pris sur les infrastructures de transport en région. Il faut donc faire des choix, oui, et l'on a dû faire des choix, celui de la maturité des projets. Certains seront déçus. On l'a entendu. Je suis moi-même déçu, mais il convient d'être pragmatique et d'aller sur les dossiers qui sont prêts à être engagés, pour que l'on puisse consommer les crédits. Nous serons donc vigilants, car je sais que Monsieur le Préfet de région nous écoute, à ce que l'Etat dote ses opérateurs des moyens nécessaires à respecter les calendriers prévus.

Je finirai par vous remercier, Monsieur le Président, pour votre investissement personnel sur ces dossiers du transport, afin que la région rattrape son retard. Vous avez sauvé le Canal Seine-Nord. Vous sauvez, je le sais, c'est en bonne voie, Roissy-Picardie et bon nombre d'autres dossiers.

Je tenais également, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée en me confiant la vice-présidence aux Mobilités, aux Infrastructures de transport et aux Ports. Mon mandat est désormais achevé, mais j'ai vécu une expérience passionnante, enrichissante. Je suis certain que mon passage aura été utile pour les habitants et pour la région, mais je sais qu'il reste aussi beaucoup à faire et que tout n'est pas réglé. En tout cas, je fais entièrement confiance à mon successeur, Monsieur COULON. Vous pourrez toujours compter sur moi, car je reste à vos côtés pour continuer cette aventure.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRESIDENT : Juste un point pour dire à Franck DHERSIN que son travail a été déterminant dans ce volet Mobilités du contrat de plan, au-delà de l'action qu'il a pu mener. Je voudrais aussi y associer Olivier ENGRAND, en tant que président de commission, car je sais que cela a toujours été un travail commun, un travail collectif que vous avez mené ensemble. Nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure, mais au moment où vous finissez d'intervenir, avant que les différents intervenants des groupes ne le fassent, je tenais aussi à revenir pour saluer tout particulièrement votre action personnelle et votre action à tous les deux.

Merci.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

MME FOURE, Présidente : Ensuite, la parole est donnée à chaque groupe, qui dispose de cinq minutes.

Monsieur NAVE.

M. NAVE : Monsieur le Président, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Sénateur, chers collègues, réjouissons-nous. Les crédits pour le financement des mobilités arrivent. Deux ans, c'est le temps qui s'est écoulé entre l'adoption du contrat de plan Etat-région et son avenant concernant les Mobilités. Une délibération d'urgence pour pouvoir débloquer les premiers crédits dès le début 2024, c'est-à-dire dans cinq semaines, et ceci en passant au-dessus de l'avis de l'Autorité environnementale et de l'avis du public. Il reste donc 4 ans, sur les 7 initialement prévus, pour mettre en place la partie Mobilités du CPER. Comme le dit l'adage : l'espoir fait vivre. Espérons donc que les crédits soient réellement et rapidement débloqués.

Dans le détail, le ferroviaire obtient une enveloppe globale de 849 millions d'euros. La différence de 140 millions d'euros entre la part de la région et celle de l'Etat nous prive donc de 16 % de l'enveloppe globale ferroviaire. C'est incompréhensible vis-à-vis de nos besoins en infrastructures et en mobilités. Poursuivre la régénération des lignes de desserte fine du territoire est une nécessité. Cela n'enlève pas que l'entretien de l'ensemble du réseau n'est pas réalisé et que, sur ce sujet, l'Etat est défaillant. Le barreau Creil-Roissy, vous venez d'en parler, est un exemple parmi d'autres. Le projet piétine. Les financements doivent être consolidés. L'Etat se défait encore.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Concernant le fluvial, l'enveloppe globale de 144 millions d'euros est inscrite dans ce CPER. Nous avons beaucoup de retard sur la rénovation de notre réseau fluvial, mais aussi pour sa modernisation. Une part d'innovation pourrait aussi être envisagée pour la production d'électricité, comme le font d'autres régions. C'est d'ailleurs une demande que nous vous avons formulée à plusieurs reprises. Cette enveloppe est clairement insuffisante. Des canaux entretenus, c'est l'assurance d'avoir une meilleure évacuation des eaux en cas de fortes pluies. Notre système est aujourd'hui défaillant. Il est nécessaire d'y mettre plus de moyens humains et financiers. Surtout, avec l'arrivée du Canal Seine-Nord, le président du CESER l'a rappelé, les canaux adjacents seront également essentiels.

Pour la partie route, avec 274 millions sur l'enveloppe globale, nous émettons un avis favorable et nous approuvons les différents projets et travaux, notamment pour la RN2, même si, là encore, il ne faut pas oublier que notre collectivité compense les manquements de l'Etat.

(Monsieur BERTRAND sort de séance)

En revanche, rien sur la partie aéroportuaire. Il existe pourtant un projet de développement de l'aéroport de Lille-Lesquin. Pourquoi ne pas en avoir parlé ? A ce sujet, vous auriez dû nous présenter cette année un schéma aéroportuaire régional à intégrer au SRADDET. Qu'en est-il ?

Concernant nos ports, vous nous proposez une enveloppe de 97,5 millions d'euros, sauf que cette enveloppe concerne strictement les opérations du grand port maritime de Dunkerque ; 97,5 millions d'euros assumés par l'Etat pour un établissement public dirigé par l'Etat. Pourquoi inscrire cela dans le CPER Mobilités ? Où est le lien avec les ports de Calais et Boulogne ? Quelle enveloppe sera accordée au développement de notre façade maritime et de notre *hinterland* ?

Ce CPER relève une fois de plus d'un tour de passe-passe d'engagements financiers fortement déséquilibrés et sous-estimés de la part de l'Etat. Parce que nous sommes l'une des dernières régions dans le classement économique national, l'Etat aurait dû faire un effort particulier pour nos infrastructures et notre mobilité. Vous l'avez rappelé, l'Etat fait un effort financier supplémentaire comparé au dernier CPER, mais cela reste très largement insuffisant.

Notre région, malgré les promesses d'implantation de nouvelles entreprises, est éreintée économiquement. Vous avez beau nous annoncer des créations et maintiens d'emplois, cela n'enlève pas la réalité du terrain. Nous subissons toujours l'impact fort des délocalisations, des fermetures d'entreprises et des difficultés économiques, sans parler de l'inflation galopante qui aura forcément un impact sur les budgets. Nous pouvons espérer un effort plus important de la part de l'Etat, pour nous permettre de regagner des parts de marché grâce à nos atouts géographiques. Les infrastructures sont le point de départ et de rebond de notre économie.

J'évoque maintenant le Réseau Express Métropolitain. Ce projet semble être une priorité, mais comme toujours l'Etat fait des annonces et, concrètement, rien ne se fait. Pire, le ministre des Transports demande aux différents conseils régionaux de financer ces réseaux express, en prélevant sur les enveloppes du CPER. Accepter cela revient à accepter de sacrifier d'autres projets ou à les financer sans l'aide de l'Etat. Impossible pour notre collectivité, inadmissible même.

Notre région s'affaiblit tous les jours avec la non-adaptation de nos modes de transport et de notre intermodalité peu développée. Ce volet Mobilités du CPER est largement insuffisant.

Je vous remercie.

MME FOURE, Présidente : La parole est à Anne-Sophie FONTAINE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

MME FONTAINE : Madame la Présidente, chers collègues, depuis près de 2000 ans, nous construisons des infrastructures de transport dans notre région. Nos anciens avaient bien compris que la liberté de mouvement, c'est la vie, c'est le développement économique et social. Ici une voie romaine, là une chaussée Brunehaut, ailleurs une route royale, un canal, une voie ferrée, une voie rapide, sans parler de nos ports majeurs. Toute notre histoire et la vie de notre région aujourd'hui se lisent, se comprennent dans notre réseau de transport.

J'ai la tâche de vous donner la position de notre groupe sur le CPER 2023-2027.

D'abord, sur le montant, à parts égales, la région va accompagner l'Etat en injectant dans nos réseaux près de 700 millions d'euros. Cette parité d'engagement n'était pas automatique. Elle est le résultat du volontarisme du Président Xavier BERTRAND pour le développement de notre région. Cette volonté va conduire à l'engagement de priorités claires. La part de la route, qui jadis mobilisait la quasi-totalité des crédits CPER, est réduite à 20 %. Bien sûr, la modernisation de la N2 dans l'Aisne et dans le Nord demeure une priorité, avec près de 280 millions fléchés. La part du ferroviaire est portée à plus de 60 %. Ainsi, le CPER confirme l'investissement majeur en faveur du rail dans notre région. Près de 1 milliard d'euros seront engagés.

Avec ce volet ferroviaire, la région défend des priorités essentielles : assurer des transports du quotidien là où notre population est très dense, c'est le sens du déploiement du Service Express Régional Métropolitain, pour près de 3,8 millions d'habitants autour de la métropole de Lille. Une première tranche de 260 millions sera engagée. C'est aussi le sens de la modernisation du *hub* ferroviaire de Creil, crucial pour le versant sud de notre région. Sur ce point, hors CPER, je rappelle que la liaison Roissy-Picardie est une priorité absolue pour nos territoires. Je pense à Compiègne, à Noyon, à l'Aire Cantilienne, mais aussi au Clermontois jusqu'à Amiens. Nous savons l'implication du Président BERTRAND pour assurer l'équilibre du soutien de l'Etat entre le bassin SERM et le versant sud, tourné vers les 100 000 emplois de Roissy.

C'est aussi permettre le transport du fret par le rail. Près de 175 millions y sont consacrés. Voies portuaires à Calais, voies capillaires de proximité dans l'Oise, dans l'Aisne, le Pas-de-Calais, nous préservons et nous développons d'utiles terminaisons. C'est aussi assurer la proximité et l'égalité de tous les Alto-Franciliens devant le transport. Ainsi, la ligne Laon - Hirson, mais aussi la ligne Lille - Compiègne seront rénovées. Enfin, l'accès des transports pour tous avec l'engagement de près de 170 millions d'euros pour l'accessibilité PMR.

Chers collègues, notre volet fluvial est également priorisé. Ainsi, le CPER permet la modernisation des voies navigables de la région, en prévision de la mise en service du Canal Seine-Nord. Des milliers d'emplois de proximité sont à notre portée.

Enfin, notre région prend le grand large. La priorité est donnée au développement du port de Dunkerque. Chers collègues, prenons peut-être modèle sur le port de Marseille Fos : 10 grands ports maritimes qui coordonnent l'ensemble des installations portuaires sur le littoral méditerranéen autour de Marseille. Nous parlons là de 42 600 emplois. Nous devons regarder Dunkerque, Calais et Boulogne comme des infrastructures complémentaires, peut-être dans la perspective d'une plus grande coordination et avec l'objectif de soutenir l'investissement et le développement de tous.

Chers collègues, que retenir de ce CPER au moment où nous allons le voter ? Notre région est résolument tournée vers l'avenir. Elle s'ouvre à la dimension européenne par le renforcement des liens avec nos partenaires belges. Elle défend ses territoires en préservant les trains de desserte et sa capillarité de fret. Elle est motrice dans le futur SERM lillois et pour le projet Roissy-Picardie. Elle engage une révolution fluviale qui va changer la face du transport dans nos plaines. Pour toutes ces perspectives, nous donnons acte du travail du Président BERTRAND et de ses équipes, du Vice-président DHERSIN, du Président ENGRAND. Bien sûr, nous voterons l'engagement de ce CPER 2023-2027.

Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

MME FOURE, Présidente : Merci.

La parole à Monsieur MARCELLAK.

M. MARCELLAK : Excusez-moi, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, chers collègues, permettez-moi de vous dire toute la déception que nous éprouvons à la lecture de cette délibération, déception relative aux engagements financiers de l'Etat et déception relative aux engagements financiers de notre collectivité : 693 millions d'euros pour chacun des deux contractants, cela représente 1,386 milliard au total, pour des projets structurants sur 4 ans, soit moins d'une année de notre budget de fonctionnement. C'est peu, c'est bien peu, même si vous nous indiquez que sont exclus de cette enveloppe la liaison ferroviaire Roissy-Picardie, le Canal Seine-Nord Europe et la mise au gabarit européen de l'Oise. Surtout, c'est fort peu au regard des besoins de mobilité de nos habitants et au regard du poids des transports dans le dérèglement climatique, la santé de nos habitants et leurs finances.

Ce volet est donc fort décevant sur le plan global. Il l'est également dans le détail. Je ne vais prendre que quelques exemples que je connais, mais je suis sûr que chacune et chacun de nos collègues pourraient les compléter avec des exemples de leur département. Sur le volet ferroviaire, par exemple, je ne vois rien concernant la sécurité des passages à niveau. Or, il est nécessaire d'intervenir en urgence sur certains d'entre eux, comme celui de Beuvry, près de Béthune. Ce passage à niveau coupe la seule voie de desserte sur cet axe du port fluvial de Béthune, qui a été modernisé et étendu il y a quelques années, et de la principale zone industrielle de la ville. C'est un enjeu routier, ferroviaire, fluvial, de sécurité et de compétitivité économique.

Sur le volet routier, la déception est encore plus grande. Le montant accordé au volet routier, 138 millions au titre du CPER, en recul, faut-il le préciser, d'un tiers par rapport au précédent contrat, apparaît en contradiction avec l'objectif de favoriser la mobilité en milieu rural, qui passe par la route. Le réseau routier, en particulier celui des routes départementales, offre en effet un maillage sans commune mesure avec le réseau ferré, dont la modernisation et le développement restent indispensables.

Le président du département du Pas-de-Calais vous a alertés sur trois axes d'intérêt régional :

- Le premier, l'axe RD939, côte d'Opale, Arras, Canal Seine-Nord Europe, présente un intérêt évident. A quoi sert l'investissement des collectivités sur Seine-Nord si les territoires n'y ont pas accès par la route ?

- Le deuxième, l'axe structurant Saint-Pol - Béthune - La Bassée, la première moitié représente la route des vacances des habitants de l'Artois, surfréquentée les week-ends d'avril à octobre, et attend avec impatience le bouclage du tour de table financier nécessaire à la déviation de Divion - Ourton. La deuxième moitié, c'est la route des navetteurs métropolitains, dont le piètre état de la liaison Béthune - La Bassée prend dans les filets de la saturation des milliers d'automobilistes matin et soir. J'en fais partie.

- Le troisième axe structurant, c'est la « route des carrières », dont les usagers et les riverains attendent avec impatience la déviation de Samer. Je ne parle même pas de la déviation de Renescure sur l'ex-RN42 Lille - Boulogne, réclamée par les habitants bien avant le décès dramatique d'un enfant, qui a conduit à interdire la traversée de la commune par les camions, lesquels se reportent désormais sur le réseau départemental, diffusant l'insécurité routière et dégradant des voiries qui ne sont pas conçues pour absorber ce trafic ; sans parler des projets d'échangeurs réclamés sur la même ex-RN42 sur le tronçon Boulogne - Saint-Omer.

Pour terminer, permettez-moi d'évoquer la situation de l'A21 dans le bassin minier, axe majeur pour les 600 000 habitants du bassin minier du Pas-de-Calais. Vous le savez, Madame la Présidente, mes chers collègues, la route, surtout en milieu rural, reste bien souvent la seule solution de mobilité à disposition des habitants. Les habitants du Pas-de-Calais sont les habitants de la région qui dépendent le plus de leur voiture. Le Pas-de-Calais est le département des Hauts-de-France dans lequel les déplacements domicile-travail en voiture sont les plus nombreux, avec la distance la plus grande. C'est factuel.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Vous comprendrez donc, Madame la Présidente, mes chers collègues, que nous sommes très déçus par ce volet Mobilités du contrat de plan Etat-région. Je n'ai pas cité les réserves émises par le CESER pour ne pas être redondant, mais nous nous associons à elles. Nous exprimons notre déception en nous abstenant, alors que nous aurions aimé pouvoir le soutenir, si le contenu de cet avenant avait été à la hauteur des besoins.

Je vous remercie.

MME FOURE, Présidente : Madame BIEGALSKI.

MME BIEGALSKI : Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, chers collègues, face à nos territoires pluriels, l'avenant concernant la partie Mobilités du CPER est enfin arrivé et prend la forme d'un avenant courant sur la période 2023-2027. A hauteur de plus de 1,3 milliard d'euros, Etat et région confondus, cet avenant propose quatre priorités stratégiques : réduire les disparités territoriales, améliorer les déplacements quotidiens, accélérer la transition énergétique et optimiser les transports de marchandises pour renforcer la compétitivité tout en réduisant l'impact environnemental.

Je m'arrêterai sur la priorité particulièrement attendue sur mon territoire de l'agglomération Hénin-Carvin, à savoir renforcer les offres de déplacement pour les habitants. En étant présente dans tous les domaines de notre quotidien, pour les déplacements pendulaires ou personnels, en passant par les loisirs, la santé et l'éducation, la mobilité n'est pas une fin en soi, mais un moyen au service de l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. C'est pourquoi son effectivité est impérative sur un territoire comme le mien, dont l'histoire a été si longtemps calquée sur l'essor de l'automobile et dont la dépendance à ce moyen de locomotion est sans appel encore aujourd'hui.

Le bassin minier est riche de nouveaux pôles d'attraction et d'une jeunesse courageuse, mais connaît également des disparités territoriales et un chômage important. En tant qu'élue régionale et maire de Noyelles-Godault, je ne peux que saluer l'effort financier porté par ce volet Mobilités. Je pense notamment au projet de l'étoile ferroviaire de Lille, qui se dessine comme une alternative de grande ampleur au « tout automobile ». Cependant, consciente que ce projet est à long terme, c'est dès maintenant qu'il faut agir, dès maintenant qu'il faut accompagner le changement des comportements.

Comment le permettre ? Notre région est de celles qui proposent. Le choix que nous avons posé et qui engrange nos actions est celui de la recherche concrète de l'alternative et non d'un nouveau système imposé. Nous le savons, un libre changement de comportements survient le plus souvent si des intérêts directs viennent suppléer l'intérêt général. Ces avantages peuvent être un gain de temps, une réduction des dépenses de transport ou encore des facilités pour trouver un travail. Cela ne sera possible qu'avec de l'entente. C'est pourquoi j'en appelle aujourd'hui à toujours plus de concertation entre l'Etat, la SNCF, la région, le département, les autorités organisatrices de transport et les communes, afin de développer les offres multimodales, notamment pour le combiné train-bus. Dans cet esprit, le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités peut jouer un rôle essentiel en tant qu'assembleur et rassembleur.

Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir où la mobilité devient un catalyseur de progrès, répondant aux besoins de nos concitoyens, tout en favorisant le développement durable de notre région. Ce volet Mobilités y contribue, c'est pourquoi le groupe MoDem votera pour cette délibération.

Je vous remercie de votre écoute.

(applaudissements sur les bancs de la majorité)

MME FOURE, Présidente : Ensuite, j'ai le groupe PCPE. J'ai Madame DELLI qui est inscrite et Monsieur POIX. C'est donc Madame DELLI qui parle et Monsieur POIX pour l'explication de vote ? Vous vous partagez le temps global ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Madame DELLI, vous avez la parole.

MME DELLI : On va se partager les sept minutes. Merci beaucoup.

Madame la Présidente, mes chers collègues, le CPER volet Mobilités, je l'attendais comme un choc de mobilité. Notre région a besoin d'un choc de mobilité. Que cela signifie-t-il concrètement ? Cela signifie plus de trains, plus de fréquences, véritablement plus d'accessibilité. L'accord que nous allons voter aujourd'hui doit donner une cohérence. La cohérence, c'est vers une décarbonation des transports, mais surtout une cohésion des territoires. Malheureusement, la feuille de route que l'on nous présente aujourd'hui n'est pas à la hauteur.

Tout d'abord, les investissements : je rappelle que le protocole d'accord volet Mobilités consacre un engagement financier sur la période 2023-2027, annuellement. On nous le présente comme étant deux fois supérieur à celui de la période 2015-2022, prioritairement dédié à la régénération du réseau ferroviaire. Lorsque l'on regarde dans le détail, c'est là où cela devient très intéressant, puisque nous avons aujourd'hui 1 386 millions. C'est un peu en régression par rapport à 2015-2020, puisque nous étions à 1 218 millions. Pourquoi ? Entre-temps, on pourrait croire en trompe-l'œil que cela a augmenté. Cependant, cela n'a pas augmenté, puisqu'on est passé de + 14 % d'inflation à 18 %. Ainsi, la partie ferroviaire elle-même, qui passe de 741 millions à 849 millions, trompe-l'œil, puisque c'est + 14 % d'inflation. C'est là où cela manque d'enjeu, car à aucun moment, dans cette feuille de route, on nous le dit.

Vous avez signé, les présidents de région, une tribune qui dit : « Nous avons besoin de 100 milliards d'euros ». Vous en souvenez-vous ? Sur les 100 milliards d'euros annoncés en grande pompe par le gouvernement, qui devaient ruisseler dans nos régions, quelle sera la part dans notre région ? Aucun mot, on n'en parle pas. Cela ne peut donc pas fonctionner.

Deuxième élément qui me paraît essentiel, je le dis assez simplement, la partie routière de ce CPER est presque entièrement dédiée à la RN2. C'est un investissement sur une route nationale qui devrait être financé à 100 % par le national. Pourquoi la région vient-elle « mettre à la pâte », alors que c'est une route nationale ? Encore une fois, nous sommes dans un moment où l'Etat ne fait pas son travail, mais nous tombons dans le piège.

Monsieur DHERSIN, vous aviez raison, tout à l'heure, j'ai dit une maladresse et les politiques doivent reconnaître leurs maladresses. Une décennie plus tard, les inondations nous le montrent, on est dans un moment critique de crise climatique. Tous les jours sont précieux. Arrêtons donc d'investir dans ce qui est carboné. Il faut investir dans ce qui est décarboné, c'est-à-dire le ferroviaire, le vélo et notamment le fluvial. Ici, la part du routier, c'est 12 fois plus d'investissements sur la route par rapport au fluvial ou au vélo.

Je dois vous le dire, il y a de bons éléments, notamment le Canal Seine-Nord ou les deux axes qui seront reliés par du report modal sur le train. Nous sommes favorables, mais nous n'aurons jamais de choc de mobilité si nous ne rénovons pas massivement les lignes. Je le redis, nous voulons absolument qu'apparaissent les lignes Ascq - Orchies, Abbeville - Le Tréport, tout ce dont on a parlé dans nos amendements, qui n'ont pas été acceptés et ce n'est pas acceptable.

Finalement, vous savez que j'adore le vélo. Je trouve que le financement des véloroutes et du vélo est vraiment trop faible pour notre région, si nous voulons relancer cette dynamique. En plus, ce qui est extraordinaire, c'est que nous sommes dans une région qui, de manière industrielle, peut relancer la production de vélos. Qu'attend-on ? Je le dis, je vais laisser la place à mon collègue Monsieur POIX, mais le CPER ne rentre pas dans une vraie politique des transports au niveau régional.

Merci.

M. POIX : Merci.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Quelques points pour approfondir et compléter ce que notre présidente DELLI a pu apporter comme informations.

C'est un protocole mi-figue, mi-raisin, un CPER qui est certes stable, mais qui manque de cohérence et de vision d'ensemble sur le long terme. Les manques flagrants ont été ici énoncés : Ascq - Orchies, Lille - Comines, absence de fléchage supplémentaire sur Abbeville - Le Tréport, autant de trains fantômes des Hauts-de-France tant on les attend, tant les usagers les attendent depuis des années. Absent également le fret Valenciennes - Mons, reporté certainement aux calendes grecques. Pourtant, la région s'était engagée. On voit des choses un peu surprenantes, comme le financement des bretelles d'accès à l'aéroport de Beauvais. Je me surprends de voir que Monsieur NAVE s'en réjouit, alors que Madame BEUIL et Monsieur EYMERY, au sein de l'aéroport de Lesquin, s'opposent visiblement à l'extension de l'aéroport. Ce n'est visiblement pas la même ligne à Beauvais. Fermons la parenthèse.

Le budget vélo est clairement insuffisant, en effet. Une région comme Pays de la Loire a réussi à négocier 120 millions d'euros avec l'Etat sur la période du CPER, alors que nous sommes à 10 millions pour l'Etat, 10 millions pour la région. C'est assez peu. On a donc des problèmes sur ce financement, qui n'est pas couvert par l'inflation à 18 %. En fait, on a une légère augmentation, mais c'est très peu, finalement c'est stable, encéphalogramme stable pour ce CPER. Il y a ainsi le SREM qui grignote, qui mange beaucoup, qui mange 138 millions d'euros sur les 494 millions. C'est beaucoup et c'est assez inquiétant pour la suite.

Il y a des choses positives, il faut le dire. Enfin, on voit acté dans le marbre que les ports de Marquion et de Nesle seront embranchés au ferroviaire. On attend encore pour Noyon et Péronne, mais peut-être que cela viendra. Les infrastructures d'embranchement des industries se poursuivent, mais il faut peut-être essayer d'augmenter la participation des acteurs privés pour davantage les impliquer financièrement. Des angles morts demeurent assez importants, notamment sur le financement des autocars interurbains et les plans de décarbonation globaux sur un parc vieillissant. Rien sur la création des gares routières, qui sont tant attendues à Lille pour désengorger l'accès à la gare Lille-Europe, à Arras ou à Boulogne. Il y a aussi une absence de fléchage sur l'électrification, mais on a vu que la région défend une stratégie différente, cela s'entend, sur le bimode plutôt que sur l'électrification.

Enfin, dernier point sur lequel je terminerai, il n'y a pas non plus dans le CPER une chose qu'il serait important de mettre à l'avenir, c'est un plan d'action contre la mal-adaptation des infrastructures ferroviaires au réchauffement climatique. Cela a été acté en juillet dernier par l'Etat, un plan national d'adaptation au changement climatique. Il faut que l'on puisse le négocier, un fléchage pour le prochain CPER, car cela coûte. La mal-adaptation des routes et voies ferrées, c'est 3 milliards par an de dommages et de réparations en Europe, 600 000 en 2010.

MME FOURE, Présidente : Merci.

M. POIX : C'est une part croissante de cela. Il faudrait y réfléchir à l'avenir.

Je vous remercie.

MME FOURE, Présidente : La parole est à Jean-Michel MICHALAK.

M. MICHALAK : Madame la Présidente, chers collègues, je vais essayer d'être bref, car on a déjà beaucoup échangé sur le sujet. Je crois que notre collègue Franck DHERSIN nous a bien éclairés sur la nature de ce contrat. Quelques points.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

D'abord, pour notre groupe, les contrats de plan Etat-région sont importants, car cela nous permet d'avoir une stratégie, une anticipation des besoins, des usages, quelque part une méthode de travail. Ici, on parle du contrat de plan Etat-région 2023-2027, c'est aujourd'hui, dès demain matin. On a ici une feuille de route claire, que nous a expliquée notre collègue, sur ce que l'on va faire dans les prochaines années sur le volet Mobilités. En tout cas, je pense que cette feuille de route a le mérite d'être claire.

Il est vrai que lorsque l'on est dans l'opposition, on connaît cela aussi dans d'autres assemblées, on fait la litanie de tous les projets qui ne sont pas retenus. Je ne les ai pas tous notés, mais un petit bout d'autoroute par-ci, un petit bout de nationale par-là, un peu de canal, quatre ou cinq lignes ferroviaires... C'est facile, dans l'opposition, ce ne sont pas des centaines de millions qu'il faudrait, mais plutôt des centaines de milliards.

Nous souhaitons soutenir cette feuille de route, qui va nous donner le travail que l'on va mener dans les prochains mois et les prochaines années autour d'un certain nombre d'axes : d'abord, poursuivre les itinéraires structurants du schéma régional des véloroutes, des voies vertes, poursuivre les opérations prévues au débouché du Canal Seine-Nord dans le cadre du programme ambitieux de la liaison Seine-Escaut, poursuivre la régénération des lignes de desserte fine du territoire et la mise en accessibilité des gares prioritaires, poursuivre la dynamique de la RN2. En effet, on assume complètement. J'associe à cette prise de parole nos collègues de l'Avesnois, Guislain CAMBIER et Arnaud DECAGNY. En effet, c'est un besoin pour ce territoire. En effet, c'est un choix politique que nous avons fait et que nous assumons de participer à cette route nationale 2.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, la feuille de route est écrite. Evidemment, lorsque vous disiez « Où sont les 100 milliards annoncés ? », on parle bien ici de la feuille de route 2023-2027. Il est évident que l'on va continuer à se battre. Je n'ai aucun doute sur le fait que Christophe COULON se battra autant que Franck DHERSIN l'a fait, pour obtenir les crédits que notre région mérite pour la suite. En tout cas, on est parti, la feuille de route est claire. Le groupe UDI vous soutient.

Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs de la majorité)

MME FOURE, Présidente : Merci.

MME KERRICH-BERNARD : Madame la Vice-présidente, excusez-moi. Monsieur MARCELLAK n'a pas utilisé son temps de parole pour l'explication de vote. Madame DHALLUIN pourrait-elle reprendre pour intervenir sur les deux minutes ?

MME FOURE, Présidente : Absolument.

MME KERRICH-BERNARD : Je vous remercie.

MME FOURE, Présidente : Vous avez deux minutes.

MME DHALLUIN : Je vous remercie.

Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président, quelle désillusion que ce CPER ! Monsieur DHERSIN nous avait déjà troublés sur France 3 Picardie, dans « Dimanche en politique », en annonçant à Madame TROCQUET que la ligne Abbeville - Le Tréport ne se retrouverait probablement pas dans cet avenant au CPER. Nous avons une pensée particulière sur ce sujet structurant pour la côte picarde, qui était par ailleurs l'un des engagements de votre programme. Nous apportons d'ores et déjà tout notre soutien aux futures mobilisations pour la réouverture de cette ligne et souhaitons y retrouver encore les élus de votre majorité.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Revenons plus largement sur cet avenant. On nous dit dans ce document que l'Etat et le Conseil régional consacrent un engagement financier annuel sur 2023-2027 plus de deux fois supérieur à celui de la période 2015-2022. Nous pensions avoir la berlue, jusqu'à ce que le CESER annonce une augmentation qui ne compense même pas l'inflation de 18 % entre 2015 et 2023 ; et pour cause, on retrouve environ 14 % d'augmentation, alors même que l'Etat augmente de 50 % son apport aux avenants Mobilités des CPER.

Où est l'argent promis en ce qui concerne la région Hauts-de-France ? Une crainte que nous évoquions jusque très récemment à propos du SERM semble se confirmer. Les dessertes fines, je pense à Abbeville-Le Tréport, mais aussi, plus proche de chez moi, Ascq - Orchies ou encore Lille - Comines. Ces lignes ont-elles été sacrifiées sur l'autel de la métropolisation ? Enfin, dans le volet fret, la ligne capillaire Saint-Omer - Lumbres va être électrifiée, oui, mais par une société privée. Dans la globalité, les investissements sont largement insuffisants. Rien ne semble aller dans le sens d'un report modal de transport de marchandises dans notre région.

Evidemment, l'Etat porte une lourde responsabilité dans ce sous-financement. La mobilisation de 8,6 milliards d'euros à l'échelle du pays pour ces 4 années nous semble bien dérisoire, ne serait-ce qu'à côté du coût estimé de notre propre SERM. Nous nous demandons tout de même où est passé l'argent.

Pour finir, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, la région serait bien inspirée de mettre davantage d'argent pour les transports dans ce CPER et moins dans sa volonté de mettre en compétition toute la région, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, sachant que celle-ci coûtera bien plus cher et sera moins efficace dans la réponse aux besoins de déplacement des habitants des Hauts-de-France.

MME FOURE, Présidente : Merci, Madame.

MME DHALLUIN : Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Gauche Républicaine et Ecologique)

MME FOURE, Présidente : La parole est à Monsieur COULON pour une explication de vote.

M. COULON : Merci, Madame la Présidente. Explication de vote du groupe, pas sur le fond, puisque Franck DHERSIN complétera au titre de l'exécutif.

Je réagis aux propos. Je vois que, d'un côté, on souhaite plus pour la route, mais de l'autre, on souhaite moins. D'un côté, on appelle à une intervention sur les départementales, mais nous sommes dans un contrat de plan Etat-région. On peut se réjouir que l'on affiche maintenant des opérations que l'on sera capable de tenir. En effet, bien souvent, aligner des centaines de millions qui ne voient jamais le jour, il n'y a rien de plus désespérant pour la population.

Cela me rappelle que, Madame DELLI, vous êtes particulièrement exigeante. Je vous lis souvent vous réjouir sur les réseaux sociaux de victoires de l'Europe. Je me souviens de l'une d'entre elles, c'était il y a 3 ans à peu près : « Victoire ! Nous n'aurons plus droit à l'heure d'été et à l'heure d'hiver. » On y est encore aujourd'hui. A un moment, il faut faire attention à ce que l'on raconte. En effet, lorsque l'on annonce des choses qui ne voient jamais le jour... Vous appelez à plus d'ambition. Ce n'est pas une mise en cause personnelle, c'est un exemple que je prends. Je vous demande vraiment que nous soyons concentrés sur ce que nous allons sincèrement réaliser.

Trois chiffres, pour en finir. Vous pensez que ce n'est pas assez. Je vous donne trois régions qui vous sont chères, chers collègues de gauche : contrat de plan Etat-région Nouvelle-Aquitaine, 747 millions d'euros, ce n'est pas mal ; contrat de plan Occitanie, 562 millions d'euros ; contrat de plan Bretagne, 189 millions d'euros. Je préfère nos presque 700 millions d'euros à ces autres régions.

Merci.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

(applaudissements sur les bancs de la majorité)

MME FOURE, Présidente : Merci.

Franck DHERSIN ?

M. DHERSIN : Une petite minute. Simplement, vous n'avez qu'à regarder dans le passé. Comptez, même en y mettant l'augmentation du coût de la vie. Jamais la région n'a mis autant d'argent sur le ferroviaire depuis sa création. Ce n'est jamais arrivé. Madame DELLI, lorsque vous dites « La RN2 est une route nationale. Que fait la région là-dedans ? », je dis : Madame, que fait la région à rénover aussi du rail ? Le rail n'est pas à nous. Le rail est à l'Etat, comme la route nationale est à l'Etat. Pourtant, on le fait. C'est bien pour cela que l'on a sauvé autant de lignes. Si l'on n'était pas intervenu, ce sont neuf lignes qui seraient tombées.

Oui, sur le vélo, 20 millions, cela peut paraître peu, mais il faut rajouter les fonds FEDER, le Plan Vélo, tout ce que les départements vont mettre avec nous, à nos côtés, les collectivités locales. Tout cela arrivera à multiplier par 5 ces 20 millions.

Sur Ascq - Orchies, sur Lille - Comines, je vous rappelle qu'il y a eu des décisions prises par des collectivités de ne pas faire le train. Ce n'est pas une décision de la région. Ce sont des collectivités qui ont démocratiquement voté en leur sein pour une autre façon de se déplacer.

Sur le report modal des marchandises, on avance. Je vous rappelle qu'à Calais on est à + 17 % de ferroutage ces 2 dernières années. C'est plutôt une bonne chose.

Merci.

(applaudissements sur les bancs de la majorité)

MME FOURE, Présidente : Merci.

Madame DELLI.

MME DELLI : Rapidement, car on remet en cause mon travail à l'Europe. Je vous le dis tout de suite, on ne compare pas des choux et des carottes, Monsieur COULON. Vous êtes en train de me dire : « Vous avez fait le changement d'heure, puis vous ne l'avez pas appliqué. » Cela ne fonctionne pas ainsi. Les citoyens m'ont demandé la fin du changement d'heure. Je le gagne au niveau européen et ce sont les Etats membres qui doivent l'appliquer. Ce sont donc les Etats membres qui sont responsables de ne pas mettre en place la décision européenne. Je préférerais vous le dire.

Monsieur DHERSIN, je suis d'accord avec vous. Le problème que nous avons, c'est lorsqu'on supprime 11 000 trains dans une année, on peut comprendre la colère et la « galère » des usagers. Ce CPER nous dit deux choses : il va vraiment falloir enclencher un choc des mobilités, plus de trains, plus de fréquences, une volonté réelle d'attraper ce plan des 100 milliards et de dégager des financements pour notre région. C'est le premier point. Le deuxième, je voudrais revenir sur le barreau Roissy-Picardie, car vous l'avez un peu évoqué, mais pas tellement. Le dossier a été déposé une deuxième fois à l'Europe. Il n'a pas été accepté. Maintenant, il est en cours de négociation.

(Monsieur BERTRAND revient en séance)

Si le gouvernement ne veut pas en faire une priorité, je vous donne une bonne nouvelle, puisque les négociations commencent en janvier, les décisions seront prises pour juin prochain. Je peux vous assurer que, en tant que présidente de la Commission Transports, je pèserai de tout mon poids pour avoir cette ligne, car elle est nécessaire pour notre région, pour les usagers, mais également pour la cohésion des territoires.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Merci.

MME FOURE, Présidente : Nous espérons bien que ce sera bien avant juin que les décisions seront prises.

MME DELLI : Ce n'est pas possible.

MME FOURE, Présidente : Vous n'avez pas la parole, Madame.

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI, vous avez parlé du barreau Amiens-Creil-Roissy. Il faut dire les choses telles qu'elles sont : si l'on n'a pas été retenu au MIE les deux premières fois, ce n'est pas de la faute de l'Europe, c'est de la faute du ministère des Transports. C'est de la faute du ministre des Transports, qui n'a pas imposé à son administration, à la DGITM, à SNCF Réseau, de déposer le dossier sérieusement. Vous dites que ce sera retenu en juin. Je connais votre engagement sur ce dossier, je connais aussi celui de Dominique RIQUET. La première fois, tenez-vous bien, on devait obtenir 120 millions d'euros. La deuxième fois, c'était 77 millions d'euros. Madame DELLI, vous connaissez les chiffres : dans le meilleur des cas, on n'obtiendra jamais 77 millions d'euros, car ce n'est pas au titre du MIE que l'on se le fera financer.

Le vrai sujet, je le dis à ceux qui seraient tentés de dire que l'Europe ne finance pas. Non, c'est la France qui n'a pas été capable de déposer ce dossier. C'est une priorité du Président de la République et je le crois. Cela a été une priorité de Bernard CAZENEUVE et je le sais. En attendant, lorsque vous avez aussi l'Etat français et des Etats membres qui ne sont pas capables d'aller se battre comme il le faut, voilà pourquoi la facture est ensuite partagée. Elle n'est pas payée uniquement par l'Etat. Elle est partagée par l'ensemble des financeurs. Sur ce sujet, vous dites : « Ne vous inquiétez pas, en juin, cela va bien se passer. » Je le souhaite, je le crois à peu près, mais jamais à hauteur de ce qui avait été négocié et signé par l'Etat français. C'est l'exemple type d'une défaillance politique majeure.

MME FOURE, Présidente : On passe au vote sur la délibération.

Vote sur la délibération n° 2023.02088

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : C'est adopté, c'est important.

La partie délibérative est achevée. Nous allons avoir les motions et vœux.

EXAMEN DES VŒUX

1° Motion déposée par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi

« Le Conseil régional des Hauts-de-France se porte garant de la transparence démocratique dans le cadre de la reprise de la gestion de l'aéroport de Beauvais-Tillé »

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Roxanne LUNDY pour trois minutes, pour la présentation de sa motion « Le Conseil régional des Hauts-de-France se porte garant de la transparence démocratique dans le cadre de la reprise de la gestion de l'aéroport de Beauvais-Tillé ».

MME LUNDY : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, l'année 2024 sera décisive pour le Beauvaisis, avec la désignation du nouveau gestionnaire de l'aéroport de Beauvais-Tillé pour une durée de 30 ans, avec un objectif de doublement du trafic aérien. Cette décision va non seulement avoir un impact sur la qualité de vie des habitants, mais aussi sur celles de leurs enfants, de leurs petits-enfants et, pour certains, de leurs arrière-petits-enfants.

Par cette motion, je demande à l'Assemblée régionale de prier Madame Caroline CAYEUX, en sa qualité de présidente du Syndicat mixte de l'aéroport, de rendre publiques les informations relatives à cette concession et de prendre en compte les demandes de garantie exprimées par de nombreux conseillers municipaux et maires de l'agglomération du Beauvaisis.

Mes chers collègues, j'en appelle à votre esprit de responsabilité. Il n'est pas sérieux qu'une telle décision soit prise en catimini, en refusant toute consultation démocratique des habitants du territoire. Derrière ce mépris, il y a des vies que l'on abîme : celle de cette jeune maman qui se demande si ses enfants pourront continuer à jouer dans leur jardin dans la journée, avec le bruit des avions et la pollution de l'air ; celle de ce retraité qui adore la maison de famille où il a grandi, investi des milliers et des milliers d'euros et qui, aujourd'hui, se demande s'il arrivera à la vendre, maintenant qu'il aspire à plus de calme ; celle de ce papa qui travaille de nuit et se couche tôt, à l'heure où les premiers avions décollent, et qui me dit : « Deux fois plus d'avions. Comment vais-je dormir avant d'aller travailler ? » Toutes ces questions, ces inquiétudes doivent être entendues par notre assemblée, le Conseil régional faisant partie du Syndicat mixte de l'aéroport.

Aujourd'hui, je veux saluer le courage de celles et ceux qui ont décidé de ne pas se laisser faire. Courage des riverains qui, chaque jour un peu plus nombreux, sont désormais plus de 5 000 à avoir signé une pétition pour exiger un véritable débat public, avec un mot d'ordre : « Stop, on ralentit, on réfléchit ». Courage des associations, qui ont obtenu le soutien de la Commission d'accès aux documents administratifs, face au refus incompréhensible de la présidente du syndicat, Madame Caroline CAYEUX, de simplement leur transmettre des diagnostics en lien avec l'appel d'offres de mise en concession. Courage, enfin, des conseillers municipaux et des maires de l'agglomération du Beauvaisis, qui défendent contre vents et marées la qualité de vie de leurs administrés et demandent la limitation de l'extension, avec un plafonnement de la capacité de l'aéroport à celui du plan d'exposition au bruit actuel ou encore un allongement du couvre-feu.

A notre tour aujourd'hui d'être à la hauteur de leur courage. Par cette motion, mes chers collègues, nous ne demandons pas la lune. Nous demandons simplement à cette assemblée régionale ni plus ni moins que de se porter garante des principes élémentaires de transparence démocratique.

Je vous remercie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. LE PRESIDENT : Merci.

Christophe COULON a la parole.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère régionale, d'abord, je voudrais juste préciser que je ne prends pas la parole en tant que président de l'aéroport de Lille, mais plutôt en tant que Vice-président désormais chargé des Mobilités. Je n'interviendrai pas dans la gestion en tant que telle de l'aéroport de Beauvais, à laquelle je ne participe pas.

Toutefois, il vous sera bien évidemment fait droit très prochainement sur la demande de communication de ces éléments, puisque la CADA, ayant été saisie, a donné une suite tout à fait logique, demandant que ce document soit transmis. Il le sera. Pour autant, en droit, il participe à la constitution d'une décision à venir sur l'attribution d'une délégation de service public, qui est en ce moment dans une consultation confidentielle. C'est au terme de celle-ci que ce document sera produit. Les citoyens et vous-même pourrez tout à fait prendre acte et commenter les paramètres par lesquels l'attribution d'une décision a été prise.

Ensuite, ne pensez pas deux choses : d'abord, il n'y a pas de tutelle d'une collectivité sur une autre en droit constitutionnel. Nous ne pouvons pas donner injonction à une collectivité, quelle qu'elle soit, d'avoir une attitude. En revanche, nos représentants, qui siègent en tant qu'administrateurs au sein du SMABT, relaient cette nécessité de transparence. Ils l'ont déjà fait, ils le feront. Moi-même confronté à ce sujet du projet de modernisation d'une plateforme, je m'astreins à ce qu'il y ait la plus grande transparence dans les décisions que je prends, tant dans les conseils syndicaux que dans les relations avec les associations, les élus et les activistes. J'ai beaucoup de monde avec qui je discute concernant cette plateforme. Je précise : les activistes. Monsieur POIX se reconnaîtra dans l'une des catégories. C'est un clin d'œil.

Enfin, je dois vous dire que la procédure actuellement engagée d'une délégation de service public, c'est comme une procédure d'attribution d'un marché public. Tout cela nécessite de la confidentialité. Je vous parle tout simplement de la confidentialité, de manière qu'il n'y ait pas ensuite de risque juridique sur la validité de la procédure qu'il sera possible de contester, notamment par un impétrant non retenu, par une candidature non retenue. S'il n'y a pas de confidentialité, il y a une fragilité juridique. Je vous explique la procédure. Ensuite, je ne justifie pas une décision. Je sais, puisque la CADA en a décidé ainsi, que le document vous sera transmis. Il sera tout à fait possible de le commenter, de le contester. Cependant, ces paramètres précèdent une décision à venir et ne peuvent donc être donnés tant que la décision n'a pas été retenue par la commission d'appel d'offres, qui retiendra un classement des candidats proposés.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert.

Pardon, je n'ai pas vu. Il n'y a personne d'inscrit. C'est un déroulé qui est en communication et en lien avec les différents groupes.

On va faire le rappel au règlement maintenant, ce n'était pas encore inscrit. Si, c'est inscrit. Je le fais donc après, en rappel au règlement. Lorsque le scrutin est annoncé, le scrutin est annoncé.

Sur la motion PCPE, le scrutin est ouvert. Ensuite, je donne la parole à Madame BEUIL et à Madame DELLI.

Vote sur la motion déposée par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi

Rejetée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Madame BEUIL.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur le Président, mes chers collègues, ma chère collègue, s'il y a bien un endroit où il y a de la transparence, c'est bien au Syndicat mixte de l'aéroport Beauvais-Tillé. Effectivement, vous avez nommé au sein de votre groupe, après vous être divisés, un de vos représentants. Il est suppléant, je le conçois. Je suis moi-même suppléante. Cependant, voyez-vous, au sein de cette collectivité, nous avons toujours eu le droit à la parole et à la discussion sans aucune restriction, même si le titulaire est présent. Je vous rappellerai également que, comme tout syndicat, c'est public. Vous aviez l'occasion d'y assister, vous ne l'avez jamais fait, Madame LUNDY, et vous n'avez jamais envoyé personne de votre groupe assister aux réunions. Je veux bien entendre qu'il n'y a pas de transparence, mais la moindre des choses est de venir assister aux débats. Les débats ont eu lieu parfaitement.

Comme l'a dit Monsieur COULON, vous avez fait la demande, comme l'ADERA l'a fait, pour avoir accès à des documents qui vous seront transmis dès la fin des discussions. Dès l'attribution, vous aurez accès au document que vous avez demandé. L'ADERA l'obtiendra également, puisqu'elle en a fait la demande.

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI.

MME DELLI : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce vœu nous rappelle une chose très importante. On en a parlé toute la journée avec les inondations, mais la lutte contre le dérèglement climatique, le secteur aérien doit aussi contribuer à cette dynamique. Le secteur aérien nous impose malheureusement et menace la santé publique des personnes, notamment par le bruit. Je rappelle que, il y a quelques mois, 100 professionnels de la santé ont alerté sur le bruit aérien, un espace qui dit très clairement : toutes les populations qui habitent aujourd'hui autour d'un aéroport, dont le nombre de vols augmente depuis le Covid, sont menacées en matière de santé publique. C'est la première chose.

Deuxièmement, nous avons une ligne climatique à atteindre. Je rappelle que nous devons atteindre - 55 % d'ici 2030 en matière de baisse des émissions. Malheureusement, l'aviation ne rentre pas dans cette dynamique. Il faudra réduire le nombre de vols, qu'on le veuille ou non. Vous pouvez me dire tout ce que vous voulez, la solution technologique, non, l'avion vert n'est pas prévu pour demain. Non, les carburants de synthèse ne seront pas prêts. Il faut absolument regarder ce qui se passe autour de nous, puisque partout en Europe, à l'heure des grands aéroports, le but n'est pas d'étendre les aéroports, mais de réduire le nombre de vols, ce que fait Londres avec Heathrow, Francfort, Madrid, Schiphol aux Pays-Bas et même Orly, qui limitent ou interdisent les vols de nuit sur des plages horaires, au moins 6 heures, voire réduisent le nombre de vols.

Mes chers collègues, dans ce projet d'aéroport de Beauvais, la chose est terrible, puisque la projection est véritablement d'avoir – tenez-vous bien – 8 millions de passagers. Que cela signifie-t-il ? On redouble une hausse des émissions de 800 000 tonnes de CO₂ par an. C'est énorme. C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, vous comprendrez...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

MME DELLI : Vous comprendrez pourquoi nous l'avons voté. Malheureusement, ce n'est pas passé, mais nous tenons aussi à la transparence. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Madame LUNDY, sur ?

MME LUNDY : Rappel au règlement. J'ai été mise en cause par Madame...

M. LE PRESIDENT : La prochaine fois, il faudra donner le numéro du rappel au règlement.

MME LUNDY : Article 2.2.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. LE PRESIDENT : Il ne faut pas croire tout ce que l'on vous dit. Ce n'est pas forcément le bon. Allez-y.

MME LUNDY : Vous pensez ? Très bien, je vous fais confiance.

Simplement, les masques tombent aujourd'hui. On pouvait compter sur l'extrême droite pour voler au secours de ce qui est en train de se passer, c'est-à-dire d'un syndicat mixte qui n'a pas encore transmis des documents. J'entends ce qui est dit, mais ces principes de transparence démocratique ne sont pas mis en œuvre. Nous sommes donc face à une situation qui n'est pas acceptable. Nous pouvions donc compter sur l'extrême droite pour justifier cela, expliquer que c'est normal et faire monter un peu plus la défiance vis-à-vis des élus, défiance qui, après tout, contribue à les renforcer.

Le 30 mars dernier, nous avons déposé à l'agglomération du Beauvaisis une demande de référendum local sur le sujet, pour que nous puissions avoir un débat. Evidemment, l'extrême droite ne l'a pas votée. Le 30 juin dernier, nous avons déposé en conseil municipal à Beauvais une motion pour demander des garanties à inscrire dans le cahier des charges. L'extrême droite ne l'a pas votée.

Finalement, les masques tombent. Il y a celles et ceux qui sont vraiment là lorsqu'il y a des scandales démocratiques, aux côtés de celles et ceux qui souffrent, pour expliquer que nous sommes au combat pour tout faire pour que la transparence soit faite sur ce dossier, et il y a ceux qui, dans leur petit confort des institutions, décident de ne rien dire et de se coucher. C'est bien triste, Madame BEUIL. Je suis très fière que, avec mes collègues, aujourd'hui, nous prenions nos responsabilités. Je tiens à le dire à tous les élus locaux de cette assemblée : nous méritons du respect en tant qu'élus, en tant qu'élus locaux. Lorsque des maires ruraux n'ont pas accès à des documents, nous ne pouvons jamais nous en satisfaire.

Aujourd'hui, nous sommes aux côtés de toutes celles et tous ceux qui ont fait voter des motions, qui ont du courage, qui défendent leurs administrés et font reculer la défiance vis-à-vis des responsables politiques, pendant que l'extrême droite préfère prospérer dessus.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

Avant de continuer les autres motions, je vous invite à accueillir Monsieur le Préfet de région, qui va intervenir à la suite du vote qui vient de se dérouler sur le contrat de plan Etat-région.

(Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de région, entre en séance)

Monsieur le Préfet, vous êtes le bienvenu.

Mes chers collègues, je vous demande toute votre attention.

Monsieur le Préfet, la partie délibérative étant terminée, je n'ai pas besoin de suspendre officiellement la séance, bien que, avec votre présence, je ne suspecte pas que le contrôle de légalité nous validerait toute décision qui pourrait être prise.

Notre contrat de plan Etat-région vient d'être adopté. C'est un acte important. C'est aussi la raison de votre présence, qui est importante. Ce contrat de plan Etat-région, je le dis pour nos concitoyens qui nous suivraient, c'est un engagement de près de 2 milliards d'euros, 1,9 milliard d'euros, sur une période qui va de 2023 à 2027. Cela montre l'engagement qui est celui de l'Etat aux côtés de la région et aussi d'autres collectivités. En effet, l'engagement de l'Etat est de près de 700 millions d'euros, l'engagement de la région est de près de 700 millions d'euros. C'est-à-dire qu'il y a aussi cette place pour les autres financeurs.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Un contrat de plan Etat-région sur le volet Mobilités, c'est un compromis, c'est vrai, entre ce qui est souhaitable et ce qui est possible. Toutefois, c'est un compromis, certains qui connaissent bien la profession notariale diraient que c'est un compromis notarié. C'est un engagement. A propos du Plan, le général de Gaulle parlait d'une impérieuse nécessité. Le contrat de plan Etat-région Mobilités, c'est en ce sens une impérieuse nécessité.

Il y a ensuite un autre aspect : un CPER voté, c'est bien. Un CPER signé, c'est très bien. Un CPER engagé et réalisé, c'est mieux. Nous sommes ensemble, Monsieur le Préfet, avec une responsabilité particulière, c'est d'être les garants de l'engagement de ce CPER, de l'exécution de ce CPER. Nous avons donc aussi besoin de la mobilisation sans faille, au-delà de l'Etat, des opérateurs de l'Etat : SNCF Réseau, pour commencer par SNCF Réseau, VNF. Je sais pouvoir compter sur l'engagement du Préfet que vous êtes. Cependant, nous savons pertinemment que, si nous voulons que les résultats soient au rendez-vous avec ce que nous demandent nos concitoyens, il va falloir que les opérateurs de l'Etat fassent plus que ce qu'ils ont su faire par le passé et nous montrer qu'on peut leur faire confiance.

C'est aussi un CPER qui confirme les ambitions stratégiques de la région, mais aussi celles de notre pays. Je vais commencer par ce point, car il n'illustre pas tout ce qu'il y a dans le CPER. C'est tout d'abord la deux fois deux voies de la RN2. Cette deux fois deux voies, du début jusqu'à la fin, mais au-delà de cette RN2 indispensable, c'est aussi un enjeu de décarbonation comme il y en a peu, à mon avis, dans le pays ; c'est la voie mère de Calais, si chère à Natacha BOUCHART, la ligne TER Paris - Laon - Hirson, l'axe vers le grand port de Dunkerque avec l'écluse des Fontinettes, le raccordement ferroviaire des ports intérieurs du Canal Seine-Nord et les études pour le Service express régional.

Monsieur le Préfet, nous aurons besoin d'une clause de revoyure, car nous devons faire un état des lieux des projets qui auront avancé et de ceux que nous pourrions ou que nous devons réintégrer. Vous le savez, il y a un sujet. J'ai vu que, sur Twitter, je crois que c'était le maire de Roye qui m'interpellait : « Alors, vous avez oublié Abbeville - Le Tréport ? » Non, on ne l'a pas oublié, mais il s'avère que, compte tenu des contraintes financières et des choix techniques qui peuvent être faits aujourd'hui, il n'a pas été permis de l'inscrire. Ce dossier est-il oublié ? Certainement pas. Je veux développer le tourisme dans l'ensemble de la région beaucoup plus qu'aujourd'hui. On a donc besoin d'infrastructures. Au moment où l'on va engager le tourisme, je ne vais certainement pas faire une croix sur cette voie.

D'ailleurs, des maires m'ont demandé d'organiser assez rapidement un déplacement dans d'autres régions, qui ont choisi des moyens de transport ferroviaire plus légers. Il faut que l'on voie si c'est effectivement adapté. Sur ce sujet, nous pourrions très rapidement lancer une mission conjointe pour voir quelles sont les solutions et certainement des solutions à moindre coût. Je le redis encore une fois, avec la transformation de la région qui nous attend, avec la transformation de l'économie touristique, ce n'est pas parce que ce n'est pas dans le contrat de plan Etat-région que c'est terminé, bien au contraire. Nous sommes décidés à continuer d'avancer sur ce dossier. Je l'ai dit sur la clause de revoyure.

Enfin, j'entends parfois certains dire : « Depuis la fusion des régions, c'est grand. » Il y en a même parfois – Monsieur le Préfet, je ne cherche malice à personne – certains qui disent que les grandes régions... Pas nous ! En effet, le fait d'être une plus grande région est un formidable atout. Avec la région et la puissance des Hauts-de-France aujourd'hui, on a un contrat de plan qui nous permet de satisfaire nos ambitions. S'il y avait encore deux régions, jamais certains projets n'auraient vu le jour. La RN2, on en parlerait encore pendant 30 ans, car la RN2 se finissait à un bout de la Picardie, dans le nord de l'Aisne, et se finissait dans un bout du Nord – Pas de Calais, dans le sud du département du Nord. Il y avait une frontière entre les deux régions. Or, aujourd'hui, c'est la même région. C'est ce qui a permis d'avoir cette RN2 du début jusqu'à la fin. S'il n'y a pas la région des Hauts-de-France, il n'y a pas la RN2. C'est cela la vérité.

S'il n'y a pas la région des Hauts-de-France, il n'y a pas de Canal Seine-Nord. Encore une fois, je ne cherche malice à personne. Ce ne sont pas des références politiques actuelles. Cependant, même lorsqu'il y avait deux régions dirigées par des personnalités talentueuses de partis politiques identiques, elles n'ont jamais réussi à se mettre d'accord sur le canal Seine-Nord Europe. Or, aujourd'hui, on sait bien que si l'on fait les ports intérieurs,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

c'est parce que c'est la même région et c'est la même grande région. S'il n'y a pas cette grande région aujourd'hui, cela ne peut pas voir le jour.

Autre point sur lequel je voudrais insister, ce travail a été exigeant et partenarial avec les cinq départements et nos deux grandes métropoles, Amiens, Madame la Première Vice-présidente, et Lille. Je tiens aussi à dire que, dans les décisions que nous avons dû prendre, nous avons aussi eu un échange assez informel, assez particulier, le Préfet de région, le président de région, les présidents de département et les présidents des deux structures des métropoles. Cela me fait dire que cela constitue un groupe de travail informel particulièrement intéressant.

Vous me permettrez également, après avoir remercié tout à l'heure l'ensemble des services, avoir remercié tout particulièrement Franck DHERSIN et Olivier ENGRAND, je voudrais vous remercier personnellement. Le Préfet de la région des Hauts-de-France n'est pas n'importe quel préfet. C'est une grande région, c'est donc un grand préfet. Il a aussi su prendre ses responsabilités pour faire entendre la voix du bon sens et de nos exigences à Paris.

Vous me permettrez également de vous demander de transmettre au Secrétaire général pour les affaires régionales, à Monsieur Jean-Gabriel DELACROY, nos remerciements, ainsi qu'à l'ensemble de vos équipes. Je ne voudrais pas vous compromettre, Monsieur le Préfet, je ne voudrais pas compromettre ou mettre en difficulté vos équipes, mais vous vous êtes battus pour un CPER de ce niveau auprès des ministères de tutelle. Vous avez été un ambassadeur, vous avez été un avocat en défendant les grands projets des Hauts-de-France. Vous me direz que vous n'avez été qu'un préfet. Toutefois, un préfet qui se bat ainsi pour la région, c'est ce qui fait aussi honneur à l'Etat et à la région des Hauts-de-France. Merci d'être présent.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

Vous avez la parole.

M. LECLERC, Préfet de région : Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux.

Merci infiniment, Monsieur le Ministre, de l'honneur que vous me faites de pouvoir faire quelques remarques sur cette délibération importante, importante pour moi, importante pour les services de l'Etat, importante pour le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter, importante – je crois et c'est l'essentiel – pour les habitants de la région Hauts-de-France, quel que soit le département dans lequel ils résident. Je crois que la marque de fabrique de ce contrat de plan Etat-région dans son volet Transports, Monsieur le Ministre, ce sont ces quelques choix forts que vous et moi avons décidé de porter et l'équilibre territorial auquel vous avez personnellement veillé, Monsieur le Ministre, tout en marquant quelques choix qui, grâce à la détermination du Conseil régional, grâce aussi aux crédits consentis par le gouvernement, permettront de faire franchir à de nombreux projets des caps décisifs. Vous avez pris une parabole juridique. Disons que désormais, si nous les mettons en œuvre avec patience, mais avec détermination, ils feront franchir un cap décisif à de vieux rêves.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, qu'il me soit permis à mon tour de saluer les vice-présidents auxquels vous avez délégué la négociation préalable. Permettez-moi surtout de vous remercier, Monsieur le Ministre, pour avoir, à des moments critiques, piloté personnellement les choix auxquels nous sommes arrivés. C'est important pour un préfet de région, c'est important aussi pour les ministres qu'il représente de savoir que, à un moment, dans les moments importants, il y a un homme ou une femme, président de région, qui prend des responsabilités et qui engage une parole sur laquelle il ne reviendra pas.

Permettez-moi de remercier aussi les services du Conseil régional, notamment votre directrice générale des services, qui est un partenaire très fiable pour les services de l'Etat et pour le Secrétaire général pour les affaires régionales. Permettez-moi aussi de remercier votre cabinet, qui a toujours su permettre de dénouer les éléments du dialogue.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, comment qualifier ce volet Transports du CPER ? En valeur absolue, il est plus élevé que le précédent, c'est-à-dire que la somme des deux contrats de plan Etat-région, en valeur absolue. C'est aussi un rythme d'investissement deux fois supérieur à la période précédente et pas seulement parce que la période est plus courte, mais aussi parce que la valeur est plus élevée. Il faut, vous l'avez rappelé, au-delà de ce CPER sur lequel vous vous êtes prononcés, relire aussi l'ensemble des projets sur lesquels nous travaillons, les grands projets : le Canal Seine-Nord Europe, la mise au gabarit européen de l'Oise et la liaison ferroviaire Roissy-Picardie, sur lesquels nous avançons. Parfois, vous et moi, nous disons que nous n'avancions pas assez rapidement, mais nous savons que nous ne reculons pas. C'est le point le plus important.

Si je devais qualifier, au-delà des valeurs absolues et du rythme d'investissement, Monsieur le Président, je dirais que c'est une programmation solide au service d'une stratégie partagée.

Nous avons fait des choix que je vais me permettre de rappeler ici. Tout d'abord, donner la priorité à la mise à deux fois deux voies de la route nationale 2, qui est la colonne vertébrale de la Sambre-Avesnois-Thiérache. Ce territoire – combien de fois nous le sommes-nous dit ? – a besoin d'investissements structurels au titre du désenclavement. Egalement parce que la décarbonation a été au cœur de notre démarche, du mandat que j'ai reçu du gouvernement, mais aussi de la démarche que vous avez initiée dans beaucoup de domaines, stimuler le transport ferroviaire de personnes et de marchandises. Surtout, parce que ce point est déterminant pour deux parties de la région très importantes, qui ont tellement besoin de communiquer, accélérer le projet de Service express régional métropolitain, de l'étoile ferroviaire. Vous avez tenu à ce terme, qui permet de nouer plusieurs parties importantes de la région. Puis, sur sa partie études, vous avez consenti à ce que la Société des Grands Projets, c'est-à-dire un partenaire nouveau aux méthodes nouvelles, puisse intervenir à chaque fois, tant le président du Conseil régional que le gouvernement ont souhaité le meilleur en matière d'exécution pour ce contrat de plan Etat-région.

Je n'insisterai pas sur les autres points, vous en avez dialogué toute la journée.

Qu'il me soit néanmoins permis, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, de saluer très chaleureusement le vote que vous avez émis. Je vous annonce aussi que le Préfet de région signera évidemment ce volet Transports, mais il se dit qu'une haute personnalité contresignera ce contrat de plan Etat-région. Monsieur le Président, merci infiniment de m'avoir fait l'honneur, qui n'est pas courant, d'intervenir pour exposer ces différents points, auxquels je rajoute, puisque vous l'avez dit, l'engagement fluvial qui, au-delà du Canal Seine-Nord, permettra de donner tout son rayonnement, toute sa puissance aux deux grands ports de la côte d'Opale de la région Hauts-de-France.

Merci infiniment, Monsieur le Ministre.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je tiens à vous dire qu'il y a eu des votes différents qui ont porté sur de l'abstention, mais il n'y a pas eu de vote contre. Connaissant bien cet hémicycle et la liberté de vote des différents groupes, c'est aussi la marque que, même si certains n'y ont pas forcément trouvé leur compte, c'est aussi la reconnaissance que ce contrat de plan Etat-région et les projets qui sont dans ce contrat de plan Etat région volet Mobilités font clairement avancer la région des Hauts-de-France.

Merci à vous. Merci beaucoup.

Maintenant, la parole est à Madame Sarah KERRICH-BERNARD pour trois minutes, pour la présentation de sa motion.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

MME DEMARETZ : Elle vient de la retirer.

M. LE PRESIDENT : Elle l'a retirée.

La parole est donc maintenant à Daniel FASQUELLE pour trois minutes, pour la présentation de la motion commune des groupes de la majorité : « Inondations : la région fait appel à la solidarité européenne. » Daniel FASQUELLE a la parole et je laisse Madame la Première Vice-présidente présider.

(Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de région, quitte la séance. Monsieur BERTRAND le raccompagne et cède la présidence à Madame FOURE)

MME FOURE, Présidente : Daniel FASQUELLE a la parole. Il n'est pas là ?

2° Vœu déposé par le groupe UDI

« Pénurie de médicaments en France : un défi majeur pour notre système de santé »

MME FOURE, Présidente : On va donc passer au vœu suivant. C'est Grégory TEMPREMANT. Est-il là ?

M. TEMPREMANT : Je suis là, Madame la Présidente. Merci.

Madame la Présidente, mes chers collègues, à travers la défense de ce vœu, je voulais vous faire partager la vie d'un pharmacien aujourd'hui. Tous les matins, nous ouvrons nos officines, allumons notre croix et nous interrogeons nos grossistes pour savoir ce que je qualifie comme « la marée du jour » : une boîte d'une marque, deux boîtes d'une autre marque et toujours une liste énorme de médicaments manquants dans nos officines, des quantités bien inférieures à nos besoins journaliers. Toutes les catégories de médicaments sont concernées : antibiotiques, traitements contre le diabète, ostéoporose, vertige, corticoïdes, anesthésiques locaux et j'en passe. Cette situation est insupportable pour les pharmaciens qui passent un temps considérable pour chercher des solutions, dans un climat anxiogène, sans visibilité et sans perspective d'amélioration, pour les médecins qui sont sur-sollicités pour changer ou adapter les traitements, en cette période où le temps médical est précieux, et surtout pour les patients qui sont dans l'angoisse de pouvoir poursuivre leur traitement chronique ou traiter l'infection de leur enfant.

Cette pénurie de médicaments n'est pas nouvelle, cela fait plus de 10 ans que nous tirons la sonnette d'alarme, mais elle n'a jamais atteint une telle proportion. Près de 4 000 médicaments sont en rupture ou risque de rupture ce mois-ci, 700 en 2018 et moins de 200 en 2012. Les patients de la région sont obligés d'aller chercher leurs médicaments en Belgique, à leurs frais, entraînant une inégalité d'accès aux soins, et des comportements inquiétants émergent, comme le troc de médicaments sur internet. Les causes sont multiples : augmentation de la consommation mondiale, trop grande dépendance aux matières premières venant de la Chine ou d'Inde, augmentation des coûts logistiques et des matières premières. Le prix du médicament est aussi un élément déterminant. Le prix du médicament est depuis plusieurs années la variable d'ajustement des PLFSS et nous sommes aujourd'hui à la fin d'un cycle.

L'accès aux médicaments est un enjeu de santé publique, mais aussi d'indépendance de l'Europe, dans un contexte géopolitique instable. Nous allons aussi payer les conséquences de la pénurie actuelle à moyen terme. Je pense notamment à l'antibiorésistance, qui est déjà un enjeu de santé publique, puisque l'antibiotique utilisé aujourd'hui n'est pas celui qui est nécessaire, mais celui qui est disponible. Face à cette situation, source d'anxiété, de défiance et de perte de confiance en notre système de soins, une action urgente est nécessaire.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Les acteurs de la chaîne du médicament (industriels, grossistes-répartiteurs, pharmaciens hospitaliers ou d'officine), stigmatisés tout d'abord par le Ministre, ont signé hier une charte d'engagement pour un accès équitable des patients aux médicaments faisant l'objet de tension d'approvisionnement. Il faut que ce sujet soit abordé au niveau européen, car il est illusoire de croire que la France puisse fabriquer l'ensemble des médicaments du Vidal. On attend aussi des engagements de l'Etat, qui pourrait largement s'inspirer des recommandations de la commission d'enquête de nos collègues sénateurs. Ces engagements doivent être sur toute la filière du médicament. Je pense aussi aux étudiants en pharmacie, qui manifestaient mardi pour la réforme du troisième cycle des études, promise et tant attendue, ainsi qu'aux futures négociations conventionnelles avec l'Assurance Maladie, qui doivent tenir compte de la situation de la profession aujourd'hui.

C'est pour toutes ces raisons, mes chers collègues, que je vous engage à soutenir notre vœu pour lutter efficacement contre la pénurie de médicaments.

Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs de la majorité)

MME FOURE, Présidente : Y a-t-il d'autres intervenants ? Oui, Madame BEUIL.

MME MARAIS-BEUIL : Madame la Présidente, mes chers collègues, effectivement, pour un bon traitement, il faut un bon diagnostic. Monsieur TEMPREMANT, je vous ai entendu parler du prix. C'est un point très important dans les raisons de la pénurie. La fabrication des médicaments à l'étranger, principalement en Chine et en Inde, est due au moindre coût que cela a engendré. Cela est dû à ce que l'on appelle la règle de substitution, c'est-à-dire le remplacement d'un médicament original, c'est-à-dire le princeps, par son générique le moins cher, et ce par le pharmacien. Ainsi, les médicaments tombés dans le domaine public, repris par d'autres laboratoires, se retrouvent fabriqués à moindre coût pour satisfaire à cette règle. Pour cela, ils sont fabriqués en dehors de l'Union européenne.

En outre, le Ministre a décidé une augmentation de 10 % du prix de l'amoxicilline, contre la garantie de la part des industriels de disposer de stocks suffisants. L'Agence nationale du médicament vient d'ailleurs d'annoncer son plan hivernal, afin de ne pas revoir la pénurie de l'hiver dernier, en faisant des surstocks principalement sur quatre séries de médicaments : les antibiotiques comme l'amoxicilline, le paracétamol, les antiasthmatiques et les corticoïdes. A la date du 18 octobre, les pharmacies étaient déjà à flux tendus sur plusieurs médicaments majeurs de l'hiver, selon un recensement de l'ANSM. Les stocks de certaines formes d'amoxicilline, de paracétamol, de prednisolone, de fluticasone étaient ainsi inférieurs à sept jours, voire à trois pour certains, contre un stock de plus de sept jours dans une situation considérée comme normale.

On parle depuis l'hiver dernier de retour de chaînes de fabrication. Or, les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Ainsi, Sanofi, fleuron de l'industrie pharmaceutique française, a annoncé en octobre se séparer de la division qui produit notamment le doliprane, marque sexagénaire prise par les Français, pour mieux se concentrer sur sa recherche. En se séparant de sa filiale Santé Grand Public, ce sont les deux sites de production française qui sont en danger, celui de Lisieux et celui de Compiègne. En parallèle, le géant danois Novo Nordisk annonçait hier un investissement de 2 milliards en France pour renforcer sa chaîne de fabrication de l'insuline, située à Chartres.

Nous le voyons, de grandes discussions, de grandes promesses de l'Etat, rien ne se fait. La pénurie de médicaments, on devrait la revoir. On annonce aujourd'hui, peut-être pas 4 000, mais 3 700 médicaments en risque de rupture. Nous devons lutter contre ce fléau et insister pour une revalorisation des prix du médicament, afin de revenir à des fabrications françaises sur notre territoire de tous ces médicaments utiles.

MME FOURE, Présidente : Madame KERRICH.

MME KERRICH-BERNARD : Merci. C'est Monsieur Loïc PEN qui va prendre la parole sur ce vœu pour notre groupe.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. PEN : Une intervention pour soutenir ce vœu. On va aller dans le sens du vote de ce vœu. Il reprend ce qu'a travaillé la commission sénatoriale. Elle l'avait déjà travaillé en 2018, avec sensiblement les mêmes recommandations, mais le dernier rapport montre une aggravation terrible de la situation du médicament et de la santé en général. Cette commission sénatoriale nous fait 36 recommandations. Je ne vais pas toutes les énumérer, mais je vous invite à les lire.

Elle condamne les logiques de rentabilité par rapport à une logique de santé publique. Elle oriente et invite aujourd'hui à une logique de création d'un pôle public du médicament, ce que nous soutenons. Elle signale aussi un besoin de renfort très important de l'Agence nationale de sécurité du médicament, qui a beaucoup de difficultés non seulement à tracer les pénuries, mais aussi à les prévoir. On a donc une agence qui se trouve en grave difficulté. Il y a un point particulièrement saillant du rapport du Sénat à ce sujet, puis sur une volonté de fabriquer en France. Evidemment, on est sur ces logiques de rentabilité, qui font que les princeps sont peu chers aujourd'hui. Cependant, on a aussi malheureusement largement abîmé la Pharmacie centrale de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, qui produisait un certain nombre de médicaments et qui était capable de pallier une partie des pénuries. Aujourd'hui, le Sénat recommande de réactiver cette pharmacie centrale pour nous permettre de produire très rapidement en France.

Sur un plan plus local, on devra aussi interroger les ARS et évidemment la nôtre, puisqu'il n'y a pas aujourd'hui, c'est souligné par le rapport du Sénat, de coordination entre l'Agence nationale de sécurité du médicament et les ARS. La gestion des signalements ne se fait pas à l'échelon local. Il est donc urgent de placer l'enjeu de la territorialisation assez fine de la veille sanitaire au cœur de la politique des ARS. On a des représentants dans ces structures. Ce sera aussi l'occasion d'évoquer cette problématique, au-delà même du vœu que nous soutenons, évidemment.

Merci.

MME FOURE, Présidente : Merci.

Pas d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets au vote le vœu.

Vote sur le vœu déposé par le groupe UDI

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

3° Motion commune

« Inondations : la région fait appel à la solidarité européenne, à l'Etat et prend ses responsabilités pour aider les sinistrés »

MME FOURE, Présidente : Nous revenons au point précédent, qui devait être traité par Daniel FASQUELLE. Je passe la parole à Christophe COULON pour la motion intitulée « Inondations : la région fait appel à la solidarité européenne ».

M. COULON : Titre qui va évoluer, Madame la Présidente, puisqu'il a été largement amendé par l'ensemble des groupes. Daniel FASQUELLE ayant un empêchement, je me permets d'en faire la lecture. J'invite l'ensemble des groupes à se manifester s'il y avait un oubli. Bien évidemment, ce serait involontaire de notre part.

MME FOURE, Présidente : Je vous demande de bien vouloir écouter l'orateur. Merci.

M. COULON : Le titre de la motion devient : « Inondations : la région fait appel à la solidarité européenne, à l'Etat et prend ses responsabilités pour aider les sinistrés ».

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Notre territoire est largement sous les eaux. Depuis plusieurs semaines, notre région fait face à une succession de catastrophes naturelles. Après les tempêtes Ciaran et Domingos, des pluies torrentielles se sont abattues sur le territoire. L'Aa, l'Authie, la Canche, la Hem, la Lawe, la Laquette, la Liane, la Lys et le marais audomarois ont atteint des niveaux records, engendrant des inondations sans précédent. Rien n'est épargné. Habitations, écoles, terres agricoles, entreprises et commerces sont durement touchés. Jamais nous n'avions connu une catastrophe d'une telle ampleur, avec une étendue géographique si importante et une durée aussi longue. Aussi exceptionnelle que soit cette catastrophe, elle augure de changements brutaux provoqués par des dérèglements climatiques. L'Audomarois, le Boulonnais, le Béthunois, le Calaisis et le Montreuillois sont en grande difficulté. Une partie de la Flandre dans le Nord est également impactée. De nombreux habitants désespérés ont dû abandonner leurs domiciles. Les agriculteurs et les éleveurs sont dans l'angoisse, incapables de mesurer les dégâts. De nombreuses entreprises ont dû cesser leurs activités. Le bilan est lourd.

Face à ces événements historiques, les acteurs locaux se mobilisent. Les élus, les secours et les associations sont aux côtés des sinistrés. Les maires sont une nouvelle fois en première ligne pour aider les habitants. L'Etat, la région et les départements sont présents et travaillent de concert, afin de mettre en place des dispositifs exceptionnels pour venir en soutien des territoires. Les citoyens eux-mêmes se mobilisent pour prêter main-forte, dans un élan de solidarité qui fait l'ADN de notre région.

La région s'engage à mobiliser ses directions, notamment celle chargée de l'Aménagement et de la Prospective, à la définition de bonnes pratiques en matière d'aménagement urbain, pour permettre aux collectivités, aux acteurs économiques et aux particuliers de maximiser la rétention et l'infiltration des eaux de pluie, afin de limiter les ruissellements et de retarder les apports d'eaux pluviales dans les cours d'eau comme dans les réseaux.

La solidarité nationale s'organise. Celle-ci doit être massive. Les secours d'autres départements viennent renforcer les effectifs déjà présents, au sens du SDIS, bien évidemment. C'est ainsi qu'il faut le comprendre : d'autres départements au sens du SDIS. C'est une vague incroyable de coopération qui se déploie pour aider notre territoire à se relever, mais l'avenir reste encore incertain. C'est pourquoi nous appelons à une reconstruction à la hauteur de la catastrophe, c'est-à-dire exceptionnelle. L'ampleur des dégâts reste à définir, mais tous nos partenaires, en particulier européens, doivent se mobiliser afin de répondre au plus vite aux besoins de nos habitants et aux impératifs qui s'imposeront à nous. Les investissements devront également servir à la prévention pour éviter de telles crues à l'avenir.

Le Conseil régional des Hauts-de-France, réuni en séance plénière le 23 novembre 2023, demande l'activation des trois mécanismes de soutien européens, à savoir l'intervention de la protection civile de l'Union européenne, la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, l'activation de l'instrument d'aide d'urgence, ainsi que les engagements de l'Etat suivants : la suspension temporaire de certaines cotisations sociales et fiscales pesant sur nos concitoyens et sur les entreprises, la collaboration avec les compagnies d'assurances de façon à éviter l'augmentation des cotisations et des franchises pour les particuliers et les entreprises, la constitution et le déblocage d'un fonds contribuant à la reconstruction pour les sinistrés, l'accompagnement et le soutien financier des intercommunalités afin de réaliser des travaux permettant de mettre à niveau des dispositifs servant à prévenir et contenir les intempéries (stations de relevage, bassins de rétention, pompes, nettoyage des fossés), dans le cadre de leur compétence GEMAPI, l'accompagnement et le soutien financier des agriculteurs dans les exploitations où terres et troupeaux ont été touchés.

Par ailleurs, la région met en place une cellule de crise et d'écoute durable pour accompagner les populations en détresse. La région décide de créer une aide financière pour les communes et les intercommunalités, afin de lutter collectivement contre les inondations, notamment en incitant les communes à déléguer cette compétence aux intercommunalités. L'objectif est de travailler et de faciliter le travail avec les syndicats de bassins-versants, afin d'engager des travaux, notamment de prévention, financés en grande partie par l'Agence de l'eau. Enfin, dans le cadre de la COP régionale souhaitée par Elisabeth BORNE et en mobilisant ses services et moyens, la région s'engage dans une véritable politique d'évaluation des risques et de prospective sur son territoire, cela a été

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

indiqué ce matin, à informer et à accompagner les populations dans les décisions qui seront prises, à impulser une dynamique d'harmonisation des politiques et des compétences de l'eau à l'échelle régionale.

Ceci étant signé par l'ensemble des présidentes et des présidents des groupes constitués au sein de notre assemblée.

MME FOURE, Présidente : Si je comprends bien, cela signifie que les amendements qui avaient été déposés tombent, pour que tout le monde puisse adopter cette motion qui serait commune à tous les groupes politiques. Tout le monde est bien d'accord ?

Y a-t-il des interventions sur cette motion ? Allez-y, Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Au nom des Ecologistes, je tiens à rappeler notre totale solidarité envers les habitants sinistrés. Les drames personnels vécus dans des foyers où l'eau a tout dévasté laisseront des traces durables. A ce titre, je vous remercie d'avoir accepté la création d'une cellule psychologique d'écoute durable, car, une fois que l'eau se sera retirée et avec elle les caméras, les habitants et habitantes auront besoin de ce soutien que la région saura apporter. Cette cellule psychologique pourra même avoir vocation à être déployée partout, là où les circonstances l'exigent.

Il était également essentiel d'inclure dans cette motion l'impact des dérèglements climatiques sur les épisodes météorologiques violents, qui vont s'accroître et se répéter dans les années à venir. Tous les modèles scientifiques du GIEC l'affirment malheureusement, d'où l'impérieuse nécessité de la lutte contre le réchauffement climatique pour en limiter au maximum les effets. Cet épisode de crues violentes est un rappel à l'ordre, tout comme le fut celui de 2001 dans la Somme. Force est de constater que la réaction publique a été exemplaire, avec la création du Syndicat mixte AMEVA, qui a multiplié les réalisations et investissements pour atténuer les effets des crues à venir. En toute modestie, c'est cette stratégie qu'il faut viser dans le Pas-de-Calais. Entre les 1 500 kilomètres de canaux, les waterings, les rivières régulièrement soumises aux crues et l'érosion galopante du littoral, il faut mettre fin à la gestion de l'eau « localo-localiste » et aux prébendes. Il faut une ingénierie globale et ambitieuse à l'échelle du Pas-de-Calais.

Sur les causes et facteurs aggravants, sans être exhaustif, tout le monde est d'accord pour dire que l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, qui se poursuivent largement partout dans notre région, favorisent ces crues. Leur corollaire, c'est la disparition d'un certain nombre de milieux naturels, comme les zones humides (5 % de notre territoire régional aujourd'hui, contre 30 % il y a 60 ans). Inutile de rappeler que les zones humides sont nos alliées les plus performantes pour lutter contre les crues. La disparition des haies dans les zones agricoles et la très faible proportion d'espaces boisés et arborés dans le Pas-de-Calais, lorsque l'on connaît le pouvoir de captation des arbres, sont un autre facteur aggravant. Sur le zonage et les constructions d'habitations ou d'activités en zones connues pour être inondables ou dans les lits majeurs des rivières, tout le monde s'accorde également pour dire qu'il y a eu un certain laxisme.

Dans l'urgence, il fallait traiter toutes les situations de détresse, ce qu'a fait cette motion. A l'avenir, il est de notre responsabilité de prévoir et d'atténuer les risques, dans le cadre d'un réchauffement climatique qui va les multiplier. C'est d'ailleurs ce que demande notamment le secteur des assurances. On rappelle le chiffre : au minimum plus de 500 millions d'euros de dégâts. A ce tarif, les « pansements économiques » ne tiendront pas longtemps. Soyons à la hauteur de cet enjeu et de la détresse actuelle que vivent les habitants de notre région.

Merci.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

MME FOURE, Présidente : La parole est à François DECOSTER.

M. DECOSTER : Merci beaucoup, Madame la Présidente.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Mes chers collègues, comme je l'ai dit ce matin, je tiens réellement à remercier l'ensemble des prises de parole qui ont exprimé le soutien de notre assemblée envers les populations sinistrées, qui vivent dans la détresse. Je remercie d'ailleurs les propositions d'installer cette cellule de crise et d'écoute dans la durée. C'est ce que nous avons fait dans beaucoup de communes pour pouvoir écouter, dès le début et dans la durée, nos concitoyens, pour qu'ils puissent avoir une écoute attentive et comprendre toutes les questions qu'ils se posaient.

Cette crise, cette catastrophe naturelle dit beaucoup de choses et il faut que nous retenions les leçons. Il y a effectivement à Amiens en 2001, mais aussi sur l'Aa en 2002 des leçons qui ont été retenues, qui ont permis de mener un certain nombre d'équipements de ces bassins-versants, de contenir, même sur l'Aa, une partie des crues, notamment celle du 6 et 7 novembre. Cette leçon doit nous inspirer pour les mois qui viennent. Lorsque nous prenons les bonnes décisions, nous pouvons aussi corriger et atténuer les effets de crues aussi exceptionnelles que celles que nous sommes en train de vivre. Nous apprenons beaucoup sur l'efficacité de l'action publique. Nous apprenons beaucoup sur l'impact du dérèglement climatique. Ce n'est pas pour les autres uniquement. C'est aussi pour nous, dans notre région. Rien ne dit que ces phénomènes ne seront plus réguliers, plus fréquents et plus violents encore dans les années qui viennent.

Dernier point, simplement vous dire combien on voit que, dans les temps de crise, nous sommes capables d'avoir des organisations permettant une plus grande efficacité. Cela dit beaucoup de choses sur l'organisation de l'action publique, la force du rassemblement, de la coordination, qui nous permet de faire des choses beaucoup plus rapidement. Cela doit aussi nous inspirer pour le temps ordinaire. C'est ce qu'a dit le Président de la République hier soir devant les maires. Il faut que nous retenions cela.

Un dernier mot pour dire combien l'Europe aussi a su être utile pour régler cette crise. Je me félicite que le mécanisme européen de protection civile ait été activé à la demande de la France et que les Pays-Bas soient présents pour nous aider à évacuer ces volumes d'eau à la mer.

Merci.

MME FOURE, Présidente : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame KERRICH.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, juste un mot pour dire notre satisfaction de voir qu'une motion commune peut être adoptée dans une situation aussi grave. Cela me fait dire qu'après le conflit en politique vient la concorde dans de tels moments. Je crois en la concorde lorsque nos concitoyens en ont besoin.

Evidemment, nous ne pouvons nous limiter à un appel à l'aide européen dans une telle situation, sachant que la région elle-même doit mobiliser ses compétences dans le cadre de ces épisodes désastreux. Nous sommes satisfaits de voir que vous avez accepté de dire, finalement, que la région ne peut pas seulement se contenter d'être là pour répondre aux situations d'urgence. Elle ne peut pas se contenter de faire appel à la solidarité avec les départements, notamment pour rembourser la franchise. C'est une chose que nous avons saluée, mais qui n'est pas suffisante. Elle doit aussi se saisir de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de prospective, de bonnes pratiques, pour permettre aux autres collectivités et aux acteurs économiques de maximiser la rétention et l'infiltration des eaux de pluie, afin de limiter les ruissellements et de retarder les apports d'eaux pluviales dans les cours d'eau comme dans les réseaux.

Aujourd'hui, on ne peut se contenter de pomper à chaque épisode exceptionnel, comme le font les Shadocks, même si pomper est une bonne chose, mais ce n'est pas suffisant. On sait que cet épisode exceptionnel a tendance à devenir récurrent. Pour ne pas avoir à pomper à chaque fois, il faut savoir aménager. Cela tombe bien, aménager, c'est notre rôle. Nous serons au rendez-vous et force de propositions dans les moments à venir pour parler ensemble de ces sujets.

Je vous remercie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

MME FOURE, Présidente : Un mot de conclusion pour... Non, d'abord, François DESHAYES.

M. DESHAYES : Si je puis me permettre. Je n'avais pas prévu, mais je profite du moment qui m'est donné.

Je réfléchissais, en tant que responsable d'une collectivité qui a la chance de ne pas être affectée, au sud de l'Oise, à ce que l'on pourrait faire pour vous, qui êtes dans les difficultés aujourd'hui. Entre autres, je pensais, certaines collectivités de chez nous pourraient vous envoyer – pas maintenant, mais dans quelque temps, car j'imagine que vous aurez des besoins – une personne de service technique, un agent quel qu'il soit, mais cela demande une organisation. Je souhaiterais savoir si la région pouvait organiser à la fois le recensement des besoins et l'organisation pour mettre en face les besoins par rapport aux moyens que l'on pourrait vous apporter.

Je précise tout de suite que je ne m'appelle pas Eric DELHAYE, mais François DESHAYES. C'est la deuxième fois.

MME FOURE, Présidente : C'est ce que j'ai dit.

M. DESHAYES : Ce n'est pas grave.

En tout cas, je réaffirme cette proposition. Evidemment, je ne m'exprime pas au nom d'autres collègues, mais je pense que certaines collectivités pourraient suivre cette proposition.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

MME FOURE, Présidente : Merci, Monsieur DESHAYES.

Je peux vous dire que la ville d'Amiens et la communauté d'agglomération Amiens Métropole ont prévu d'attribuer une subvention à l'Association des Maires du département du Pas-de-Calais dans leur prochaine séance, pour faire face aux besoins de l'ensemble des collectivités locales.

M. DESHAYES : Je ne parlais pas forcément de moyens financiers. C'est plutôt de moyens humains auxquels je pensais, mais tout est bon à proposer.

MME FOURE, Présidente : Tout est utile.

Madame SECK.

MME SECK : Je vous remercie.

Rapidement vous dire que c'est une très bonne chose d'avoir accepté, dans ce cadre exceptionnel, de travailler à une motion commune et de reprendre aussi les propositions que nous avons faites. Nous reconnaissons pleinement l'intégration de notre proposition sur la création d'un fonds d'aide pour les intercommunalités, pour prévenir les inondations dans les communes. Il est vrai que, aujourd'hui, ce sont les communes qui ont cette charge financière par rapport aux eaux de ruissellement. Il est compliqué pour les petites communes d'engager des travaux sur ce sujet. C'est donc une très bonne chose. Nous serons aussi vigilants sur ce qui sera engagé comme fonds et comme aide sur ce type de travaux. Je voulais vous remercier pour cela.

MME FOURE, Présidente : Christophe COULON pour conclure, avant le vote.

M. COULON : Merci, Madame la Présidente.

Plutôt au titre de l'exécutif, enfin non, plus du tout, puisque c'est un dossier dans lequel, avec Jean-Michel TACCOEN, Véronique TEINTENIER et Marie-Sophie LESNE, nous sommes engagés depuis plusieurs mois pour aboutir – je pense qu'il faudra accélérer les choses – en janvier à l'adoption d'une prochaine délibération-cadre

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

sur l'eau, après en avoir pris une première qui portait sur l'enjeu de l'eau et la biodiversité. Cela fait un petit moment que le Président nous a demandé de travailler. Nous le faisons en « inter-VP ». Je souhaite bon courage à mes collègues qui prendront la suite, car il faudra continuer en « inter-VP » sur ce sujet éminemment transversal : la sécurité, l'aménagement du territoire, les partis pris urbains, les cultures agricoles, le monde de l'entreprise. Tout le monde a une part de la vérité, de la responsabilité et de l'amélioration de la situation.

Cette concorde dans laquelle nous devons tomber, Madame KERRICH-BERNARD, vous avez raison, nous oblige demain à être des personnes sérieuses. Je veux vous en dire un mot. Trop souvent, face à ce système complexe de l'eau, nous avons renoncé face à un jeu d'acteurs et l'immobilisme de certains d'entre eux, qui ne voulaient pas prendre le parti de se remettre en cause. Finalement, devant le malheur de toutes ces personnes, certaines y sont pendant encore plusieurs jours, avant de pouvoir réellement mesurer l'étendue des dégâts, nous devons faire en sorte que quelque chose de mieux en sorte. Tous les systèmes de défense ont été laminés par l'intensité de l'épisode et ils vont possiblement se reproduire à l'avenir, eu égard au changement climatique, bien évidemment.

Tout le monde est responsable, mais ne laissez pas penser, s'il vous plaît, Madame KERRICH-BERNARD ou Madame SECK, que la région peut tout. Hélas, elle ne le peut pas, car si elle a la compétence d'aménagement, les leviers et les acteurs de terrain, ce n'est pas elle qui les incarne. Le Président BERTRAND veut que nous fassions une chose avec le Préfet de région. Eu égard à notre périmètre, que l'on invite chacun à se remettre en cause, à se réorganiser, à penser une ingénierie différente, à ce que l'Etat apporte des moyens nouveaux, à ce que l'urbanisation soit peut-être vue différemment dans certains secteurs, à ce que le monde économique réfléchisse, à ce que les pratiques agricoles plus vertueuses se déploient plus rapidement qu'elles ne le font aujourd'hui. Il va falloir que chacun accepte d'assumer une part de responsabilité, de remise en cause profonde, car ce n'est pas plus les uns que les autres qui sont responsables, auprès du Président BERTRAND, auprès de mes collègues qui ont beaucoup travaillé.

Je prends l'exemple – elle va se sentir gênée, mais elle le mérite – de Laurence, dans la mairie de Guînes, le marais de Guînes. Franchement, il faut voir ce que, depuis 15 jours, toi-même et le conseil municipal vivez pour aider les habitants, 1 500 personnes qui étaient sous l'eau. Puis à Saint-Omer, François.

On a entendu, d'un côté, VNF être le responsable de tout, de l'autre, les wateringues être responsables de tout, de l'autre, les maires qui faisaient n'importe quoi, de l'autre, les agriculteurs qui faisaient n'importe quoi... Le ressenti est immense et chacun a pu exprimer une part de vérité. Cependant, ne tombons surtout pas dans une chose, c'est le responsable et coupable idéal à désigner absolument. Il faut que l'on ait l'humilité d'une remise en cause collective, sans quoi on n'avancera pas sur ce sujet.

C'était un peu mon témoignage testamentaire, Madame la Présidente. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

MME FOURE, Présidente : Merci.

La parole est à Karima DELLI.

MME DELLI : Je voudrais vous remercier pour cette motion qui envoie un message très fort. Nous sommes une région qui apporte beaucoup de solidarité, notamment avec ses habitants qui viennent de vivre un drame. Je tiens à rappeler que nous sommes dans une région où les habitants se serrent les coudes, car la solidarité s'est aussi organisée entre habitants. Elle a été accompagnée par les élus. Je voudrais vous dire merci pour cette motion. Nous devons aussi remercier avec force les forces de sécurité et les forces de secours, qui ont été extraordinaires. Les associations caritatives, je sais que, Monsieur DECOSTER, vous avez envoyé ce message, car elles manquaient de bras, que ce soit le Secours populaire ou les autres. Cela s'est vraiment vécu. En tout cas, l'élan de solidarité est là. Il faut le maintenir, car vous avez raison : l'après à redessiner sera difficile. Je vous remercie. C'est avec beaucoup de détermination que mon groupe votera en faveur de cette motion.

MME FOURE, Présidente : Le scrutin est ouvert sur cette motion.

Vote sur la motion commune

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

MME FOURE, Présidente : La motion est adoptée.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

4° Vœu déposé par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique

« Soutien aux acteurs régionaux de l'hébergement d'urgence »

MME FOURE, Présidente : La parole est à Monsieur BAUDE pour trois minutes, pour présenter son vœu intitulé « Soutien aux acteurs régionaux de l'hébergement d'urgence ».

M. BAUDE : Merci, Madame la Présidente.

Nous tenons cette séance trois jours après une date anniversaire qui est importante pour certains : c'est la date anniversaire de l'adoption par l'ONU de la Convention internationale des droits des enfants, c'était le 20 novembre 1989. Pourquoi le prends-je par ce bout ? Ce vœu, qui parle de logement d'urgence, pose aussi avec force la question d'un pays comme le nôtre, qui est une grande puissance mondiale, sur le sort qui est fait à nos enfants lorsqu'il n'y a pas de solution d'hébergement.

Bien évidemment, parler de cela ne peut pas nous laisser de côté sur la situation des enfants de façon plus générale. Nous y sommes venus très largement depuis le début de cette séance. Nous devons avoir une pensée toute particulière pour les enfants du Moyen-Orient, les enfants d'Ukraine et les enfants partout dans le monde, qui subissent la folie des hommes. Une pensée particulière aussi pour ces enfants trop souvent oubliés, je pense aux enfants de ce que l'on appelle la Corne de l'Afrique, qui ont subi la sécheresse pendant des années. Eux aussi connaissent aujourd'hui des inondations sans précédent, avec des éboulements de terre, mais ces enfants font trop souvent partie des oubliés du monde.

Une pensée aussi pour les enfants qui sont dans une situation qui, quelquefois, est le résultat de décisions prises bien loin d'eux. Je pense aux enfants au Congo, qui extraient les terres rares, notamment le cobalt qui nous servira à faire des batteries. Ces enfants travaillent à partir de 6 ans. Les organisations internationales estiment qu'il peut y avoir une espérance de vie qui ne dépasse pas 30 ans.

Focus sur la situation des enfants en France. Si vous me permettez, chers collègues, cela me permettra de faire une modification malheureuse sur le vœu, après vérification auprès des collègues avec lesquels je travaillais avant, notamment ceux qui ont les éléments de l'UNICEF. Il est dit que 2 000 enfants n'ont pas de situation d'hébergement chaque nuit. Or, l'UNICEF est formel, je le cite : « Les chiffres n'ont jamais été aussi alarmants, avec une augmentation du nombre d'enfants sans solution d'hébergement jamais atteint. » Il estime à 2 000, tout simplement, les non-solutions qui sont données après sollicitation du 115. Il y a tous ceux qui ne sollicitent pas le 115. L'UNICEF estime à ce jour que nous allons vers un chiffre de 3 000 enfants qui dorment dans les rues chaque nuit.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Ce vœu porte sur l'obligation que l'on ait un rendez-vous, car, de façon plus locale et cela nous concerne dans les Hauts-de-France, nous avons des organisations. Ici, c'est l'APSA qui nous sollicite. Bien évidemment, ce n'est pas la seule qui crie au secours, car on leur supprime des lits d'hébergement, alors que la situation n'a jamais été aussi préoccupante, pour reprendre les dires de l'UNICEF. En même temps, les organisations qui sont au quotidien sur le terrain ont de moins en moins de moyens pour mettre à disposition des hébergements d'urgence. Il y a donc urgence.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

MME FOURE, Présidente : Madame VUYLSTEKER est inscrite.

MME VUYLSTEKER : Merci.

« Les personnes dans la rue ont froid. A chaque tournée, j'en vois de plus en plus, de plus en plus jeunes, de plus en plus de femmes. Les personnes avec lesquelles je parle se sentent complètement démunies, pas incluses dans la société. Elles veulent de la considération, prendre une douche, manger un repas chaud. Il y a des enfants à la rue, mais plus aucun hébergement d'urgence. Dans les prochaines semaines, les plus fragiles vont mourir de froid. » Voilà les témoignages des bénévoles qui font des maraudes dans ma ville de Tourcoing. Voilà les témoignages de tous les bénévoles qui œuvrent auprès des personnes sans-abri dans toute notre région.

Inflation, hausse des taux d'intérêt, hausse des coûts de la construction, explosion du nombre de meublés touristiques, extrême diminution de la construction de logements sociaux, faiblesse de la construction dans le privé, insalubrité et vacance, ce sont les causes sur lesquelles nous devons agir, nous le savons, et appeler à agir. Alors, merci, Bernard BAUDE, pour ce vœu. Evidemment, nous le voterons. Il y a urgence.

MME FOURE, Présidente : Hakim ELAZOUZI.

M. ELAZOUZI : Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je me permets d'intervenir sur ce vœu. Etant président d'une structure qui gère l'hébergement d'urgence dans le Pas-de-Calais, je peux me permettre de témoigner, puisque je connais le sujet. A ce titre, je ne peux que corroborer les dires de mon collègue quant à la situation de l'hébergement d'urgence.

La situation est grave, puisque l'Etat, comme souvent sur la question sociale, ne se donne plus les moyens de faire face à ses prérogatives. Cependant, qu'est-ce que l'hébergement d'urgence ? La CHU, c'est offrir une solution de relogement temporaire aux personnes sans domicile ou obligées de quitter précipitamment leur logement. Sur ce sujet, nous, structures, sommes soumis à l'inconditionnalité d'accueil, c'est-à-dire que nous ne trions pas les hébergés selon leur origine, leur sexe, leur couleur de peau ou leur âge.

Cet hiver, mes chers collègues, nous ne serons pas en capacité de faire face aux situations de sans-abrisme. Pour faire simple :

1. De combien parle-t-on exactement ? 18 millions d'euros de baisse de budget pour les Hauts-de-France.
2. Que cela signifie-t-il ? 600 fermetures de places au minimum pour notre région, donc 600 familles par jour à la rue, sans solution.

(Monsieur BERTRAND revient en séance)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Face à cela, Madame la Première Ministre assume en disant ouvertement que l'ensemble des besoins ne sera pas couvert. Dans un contexte où l'exclusion est de plus en plus présente, où les expulsions locatives reprennent, où la loi facilite la mise à la rue, où les jeunes en sortie d'aide sociale ou des familles inondées dans l'Audomarois se retrouvent sans solution, nous devons collectivement nous mobiliser pour ne pas laisser ces personnes sans solution de réinsertion sociale.

Mes amis, les parcours de vie ne sont pas linéaires et la puissance publique se doit d'accompagner les plus faibles. N'oublions pas que nous sommes tous concernés par ce sujet et qu'un accident de la vie est vite arrivé. J'appelle donc l'Etat à réviser sa position et à faire en sorte que les structures sociales puissent œuvrer dans le respect des règles humanistes qui les animent, aussi bien sur le sujet de l'hébergement, mais aussi pour accompagner vers et dans le logement pérenne, car c'est la clef d'une insertion sociale réussie.

Au nom du groupe UDI - Union centriste, au nom de la majorité et, j'espère, au nom de cet hémicycle, je voterai pour ce vœu.

Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRESIDENT : D'autres interventions ? Le scrutin est ouvert.

Vote sur le vœu déposé par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRESIDENT : C'est donc adopté.

5° Vœu déposé par Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, relatif à la situation des otages retenus par le Hamas

M. LE PRESIDENT : Nous avons maintenant le vœu de l'exécutif sur la situation des otages retenus par le Hamas. Nous avons l'amendement de Madame Sarah KERRICH.

MME KERRICH-BERNARD : Monsieur le Président, sur cet amendement, cela va dans le sens des discussions que nous avons eues hier et ce matin par rapport à ce vœu que vous nous proposez. On n'a pas accueilli défavorablement ce vœu, car nous avons, élus de notre groupe, manifesté en soutien avec l'attaque terroriste qu'a subi le peuple israélien le 7 octobre. Nous avons aussi manifesté dans l'ensemble des rassemblements qui ont eu lieu pour la paix au Moyen-Orient. Cette paix, Monsieur le Président, ne s'obtient qu'avec – ajoutée à cette revendication de la libération immédiate et sans condition des otages que nous portons tous – une demande de cessez-le-feu, condition *sine qua non* pour que la paix revienne dans cette région du monde, mais met également un déploiement d'une force de maintien de la paix sous mandat de l'ONU, demandé par plusieurs pays européens, et une solution diplomatique à deux Etats, qui est la solution et la position historique de la France.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Nous aimerions, Monsieur le Président, pouvoir voter ce vœu. Nous aimerions dans ce cas que ce vœu soit complété par cet amendement, ce qui nous permettrait de le voter et de nous satisfaire de voir que, sur ce sujet aussi grave qui nous rassemble aujourd'hui, nous ayons une réponse équilibrée, sans oublier aucune des parties au conflit et en dénonçant avec toute la force cette prise d'otages qui a eu lieu et qui, on l'espère, pourra dans les prochains jours, au regard des négociations et de la trêve aujourd'hui entamées, se solder par une libération de la quasi-totalité de ceux-ci.

Nous proposons donc cet amendement et cet ajout au dernier paragraphe.

Je vous remercie.

M. MULOT : Monsieur le Président, je vous remercie de soutenir l'esprit du vœu que la majorité et Xavier BERTRAND ont déposé. Cependant, il ne nous semble pas, compte tenu de la situation actuelle, utile et logique d'y ajouter une demande de cessez-le-feu. L'objectif est et reste la libération de tous les otages, sans condition, avant d'engager un processus complémentaire.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci.

L'amendement est soumis au vote. Avis défavorable exprimé par Jean-Paul MULOT.

Vote sur l'amendement du groupe Gauche Républicaine et Ecologique au vœu de Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Monsieur TIRMARCHE, pour un amendement.

M. TIRMARCHE : Monsieur le Président, mes chers collègues, en préambule de cet amendement, je tiens à affirmer le soulagement des Insoumis et, avec eux, de millions de Français à l'occasion de la libération de 50 des otages israéliens et la mise en œuvre d'une trêve des combats pendant quatre jours. Voilà le chemin qu'il faut emprunter : la discussion, la négociation, la diplomatie. C'est le seul chemin vers la paix. C'est ce que les Insoumis défendent depuis le premier jour.

L'amendement que je porte, au nom de la délégation insoumise, vise à être à la hauteur des enjeux et à rester fidèle à la longue tradition diplomatique française. Être à la hauteur des enjeux, c'est penser aux 1 200 Israéliens morts des atrocités commises par le Hamas et c'est penser aux plus de 10 000 Palestiniens morts à Gaza sous les 35 jours de bombardements continus de l'armée israélienne. Il y a déjà eu trop de morts en Israël, trop de morts en Palestine. Les canons et les fusils peuvent éteindre la soif de sang et le désir de vengeance, mais ils ne permettront jamais ni aux Palestiniens ni aux Israéliens de vivre en paix chez eux. La violence d'aujourd'hui alimente les conflits de demain. Un conflit éternel, jusqu'à l'extermination d'un camp ou de l'autre, n'est pas et ne sera jamais la solution.

Quelle peut être notre contribution politique, en tant que conseillers régionaux français ? Porter la voix de la France. Laquelle est-elle ? Un cessez-le-feu immédiat, la libération des otages, la mise en place d'un couloir humanitaire vers Gaza, le respect des résolutions de l'ONU en faveur d'une solution politique à deux Etats. Nous sommes également favorables à la proposition de nos collègues socialistes et communistes pour le déploiement d'une force de maintien de la paix sous mandat de l'ONU. C'est ce chemin vers la paix qui est emprunté avec la libération de 50 otages et l'arrêt des combats pour quatre jours. Nous devons le soutenir et l'encourager. C'est le sens de cet amendement, que je vous invite à retenir.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Compte tenu des propos utilisés, je trouve votre amendement irrecevable.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'amendement du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi au vœu de Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI.

MME DELLI : Merci, Monsieur le Président.

Cet amendement vise à redire ce que j'ai dit ce matin. Ce matin, j'ai été assez claire, c'est-à-dire que votre motion, Monsieur MULOT, rappelle la douleur des familles d'otages, cette angoisse et l'attente des otages, mais elle oublie les populations civiles palestiniennes. Nous l'avons rappelé dans nos différentes interventions, une vie est une vie. Nous ne pouvons pas envoyer un message qui serait à l'encontre des instances internationales, que ce soit l'ONU ou l'Union européenne, qui demandent trois choses : la libération des otages, le cessez-le-feu immédiat et une aide humanitaire à Gaza. En formulant une autre demande de notre institution, nous ne rentrerons pas dans les acteurs de la paix. C'est pourquoi je vous demande d'accepter cet amendement, qui répète le triptyque porté dans toutes les instances internationales comme européennes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Vous ne pouvez pas demander une libération sans condition et, dans la phrase suivante, poser un certain nombre de conditions. Je propose de repousser cet amendement.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'amendement du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi au vœu de Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Sur le vœu à proprement parler, Karima DELLI a demandé la parole.

MME DELLI : Merci, Monsieur le Président.

Comment ne pas voter ce vœu ? Comment ne pas nous dire que, face à l'horreur des crimes du Hamas, comment ne pas vouloir voir qu'il y a des otages, que ce vœu mérite d'envoyer un message clair ? Oui, nous voulons la libération des otages. Nous ne sommes pas d'accord sur le fait que nos amendements de demande de cessez-le-feu immédiat et d'accord des aides humanitaires n'aient pas été acceptés. Nous en prenons acte, car nous aurions aimé les voir dans cette résolution. Toutefois, dans ce cadre, le message envoyé de dire que la libération des otages est une priorité, nous le comprenons.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ? Monsieur EYMERY.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. EYMERY : Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT : Allez-y.

M. EYMERY : Monsieur le Président, quelles que soient les restrictions que nous puissions avoir sur telle ou telle phrase, quelle que soit l'idée que certains ajouts eussent pu être utiles, comme de considérer qu'il y avait d'autres organisations que le Hamas qui détenaient des otages, nous voterons pour ce vœu, car nous pensons que, dans ces circonstances et comme cela a été expliqué ce matin par notre président de groupe, lorsque nous avons nous-mêmes présenté un vœu, le souci de l'union est majeur. Le souci de l'union est primordial. Il se base sur les trois mots d'ordre que j'ai eu l'occasion d'exprimer le 12 octobre, dont le premier était : compassion pour toutes les victimes civiles des deux côtés de ce conflit qui n'en finit pas.

M. LE PRESIDENT : Monsieur TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

On s'étonnerait presque de voir les Insoumis plus gaullistes que la présidence du Conseil régional. Le non-alignement de la diplomatie française, c'est la garantie d'une voix qui porte au-delà des intérêts à court terme et des postures politiciennes. C'est une voix qui peut porter dans le monde et qui est abîmée par les politiciens qui décident d'être borgnes. Volontaires pour condamner les crimes de guerre du Hamas, évidemment, ils sont aveugles aux crimes de guerre du gouvernement israélien d'extrême droite, malheureusement.

Comment voter un vœu qui n'a pas un mot de compassion envers les 13 000 morts palestiniens, 30 000 blessés, 4 500 personnes disparues ? Les 2/3 de ces victimes sont des femmes et des enfants. Ces chiffres ne sont pas ceux du Hamas, mais ceux de l'UNICEF. Votre capacité d'empathie avec les Palestiniens est-elle aussi un dommage collatéral des bombardements israéliens ? Le gaullisme mérite mieux, surtout lorsque l'on a espéré représenter tous les Français dans une candidature présidentielle, dont tout le monde se souvient.

Monsieur le Président, vous avez eu le courage de dénoncer le nettoyage ethnique dans le Haut-Karabakh. Comment pouvez-vous rester silencieux aujourd'hui sur le nettoyage ethnique en cours à Gaza ? Ce sont des centaines de milliers de Palestiniens qui ont été déplacés de force, pour le moment au sud de la bande de Gaza. Cependant, des ministres israéliens ont déjà fait savoir que l'étape suivante était leur expulsion vers l'Egypte, voire dans d'autres pays dans le monde, et l'annexion définitive de Gaza par Israël.

Enfin, cette position n'est pas la voix de la France. Elle n'est pas celle du peuple français, largement acquis à la cause de la paix, ni celle des pays membres de l'ONU qui, à l'exception des Etats-Unis et d'Israël, ont tous voté pour la condamnation des crimes de guerre, de tous les crimes de guerre, pour un cessez-le-feu et pour établir un couloir humanitaire. La parole portée par ce vœu isole la France et le Conseil régional. Elle l'isole de la Communauté internationale. Elle l'isole du peuple français meurtri par les massacres. Plus les combats dureront, plus les otages seront en danger. Nous ne pouvons l'accepter. C'est pourquoi nous ne participerons pas au vote de ce vœu.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ? Madame KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Pour une explication de vote, Monsieur le Président.

Lors de la dernière réunion de la Commission permanente de la région, comme dans nos engagements politiques ou personnels, nous avons unanimement condamné, sans aucune ambiguïté, les attentats terroristes commis le 7 octobre par le Hamas. Nous avons donc accueilli, je l'ai dit à l'instant, sans préjugé défavorable votre proposition de nous joindre à un vœu formulé afin de demander la libération des otages israéliens encore détenus. En confiance, nous vous avons proposé de compléter le texte de votre vœu pour réclamer un cessez-le-feu, l'envoi de Casques bleus sous mandat de l'ONU et, conformément à la position historique de la France affirmée par le

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

général de Gaulle, François Mitterrand ou encore Jacques Chirac, la reprise de négociations pour une solution politique durable à deux Etats.

Je le dis haut et fort, nous réclamons évidemment la libération de tous les otages immédiatement et sans condition. Toutefois, nous réclamons également une solution politique, car nous sommes des élus politiques et nous sommes ici pour faire de la politique, pour enfin parvenir à une paix durable en Israël et en Palestine, comme tout un chacun. Nous sommes désolés de voir votre refus opéré sur notre amendement. Nous avons donc décidé de ne pas prendre part au vote sur cette proposition qui est incomplète, selon nous, donc susceptible d'être déformée. Nous continuerons, dans les jours et mois à venir, à manifester et militer pour la libération immédiate et sans condition de tous les otages, un cessez-le-feu immédiat, comme l'ont demandé toutes les organisations humanitaires, la levée du blocus à Gaza, la fin des violations des droits humains et de la colonisation en Cisjordanie.

La relance du processus de paix pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine aux côtés de l'Etat d'Israël est la seule solution qui permettra aux peuples palestinien et israélien de vivre côte à côte et en sécurité.

Je vous remercie.

M. MULOT : Je voudrais répondre à Monsieur TIRMARCHE. Laissez-nous de Gaulle, gardez Lénine, Staline et Fidel Castro. Pas d'amalgame, pas d'ambiguïté. On connaît les positions, lorsque vous dites que, à la première minute, vous étiez derrière. Monsieur MELENCHON, on se souvient de ses propos. Taisez-vous, Monsieur TIRMARCHE !

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert.

Vote sur le vœu de Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie.

Je voudrais...

(brouhaha sur les bancs de l'assemblée)

Vous permettez ?

Je voudrais insister sur ce point et vous dire que, au moment où ce vote a lieu, je repense à l'entretien, à l'échange que nous avons eu mardi avec des représentants du Forum des otages de Tel-Aviv, en tout cas les membres de famille d'otages qui sont à Paris. Je pense à Eve et à Ruth, que j'ai rencontrées, qui m'ont raconté, pour l'une, la façon dont son neveu a été capturé, kidnappé et la façon dont, pour l'autre personne, ce sont d'autres membres de sa famille, la maman qui a 49 ans et ses trois enfants. Je leur ai indiqué que je présenterai ce vœu. Je ne savais pas quel serait le sort réservé par l'ensemble des groupes, même si j'avais quelques idées en la matière.

Le fait que nous ayons voté ce vœu largement est important pour moi, mais c'est finalement très important pour ces personnes. L'idée est que, quelle que soit notre action, nous sommes un Conseil régional, certes d'une grande région, nous n'avons pas forcément de compétence diplomatique reconnue, mais ce qui est important pour eux, c'est que l'on en parle et que l'on sache faire pression sur l'ensemble des acteurs et leur redire que la

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

libération des otages est vraiment la priorité essentielle, très clairement. L'annonce faite par les autorités israéliennes ce 22 novembre 2023, la libération des 50 otages, il faut l'appuyer, mais en n'oubliant pas que 50 otages, ce ne sont pas tous les otages. Tant qu'il n'y aura pas la libération de tous les otages, on doit continuer à maintenir une pression maximale sur tous les acteurs pour obtenir la libération de tous les otages.

Comme nous avons également voulu, sur la façade du Conseil régional, mettre la photo de tous ces otages, certains m'ont dit : « Ne mettez que la photo des otages français. » Non, ce sont tous les otages, car tous les otages, quels qu'ils soient, nous engagent tous et nous ressemblent tous. De la même façon, nous avons voulu symboliser dès le départ notre soutien à Israël en mettant le drapeau israélien. Je pense que, en continuant à réclamer la libération immédiate de tous les otages, nous sommes dans notre rôle.

Nous sommes dans notre rôle et je voudrais aussi le dire : je savais bien que certains chercheraient à apporter une nuance à cet amendement, un peu pour faire entendre leurs différences, mais parce que, finalement, ils ne sont pas tout à fait d'accord avec ce que nous voulons.

Je tiens aussi à le dire, Monsieur TIRMARCHE, vos propos étaient indignes, mais je ne suis pas surpris. C'est l'indignité qui marque l'attitude de la France Insoumise aujourd'hui. La France Insoumise ou la France Indigne, en tout cas, c'est ce que vous symbolisez, Monsieur. Je n'ai certainement pas, Jean-Paul MULOT l'a rappelé, de leçons de gaullisme à recevoir de vous. Certainement pas.

Vous voyez, Madame KERRICH-BERNARD, le vrai problème dans les propos que vous avez tenus, c'est qu'il y a toute une gauche qui a oublié que sa boussole est la République. Vous suivez finalement ce qu'est en train de vous dire ou de vous dicter la France Insoumise pour de misérables calculs électoraux. Il y a des moments...

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

Il y a des moments où il faut savoir que, quelle que soit la pièce que vous occupez dans cette grande maison commune qu'est la République et qu'est la France, on doit se rassembler sur l'essentiel. Ce qui est arrivé en Israël le 7 octobre ne concerne pas qu'Israël. Nous savons que les terroristes islamiques qui ont frappé, il y en a aussi sur notre territoire. En la matière, il faut déjà faire preuve de lucidité avant de faire preuve de courage. Je pense que la lucidité n'est pas ce qui anime certains d'entre vous, notamment Monsieur TIRMARCHE, mais je sais que le courage n'est certainement pas ce qui sous-tend leur action.

Ce que je veux vous dire, c'est que, oui, c'est vrai, lorsqu'un enfant meurt, qu'il soit Israélien ou Palestinien, il n'y a clairement qu'un coupable, c'est le Hamas. Lorsqu'il y a des otages, notamment des otages israéliens, et qu'il y a aussi des Gazaouis qui sont otages, il y a toujours un responsable, un bourreau, c'est clairement le Hamas. Vous pourrez dire tout ce que vous voulez, lorsque la France a été frappée au Bataclan, qui s'est fait entendre pour justement empêcher la France d'aller frapper Raqqa ? Il y a eu beaucoup de victimes. Personne n'aurait pu nous en empêcher. Ce n'était pas seulement la question de la vengeance, c'était aussi pour indiquer clairement que nous voulions nous défendre et nous protéger à l'avenir.

Vous n'êtes certainement pas d'accord avec moi, je le comprends et je l'entends tout le temps. Je n'avais pas l'intention d'aller au-delà de ce vœu, mais vos propos ignobles montrent clairement que nous sommes peut-être dans le même hémicycle et que ce sont des habitants de la région qui ont voté pour nous, mais en matière de conception et de valeurs républicaines, je crois, Monsieur TIRMARCHE, que rien ne nous rapproche.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

Oui, Monsieur, vous avez la parole. Monsieur TIRMARCHE a la parole.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur MULOT, ma référence, ce n'est pas Staline. C'est Jaurès qui s'est battu courageusement pour la paix, qui n'a jamais cédé face aux menaces, face aux insultes et face aux calomnies. Jaurès disait : « On ne fait pas la guerre pour se débarrasser de la guerre. » Il a été tué pour cela en 1914. Trois jours plus tard, la Première Guerre mondiale éclatait. Après cette Première Guerre mondiale, il n'y avait plus qu'un seul mot d'ordre, que nous continuons à répéter lors des cérémonies tous les ans le 11 novembre : « Plus jamais cela ». Plus jamais cela en France, plus jamais cela en Europe, plus jamais cela en Israël, ni en Palestine. Face aux « va-t-en-guerre », je suis et je resterai toujours un partisan de la paix et de la fraternité entre les peuples, ne vous en déplaise, et je continuerai à le dire !

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

M. LE PRESIDENT : La parole à Laurence BARA.

MME BARA : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, comme vous le savez, le Centre d'éducation à l'environnement d'Amaury situé à Hergnies est fermé depuis la mi-juin. Le site, qui accueillait auparavant de nombreuses classes vertes et animations relatives à la biodiversité, s'est vu dans l'obligation de fermer ses portes en raison d'un problème de sécurité. Les bâtiments, construits dans les années 1980, ne répondraient plus aux normes obligatoires des établissements recevant du public. De fait, les 11 salariés de la structure voient leurs emplois menacés. De plus, les locataires de la maison du gardien ont été sommés de quitter leur logement au plus vite. Au vu des délibérations de la Commission plénière du 5 octobre 2023, il apparaît que la région compte allouer une subvention de 29 870 euros pour la mise en sécurité du site. Or, le propriétaire de celui-ci, le Parc naturel régional Scarpe-Escout, représenté par Monsieur Grégory LELONG, a l'intention de raser la totalité de ces bâtiments.

Pouvez-vous nous informer sur le devenir du site ? Qu'en est-il de l'avenir des 11 employés ? Seront-ils reclassés au fil des besoins et de leurs compétences au sein du PNR ? De même, les locataires de la maison du gardien pourront-ils récupérer leur logement ?

Merci.

M. LE PRESIDENT : Véronique TEINTENIER.

MME TEINTENIER : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, le Centre d'éducation à l'environnement d'Amaury est pour la plupart d'entre nous représentatif d'un certain idéal. Une structure d'accueil, dans un cadre tel que celui du parc naturel régional Scarpe-Escout, concourt en effet à cet idéal. Si le cadre est important, la sécurité et les conditions d'accueil du public le sont tout autant, si ce n'est davantage. C'était là tout le sens de la décision de fermeture du centre prise en juin 2023. Depuis cette prise de décision, des échanges ont eu lieu entre les acteurs locaux, échanges auxquels j'ai évidemment prêté attention, qui mènent à penser qu'une réhabilitation du centre en l'état ne serait pas adaptée. Néanmoins, je suis convaincue que le public et notamment les jeunes doivent continuer d'être accueillis au sein du PNR Scarpe-Escout. Les discussions à venir auront pour but de définir quelle solution peut être envisagée pour reprendre au plus vite l'activité du Centre d'éducation à l'environnement d'Amaury.

A ce titre, je me rendrai très prochainement sur place pour rencontrer les acteurs locaux. Vous connaissez mon attachement personnel et celui de notre institution à faire vivre nos espaces naturels et à les rendre accessibles à tous. C'est cet attachement qui guide ma démarche sur ce dossier, consciente néanmoins des contraintes qui sont les nôtres et de la nécessité aussi d'adapter nos projets aux attentes des uns et des autres. Enfin, soyez assurés, mes chers collègues, que je porterai une attention toute particulière dans cette démarche quant au devenir des salariés du centre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Philippe EYMERY. Frédéric MOTTE lui répondra.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. EYMERY : Monsieur le Président, chers collègues, installé depuis 10 ans à la croisée de Tourcoing, Roubaix et Wattrelos, le Centre européen des textiles innovants accumule les pertes. Il a pourtant bénéficié de nombreux investissements publics. Pour rappel, à la naissance du projet, l'Etat, l'Europe, la métropole européenne de Lille et le Conseil régional déboursaient plus de 40 millions d'euros pour le doter de locaux construits spécialement et de machines ultramodernes. Une première alerte dans les années 2018 et 2019 a fait qu'il fut, par apport d'argent public, de nouveau sauvé *in extremis*. La situation apparaît de nouveau extrêmement critique. Un rapport de la Chambre régionale des comptes se veut extrêmement critique sur une gestion contestable. Ce rapport devrait d'ailleurs, nous le pensons, être bientôt présenté en séance plénière du Conseil régional. Nous pourrions d'ailleurs nous étonner qu'il ne l'ait point été jusqu'à présent.

Si l'on en croit la presse, puisque nous n'avons pas encore aujourd'hui consulté les documents, je cite, « dans sa réponse à la chambre, le président du Conseil régional des Hauts-de-France, Xavier BERTRAND, estime que le CETI respecte ses obligations conventionnelles », « mais sans pour autant indiquer précisément sur quoi cela se fonde. » Voilà ce que soulignent les magistrats. A l'évidence, le Centre européen des textiles innovants peine à trouver un modèle économique viable. C'est la raison de notre question lors de cette séance plénière : pouvez-vous nous dire quelles actions ont été effectuées par le Conseil régional pour remédier à cet état de fait ? Quelles sont les intentions de l'institution quant à l'avenir de ce Centre européen des textiles innovants ?

M. LE PRESIDENT : Frédéric MOTTE.

M. MOTTE : Chers collègues, si je vous dis le premier démonstrateur européen de *process* de recyclage des textiles chimiques, si je vous dis la nouvelle génération de fibres issues des déchets textiles, de coproduits agricoles, de biomasses d'origine animale, si je vous dis le *leader* des centres de recherche sur la filtration médicale, tout cela se passe au CETI à Tourcoing. Ne nous voilons pas la face, c'est un centre technique, en rien une entreprise traditionnelle. Aussi, innover, accompagner les chercheurs, les *start-up*, bref en prenant beaucoup de risques, à ce jour, ce ne sera jamais rentable. Si vous avez parcouru le rapport de la Chambre régionale des comptes, vous constaterez cette lecture très comptable et non opérationnelle. Vous aurez également noté que cet audit s'est fait durant la période du Covid, qui était peu propice à l'activité.

Bien évidemment, nous serons vigilants pour prendre en compte les conseils et recommandations. Cependant, il convient de noter, premièrement, que si les remarques sont faites, il n'est nullement évoqué une non-légalité des interventions publiques. Deuxièmement, vous aurez aussi noté que la subvention régionale a baissé : nous sommes passés de 1 million à 400 000, alors que les prestations ont augmenté à due concurrence. Fait surprenant, la Chambre régionale des comptes le critique.

Je terminerai en rapportant une injuste et cruelle situation que l'on oublie bien vite, tant du côté de l'Etat que de la Chambre régionale des comptes : durant la période du Covid, souvenez-vous, nous avons tous dû mettre des masques. Savez-vous qui, alors que les frontières étaient fermées, a livré les entreprises françaises en matières premières pour les masques ? Le CETI. Puis de regretter que, une fois que les frontières se sont rouvertes, les entreprises françaises aient perdu tout le marché. Surtout, permettez-moi l'expression, elles ont « planté » le CETI, d'où la créance douteuse dénoncée par la Chambre régionale des comptes.

En conclusion, si nous entendons et intégrons les recommandations de la CRC, nous réaffichons notre soutien au CETI, qui accompagne depuis 20 ans nos PME. Si nous avons aujourd'hui un écosystème textile qui existe encore ici, alors que d'autres acteurs le rejoignent, oui, on peut le dire, c'est en partie grâce au CETI. J'espère vous avoir rassurés sur l'importance de cet outil, mais aussi de tous nos écosystèmes d'accompagnement des entreprises, qui concourent ainsi à l'attractivité...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

M. MOTTE : ...du territoire, à la création d'emplois et au développement de nos entreprises.

M. LE PRESIDENT : Merci.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Philippe THEVENIAUD. C'est Philippe BEAUCHAMPS qui lui répondra.

M. THEVENIAUD : Monsieur le Président, chers collègues, j'attire votre attention sur les fortes inquiétudes des salariés de l'usine Metex Noovistago, ex-Ajinomoto, située à Amiens. Ce site de production d'acides aminés par fermentation pour l'alimentation animale emploie plus de 300 salariés à Amiens. Cette activité est confrontée à trois difficultés : la concurrence déloyale chinoise, la forte hausse des énergies et le coût très supérieur du sucre par rapport à la Chine. Classé Seveso, le site amiénois est le seul de ce type en Europe. Cette usine doit être dans le dispositif France 2030, c'est un enjeu de souveraineté nationale alimentaire.

Metex développe également un projet de fabrication d'acides glycoliques par voie de fermentation *via* une production décarbonée et innovante. L'investissement est de l'ordre de dizaines de millions d'euros. Pour accompagner les salariés de l'entreprise pendant cette période de transition difficile et pour sauver plus de 300 emplois sur ce site, qu'envisagez-vous ?

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Merci, Monsieur le Président.

Mon cher collègue, merci de nous alerter sur ce dossier. C'est un dossier que l'on suit à la région depuis plus de 2 ans. Comme vous l'avez rappelé très justement, c'est un site qui fabrique des acides aminés, que l'on appelle aussi la lysine de commodité. Je reviendrai sur ce sujet très rapidement. Cette fabrication n'est plus rentable ou, pour le moins, elle a fortement augmenté à cause de la variation à la hausse du prix du sucre et du prix de l'énergie. Surtout, ces acides aminés de commodité, c'est-à-dire de base, simples, subissent un *dumping* de l'Asie, qui les vend environ cinq fois moins cher sur le marché français.

Que peut-on faire ? On peut, et l'Etat français s'y applique, augmenter les droits de douane sur l'importation de ces acides aminés d'Asie. On peut surtout, car cela prendra du temps, changer la fabrication pour passer vers des acides aminés de spécialité, que la Chine ne sait pas faire. Elle produit en masse, mais elle ne produit pas de la spécialité. C'est là-dessus que l'on travaille avec les ministères concernés, Industrie, Agriculture et Transition écologique, depuis près de 2 ans. Si des études sont en cours sur de nouveaux produits, nous le suivons. Dès que cela sera arrêté, dès qu'il y aura eu une transformation stratégique de cette entreprise, bien évidemment, nous l'accompagnerons, avec l'Etat, pour la souveraineté de notre pays sur ces matières.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

Sandra DELANNOY. C'est Arnaud DECAGNY qui lui répondra.

MME DELANNOY : Merci, Monsieur le Président.

De nombreuses économies d'échelle sont demandées aux chambres des métiers, alors que les CFA, majoritairement concentrés sur des métiers connus pour être en tension, risquent de disparaître et, par la même occasion, priver de nombreux jeunes d'une insertion rapide, locale et nécessaire dans le monde professionnel. Les baisses de taxe pour frais de chambres, les coûts contrat, l'augmentation du point d'indice et l'augmentation des énergies vont entraîner des fermetures en cascade, alors que l'Etat demande un plan national d'un million d'apprentis, qu'il se décharge complètement et qu'il est tout à fait d'accord avec cette baisse d'enveloppe, puisque Monsieur BERTELOOT ici présent, à côté de moi, député, a écrit à Madame le Ministre.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Ces menaces de fermeture qui pèsent sur les CFA de La Capelle, de Château-Thierry, de Caudry, ainsi que sur une quinzaine d'autres antennes de formalité d'entreprises dans la région, c'est très inquiétant pour l'avenir de nos entreprises et pour le tissu économique local, qui est déjà très en souffrance. Quelles solutions comptez-vous mettre en place pour aider les établissements et garantir aux jeunes de notre région l'accès à ces formations ?

Merci.

M. DECAGNY : Madame la Conseillère régionale, vous avez raison. Aujourd'hui, la Chambre des métiers fait face à une baisse des dotations sans précédent (- 5 millions d'euros sur l'exercice prochain), à une baisse des coûts contrat sur les CAP de boucherie (- 20 %), CAP de boulangerie (- 17 %), etc. Cela va représenter, pour la Chambre des métiers, - 5 millions d'euros encore pour l'exercice précédent. Cela signifie que la Chambre des métiers fait face à un désengagement massif de l'Etat.

D'ailleurs, permettez-moi, par votre question, de souligner d'abord le plan d'action qui sera mené par les CMA pour sauver la Chambre des métiers et toute notre solidarité à Laurent RIGAUD, son président. Aujourd'hui, la Chambre des métiers a aussi un rôle d'aménagement. C'est-à-dire qu'elle vient proposer des formations dans des territoires périphériques ou les territoires ruraux, sur des formations qui sont parfois même déficitaires dans les territoires. La Chambre des métiers assure ce service public.

L'Etat, par ces baisses de dotations, fragilise la croissance que nous avons depuis ces dernières années sur le nombre d'apprentis. Je serai d'ailleurs demain avec la FNADIR, l'association qui rassemble l'ensemble des CFA, pour faire un état des lieux, mais aussi regarder la situation des CFA qui seront fragilisés par la baisse des coûts contrat. Nous aurons un point très précis avec les CMA pour voir leurs engagements. Vous parlez de La Capelle, la région a même voté une subvention très importante pour accompagner un investissement à La Capelle. Ce serait dommage de ne pouvoir le faire. Encore une fois, nous comprenons les difficultés de la CMA à mettre leur part à charge. Nous aurons aussi un point très précis avec le CFA académique, qui pourra peut-être aider la CMA à maintenir des formations, peut-être même dans leur centre. Dans les prochains jours, nous allons mettre en œuvre un plan d'action pour aider la CMA, mais aussi pour aider ces jeunes qui, demain, peuvent perdre leur formation. Ce serait une catastrophe pour les territoires.

Merci à vous.

(Monsieur BERTRAND sort de séance et cède la présidence à Madame FOURE)

MME FOURE, Présidente : Merci.

La parole est à Yannick BROHARD pour la question suivante.

M. BROHARD : Merci. Comme j'en ai deux, je ne sais pas si elles sont ordonnées ou si je commence par celle que je veux. Je vais prendre la première qui vient.

MME FOURE, Présidente : Pour moi, c'est le plan de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

M. BROHARD : C'est très bien.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, le 22 juin dernier, cette assemblée votait à l'unanimité une motion engageant les Hauts-de-France dans une lutte active contre le harcèlement scolaire. Plus précisément, elle prévoyait la mise en place d'un plan régional ambitieux d'évaluation, la constitution d'un groupe de travail et, enfin, l'organisation d'assises régionales contre le harcèlement scolaire. Depuis la rentrée, les opérations de communication se multiplient. C'est un volet important et sûrement nécessaire, même si vous semblez vous attribuer la paternité du texte, oubliant au passage qui l'avait porté et qui l'avait voté. Communiquer, c'est bien, mais agir, c'est aussi très bien.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

A l'occasion de la session plénière de juin, vous vous étiez engagé, Monsieur le Président, à ce qu'une évaluation soit faite dans les six mois, c'est-à-dire avant la fin du mois de décembre. Nous y sommes presque et nous nous étonnons de n'avoir pas eu, à ce jour, d'informations quant au calendrier d'application des mesures votées, ni même été associés aux processus d'une manière ou d'une autre. D'où l'objet de cette intervention.

Pouvez-vous, devant cette assemblée, faire le point du suivi de la motion contre le harcèlement votée le 22 juin ? Pouvez-vous nous indiquer où en sont les contacts pris avec le CESER ou les conseils départementaux ? Pouvez-vous nous fournir une feuille de route détaillée sur le plan régional d'évaluation et de lutte contre le harcèlement ? Enfin, pensez-vous associer prochainement les oppositions dans la mise en œuvre d'un plan pourtant voté à l'unanimité ?

Je vous remercie.

MME FOURE, Présidente : La parole est à Manoëlle MARTIN.

(Monsieur BERTRAND revient en séance)

MME MARTIN : Merci, Monsieur BROHARD, pour cette question. Cela me permet de rappeler tout le travail qui a été fait. Vous l'avez rappelé, c'est une motion qui a été votée fin juin. Je me permets de vous rappeler que le calendrier scolaire fait que l'on perd les mois de juillet et d'août, malheureusement, pour avancer sur ces sujets avec les partenaires. Je me permets aussi de vous rappeler que c'est une thématique qui est de la compétence de l'Etat. Il ne faut pas l'oublier, nous venons en complémentarité de ce qui est fait et non à la place de ce qu'ils doivent faire.

Qu'avons-nous fait jusqu'à maintenant ? Nous avons rencontré les recteurs pour valider cette feuille de route avec eux. Nous avons rencontré – malheureusement, c'est une rencontre qui n'a eu lieu qu'hier – les vice-présidents des départements pour valider la feuille de route avec eux. Nous avons également rencontré les représentants des proviseurs pour valider cette feuille de route. Maintenant, nous allons pouvoir dérouler le plan dont nous étions convenus. Bien évidemment, le groupe de travail auquel vous serez associés, comme le CESER, comme les représentants des familles, comme des jeunes également, je laisserai mon collègue Laurent RIGAUD mener cela par la suite.

Nous organiserons des assises régionales contre le harcèlement scolaire. Tout le monde est d'accord pour y participer. Il a été question de le faire au premier semestre 2024. Je n'ai pas encore la date à vous communiquer. Il y a une grosse opération – je voudrais remercier Frédérique MACAREZ ici présente – à Saint-Quentin, qui s'est tenue le 10 novembre dernier, portée par la ville de Saint-Quentin, à laquelle nous sommes pleinement associés, avec l'ensemble des établissements scolaires de la ville. Nous allons continuer ces manifestations, comme celle qui a eu lieu à Saint-Quentin.

Nous avons également acté la sensibilisation des agents des collectivités de manière collective entre les départements et la région. Nous avons mis en place, je vous l'avais dit à l'époque, le bouton sur l'ENT, qui permet à chacun d'avoir les contacts nécessaires. Nous avons voté en Commission permanente le 12 octobre un appel à projets pour que, lors de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, qui est le 9 novembre, il puisse y avoir, dans l'ensemble des établissements scolaires de la région, des actions qui soient portées par les établissements scolaires. Enfin, nous avons collé des *stickers* dans les bus scolaires pour donner les numéros qu'il faut appeler pour le harcèlement scolaire. Nous allons travailler à une communication, que nous avons commencé à travailler dans les trains avec Franck DHERSIN et que nous allons continuer avec Christophe COULON.

Voilà où nous en sommes sur la thématique du harcèlement scolaire.

Je vous remercie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. LE PRESIDENT : Yannick BROHARD. C'est Manoëlle MARTIN qui lui répondra.

M. BROHARD : Merci.

Monsieur le Président, mes chers collègues, en 1961, à Lens était construit un lycée moderne reposant sur la conception anglaise d'un lycée ouvert dans une perspective paysagère, destiné à être l'élément structurant du nouveau quartier de la Grande Résidence. C'est aujourd'hui l'un des plus anciens lycées de la région. Les travaux patrimoniaux menés depuis n'ont pas empêché le lycée Béhal d'atteindre un état de vétusté tel que certains bâtiments ont été condamnés dès 2008, car potentiellement dangereux. En 2013, un projet, longuement discuté entre les institutions et les usagers, était validé et présenté au personnel enseignant, dont j'étais, par le Président PERCHERON lui-même. Cependant, le changement de majorité a remis en cause cette restructuration, puisque vous avez, Monsieur le Président, décidé seul de son inutilité, sans même l'expliquer au personnel du lycée Béhal.

Depuis 10 ans, ce sont donc des aménagements par à-coups et au minimum qui ont été menés, alors qu'autour du lycée la ZUP de la Grande Résidence était entièrement rénovée et que le centre hospitalier est en passe de l'être. En 2023, un nouveau projet a certes été présenté, mais qui remet totalement en cause le schéma directeur initial et repousse aux calendes grecques sa réalisation. D'où l'appel des enseignants du lycée Béhal qui, à l'occasion d'une motion commune déposée au Conseil d'administration, auquel les représentants de la région ne participent d'ailleurs jamais, s'inquiètent d'un énième projet qui prolongera encore les mesures provisoires et les désagréments des usagers.

D'où cette question : comptez-vous écouter les personnels qui demandent l'achèvement d'un des scénarios initialement choisis ou préférez-vous retarder encore davantage cette restructuration au profit d'un projet non concerté, sans cohérence et qui ne tient compte ni des contraintes géologiques, ni des impératifs pédagogiques, ni du souhait plus large d'un renouveau du bassin minier ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Manoëlle MARTIN.

MME MARTIN : Monsieur BROHARD, je vais me permettre de remettre l'église au milieu du village, même si je ne voudrais pas, pour cette dernière prise de parole que j'ai sur les Lycées, être trop désagréable avec vous.

D'abord, nous avons livré l'installation de bâtiments modulaires pour les filières services pour 5,4 millions d'euros. Nous avons ensuite restructuré complètement les ateliers, livraison en 2021, 17,9 millions d'euros. Je n'ai pas l'impression que ce ne soit pas grand-chose. Nous avons ensuite démoli les bâtiments modulaires vétustes et nous allons reconstruire les bâtiments B et E, comme cela a été annoncé. Cette présentation a été faite à l'équipe de direction en juillet 2023. Nous ne le faisons donc pas dans notre coin, tous seuls, sans associer les équipes de l'établissement.

L'opération consistera à renforcer les planchers du troisième étage des bâtiments B et E. Le bureau d'études de structures CIMEO NORD a d'ailleurs récemment confirmé la faisabilité de ces travaux. Nous avons des doutes sur la faisabilité de ces travaux. Sont également à l'étude la mise en place d'une isolation thermique extérieure, le remplacement des menuiseries, la réfection des toitures de ces bâtiments, l'aménagement des plateaux vacants et, enfin, la construction d'un nouveau CDI, qui viendra finaliser le programme.

Cette proposition permet de libérer totalement les bâtiments démontables, qui sont vétustes et qui pourront de ce fait être détruits, donc permettre la réalisation des travaux par phases. Le coût de cette opération de restructuration et également d'extension est 50 % moins élevé que celui de la démolition-reconstruction du seul bâtiment E. Les études se termineront en 2027, à l'issue desquelles les travaux pourront démarrer.

M. LE PRESIDENT : Julien POIX. Véronique TEINTENIER lui répondra.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

UNE INTERVENANTE : Monsieur le Président, si vous me permettez, cela n'a rien à voir avec Monsieur POIX, mais par rapport au lycée Béhal...

M. LE PRÉSIDENT : Attendez, les questions orales, il n'y a pas de débat.

UNE INTERVENANTE : Très bien.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas d'intervention. Puis, lorsque l'on demande la parole, c'est un rappel au règlement. Ce n'est pas une intervention ainsi.

Julien POIX. Véronique TEINTENIER lui répondra.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président.

Le Centre d'éducation à l'environnement d'Amaury, situé sur la commune d'Hergnies, dans le département du Nord, est le principal équipement du parc naturel Scarpe-Escaut. Il possède une capacité d'accueil de 78 lits et 13 personnes y travaillaient en haute saison. Fermé depuis juin dernier à la suite d'un contrôle de sécurité, l'avenir du centre semble aujourd'hui définitivement scellé. L'annonce est tombée brutalement en septembre : le centre sera rasé. Les 7 salariés qui restent ne savent toujours pas à l'heure actuelle quel sera leur sort et comment s'organisera leur activité.

Dès juillet dernier, j'avais rencontré l'équipe des salariés, ainsi qu'une association qui lutte pour le maintien de ce centre, qui s'est d'ailleurs constituée en collectif tout récemment. Lors de la dernière Commission permanente, nous avons voté une subvention de 29 870 euros pour « sécuriser le site » en attendant qu'il soit rasé, finalement. Cette décision précipitée concernant le centre d'Amaury est incompréhensible. Il s'est passé moins de cinq mois entre l'annonce de la fermeture et la décision de raser purement et simplement cet équipement d'utilité publique, un équipement indispensable dans l'accomplissement des missions pédagogiques et éducatives du PNR.

La région, en tant que membre du conseil du Parc naturel Scarpe-Escaut, ne peut laisser et doit demander qu'une solution alternative soit étudiée : le maintien du centre et la mise en place d'un plan de travaux échelonnés, conservant ainsi la possibilité d'accueillir du public sur le site, mais également dans les bâtiments de l'école de voile, qui est également menacée de disparition. La disparition pure et simple de la structure fragilise fortement la vocation n° 4 de la charte du parc naturel « Sensibiliser aux enjeux locaux » et l'orientation n° 11 « Déployer la sensibilisation de l'éducation au territoire ».

Madame TEINTENIER, êtes-vous prête à ouvrir les discussions avec le président du parc, Monsieur LELONG, à lui demander de revenir sur sa décision de destruction définitive du centre d'éducation à l'environnement ? Au regard de l'article L4251 du CGCT, la région peut opposer les règles définies dans le SRADDET pour rappeler le PNR à ses engagements et à ses obligations. Nous attendons des réponses claires et la fin des écrans de fumée sur dossier.

Je vous remercie, Madame TEINTENIER.

M. LE PRÉSIDENT : Madame TEINTENIER.

MME TEINTENIER : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur POIX, en synthèse de ma première prise de parole, le Centre pour l'éducation à l'environnement d'Amaury constitue, certes, un idéal vers lequel tendre. Toutefois la question de la sécurité et des conditions d'accueil est néanmoins centrale. Un projet adapté doit être réalisé sur ce site pour continuer d'accueillir le public et j'y contribuerai, croyez-moi. La question des salariés sera bien évidemment au cœur de ce projet.

Je vous remercie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX. Franck DHERSIN lui répondra.

M. POIX : Sur MétroOpale ou Quesnoy-sur-Deûle, Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT : Monsieur, vous êtes inscrit ensuite sur la question de MétroOpale.

M. POIX : D'accord.

M. LE PRESIDENT : D'ailleurs, cela pose un sujet. Un président de groupe m'a fait la remarque : qu'un même conseiller régional puisse poser plusieurs questions dans la même séance, peut-être parce qu'il n'est plus très entouré par ses collègues, n'est pas très normal. Je pense que la remarque de ce président de groupe vaudrait débat avec les autres présidents de groupe, pour savoir s'il ne devrait pas y avoir une question orale par séance. Les groupes où les rangs sont fournis, ce n'est pas la même personne qui pose les questions orales.

Monsieur POIX, vous avez la parole sur ce sujet, qui est celui du MétroOpale.

M. POIX : C'est parce que beaucoup de sujets m'intéressent, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas la raison.

M. POIX : Si, c'est la raison, car je travaille.

M. LE PRESIDENT : Non, car lorsque quelqu'un est absent, il n'a plus le droit de poser la question.

M. POIX : Je...

M. LE PRESIDENT : Attendez, on n'est pas dans une conversation. Vous avez à vous exprimer sur le MétroOpale. Ce sera soumis à la conférence des présidents.

M. POIX : Je ferai un rappel au règlement juste après, Monsieur le Président.

Monsieur le Vice-président...

M. LE PRESIDENT : Il n'y a pas de rappel au règlement sur les questions orales, Monsieur.

Vous avez la parole.

M. POIX : C'est tout de même terrible.

Monsieur le Vice-président, l'association MétroOpale a réalisé une étude afin de transformer les actuels TER qui parcourent la façade maritime de notre région, de Dunkerque au Tréport, en un véritable train cadencé s'arrêtant dans chaque gare du parcours toutes les 20 minutes. Le projet MétroOpale présente de nombreux intérêts : il permet notamment de développer l'attractivité touristique de ce territoire à la pointe du tourisme régional, d'aider à résoudre les éventuels problèmes de logement liés au développement industriel du Dunkerquois, en permettant, par exemple, aux futurs travailleurs du bassin de Dunkerque de résider sur la côte d'Opale et de disposer d'un mode de transport rapide, propre, fiable et cadencé, les acheminant sur leur lieu de travail, de permettre aussi, par la même occasion, la modernisation du réseau en rouvrant les gares, en redynamisant les lignes du quotidien, en finalisant la modernisation de la ligne Rang-du-Fliers - Abbeville, que l'on a évoquée tout à l'heure, et en doublant aussi, sur toute sa longueur, la voie Calais - Dunkerque. C'est un élément en débat, sur la table depuis plusieurs mois.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Pour information, sur les 46 communes ayant une gare ou une halte ferroviaire sur ce tronçon, 21 ne sont plus desservies aujourd'hui par des trains de voyageurs. En outre, sur les 25 localités restantes, nombreuses sont celles qui ne disposent plus de guichet, de borne de billetterie ou de services multimodaux (bus, taxi, vélo, parking).

Monsieur le Vice-président, avez-vous prévu de rencontrer cette association, qui a établi un plan assez audacieux et intéressant, et de répondre à leur proposition ? Plus globalement, est-il prévu de revoir aussi le cadencement sur le littoral, dans le cadre du nouveau service annuel ? Enfin, pouvez-vous nous faire un point de situation sur le dossier de la ligne Rang-du-Fliers - Abbeville, on en a parlé tout à l'heure, ou sur le doublement potentiel de l'axe Calais - Dunkerque sur toute sa longueur, également demandé par de nombreux élus locaux ? On avait eu l'occasion d'effleurer le sujet dans une discussion informelle.

Merci, Monsieur DHERSIN.

M. DHERSIN : Il me faudrait une heure pour répondre à votre question.

M. LE PRESIDENT : Vous n'avez que deux minutes.

M. DHERSIN : Je sais. Monsieur POIX vient de dépenser 300 millions d'euros en investissements et près de 30 millions d'euros en fonctionnement.

M. LE PRESIDENT : C'est un ratio impressionnant.

M. DHERSIN : Oui, en deux minutes.

L'association MétroOpale, oui, je les ai effectivement rencontrés. Ils veulent un cadencement du littoral. Il n'y a pas de problème. Cependant, je vais émettre quelques réserves sur leur proposition. Mettre en place des trains omnibus sur le littoral en rouvrant 21 gares, pourquoi pas ? Cependant, à ce point, ne s'éloigne-t-on pas de la vocation initiale du train et ne rentre-t-on pas plutôt dans la finesse d'un car interurbain ? 21 arrêts supplémentaires, cela fait un rallongement de temps de parcours, pour ceux qui vont d'Abbeville à Dunkerque, de près de 40 minutes. Est-ce acceptable pour les usagers ? L'infrastructure ne permet pas d'assurer la mixité des circulations lentes et rapides. Puis, l'affirmation que ce projet ne coûte rien, je l'ai dit, est erronée. Tout cela ne permettra pas de répondre au défi que représente Dunkerque 2030, contrairement à ce que vous dites. Avec Xavier BERTRAND et demain avec Christophe COULON, on réfléchira sur ces sujets, mais la région est loin d'être absente sur ce problème.

La deuxième partie de votre question, nous n'abandonnons pas les réflexions de long terme. Si vous êtes attentif au protocole du CPER, vous aurez vu qu'il comporte une ligne « Etudes générales » dans laquelle des réflexions sur la ligne Calais - Dunkerque sont prévues. Compte tenu de la connaissance qu'a SNCF Réseau de cette ligne, un doublement ne suffira pas. De gros travaux seront à conduire, notamment dans les bifurcations, au niveau des passages à niveau à supprimer. On parle donc d'un projet de plusieurs centaines de millions d'euros.

Sur Abbeville - Rang-du-Fliers, on en a parlé.

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX, vous avez à nouveau la parole.

M. POIX : Monsieur le Vice-président, dans le cadre des opérations d'aménagement du Canal Seine-Nord Europe, les travaux de rallongement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle, dans le Nord, ont été lancés. Voies navigables de France avancent que ces travaux permettront, je cite, « d'homogénéiser les passages des péniches à grand gabarit pour que ces dernières puissent se déplacer sur tout le réseau fluvial français au nord de Paris ». Il semble que cette affirmation ne soit pas tout à fait exacte. En effet, alors que l'on est en train de créer des écluses de 180 mètres de long sur le nouveau tronçon du Canal Seine-Nord Europe, on aménage à Quesnoy-sur-Deûle, à l'extrémité nord de ce système de canaux, un étranglement de 144 mètres de long. Il y a un problème de calibrage,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

à mon sens. On relève en effet, par exemple, sur le réseau belge, des écluses construites à 180 mètres de longueur et même à 226 sur le tronçon Courtrai - Gand.

La construction du Canal Seine-Nord Europe est aussi présentée comme une opération qui va participer au rééquilibrage des modes de transport et à la décarbonation, alors que les 107 kilomètres qui relieront le Nord à l'Oise se raccorderont à chaque extrémité sur un gabarit plus petit et sur un réseau où les hauteurs libres sous les ponts seront différentes. C'est un sujet que nous avons déjà évoqué. Ces hauteurs ne permettront pas partout le passage des barges à 4 rangées de conteneurs, nécessaire pour assurer la viabilité économique du projet.

Monsieur le Vice-président, les questions liées à la taille des écluses et à la hauteur des ponts sont cruciales pour assurer cette viabilité économique du futur canal et des réseaux fluviaux associés, Lys et Escaut. Pouvez-vous nous dire si le redimensionnement des écluses et des ponts, en amont et en aval, et leur harmonisation avec les ouvrages du tronçon de 107 kilomètres sont bien prévus, bien planifiés ? Pouvez-vous nous rassurer sur la viabilité du modèle économique du Canal Seine-Nord ?

Merci, Monsieur DHERSIN.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur DHERSIN.

M. DHERSIN : Oui, je peux le dire. Le CPER 2015-2022 a mobilisé un montant de 284 millions d'euros pour le développement du réseau fluvial régional, avec un financement de la région de 80 millions d'euros. Une première phase de travaux d'allongement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle, incluse dans ce programme, est en cours de réalisation. Cette écluse présente aujourd'hui un simple sas de 110 mètres et constitue, à ce titre, un point dur sur le réseau fluvial à grand gabarit Hauts-de-France, les autres écluses présentant un sas d'eau minimum de 144 mètres. Le passage de l'écluse à 144 mètres est donc bien une homogénéisation du réseau côté français.

Un doublement et un allongement de l'écluse ont été étudiés par le passé, mais un doublement n'a de sens que si les autres écluses de l'axe de la Lys sont doublées également. Or, ce n'est pas prévu à court terme et VNF indique que la faisabilité n'est pas avérée sur d'autres axes. Si cet allongement de 180 mètres semble intéressant et en cohérence avec la longueur des écluses d'aval, de Comines et de Menin, il profiterait d'abord au trafic vers la Flandre belge. L'écluse de Grand Carré à 144 mètres étant située avant le port de Lille, la durée des chômages nécessaires à cette réalisation retarderait en outre le bénéfice de l'opération, indispensable à la mise en œuvre du Canal Seine-Nord Europe.

Dans le dossier de la liaison Seine-Escaut, il s'agit d'être avant tout pragmatique et de réaliser dans un premier temps des travaux réalisables d'ici 2030, pour atteindre un premier niveau d'homogénéisation. La Société du Canal construit déjà des ouvrages au gabarit supérieur. C'est aujourd'hui plus une question de gestion de « bon père de famille » et d'anticipation de besoins à long terme. Le trafic ne va pas croître instantanément à la mise en service du canal. On est donc sur du temps long. La priorité doit aller à l'aménagement des ports. Des ponts à 7 mètres ne serviraient à rien sans ces outils essentiels au report modal. Je précise qu'il suffirait que, sur l'ensemble de l'axe, un seul pont ne soit pas à 7 mètres et tout serait par terre.

M. LE PRÉSIDENT : Katy VUYLSTEKER. Faustine MALIAR lui répondra.

MME VUYLSTEKER : Merci.

Cette semaine, la délégation écologiste a sorti pour la première fois un panorama des violences sexistes et sexuelles des Hauts-de-France, qui regroupe l'ensemble des chiffres disponibles en la matière pour notre région. Ce panorama manquait. Il manquait aux associations, aux élus, à l'ensemble des acteurs de terrain, aux journalistes, à toutes celles et tous ceux qui veulent lutter contre les violences.

Vous ne m'entendez pas ? Je commence à être un peu aphone, vous l'avez remarqué. Je fais de mon mieux. Je vais me rapprocher du micro. Est-ce bien ainsi ? Oui ? Merci.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Je disais que, cette semaine, la délégation écologiste a sorti pour la première fois un panorama des violences sexistes et sexuelles dans les Hauts-de-France, panorama qui regroupe l'ensemble des données disponibles et qui, je l'espère, sera utile aux acteurs de terrain, aux associations, aux élus, à toutes celles et tous ceux qui luttent pour faire reculer les violences.

Depuis notre arrivée dans cet hémicycle, nous vous demandons la mise en place d'un groupe de travail sur ces questions, pour pouvoir mener une veille, tout d'abord, à l'échelon régional, dans une région particulièrement marquée par ces violences, encore 11 féminicides rien qu'en 2022 pour notre région, par exemple, pour rassembler, réunir l'ensemble des acteurs en la matière et pour définir collectivement des politiques publiques, en y invitant nos partenaires, dont certains sont d'ailleurs déjà financés par la région. Je pense au CIDFF. C'est la raison pour laquelle je vous pose à nouveau cette question aujourd'hui, à deux jours de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : où en sommes-nous de la création de ce groupe de travail, que vous nous avez promis et que vous attendons urgemment au regard des derniers chiffres ?

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Faustine MALIAR.

MME MALIAR : Madame la Conseillère régionale, chers collègues, je vous rappellerai, concernant la création de ce groupe de travail, deux choses. D'abord, on avait acté en Commission 8 que ce groupe de travail verrait le jour au terme du groupe de travail existant sur l'amiante, pour ne pas que les travaux se dispersent et ne pas solliciter les collègues dans tous les sens. Par ailleurs, le Président BERTRAND a indiqué à Madame DELLI en conférence des présidents, pas plus tard qu'hier, me semble-t-il, son accord pour créer ce groupe, encore une fois, au terme des travaux sur l'amiante.

Au-delà, les groupes de travail, c'est bien. Parler, c'est bien, agir, c'est mieux. Je vous rappellerai ce que l'on a déjà fait depuis 2020, encore une fois sur une compétence qui ne fait pas partie des prérogatives de la région. Sur la volonté du Président, depuis 2020, ce sont une trentaine d'acteurs associatifs qui ont été soutenus au titre de la politique des solidarités, pour environ 750 000 euros, des actions de sensibilisation à destination des jeunes, des professionnels et des actions d'accompagnement des victimes que nous finançons, l'individualisation au sein du budget régional d'une ligne spécifiquement dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes. Depuis 2022, nous sommes également engagés dans le projet Olympe, c'est-à-dire la création d'une structure d'hébergement d'urgence sur le territoire de la métropole européenne de Lille à destination des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Cette année, nous avons renouvelé la convention pluriannuelle d'objectifs qui nous lie avec la Fédération régionale des CIDFF. Nous l'avons revalorisée à hauteur de 180 000 euros. Sur ce même sujet, nous avons également signé deux nouvelles CPO avec les mouvements Solfa et le Mouvement du Nid. J'ajoute enfin que, en accord avec le Président, j'ai indiqué, il y a déjà plusieurs mois, à la Préfète déléguée à l'égalité des chances que la région était prête à soutenir en investissement tout type de projet de création d'hébergements d'urgence ou d'accompagnement des personnes, notamment de femmes victimes de violences.

Encore une fois, sur un sujet qui ne fait pas partie de nos compétences, nous sommes au rendez-vous et nous continuerons de l'être dans les mois et années à venir.

M. LE PRÉSIDENT : Karima DELLI. C'est Franck DHERSIN qui lui répondra. Ce n'est pas forcément votre dernière réponse à une question orale. On n'a pas besoin d'être membre de l'exécutif pour répondre à une question orale.

Karima DELLI a la parole. Votre numéro de duettistes peut se poursuivre, Madame, Monsieur.

MME DELLI : Ce n'est pas n'importe quelle question, Monsieur DHERSIN.

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas n'importe quel élu, Monsieur DHERSIN.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

Madame DELLI, vous avez deux minutes, le compteur tourne.

MME TONDELIER : C'est beau, cette histoire entre vous deux.

M. LE PRESIDENT : Il ne faut pas faire preuve de jalousie, Madame TONDELIER.

MME DELLI : Vous êtes en train de... Peut-on remettre le compteur à zéro ?

M. LE PRESIDENT : Non.

MME DELLI : Mes chers collègues, en 2021, l'Etat a publié un rapport intitulé « Rapport TET », c'est-à-dire les nouvelles lignes de train d'équilibre du territoire, qui propose notamment des trains de nuit. On voit une ligne : « un train de nuit de Bruxelles - Lille vers les Alpes ». En 2022, le Président de la République avait annoncé en grande pompe : « Avant 2030, notre pays comptera une dizaine de trains de nuit. » En 2023, l'Etat lance une mission pour construire des trains de nuit, mais en réduisant l'ambition, puisqu'aucune nouvelle ligne n'est à l'ordre du jour. C'est là où cela devient très important, car Lille et les Hauts-de-France se retrouvent donc exclus de cette dynamique. Pourtant, nous sommes la région qui est au cœur de trois grandes capitales européennes. Justement, nous sommes bien placés pour bénéficier de relance des trains de nuit dans toutes les directions, si je peux le dire, aussi bien vers le nord de l'Europe que vers le sud.

Ce que je voudrais donc vous demander, Monsieur DHERSIN, et vous le savez, c'est que le 10 et le 12 décembre prochain, trois trains de nuit seront inaugurés en France. Malheureusement, cela risque d'être les trois dernières inaugurations, car, sur la période 2024-2029, il n'y a pas de lignes de train de nuit pour notre région. Il est grand temps et vous le savez, Monsieur DHERSIN. Le train de nuit est une alternative à l'avion, à la voiture individuelle. Le train de nuit permet surtout une nuit de sommeil et de voyager entre 1 000 et 1 500 kilomètres. L'impact climatique est incroyable et se réveiller dans une autre ville est extraordinaire.

Monsieur DHERSIN, ensemble, peut-on revivre ce que l'on avait créé il y a très longtemps, cette ligne Calais - Bâle, et également faire en sorte que la dynamique des trains de nuit n'oublie pas notre région ?

M. LE PRESIDENT : Même en remettant le compteur à zéro, cela fait deux minutes.

MME DELLI : Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT : Merci. Un train de nuit doit aussi arriver à l'heure. Merci, Madame DELLI.

Monsieur DHERSIN.

M. DHERSIN : Monsieur le Président, en lisant la question de Karima, j'ai fait un rêve...

M. LE PRESIDENT : Pardon, de ?

M. DHERSIN : Oui, j'ai fait un rêve, Monsieur le Président. J'ai fait un rêve de me retrouver un soir sur le quai de Lille-Europe avec Karima pour prendre un train de nuit.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

MME DELLI : Ne le twitez pas. Merci.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2023

M. DHERSIN : Je crois que personne ne contestera l'intérêt des trains de nuit, qu'il s'agisse de traverser la France ou l'Europe, car je ne sais pas où nous irions, Karima. Malgré cet intérêt évident, je me dois de rappeler que la région n'a pas la moindre capacité à organiser ce type de transport, puisqu'il s'agit bien d'une compétence de l'Etat. C'est bien lui qui décide de ces lignes, de leurs dessertes et de leur fréquence, même si la région organise régulièrement des trains qui circulent tardivement pour la Braderie de Lille, les Nuits Secrètes ou certains matchs de football ou de rugby. Votre question fait donc bien référence à un type de liaison qui relève de l'Etat, comme le Paris - Briançon, le Paris - Nice, le Paris - Rodez - Toulouse. Gageons que l'Etat saura prendre ses responsabilités sur ce sujet en organisant le développement de ces lignes sur l'ensemble du territoire national. De notre côté, la région y sera bien sûr vigilante et maintiendra le dialogue, pour ne pas dire la pression sur le gouvernement, pour que les habitants de la région Hauts-de-France puissent eux aussi se rendre facilement et avec des coûts modérés dans le sud de la France ou dans les capitales européennes.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Grâce à votre concision, Monsieur DHERSIN, je ne sais pas si vous rêvez d'aller au bout de la nuit avec Karima DELLI, mais nous n'irons pas jusqu'au bout de la nuit.

Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé.

M. DHERSIN : C'était la dernière !

M. LE PRÉSIDENT : Je vous souhaite une très bonne soirée et un bon retour. Soyez prudents.

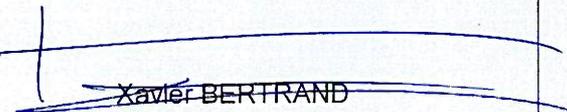
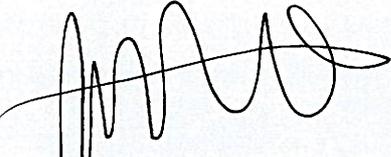
Je voudrais remercier l'ensemble des collaborateurs du Conseil régional qui nous ont accompagnés aujourd'hui, mais aussi auparavant et dans les jours qui viennent, car les procédures ne sont pas encore terminées à la suite des votes de cette assemblée.

Madame la Directrice générale des services, veuillez remercier l'ensemble de nos agents.

Bonne soirée !

(la séance est levée à 19 heures 00)

Procès-verbal arrêté lors de la séance plénière du jeudi 1^{er} février 2024
conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales

 <p>Xavier BERTRAND Président du Conseil régional</p>	 <p>Margaux ROUCHET Secrétaire de séance</p>
--	--

ANNEXE 1

Votes électroniques



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0006		
Nom	Délibération d'urgence n°2023.02100		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 09:38:54	Fin de vote à :	23/11/2023 09:39:22

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	14
Réponses		
	Oui	151
	Non	5
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	14

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	60
	Non	5
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	N'a pas voté
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	N'a pas voté
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0007		
Nom	Délibération d'urgence n°2023.02101		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 09:41:42	Fin de vote à :	23/11/2023 09:42:12

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	12
Réponses		
	Oui	158
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	12

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	N'a pas voté
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	N'a pas voté
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0001		
Nom	Motion d'urgence Majorité		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 09:51:50	Fin de vote à :	23/11/2023 09:52:23

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	159
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	N'a pas voté
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	N'a pas voté
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0005		
Nom	Voeu d'urgence Exécutif		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 10:05:52	Fin de vote à :	23/11/2023 10:06:18

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	6
Réponses		
	Oui	161
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	2
	N'a pas voté	6

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	32
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		N'a pas voté
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	NPPV
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	NPPV
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0003		
Nom	Voeu d'urgence RNIA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 10:22:59	Fin de vote à :	23/11/2023 10:23:39

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	12
Réponses		
	Oui	32
	Non	113
	Abstention	0
	NPPV	13
	N'a pas voté	12

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	64
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	1
	Non	26
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	11
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	13
	Abstention	0
	NPPV	2
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		N'a pas voté
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	N'a pas voté
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	NPPV
	Samia SADOUNE	NPPV
	Bernard BAUDE	NPPV
	Serge MARCELLAK	NPPV
	Sandrine GOMBERT	NPPV
	Martial BEYAERT	NPPV
	Margaux ROUCHET	NPPV
	Heloise DHALLUIN	NPPV
	Marie-Ange LAYER	NPPV
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	NPPV
	Sarah KERRICH-BERNARD	NPPV
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	NPPV
	Roxane LUNDY	Non
	Benoit TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	NPPV
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0010		
Nom	Vote électronique sur la décision de pourvoir aux 3 sièges vacants - CP		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 10:54:13	Fin de vote à :	23/11/2023 10:55:02

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	159
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	65
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	N'a pas voté
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	N'a pas voté
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	N'a pas voté
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0008		
Nom	Délibération n°2023.01558		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 11:38:46	Fin de vote à :	23/11/2023 11:39:16

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	141
	Non	15
	Abstention	3
	NPPV	0
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	13
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	25
	Non	2
	Abstention	3
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	N'a pas voté
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Roxane LUNDY	Non
	Benoit TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Non
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Non
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0060		
Nom	Vote électronique pour ne pas recourir au scrutin secret - CP		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 11:40:06	Fin de vote à :	23/11/2023 11:40:30

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses		
	Oui	162
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		N'a pas voté
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	N'a pas voté
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0062		
Nom	Délibération n°2023.02082 - Partie CP		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 11:40:34	Fin de vote à :	23/11/2023 11:40:53

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	5
Réponses		
	Oui	164
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	69
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		N'a pas voté
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0063		
Nom	Vote électronique pour ne pas recourir au scrutin secret - VP		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 11:41:38	Fin de vote à :	23/11/2023 11:42:00

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	10
Réponses		
	Oui	158
	Non	0
	Abstention	2
	NPPV	0
	N'a pas voté	10

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	2
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Abstention

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Abstention
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL *	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	N'a pas voté
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 23 NOVEMBRE 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Christine Delefortrie Paroisse de H^e Courtil
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) A partir de 77^h 40
- L'amendement (n° / du groupe)

Vote comme la majorité de mon groupe
au lieu de Dysfonctionnement de carte

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0064		
Nom	Délibération n°2023.02082 - Partie VP		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 11:42:17	Fin de vote à :	23/11/2023 11:42:47

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	5
Réponses	Oui	107
	Non	6
	Abstention	39
	NPPV	13
	N'a pas voté	5

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	2
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	2
	NPPV	8
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	4
	Abstention	6
	NPPV	4
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	2
	Abstention	29
	NPPV	1
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Abstention

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Abstention
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL *	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	NPPV
	Samia SADOUNE	NPPV
	Bernard BAUDE	NPPV
	Serge MARCELLAK	NPPV
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	NPPV
	Margaux ROUCHET	NPPV
	Heloise DHALLUIN	N'a pas voté
	Marie-Ange LAYER	NPPV
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Abstention
	Sarah KERRICH-BERNARD	NPPV
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	NPPV
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	NPPV
	Marine TONDELIER	Abstention
	Gilles METTAI	NPPV
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Roxane LUNDY	Abstention
	Benoit TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	NPPV
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	Abstention
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Abstention
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	Abstention
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Alexandre pen	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	Non
	Bruno CLAVET	Abstention
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 23 NOVEMBRE 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Christine Delefortrie Paroisse de H^e Courtil
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) A partir de 77^h 40
- L'amendement (n° / du groupe)

Vote comme la majorité de mon groupe
au lieu de Dysfonctionnement de carte

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0032		
Nom	Amendement n°1 RNIA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 11:48:30	Fin de vote à :	23/11/2023 11:48:49

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	20
Réponses		
	Oui	31
	Non	117
	Abstention	0
	NPPV	2
	N'a pas voté	20

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	1
	Non	61
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	27
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	8
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	12
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	N'a pas voté
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE *	N'a pas voté
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	N'a pas voté
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	N'a pas voté
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL *	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	N'a pas voté
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	N'a pas voté
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	Non
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	Non
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Non
	Margaux ROUCHET	N'a pas voté
	Heloise DHALLUIN	Non
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	NPPV
	Sarah KERRICH-BERNARD	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Roxane LUNDY	Non
	Benoit TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	NPPV
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	N'a pas voté
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 23 NOVEMBRE 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Christine Delefortrie Paroisse de H^e Courtil
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) A partir de 77^h 40
- L'amendement (n° / du groupe)

Vote comme la majorité de mon groupe
au lieu de Dysfonctionnement de carte

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0012		
Nom	Délibération n°2023.01977		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 11:55:14	Fin de vote à :	23/11/2023 11:55:45

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	125
	Non	30
	Abstention	3
	NPPV	1
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	3
	NPPV	1
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	30
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	N'a pas voté
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	N'a pas voté
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	NPPV
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Non
	Philippe EYMERY	Non
	Christine ENGRAND	Non
	Adrien NAVE	Non
	Mélanie DISDIER	Non
	Michel GUINIOT	Non
	Claire MARAIS-BEUIL	Non
	Audrey HAVEZ	Non
	Laurent BRICE	Non
	Odile CASIER	Non
	Marie-Christine DURIEZ	Non
	Sébastien CHENU	Non
	Virginie FENAIN	Non
	Alban HEUSELE	Non
	Alexandre DUFOSSET	Non
	Carlos DESCAMPS	Non
	Bruno BILDE	Non
	Philippe TORRE	Non
	Regine ANDRIS	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	Non
	Nathalie BILLET	Non
	Emilie BOMMART	Non
	Jean-Philippe TANGUY	Non
	Pierrick BERTELOOT	Non
	Laurence BARA	Non
	Jean-Louis SOUFFLET	Non
	Patricia PLANCKE	Non
	Alexandre pen	Non
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	N'a pas voté
	Bruno CLAVET	Non
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0038		
Nom	Amendement n°1 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 11:58:57	Fin de vote à :	23/11/2023 11:59:21

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	10
Réponses		
	Oui	19
	Non	104
	Abstention	5
	NPPV	32
	N'a pas voté	10

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	67
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	26
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	5
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	32
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	N'a pas voté
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Abstention
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0039		
Nom	Amendement n°2 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 12:02:16	Fin de vote à :	23/11/2023 12:02:35

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	12
Réponses		
	Oui	24
	Non	103
	Abstention	0
	NPPV	31
	N'a pas voté	12

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	1
	Non	65
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	27
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	30
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		N'a pas voté
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	N'a pas voté
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	N'a pas voté
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	NPPV
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0033		
Nom	Amendement n°2 RNIA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 12:10:47	Fin de vote à :	23/11/2023 12:11:18

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	13
Réponses		
	Oui	25
	Non	130
	Abstention	0
	NPPV	2
	N'a pas voté	13

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	65
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	26
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	12
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	12
	Abstention	0
	NPPV	2
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	25
	Non	4
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		N'a pas voté
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	N'a pas voté
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	N'a pas voté
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE *	N'a pas voté
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	N'a pas voté
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	Non
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	Non
	Sandrine GOMBERT	Non
	Martial BEYAERT	Non
	Margaux ROUCHET	Non
	Heloise DHALLUIN	Non
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Non
	Jennifer DE TEMMERMAN	Non
	Sarah KERRICH-BERNARD	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	NPPV
	Roxane LUNDY	Non
	Benoit TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	NPPV
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Non
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Non
	Pierrick BERTELOOT	Non
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 23 NOVEMBRE 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Christine Delefortrie Paroisse de H^e Courtil
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) A partir de 77^h 40
- L'amendement (n° / du groupe)

Vote comme la majorité de mon groupe
au lieu de Dysfonctionnement de carte

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0013		
Nom	Délibération n°2023.02047		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 12:15:53	Fin de vote à :	23/11/2023 12:16:14

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses	Oui	118
	Non	30
	Abstention	14
	NPPV	0
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	64
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	1
	Abstention	13
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	4
	Non	28
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	N'a pas voté
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX	Oui
Eric DURAND	N'a pas voté
Mady DORCHIES	N'a pas voté
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	N'a pas voté
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Abstention
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	Abstention
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Marianne SECK	Abstention
	Roxane LUNDY	Abstention
	Benoit TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Non
	Philippe EYMERY	Non
	Christine ENGRAND	Non
	Adrien NAVE	Non
	Mélanie DISDIER	Non
	Michel GUINIOT	Non
	Claire MARAIS-BEUIL	Non
	Audrey HAVEZ	Non
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Non
	Marie-Christine DURIEZ	Non
	Sébastien CHENU	Non
	Virginie FENAIN	Non
	Alban HEUSELE	Non
	Alexandre DUFOSSET	Non
	Carlos DESCAMPS	Non
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Non
	Regine ANDRIS	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Non
	Sandra DELANNOY	Non
	Nathalie BILLET	Non
	Emilie BOMMART	Non
	Jean-Philippe TANGUY	Non
	Pierrick BERTELOOT	Non
	Laurence BARA	Non
	Jean-Louis SOUFFLET	Non
	Patricia PLANCKE	Non
	Alexandre pen	Non
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0015		
Nom	Délibération n°2023.02100		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 12:18:58	Fin de vote à :	23/11/2023 12:19:20

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses		
	Oui	161
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	N'a pas voté
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0011		
Nom	Délibération n°2023.01280		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 12:22:50	Fin de vote à :	23/11/2023 12:23:37

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	10
Réponses		
	Oui	129
	Non	0
	Abstention	30
	NPPV	1
	N'a pas voté	10

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	30
	NPPV	1
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	N'a pas voté
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	Abstention
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Abstention
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	Abstention
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Alexandre pen	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	Abstention
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0014		
Nom	Délibération n°2023.01744		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 12:30:18	Fin de vote à :	23/11/2023 12:30:54

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	4
Réponses		
	Oui	105
	Non	41
	Abstention	20
	NPPV	0
	N'a pas voté	4

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	12
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	7
	Abstention	8
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	32
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	N'a pas voté
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	Abstention
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	Abstention
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Roxane LUNDY	Abstention
	Benoit TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Non
	Philippe EYMERY	Non
	Christine ENGRAND	Non
	Adrien NAVE	Non
	Mélanie DISDIER	Non
	Michel GUINIOT	Non
	Claire MARAIS-BEUIL	Non
	Audrey HAVEZ	Non
	Laurent BRICE	Non
	Odile CASIER	Non
	Marie-Christine DURIEZ	Non
	Sébastien CHENU	Non
	Virginie FENAIN	Non
	Alban HEUSELE	Non
	Alexandre DUFOSSET	Non
	Carlos DESCAMPS	Non
	Bruno BILDE	Non
	Philippe TORRE	Non
	Regine ANDRIS	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Non
	Sandra DELANNOY	Non
	Nathalie BILLET	Non
	Emilie BOMMART	Non
	Jean-Philippe TANGUY	Non
	Pierrick BERTELOOT	Non
	Laurence BARA	Non
	Jean-Louis SOUFFLET	Non
	Patricia PLANCKE	Non
	Alexandre pen	Non
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	Non
	Bruno CLAVET	Non
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0016		
Nom	Délibération n°2023.01781		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 12:45:59	Fin de vote à :	23/11/2023 12:46:26

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	10
Réponses		
	Oui	160
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	10

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		N'a pas voté
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE *	N'a pas voté
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 23 NOVEMBRE 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Christine Delefortrie Paroisse de H^e Courtil
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) A partir de 77^h 40
- L'amendement (n° / du groupe)

Vote comme la majorité de mon groupe
au lieu de Dysfonctionnement de carte

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0017		
Nom	Délibération n°2023.02080		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 13:12:43	Fin de vote à :	23/11/2023 13:13:22

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses		
	Oui	131
	Non	0
	Abstention	29
	NPPV	2
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	29
	NPPV	2
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	N'a pas voté
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	N'a pas voté
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	Abstention
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Abstention
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	Abstention
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	Abstention
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Alexandre pen	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	Abstention
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0019		
Nom	Délibération n°2023.01914		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 15:08:13	Fin de vote à :	23/11/2023 15:08:38

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	131
	Non	0
	Abstention	28
	NPPV	0
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	28
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	N'a pas voté
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	N'a pas voté
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	Abstention
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Abstention
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Alexandre pen	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	Abstention
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0020		
Nom	Délibération n°2023.01761		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 15:14:30	Fin de vote à :	23/11/2023 15:15:01

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	9
Réponses		
	Oui	161
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	9

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	N'a pas voté
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0042		
Nom	Amendement n°5 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 15:16:36	Fin de vote à :	23/11/2023 15:16:53

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	10
Réponses		
	Oui	133
	Non	5
	Abstention	0
	NPPV	22
	N'a pas voté	10

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	2
	Non	3
	Abstention	0
	NPPV	22
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	N'a pas voté
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Non
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	Non
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Non
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	N'a pas voté
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0018		
Nom	Délibération n°2023.02101		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 15:23:27	Fin de vote à :	23/11/2023 15:23:55

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	10
Réponses		
	Oui	158
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	10

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	65
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	N'a pas voté
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0040		
Nom	Amendement n°3 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 15:55:09	Fin de vote à :	23/11/2023 15:55:32

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	19
Réponses		
	Oui	29
	Non	94
	Abstention	1
	NPPV	27
	N'a pas voté	19

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	2
	Non	64
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	2
	Non	22
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	8
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	27
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
	Xavier BERTRAND	N'a pas voté
	Christophe COULON	Non
	Isabelle ITTELET	Non
	Olivier ENGRAND	Non
	Nelly JANIER-DUBRY	Non
	Marie-Sophie LESNE	Non
	Florence BARISEAU	Non
	Sébastien HUYGHE	Non
	Jean-Pierre BATAILLE	Non
	Nadège BOURGHELLE-KOS	Non
	Franck DHERSIN	Non
	Nathalie DROBINOHA	Non
	Aurore COLSON	Non
	Anne-Sophie BOISSEAU	Non
	Eric DURAND	Non
	Mady DORCHIES	Non
	Luc FOUTRY	Non
	Yvan HUTCHINSON	Non
	Guy HARLE D'OPHOVE	Non
	Manoëlle MARTIN	Non
	Chanez HERBANNE	Non
	Jean CAUWEL	Non
	Anne-Sophie FONTAINE	Non
	Denis PYPE	Non
	Natacha BOUCHART	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	N'a pas voté
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Abstention
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	N'a pas voté
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0041		
Nom	Amendement n°4 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 15:59:06	Fin de vote à :	23/11/2023 15:59:43

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	23
Réponses	Oui	25
	Non	95
	Abstention	0
	NPPV	27
	N'a pas voté	23

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	62
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	24
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	27
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		N'a pas voté
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	N'a pas voté
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	N'a pas voté
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	N'a pas voté
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	N'a pas voté
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	N'a pas voté
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0009		
Nom	Délibération n°2023.02088		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 16:44:15	Fin de vote à :	23/11/2023 16:44:58

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	15
Réponses		
	Oui	100
	Non	0
	Abstention	54
	NPPV	1
	N'a pas voté	15

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	65
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	12
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	14
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	28
	NPPV	1
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	N'a pas voté
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	N'a pas voté
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	N'a pas voté
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	N'a pas voté
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	N'a pas voté
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	Abstention
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Abstention

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	Abstention
	Roxane LUNDY	Abstention
	Benoit TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	Abstention
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	Abstention
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	Abstention
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Alexandre pen	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	Abstention
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0023		
Nom	Motion PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 16:51:37	Fin de vote à :	23/11/2023 16:52:39

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	31
Réponses		
	Oui	24
	Non	88
	Abstention	0
	NPPV	27
	N'a pas voté	31

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	4
	Non	55
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	10
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	26
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	7
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	26
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		N'a pas voté
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		N'a pas voté
Chanez HERBANNE		NPPV
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	N'a pas voté
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	N'a pas voté
Laurence PROUVOT	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	N'a pas voté
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	N'a pas voté
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	N'a pas voté
	Heloise DHALLUIN	N'a pas voté
	Marie-Ange LAYER	N'a pas voté
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK *	N'a pas voté
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX *	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	N'a pas voté
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	N'a pas voté
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

..... 23/11/2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Poix Julien

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) NOTION Aéroport de Beauvais

L'amendement (n° / du groupe)

..... POUR au lieu de Dysfonctionnement

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

..... 23/11/2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) SECH Larsson
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) Notre Aéroport de Lille
 L'amendement (n° / du groupe)

..... Pour au lieu de Disjonctivement

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0028		
Nom	Voeu UDI		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 17:23:29	Fin de vote à :	23/11/2023 17:24:02

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	25
Réponses		
	Oui	116
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	28
	N'a pas voté	25

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	60
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	9
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	1
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	28
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	N'a pas voté
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	N'a pas voté
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	N'a pas voté
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	N'a pas voté
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	N'a pas voté
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	N'a pas voté
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0025		
Nom	Motion Majorité		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 17:45:08	Fin de vote à :	23/11/2023 17:45:31

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	28
Réponses		
	Oui	142
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	28

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	60
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	10
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	23
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	N'a pas voté
Yves BUTEL	N'a pas voté
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE *	N'a pas voté
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL *	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	N'a pas voté
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	N'a pas voté
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	N'a pas voté
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 23 NOVEMBRE 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Christine Delefortrie Paroisse de H^e Courtil
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) A partir de 77^h 40
- L'amendement (n° / du groupe)

Vote comme la majorité de mon groupe
au lieu de Dysfonctionnement de carte

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0029		
Nom	Voeu GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 17:52:34	Fin de vote à :	23/11/2023 17:53:03

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	22
Réponses		
	Oui	119
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	29
	N'a pas voté	22

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	63
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	24
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	7
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	29
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	N'a pas voté
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	N'a pas voté
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	N'a pas voté
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE *	N'a pas voté
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL *	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	N'a pas voté
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	N'a pas voté
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	N'a pas voté
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 23 NOVEMBRE 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Christine Delefortrie Paroisse de H^e Courtil
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) A partir de 77^h 40
- L'amendement (n° / du groupe)

Vote comme la majorité de mon groupe
au lieu de Dysfonctionnement de carte

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0045		
Nom	GRE - Amendement au voeu de Monsieur Xavier BERTRAND		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 17:55:47	Fin de vote à :	23/11/2023 17:56:18

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	30
Réponses	Oui	26
	Non	87
	Abstention	0
	NPPV	27
	N'a pas voté	30

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	5
	Non	55
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	10
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	22
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	7
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	3
	Abstention	0
	NPPV	26
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	N'a pas voté
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE *	N'a pas voté
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL *	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	N'a pas voté
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	N'a pas voté
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	N'a pas voté
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	NPPV
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	Non
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	N'a pas voté
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	Non
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 23 NOVEMBRE 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Christine Delefortrie Paroisse de H^e Courtil
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) A partir de 77^h 40
- L'amendement (n° / du groupe)

Vote comme la majorité de mon groupe
au lieu de Dysfonctionnement de carte

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0043		
Nom	Amendement au voeu de Xavier BERTRAND présenté par Benoît TIRMARCHE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 17:58:24	Fin de vote à :	23/11/2023 17:58:47

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	30
Réponses	Oui	20
	Non	97
	Abstention	1
	NPPV	22
	N'a pas voté	30

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	61
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	21
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	7
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	3
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	1
	Non	8
	Abstention	0
	NPPV	19
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		N'a pas voté
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE *	N'a pas voté
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL *	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Abstention
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	N'a pas voté
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	N'a pas voté
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	N'a pas voté
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	N'a pas voté
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	NPPV
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	NPPV
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	NPPV
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	Non
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Non
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	Non
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	Non
	Philippe TORRE	Non
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	N'a pas voté
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	Non
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Non
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 23 NOVEMBRE 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Christine Delefortrie Paroisse de H^e Courtil
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) A partir de 77^h 40
- L'amendement (n° / du groupe)

Vote comme la majorité de mon groupe
au lieu de Dysfonctionnement de carte

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0057		
Nom	Amendement au voeu de Xavier BERTRAND présenté par Karima DELLI		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 18:00:16	Fin de vote à :	23/11/2023 18:00:25

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	40
Réponses	Oui	20
	Non	99
	Abstention	1
	NPPV	10
	N'a pas voté	40

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	1
	Non	60
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	9
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	18
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	11
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	7
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	14
	Abstention	1
	NPPV	10
	N'a pas voté	7
7 - Non-inscrits		

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		N'a pas voté
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE *	N'a pas voté
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY *	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ *	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL *	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	N'a pas voté
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	N'a pas voté
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	N'a pas voté
	Marie-Noelle DELAIRE	N'a pas voté
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	N'a pas voté
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	N'a pas voté
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	Non
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	Non
	Odile CASIER	Non
	Marie-Christine DURIEZ	Non
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Non
	Alban HEUSELE *	N'a pas voté
	Alexandre DUFOSSET	Non
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Non
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	N'a pas voté
	Emilie BOMMART	Non
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	Non
	Laurence BARA	Non
	Jean-Louis SOUFFLET	Non
	Patricia PLANCKE	Non
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 23 NOVEMBRE 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Christine Delefortrie Paroisse de H^e Courtil
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) A partir de 77^h 40
- L'amendement (n° / du groupe)

Vote comme la majorité de mon groupe
au lieu de Dysfonctionnement de carte

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 23 NOVEMBRE 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) ... *Albin Hensele*
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe) ... *de Karina Dell'Amico*

... *le vote* ... *stages* ... *du Hamas*

... *N.P.V.* au lieu de *pas vote (pb technique)*

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 23 NOVEMBRE 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Claire JOLY (pouvoir Caroline Lubrez)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) à partir de 18^h
- L'amendement (n° / du groupe)

..... disfonctionnement de carte

vote comme la ~~au lieu de~~ majorité de mon groupe

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 23 Novembre 2023		
Numéro de vote	0031		
Nom	Voeu Exécutif		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	23/11/2023 18:07:06	Fin de vote à :	23/11/2023 18:07:46

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	25
Réponses		
	Oui	129
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	16
	N'a pas voté	25

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	62
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	24
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	7
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	11
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	5
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	N'a pas voté
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	N'a pas voté
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE *	N'a pas voté
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY *	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ *	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL *	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	N'a pas voté
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	N'a pas voté
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	N'a pas voté
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	NPPV
	Bernard BAUDE	NPPV
	Serge MARCELLAK	NPPV
	Sandrine GOMBERT	NPPV
	Martial BEYAERT	NPPV
	Margaux ROUCHET	NPPV
	Heloise DHALLUIN	NPPV
	Marie-Ange LAYER	NPPV
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	NPPV
	Jennifer DE TEMMERMAN	NPPV
	Sarah KERRICH-BERNARD	NPPV
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	NPPV

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	NPPV
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	NPPV
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	NPPV
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	NPPV
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	N'a pas voté
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 23 NOVEMBRE 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Christine Delefortrie Paroisse de H^e Courtil
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) A partir de 77^h 40
- L'amendement (n° / du groupe)

Vote comme la majorité de mon groupe
au lieu de Dysfonctionnement de carte

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 23 NOVEMBRE 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Claire JOLY (pouvoir Caroline Lubrez)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) à partir de 18^h
- L'amendement (n° / du groupe)

..... disfonctionnement de carte

vote comme la ~~au lieu de~~ majorité de mon groupe

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général

ANNEXE 2

Amendements



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Séance plénière du 23 novembre 2023

Amendement n°1 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2023.01977

Objet : Recondution pour 2024 du montant de la majoration du taux TICPE prévue par la loi Grenelle n°2009-967 du 03 août 2009

Amendement :

Dans la partie DECIDE :

Remplacer le paragraphe existant par :

De ne pas majorer la TICPE pour l'exercice 2024

Exposé des motifs :

Pour rendre du pouvoir d'achat aux habitants des Hauts-de-France

Cette mesure entraîne une diminution des recettes de 51 millions d'euros qui est gagée par une diminution des chapitres :

-93-020 : « Services généraux » « Administration générale de la collectivité » en fonctionnement minorés de 5,5 millions d'euros.

-93-256 : « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » « Autres » en fonctionnement minorés de 15 000 000 d'euros.

-93-288 : « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » « Autre service annexe de l'enseignement » en fonctionnement minorés de 5 000 000 d'euros.

-93-311 : « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » en fonctionnement minorés de 10 000 000 d'euros.

-93-6 : « Action économique » minorés de 15,5 millions €

Claire BEUIL

AMENDEMENT REPOUSSÉ

AMENDEMENT

Arrivé SG le 21/11/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

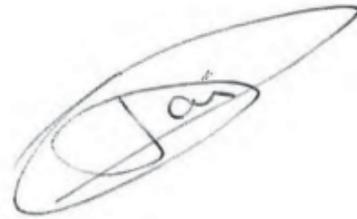
Date Séance plénière du 23 novembre 2023

Délibération n° 2023.02047 : Fixation du tarif et du taux d'exonération applicables à la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation

Amendement n° 1

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement



Établissement d'une tarification différenciée et solidaire

Amendement

Dans la partie « Décide », nous proposons de modifier et d'ajouter comme suit :

« Le Conseil régional décide :

- De fixer à 42 euros /CV (cheval vapeur) le tarif de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation
- D'exonérer de la taxe régionale les publics suivants :
 - Les personnes en situation de handicap
 - Les jeunes de moins de 25 ans
 - Les personnels soignants qui interviennent à domicile
 - Les retraités
- De fixer à 100% le taux d'exonération applicable à la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation au profit des véhicules propres sur l'ensemble du territoire régional comme prévu depuis le 1er janvier 2020 pour les véhicules fonctionnant exclusivement à l'électricité, à l'hydrogène ou utilisant une combinaison des deux ».

Exposé des motifs

Un amendement qui propose d'introduire plus de justice sociale et fiscale en aidant les publics les plus fragiles de notre région, celles et ceux qui doivent affronter la crise du pouvoir d'achat et l'augmentation du coût de la vie.

Dans la droite ligne de sa politique Rev 3 , en exonérant à 100% les véhicules électrique, à hydrogène ou hybride, la Région encourage l'achat de véhicules propres et de véhicules moins polluants.

insoumis@hautsdefrance.fr

Conseil Régional

151 avenue du Président Hoover
59000, Lille

AMENDEMENT REPOUSSÉ



Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière

Arrivé SG le 21/11/2023

23 novembre 2023

**Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi »
DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE**

**Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE**

Amendement n° 2

Déposé par : Thomas Hutin

Délibération : 2023.02047

Objet : Fixation du tarif et du taux d'exonération applicables à la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation

Titre de l'amendement : Maintenir une capacité d'agir pour une transition énergétique juste

Amendement :

Remplacer la phrase suivante :

"DECIDE

- De fixer à 42 €/CV (cheval vapeur) le tarif de la taxe régionale applicable sur les certificats d'immatriculation à compter du 1er janvier 2024."

Exposé des motifs :

Pour faire face à l'inflation des coûts énergétiques et des matières et d'investir dans la transition énergétique et sociale, nous proposons de fixer le tarif de la taxe régionale applicable sur les certificats d'immatriculation à compter du 1er janvier 2024 à 42 €/CV, soit le plus faible taux des autres Régions prévu en 2024.

Thomas Hutin

AMENDEMENT REPOUSSÉ



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Séance plénière du 23 novembre 2023

Amendement n°2 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2023.02047

Objet : Fixation du tarif et du taux d'exonération applicables à la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation

Amendement :

Dans la partie DECIDE :

Remplacer : « De fixer à 36,2€/CV (cheval vapeur) le tarif de la taxe régionale applicable sur les certificats d'immatriculation à compter du 1^{er} janvier 2024. » par « De maintenir à 34,5€/CV (cheval vapeur) le tarif de la taxe régionale applicable sur les certificats d'immatriculation. »

Exposé des motifs :

Le pouvoir d'achat des habitants des Hauts-de-France est déjà très impacté par l'inflation. Il nous paraît essentiel de ne pas l'alourdir encore plus par une augmentation des chevaux fiscaux. Cette mesure entraîne une diminution des recettes de 6 millions d'euros qui est gagée par une diminution de la ligne 93-020 « Services généraux » « Administration Générale de la collectivité ».

Philippe TORRE

AMENDEMENT REPOUSSÉ



Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE

Amendement n° 5

Déposé par : Alexandre Cousin

Délibération : 2023.02101

Objet : Aides régionales aux victimes des inondations (particuliers, entreprises et communes)

Titre de l'amendement : Recontextualiser les événements dans le cadre du changement climatique.

Amendement :

Dans la partie "préambule", ajouter la phrase suivante :

"Ces épisodes climatiques extrêmes sont amenés à se répéter et à se multiplier dans les années à venir."

Exposé des motifs :

Cet amendement permet de recontextualiser les événements qui se sont déroulés dans le cadre plus large du réchauffement climatique.

Alexandre Cousin

AMENDEMENT ADOPTÉ

Lille, le 22 novembre 2023



Région
Hauts-de-France

GRE
Gauche Républicaine et Écologique

ÉLUS PS ET PCF
HAUTS-DE-FRANCE

Amendement à la délibération 2023.02101

« aides régionales aux victimes des inondations (particuliers, entreprises, communes et agriculteurs »

Considérant que des locaux et matériels d'associations, caritatives, culturelles, sportives ou autres, ont subi des dégâts conséquents lors des épisodes d'inondations de novembre,

Considérant que les indemnisations que leur accorderont les compagnies d'assurances ne compenseront peut-être pas, après prise en charge de la franchise par les Départements et la Région, la totalité des préjudices,

Considérant le caractère primordial de l'action de ces associations, en particulier en milieu rural,

Nous proposons :

- Que les associations puissent bénéficier du dispositif de prise en charge des franchises par la Région et les Départements du Pas-de-Calais et du Nord, comme les foyers
- d'ajouter les associations aux cibles des aides régionales, et la création d'un dispositif d'aide spécifique.

Déposé par Mme Sarah Kerich-Bernard,
le 22 nov. 2023

Secrétariat Général
Courrier arrivé

23 NOV. 2023



elu.gre@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président
Hoover, 59000 Lille

AMENDEMENT RETIRÉ



Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière

23 novembre 2023

Arrivé SG le 22/11/2023

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE

Amendement n° 3

Déposé par : Karima Delli

Délibération : 2023.02088

Objet : Adoption du protocole d'accord pour l'avenant d'intégration du volet mobilités 2023-2027 au contrat de plan État – Région des Hauts-de-France 2021-2027

Titre de l'amendement : Ajout de lignes ferroviaires prioritaires

Amendement :

En annexe 1 de la délibération, à la fin du paragraphe concernant les lignes de desserte fine des territoires, modifier la phrase suivante :

“Cela concerne en particulier les lignes Boves-Compiègne, Laon-Hirson et les ouvrages d'art de la ligne Beauvais-Abancourt-Le Tréport”

EN

“Cela concerne en particulier les lignes Boves-Compiègne, Laon-Hirson, **Abbeville - Le Tréport, Ascq-Orchies, Lille-Comines** et les ouvrages d'art de la ligne Beauvais-Abancourt-Le Tréport”

Exposé des motifs :

Les 3 axes ajoutés à ce paragraphe respectivement fermés en 2018, 2015 et 2019, constituent eux aussi un report modal intéressant pour notre territoire et ne peuvent être laissés à l'abandon.

Karima Delli

AMENDEMENT REPOUSSÉ



Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière

23 novembre 2023

Arrivé SG le 22/11/2023

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE

Amendement n° 4

Déposé par : Karima Delli

Délibération : 2023.02088

Objet : Adoption du protocole d'accord pour l'avenant d'intégration du volet mobilités 2023-2027 au contrat de plan État – Région des Hauts-de-France 2021-2027

Titre de l'amendement : Électrification de la ligne Amiens - Laon

Amendement :

En annexe 1 de la délibération, à la fin du paragraphe concernant les lignes de desserte fine des territoires, ajouter la phrase suivante :

“L'électrification de la ligne Amiens - Laon sera un projet prioritaire du volet mobilité du CPER.”

Exposé des motifs :

L'électrification de la ligne Amiens - Laon s'inscrit pleinement dans l'objectif de décarbonation du transport ferroviaire. En ce sens, il doit être un élément pleinement pris en compte dans le volet mobilité du CPER

Karima Delli

Lille, le 22 novembre 2023



Région
Hauts-de-France



Gauche Républicaine et Écologique

ÉLUS PS ET PCF
HAUTS-DE-FRANCE

Amendement à la motion commune
présentée par les groupes GMRRI, UDI et MRA

Intitulée : « inondations : la Région fait appel à la solidarité européenne »

Considérant que notre objectif commun, au-delà de réparer les conséquences d'événements exceptionnels, doit être d'éviter autant que possible la répétition de ces événements, et que l'Europe ne pourrait être que sensible au fait que la Région s'implique de manière plus visible dans l'adaptation au risque,

Considérant que les témoignages mettent en lumière surcharge des réseaux hydrauliques et forte artificialisation de certaines zones,

Considérant le travail remarquable fait par la direction de la prospective autour de l'aménagement des centres-villes par exemple,

Nous proposons d'ajouter au texte, dans le droit fil de la motion que nous avons-nous-mêmes déposée, après le paragraphe consacré à la mobilisation des acteurs locaux, le paragraphe suivant :

« La Région s'engage à mobiliser ses directions, notamment celles chargées de l'aménagement et de la prospective, à la définition de bonnes pratiques en matière d'aménagement urbain pour permettre aux collectivités, aux acteurs économiques et aux particuliers de maximiser la rétention et l'infiltration des eaux de pluie, afin de limiter les ruissellements et de retarder les apports d'eau pluviale dans les cours d'eau comme dans les réseaux. »

AMENDEMENT NON PRÉSENTÉ



elu.gre@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président
Hoover, 59000 Lille

AMENDEMENT

Arrivé SG le 23/11/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 23 novembre 2023

Délibération Vœu relatif aux inondations dans le Pas-de-Calais porté par le Groupe Majorité Régionale

Amendement n° 6

Déposé par Marianne Seck

Titre de l'amendement

Ajout de moyens financiers pour lutter contre les inondations dans les Hauts-de-France

Amendement

La région décide de créer une aide financière pour les communes et les intercommunalités afin de lutter collectivement contre les inondations, notamment en incitant les communes à déléguer cette compétence aux intercommunalités.

L'objectif est de faciliter le travail avec les syndicats de bassins versants, afin d'engager des travaux, notamment de prévention, qui sont financés en grande partie par l'Agence de l'eau.

Exposé des motifs

Les événements catastrophiques sont de plus en plus fréquents avec des intensités de plus en plus fortes. Ce qui était catastrophique il y a 20 ans devient récurrent. Ce constat n'est pas une fatalité mais il s'aggraverait avec le dérèglement climatique.

Des dispositions réglementaires ont été prises depuis 2007, par l'Europe et par la France, qui prévoient des études et des plans d'actions, mais qui prévoient peu de moyens.

Des moyens doivent être mis en œuvre pour préserver les populations et les réseaux d'infrastructures de ces catastrophes.

Les compétences de lutte contre les inondations reposent sur les communes qui n'ont pas forcément les moyens d'agir. Il faut inviter les communes à déléguer leur compétence de lutte contre les inondations aux intercommunalités, afin de faciliter le financement collectif de cette lutte.

La Région doit jouer son rôle d'organisation et de planification des aménagements du territoire sur ce sujet. AMENDEMENT NON PRÉSENTÉ

Lille, le 22 novembre 2023



Région
Hauts-de-France



Gauche Républicaine et Écologique

ÉLUS PS ET PCF
HAUTS-DE-FRANCE

Amendement au vœu
présenté par Xavier Bertrand

Relatif à la libération des otages retenus par le Hamas

Considérant la nécessité d'aboutir à une solution rapide, dans l'intérêt des populations,

Considérant la position diplomatique de la France, qui appelle à un cessez-le-feu, et d'autres pays européens, dont certains appellent à l'envoi de « casques bleus »,

Considérant que nous ne pouvons pas tenir pour acquis que certains otages ne soient pas détenues aujourd'hui par d'autres groupes terroristes ou armées

Nous proposons l'amendement et les ajouts suivants au dernier paragraphe :

« Le Conseil Régional Hauts-de-France, réuni en Séance plénière le 23 novembre, réclame la libération immédiate et sans condition des 240 otages détenus par le Hamas ou toute autre organisation, un cessez-le-feu immédiat, le déploiement d'une force de maintien de la paix sous mandat de l'ONU, et l'engagement d'une solution diplomatique à deux Etats. »

AMENDEMENT REPOUSSÉ



elu.gre@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président
Hoover, 59000 Lille

AMENDEMENT

Arrivé SG le 23/11/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 23 novembre 2023

Délibération Vœu relatif à la situation des otages retenus par le Hamas Déposé par Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional

Amendement n° 5

Déposé par Benoît Tirmarche

Titre de l'amendement

Porter la voix de la Paix

Amendement

Le dernier paragraphe est remplacé par :

“Le Conseil Régional Hauts-de-France, réuni en Séance plénière le 23 novembre, réclame un cessez-le-feu immédiat, la libération des 240 otages détenus par le Hamas, la mise en place d'un couloir humanitaire, et le respect des résolutions de l'ONU en faveur d'une solution politique à 2 États.”

Exposé des motifs

Il y a déjà eu trop de morts. Trop de morts en Israël, trop de morts en Palestine. La position historique de la France, celle qui fut celle du général De Gaulle dont vous vous réclamez, ou encore celle de Jacques Chirac dont vous avez été ministre, est de porter une parole non-alignée, par la voie diplomatique, pour la paix, dans le cadre du droit international et de l'application des résolutions de l'ONU.

La voix de la guerre doit se taire pour que la parole de la paix puisse être entendue.

insoumis@hautsdefrance.fr

Conseil Régional

151 avenue du Président Hoover
59000, Lille

AMENDEMENT REPOUSSÉ



Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière

Arrivé SG le 23/11/2023

23 novembre 2023

**Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi »
DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE**

**Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE**

Amendement n° 6

Déposé par : Karima Delli

Délibération : Vœu déposé par Xavier Bertrand, Président du Conseil régional

Objet : Vœu relatif à la situation des otages retenus par le Hamas.

Titre de l'amendement : Prise en considération des recommandations internationales.

Amendement :

Modifier le dernier paragraphe comme suit :

" Le Conseil régional Hauts-de-France, réuni en Séance plénière le 23 novembre réclame la libération immédiate et sans condition des centaines d'otages détenus par le Hamas ainsi qu'un cessez-le-feu immédiat, l'envoi d'une aide humanitaire à Gaza et l'entrée des enquêteurs de la Cour pénale internationale sur ce territoire."

Exposé des motifs :

Pour trouver une solution pacifiste à ce conflit, il est primordial de prendre également en considérations les milliers de morts dans la bande de Gaza et réclamer de fait, un cessez-le-feu, une aide humanitaire et une enquête de la CPI.

AMENDEMENT REPOUSSÉ

Karima Delli

ANNEXE 3

Motions et vœux



Conseil Régional Hauts-de-France

Séance Plénière du 23 Novembre 2023

Motion commune
Groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants,
Groupe UDI &
Groupe Modem, Radicaux et Apparentés

INONDATIONS : LA REGION FAIT APPEL A LA SOLIDARITE EUROPEENNE

Notre territoire est largement sous les eaux. Depuis plusieurs semaines, notre région fait face à une succession de catastrophes naturelles. Après les tempêtes Ciaran et Domingos, des pluies torrentielles se sont abattues sur le territoire. L'Aa, l'Authie, la Canche, la Hem, la Lawe Laquette, la Liane et la Lys et le marais audomarois ont atteint des niveaux records, engendrant des inondations sans précédent. Rien n'est épargné : habitations, écoles, terres agricoles, entreprises et commerces sont durement touchés.

Jamais nous n'avions connu une catastrophe d'une telle ampleur, avec une étendue géographique si importante et une durée aussi longue.

L'Audomarois, le Boulonnais, le Béthunois, le Calaisis et le Montreuillois sont en grande difficulté. Une partie de la Flandre, dans le Nord, est également impactée. De nombreux habitants désespérés ont dû abandonner leur domicile ; les agriculteurs et les éleveurs sont dans l'angoisse, incapables de mesurer les dégâts ; de nombreuses entreprises ont dû cesser leurs activités. Le bilan est lourd.

Face à ces événements historiques, les acteurs locaux se mobilisent. Les élus, les secours et les associations sont aux côtés des sinistrés. Les Maires sont, une nouvelle fois, en première ligne pour aider les habitants. L'État, la Région et les Départements sont présents et travaillent de concert afin de mettre en place des dispositifs exceptionnels pour venir en soutien des territoires. Les citoyens eux-mêmes se mobilisent pour prêter main forte, dans un élan de solidarité qui fait l'ADN de notre Région.

La solidarité nationale s'organise, celle-ci doit être massive, et les secours d'autres départements viennent renforcer les effectifs déjà présents. C'est une vague incroyable de coopération qui se déploie pour aider notre territoire à se relever.

Mais l'avenir reste encore incertain. C'est pourquoi nous appelons à une reconstruction à la hauteur de la catastrophe, c'est-à-dire exceptionnelle.

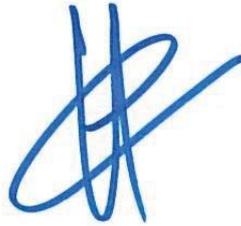
L'ampleur des dégâts reste à définir mais tous nos partenaires, en particulier européens, doivent se mobiliser afin de répondre au plus vite aux besoins de nos habitants et aux impératifs qui s'imposeront à nous. Des investissements devront également servir à la prévention, pour éviter de telles crues à l'avenir.

Le Conseil régional Hauts-de-France, réuni en Séance plénière le 23 novembre 2023, demande l'activation des trois mécanismes de soutien européen à savoir :

- L'intervention de la protection civile de l'Union Européenne,
- La mobilisation du fonds de solidarité de l'Union Européenne
- L'activation de l'Instrument d'Aide d'Urgence



Daniel LECA
Président du Groupe UDI



Christophe COULON
Président du Groupe MRRI



Anthony JOUVENEL
Président du Groupe MoDem

MOTION ADOPTÉE



MOTION
PORTANT SUR
LES COMPÉTENCES RÉGIONALES

Déposée par le groupe politique : Rassemblement National, Indépendants, et Apparentés

Séance plénière du : Jeudi 23 Novembre 2023

Rédacteur : Alexandre MAESELE

Signature :



Aidons les sinistrés du Pas-de-Calais et du Nord !

Suite aux tempêtes Ciaran et Domingos, des crues historiques de la Liane et de l'Aa ont inondé de vastes zones du Pas-de-Calais, comme les environs de Boulogne-sur-Mer, Lumbres ou encore Saint-Omer. Une soixantaine de communes déplore des dégâts considérables. À titre d'exemple, Thiembronne, Belle-et-Houllefort, et le Marais de Guînes furent parmi les villes les plus touchées avec de nombreuses rues impactées et maisons évacuées. Rien que dans le Pas-de-Calais, le nombre d'administrés touchés s'élèverait déjà à 292 000.

De même, dans le bassin de la Hem, à Recques-sur-Hem ou encore Polincove, ces inondations laissent derrière elles de nombreux dégâts matériels et paysagers. Force est de constater que les dispositifs prévus pour contenir d'éventuelles montées des eaux n'ont pas résisté à l'ampleur de cette tempête. Ce fut notamment le cas des fossés, pompes, stations de relevage et bassins de rétentions, comme ceux de Boulogne-sur-Mer et Hames-Boucres, qui n'ont pas permis d'endiguer le phénomène.

De même de nombreuses entreprises et commerces voient leurs locaux dévastés et leur activité suspendue, sans visibilité quant à la reprise. Ce fut notamment le cas de l'entreprise SBE à Saint-Léonard dont les 400 salariés sont au chômage technique.

C'est pourquoi, le Conseil régional, réuni en séance plénière le 23 novembre 2023 décide de porter secours aux sinistrés du Nord et du Pas-de-Calais par le biais de :

- La Suspension temporaire de certaines cotisations sociales et fiscales pesant sur nos concitoyens.
- La collaboration avec les compagnies d'assurance de façon à éviter l'augmentation des cotisations et des franchises pour les particuliers et les entreprises.
- La constitution et le déblocage d'un fond contribuant à la reconstruction pour les sinistrés.
- La prévision de travaux permettant d'améliorer et mettre à niveau les dispositifs servant à prévenir et contenir les intempéries (stations de relevage, bassins de rétention, pompes, nettoyages des fossés...).
- L'accompagnement et le soutien financier des agriculteurs dont les exploitations, terres et troupeaux ont été touchés.

MOTION RETIRÉE

**Vœu relatif à la situation des otages retenus par le Hamas
Déposé par Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional**

Considérant les massacres perpétrés par le Hamas le 7 octobre dernier en Israël entraînant la mort de 1200 personnes et la prise d'otages de 240 personnes,

Considérant la déclaration du Président de la Région Hauts-de-France en Commission permanente le 12 octobre 2023,

Considérant la rencontre du Président de la Région Hauts-de-France le 21 novembre 2023 avec M. Daniel SHEK, ancien ambassadeur d'Israël en France, représentant du Forum des otages de Tel Aviv et de familles d'otages,

Considérant l'annonce faite par les autorités israéliennes le 22 novembre 2023 de la libération de 50 otages détenus actuellement par le Hamas,

Le Conseil Régional Hauts-de-France, réuni en Séance plénière le 23 novembre, réclame la libération immédiate et sans condition des 240 otages détenus par le Hamas.



Xavier BERTRAND

VOEU ADOPTÉ



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

VOEU

Arrivé SG le 21/11/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"
DÉLÉGATION INSOUMISE

Date: Séance plénière du 23 novembre 2023

Titre du motion: Alerte inondations dans les Hauts-de-France

Déposé par: Marianne Seck

Signature:

Texte du vœu

En France, les inondations sont la première cause de catastrophes naturelles.

La région des Hauts-de-France, en raison de sa géographie, est régulièrement touchée, pour rappel :

- Inondations de 2001 : La crue de la Somme. En juillet 2001, des inondations majeures ont touché plusieurs régions françaises, dont les Hauts-de-France. Ces inondations ont été causées par des pluies abondantes, notamment dans l'Abbevillois.

- Inondations de 2010 : En mai 2010, des inondations importantes ont affecté plusieurs parties de la France, y compris les Hauts-de-France. Ces inondations ont été déclenchées par des pluies persistantes et ont conduit à des évacuations et à des dégâts matériels importants. Le Pas-de-Calais avait connu d'importants débordements de cours d'eau, provoquant un décès.

- Inondations de 2021 : Un orage stationnaire toucha Beauvais en Juin 2021, provoquant d'importantes coulées de boue et un décès. En juillet 2021, des inondations graves ont touché l'ouest de l'Allemagne et l'est de la Belgique, provoquant des crues importantes dans les rivières qui traversent également les Hauts-de-France.

- En ce moment, le Pas-de-Calais est touché par des inondations inédites. Les images aériennes sont apocalyptiques, les dégâts matériels sont considérables, des personnes ont tout perdu laissant maison et souvenir sous les eaux. Face à cette épreuve, nous apportons notre soutien à la population du Pas-de-Calais touchée par cette catastrophe.

insoumis@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président Hoover
59000, Lille



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

VOEU

Arrivé SG le 21/11/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"
DÉLÉGATION INSOUMISE

Date: Séance plénière du 23 novembre 2023

Titre du motion: Alerte inondations dans les Hauts-de-France

Déposé par: Marianne Seck

Signature:

Texte du vœu

En 2007, la commission européenne adoptait la directive « inondation », transposée en 2010 en droit français, complétée d'un décret en 2011, visant à évaluer et gérer les risques d'inondation.

Le CESER HDF a proposé un plan d'action 2016 - 2021 des bassins Artois-Picardie et Seine Normandie en 2015.

Il est temps de réagir, l'urgence climatique est absolue, nous nous devons de prévenir ce genre de catastrophe qui vont devenir récurrente. Nous n'allons pas laisser ce genre de catastrophe se reproduire chaque année, il faut agir !

Le Conseil Régional des Hauts de France émet le vœu que :

- Les plans d'actions définis par la loi soient mis en œuvre et financés à hauteur du besoin par le gouvernement.
- L'Agence de l'eau soit dotée de moyens supplémentaires pour financer les travaux de sécurisation contre les inondations.
- Réviser les Plans de prévention des risques d'inondations à la hauteur des nouvelles menaces et créer un Fonds d'aide à la relocalisation des constructions menacées par les inondations.
- Demande au gouvernement la création d'une agence spécialisée dans les catastrophes naturelles de type FEMA aux États-Unis.



VŒU
PORTANT SUR TOUT OBJET
D'INTERET REGIONAL
(hors compétences régionales)

Déposé par le groupe politique : Rassemblement National, Indépendants, et Apparentés

Séance plénière du : 23 novembre 2023

Rédacteur : CHENU Sébastien

Signature :

VŒU POUR UN RETOUR DE LA PAIX EN ISRAËL ET AU MOYEN-ORIENT

Depuis le 7 octobre, nos yeux sont rivés vers le Moyen-Orient et en particulier Israël, théâtre d'une attaque terroriste d'une ampleur inédite, faisant état de 1100 morts dès le 8 octobre, dirigée contre des civils participant à un festival. La barbarie dont les médias font part, notamment les corps démembrés, traînés dans la poussière, les viols, les prises d'otages, les bébés brûlés vifs dans des fours, sont une liste non-exhaustive de l'horreur que le peuple israélien a subie en son sein.

Le terrorisme islamiste fait rage, sur notre sol aussi. C'est contre ce fondamentalisme islamiste assassin que le combat doit être mené, de façon absolue. Tout, à l'échelle nationale comme internationale, doit être mis en œuvre pour que cette barbarie, aussi violente que d'un autre âge, soit éradiquée. Coïncidence glaçante du calendrier s'il en est, l'horreur perpétrée en Israël s'est tenue à l'aune d'une normalisation de ses relations avec plusieurs pays arabes qui se dessinait via les accords d'Abraham.

Le groupe du Rassemblement National Indépendants et Apparentés mesure la sensibilité extrême de la situation qui pour l'heure actuelle ne laisse pas entrevoir d'avancées dans le sens de la paix.

Aussi, cette recrudescence des hostilités située à plusieurs milliers de kilomètres, aussi récente soit-elle, a exacerbé les tensions de notre société et déjà engendré plus de 1518 attaques antisémites sur le sol français.

Le groupe Rassemblement National Indépendants et Apparentés se fait donc le porte-parole de l'inquiétude et du besoin de sécurité de nos compatriotes de confessions juives, et au-delà, de tous les Français, quelles que soient leurs origines, religions ou absence de religion. Le Groupe en appelle donc à une prise de conscience de la nécessité de nouvelles mesures de protection à l'égard de la communauté juive de France.

Nous formulons alors les vœux suivants :

- Que nos compatriotes de confession juive soient protégés eu égard aux 1518 attaques et stigmatisations subies depuis le 7 octobre sur notre territoire.
- Que le terrorisme islamiste soit éradiqué avec force à l'échelle nationale et internationale de façon à garantir la sécurité de l'Humanité ;
- Que les otages du Hamas soient libérés ;
- Que la paix puisse à nouveau être actée au Moyen-Orient, et qu'une solution durable soit trouvée pour que les relations entre états voisins se pérennisent et se normalisent en dépit des différences notoires de culture, régime politique et religion, à travers la création de deux états.

URGENCE REPOUSSÉE

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

MOTION

Déposée par : Roxane Lundy

Objet : le conseil régional des Hauts-de-France se porte garant de la transparence démocratique dans le cadre de la reprise de la gestion de l'aéroport de Beauvais-Tillé

Exposé des motifs :

L'année 2023/2024 sera marquée par la reprise de l'exploitation de l'aéroport de Beauvais avec la désignation de son nouveau gestionnaire qui succéderait à la SAGEB pour une durée de 30 ans.

Avec de nouveaux records annoncés de fréquentation et un objectif de doublement du trafic, cette nouvelle concession va profondément transformer l'aéroport et durablement impacter le Beauvaisis (émission de CO₂, de pollution sonore, de dépréciation foncière ...). Alors que le Syndicat Mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé examine les dossiers des candidats à la reprise de la gestion de l'aéroport, les élus, riverains, associations et l'ensemble des citoyens concernés doivent pouvoir se saisir de ce débat et exprimer leur opinion sur cet enjeu important pour leur qualité de vie et leur avenir. Leurs inquiétudes légitimes doivent être entendues.

Soucieux du respect de la transparence démocratique, le conseil régional des Hauts-de-France demande à la Présidente du SMABT de transmettre à toutes celles et ceux qui en formuleraient la demande la copie de l'étude économique intitulée « Diagnostic stratégique et économique de l'aéroport de Beauvais - Tillé » en relation avec l'appel d'offres de mise en concession.



Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

Séance Plénière

23 novembre 2023

Arrivée SG le 10/11/2023

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

Dans un courrier en date du 1/06/2021, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a en effet indiqué que ce document était « communicable à toute personne qui en fait la demande, en application de l'article L311-1 du code des relations entre le public et l'administration, sous réserve, le cas échéant, de l'occultation des mentions couvertes par le secret des affaires au sens de l'article L311-6 du même code ».

En outre, le conseil régional des Hauts-de-France affirme son soutien à toutes les communes qui défendent la qualité de vie de leurs habitants et demandent aujourd'hui des garanties à inscrire dans la délégation de service public, parmi lesquelles une limitation de l'extension avec un plafonnement de la capacité de l'aéroport à celui du plan d'exposition au bruit actuel (32000 mouvements maximum par an), un allongement du couvre-feu, une limitation des avions basés à 3 par jour et par nuit ainsi qu'une évaluation environnementale de l'impact du trafic aérien sur la qualité de l'air.

MOTION REPOUSSÉE



MOTION
PORTANT SUR
LES COMPETENCES REGIONALES

Déposée par le groupe politique : **Gauche Républicaine et écologique**

Séance plénière du : 23 novembre 2023

Titre de la motion : face aux inondations sans précédent de novembre 2023, agissons vite et bien

Rédacteur : Sarah Kerrich-Bernard

Signature :

Notre Région vient de connaître des phénomènes d'inondations inédits dans les bassins de l'Aa, de la Canche, de la Hem et de la Liane, voire de la Lys.

La fermeture des écoles dans 200 communes donne idée de l'étendue géographique des désastres constatés. Il reviendra aux assureurs de chiffrer le montant des dégâts. Les élus locaux peuvent déjà témoigner de l'impact psychologique de cette catastrophe sur nos concitoyens.

Il convient maintenant de réparer, et surtout de prévenir.

Beaucoup a été déjà fait.

Dans la vallée de l'Aa, touchée en 2002 par des inondations historiques, mais bien moindres que celles de l'an dernier, des aménagements ont réalisés ces 20 dernières années, qui ont d'ailleurs rempli leur fonction.

Ils n'ont hélas pas suffi à conjuguer les conséquences de trois phénomènes : topographie et géologie particulière de ce territoire, élévation temporaire du niveau de la mer en raison de forts coefficients de marée, fortes intempéries liées au dérèglement climatique, et, comme l'indiquait Arnaud Gauthier, hydrogéologue cité dans La Voix du Nord le 9 novembre, aménagement du territoire. Disparition des haies, artificialisation des sols, changement des pratiques agricoles ont vraisemblablement joué elles aussi leur rôle.

Or, ce sont sur ces derniers éléments que nous pouvons jouer, et il faut aller plus loin que la réalisation d'aménagements de prévention.

Aussi, nous souhaitons que les directions de la Région soient mobilisées, comme elles l'ont été pour REV 3, au titre de sa compétence « aménagement du territoire » pour :

- Intégrer au SRADDET un objectif spécifique sur la prévention des risques d'inondation, décliné en actions précises via l'aménagement de l'espace ou le retour à des pratiques agricoles limitant le ruissellement et favorisant la rétention ou l'infiltration de l'eau à la parcelle ; la mention, parmi les objectifs, que « Les SCoT et PLU(I) doivent privilégier des projets d'aménagement (renouvellement, extension) favorisant l'adaptation au changement et à la

gestion des risques climatiques, dont la gestion de la raréfaction de l'eau potable, des inondations et des pollutions de l'eau et la gestion des épisodes de forte chaleur » n'est à la hauteur, ni des enjeux, ni de ce que viennent de vivre nos concitoyens ;

- Confier à l'Agence Hauts-de-France 2040, qui a fait un travail remarquable sur les centres-villes par exemple, une mission de prospective sur l'adaptation des aménagements urbains aux problématiques hydrauliques, qu'elles soient liées à des phénomènes d'abondance ou de restriction ;
- Prendre en compte positivement les enjeux du « Zéro Artificialisation Nette », non pour les dénoncer, mais pour relever le défi posé, par exemple via la création d'un fonds d'aide aux communes pour la renaturation écologique des villes, bourgs et villages intégrant les thématiques hydrauliques.

Notre région est une des plus urbanisées et des plus artificialisées d'Europe ; la « renaturer » est aujourd'hui un enjeu de sécurité et d'attractivité.

Au-delà donc de la demande d'indemnisation, nécessaire, au-delà de la recherche d'interventions exceptionnelles, indispensable, nous souhaitons que la Région s'implique aussi de cette manière dans le soutien aux populations et aux territoires exposés et vulnérables.

MOTION RETIRÉ



Vœu du groupe UDI

Pénurie de médicaments en France : un défi majeur pour notre système de santé

La pénurie de médicaments en France s'aggrave de jour en jour, les termes tels que "tension d'approvisionnement" et "rupture de stock" devenant monnaie courante dans les mises à jour de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM). **Les chiffres sont alarmants, nous recensons près de 4 000 médicaments en rupture ou en risque de rupture en novembre 2023, comparativement à 700 en 2018 et moins de 200 en 2012.**

Toutes les catégories de médicaments sont touchées, depuis les antibiotiques et les anticancéreux jusqu'aux corticoïdes, aux anesthésiques locaux, et aux traitements pour le diabète, les maladies cardiovasculaires, l'ostéoporose et les vertiges. Cette situation **génère de l'angoisse chez les patients** tout en créant une **pression chronophage sur les pharmaciens** qui doivent constamment trouver des alternatives sans visibilité ni perspective d'amélioration.

L'impact s'étend aux **conditions d'exercice des médecins, qui doivent ajuster leurs prescriptions ou rééquilibrer les traitements** ; mais aussi sur la santé publique notamment avec un développement prévisible de l'antibiorésistance.

Les patients se voient contraints d'obtenir des médicaments à l'étranger sans prise en charge par l'assurance maladie, engendrant des **inégalités d'accès aux soins**.

Des **comportements inquiétants émergent**, tel que le troc de médicaments sur les réseaux sociaux, par crainte de manquer de traitements parfois vitaux, une pratique extrêmement dangereuse. Plus grave encore, cette pénurie pousse certains patients à chercher leur traitement sur des sites internet, une pratique interdite en France, avec **une probabilité élevée de tomber sur des médicaments falsifiés**.

De plus, nous constatons que **les situations épidémiques exceptionnelles ne sont pas suffisamment anticipées**. L'hiver 2022-2023 en est l'illustration avec la triple épidémie de covid-19, de grippe et de bronchiolite. Un manque de prévision qui engendre des pénuries sur certains médicaments courants.

Cette tension déjà considérable aujourd'hui, deviendra catastrophique avec l'arrivée des pathologies hivernales dans les semaines à venir.

Face à cette situation, source d'anxiété, de défiance et de perte de confiance en notre système de soins, une action urgente est nécessaire.

Le conseil régional des Hauts-de-France, réuni en assemblée plénière, préconise une mise en œuvre rapide des recommandations de la commission d'enquête du Sénat intitulée "Pénurie de médicaments : trouver d'urgence le bon remède", et appelle :

- Le gouvernement à se saisir de ce sujet urgent en l'intégrant notamment dans les Projets de loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) ;
- Une redéfinition des relations avec l'industrie pharmaceutique pour continuer à financer l'innovation tout en maintenant l'approvisionnement des pays de l'Union Européenne en médicaments matures ;
- Une politique de relocalisation de l'industrie pharmaceutique en Europe ;
- Plus de transparence dans toute la chaîne du médicament et sur les quotas ;
- Davantage de contrôle des anticipations des industriels en amont des prochaines saisons hivernales.



Daniel LECA

VOEU ADOPTÉ

Conseil Régional Hauts-de-France

Séance Plénière du 23 Novembre 2023

Motion commune à l'ensemble des groupes politiques du Conseil régional Hauts-de-France

INONDATIONS : LA REGION FAIT APPEL A LA SOLIDARITE EUROPEENNE, A L'ETAT ET PREND SES RESPONSABILITÉS POUR AIDER LES SINISTRES.

Notre territoire est largement sous les eaux. Depuis plusieurs semaines, notre région fait face à une succession de catastrophes naturelles. Après les tempêtes Ciaran et Domingos, des pluies torrentielles se sont abattues sur le territoire. L'Aa, l'Authie, la Canche, la Hem, la Lawe Laquette, la Liane et la Lys et le marais audomarois ont atteint des niveaux records, engendrant des inondations sans précédent. Rien n'est épargné : habitations, écoles, terres agricoles, entreprises et commerces sont durement touchés.

Jamais nous n'avions connu une catastrophe d'une telle ampleur, avec une étendue géographique si importante et une durée aussi longue. Mais aussi exceptionnelle soit cette catastrophe, elle augure les changements brutaux provoqués par les dérèglements climatiques.

L'Audomarois, le Boulonnais, le Béthunois, le Calaisis et le Montreuillois sont en grande difficulté. Une partie de la Flandre, dans le Nord, est également impactée. De nombreux habitants désespérés ont dû abandonner leur domicile ; les agriculteurs et les éleveurs sont dans l'angoisse, incapables de mesurer les dégâts ; de nombreuses entreprises ont dû cesser leurs activités. Le bilan est lourd.

Face à ces événements historiques, les acteurs locaux se mobilisent. Les élus, les secours et les associations sont aux côtés des sinistrés. Les Maires sont, une nouvelle fois, en première ligne pour aider les habitants. L'État, la Région et les Départements sont présents et travaillent de concert afin de mettre en place des dispositifs exceptionnels pour venir en soutien des territoires. Les citoyens eux-mêmes se mobilisent pour prêter main forte, dans un élan de solidarité qui fait l'ADN de notre Région.

La Région s'engage à mobiliser ses directions, notamment celles chargées de l'aménagement et de la prospective, à la définition de bonnes pratiques en matière d'aménagement urbain pour permettre aux collectivités, aux acteurs économiques et aux particuliers de maximiser la rétention et l'infiltration des eaux de pluie, afin de

limiter les ruissellements et de retarder les apports d'eau pluviale dans les cours d'eau comme dans les réseaux.

La solidarité nationale s'organise, celle-ci doit être massive, et les secours d'autres départements viennent renforcer les effectifs déjà présents. C'est une vague incroyable de coopération qui se déploie pour aider notre territoire à se relever.

Mais l'avenir reste encore incertain. C'est pourquoi nous appelons à une reconstruction à la hauteur de la catastrophe, c'est-à-dire exceptionnelle.

L'ampleur des dégâts reste à définir mais tous nos partenaires, en particulier européens, doivent se mobiliser afin de répondre au plus vite aux besoins de nos habitants et aux impératifs qui s'imposeront à nous. Des investissements devront également servir à la prévention, pour éviter de telles crues à l'avenir.

Le Conseil régional Hauts-de-France, réuni en Séance plénière, le 23 novembre 2023, demande l'activation des trois mécanismes de soutien européen à savoir :

- L'intervention de la protection civile de l'Union Européenne,
- La mobilisation du fonds de solidarité de l'Union Européenne
- L'activation de l'Instrument d'Aide d'Urgence

Ainsi que les engagements de l'État suivants :

- La Suspension temporaire de certaines cotisations sociales et fiscales pesant sur nos concitoyens et sur les entreprises.
- La collaboration avec les compagnies d'assurance de façon à éviter l'augmentation des cotisations et des franchises pour les particuliers et les entreprises.
- La constitution et le déblocage d'un fonds contribuant à la reconstruction pour les sinistrés.
- L'accompagnement et le soutien financier des intercommunalités afin de réaliser des travaux permettant de mettre à niveau des dispositifs servant à prévenir et contenir les intempéries (stations de relevage, bassins de rétention, pompes, nettoyages des fossés...) dans le cadre de leur compétence GEMAPI.
- L'accompagnement et le soutien financier des agriculteurs dont les exploitations, terres et troupeaux ont été touchés.

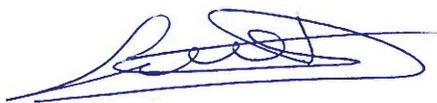
Par ailleurs, la Région :

- Met en place une cellule de crise et d'écoute durable pour accompagner les populations en détresse.
- La Région décide de créer une aide financière pour les communes et les intercommunalités afin de lutter collectivement contre les inondations, notamment en incitant les communes à déléguer cette compétence aux intercommunalités.

L'objectif est de faciliter le travail avec les syndicats de bassins versants, afin d'engager des travaux, notamment de prévention, qui sont financés en grande partie par l'Agence de l'eau.

Enfin, dans le cadre de la COP régionale souhaitée par Elisabeth Borne et en mobilisant ses services et moyens, la Région s'engage :

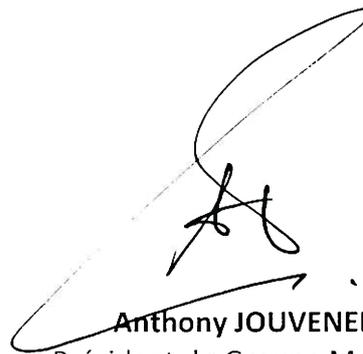
- dans une véritable politique d'évaluation des risques et de perspectives sur son territoire.
- à informer et accompagner les populations dans les décisions qui seront prises
- à impulser une dynamique d'harmonisation des politiques et des compétences de l'eau à l'échelle régionale.



Daniel LECA
Président du Groupe UDI



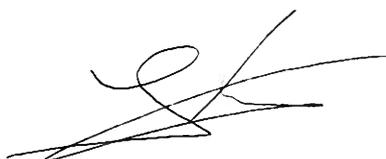
Christophe COULON
Président du Groupe MRRI



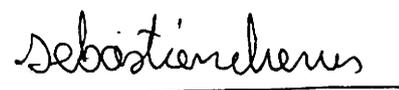
Anthony JOUVENEL
Président du Groupe MoDem



Karima DELLI
Président du Groupe PCPE



Sarah KERRICH-BERNARD
Président du Groupe GRE



Sébastien CHENU
Président du Groupe RNia

MOTION ADOPTÉE



VCEU
PORTANT SUR TOUT OBJET
D'INTERET REGIONAL
(hors compétences régionales)

Déposé par le groupe politique : Gauche Républicaine et Écologique
Séance plénière du : 23 novembre 2023
Titre du vœu : Soutien aux acteurs régionaux de l'hébergement d'urgence
Rédacteur : Bernard Baude

Signature :

Le retour de l'inflation, généralisée, occasionne de grandes difficultés, particulièrement quand elle touche les biens de première nécessité et l'énergie.

Ces difficultés sont aggravées pour les publics les plus défavorisées, et pour les structures qui se consacrent à les soutenir.

J'ai ainsi été interpellé par l'APSA, Association Pour la Solidarité Active, dont le siège est à Lens, et qui craint de devoir fermer des places d'hébergement.

Selon la Fédération des Acteurs de la Solidarité, il manquerait en effet 18 millions d'euros au secteur de l'hébergement d'urgence pour maintenir ses activités. L'Etat pourrait réduire le besoin de financement de moitié, soit 9 millions. Mais à condition de supprimer des places d'hébergement, alors que le nombre de demandes a augmenté de 9 % entre décembre 2021 et décembre 2022 !

Par conséquent, il est demandé aux acteurs du secteur de trier entre les bénéficiaires, et donc de choisir parmi les plus pauvres d'entre nous lesquels méritent d'être soutenus et hébergés, et lesquels doivent être laissés sur le bord de la route. A la rue.

Nous nous réunissons 3 jours après la date anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant le 20 novembre 1989, alors que des organisations comme l'UNICEF estiment que 2000 enfants dorment chaque soir dans la rue en France, estimation sous-évaluée de leur propre avis.

Cela montre, s'il en était besoin, que le logement social lui-même ne parvient plus à insérer suffisamment de monde dans ces dispositifs, en partie à cause des difficultés des ménages à accéder au marché locatif privé comme à la propriété individuelle.

Par ailleurs, l'ensemble de la filière sociale est confronté au manque de moyens humains pour assurer l'insertion sociale des publics, du fait de l'épuisement du souffle bénévole comme des difficultés du secteur à rémunérer convenablement ses salariés.

Bien évidemment, les caractéristiques socio-économiques des Hauts-de-France font que nous sommes particulièrement concernés par ce sujet et par ce qui s'apparente à une bombe à retardement sociale.

Nous demandons donc au Gouvernement et aux Parlementaires, par cette motion, la création d'un fonds d'urgence d'aide aux associations caritatives et aux structures d'hébergement d'urgence, le maintien, voire l'augmentation du nombre de places disponibles dans les Hauts-de-France, et plus généralement la reprise de la construction de logements sociaux.

Quasiment 70 ans après l'appel de 1954, n'acceptons-pas qu'en dépit de toutes les promesses de Présidents de la République successifs, des familles dorment encore à la rue !

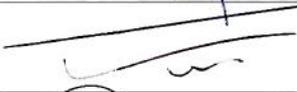
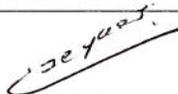
VOEU ADOPTÉ

ANNEXE 4

Liste d'émargement

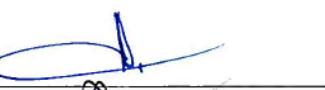
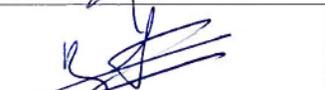
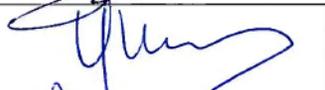
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 23 NOVEMBRE 2023

NOM – Prénom	SIGNATURE
AGIUS Emmanuel	
ANDRIS Régine	
BARA Laurence	
BARISEAU Florence	
BATAILLE Jean-Pierre	
BAUDE Bernard	
BAZAN Laure	
BEAUCHAMPS Philippe	
BERTELOOT Pierrick	
BERTRAND Xavier	
BEYAERT Martial	
BIEGALSKI Valérie	
BILDE Bruno	
BILLET Nathalie	

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 23 NOVEMBRE 2023

NOM – Prénom	SIGNATURE
BOISSEAUX Anne-Sophie	
BOMMART Émilie	
BOUCHART Natacha	
BOURGHELLE-KOS Nadège	
BRICE Laurent	
BROHARD Yannick	
BRUN Cédric	
BRUNET Sylvaine	
BUTEL Yves	
CABAYE Maxime	
CAMBIER Guislain	
CARON Philippe	
CASIER Odile	
CASTIGLIONE Salvatore	

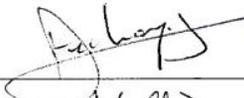
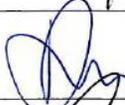
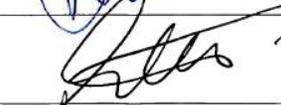
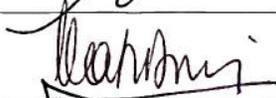
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 23 NOVEMBRE 2023

NOM – Prénom	SIGNATURE
CAUWEL Jean	
CHARPENTIER Laurence	
CHENU Sébastien	
CLAVET Bruno	
CLOBOURSE Elisabeth	
CLOEZ Elodie	
COLSON Aurore	
COULON Christophe	
COURTIAL Edouard	
COUSIN Alexandre	
DE TEMMERMAN Jennifer	
DECAGNY Arnaud	
DECOSTER François	
DELAIRE Marie-Noëlle	
DELANNOY Sandra	

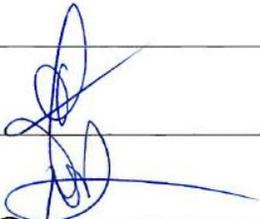
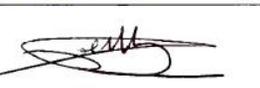
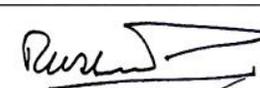
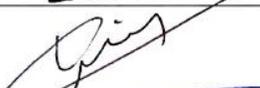
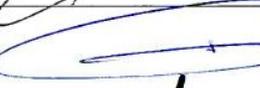
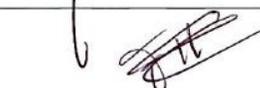
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 23 NOVEMBRE 2023

NOM – Prénom	SIGNATURE
DELBAR Guillaume	
DELEBARRE Christelle	
DELEFORTRIE Christine	
DELHAYE Eric	
DELLI Karima	
DEMARTHE Pascal	
DESCAMPS Carlos	
DESFONTAINES Cathy	
DESHAYES François	
DHALLUIN Héroïse	
DHERSIN Franck	
DHIFALLAH Mabrouka	
DISDIER Mélanie	
DOMISE Martin	
DONNAY Eric	

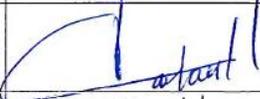
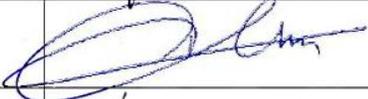
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 23 NOVEMBRE 2023

NOM – Prénom	SIGNATURE
DORCHIES Mady	
DROBINOHA Nathalie	
DUCLOY Michèle	
DUCRET Stéphanie	
DUFOSSET Alexandre	
DUMONT-DESEIGNE Véronique	
DURAND Eric	
DURIEZ Marie-Christine	
ELAZOUZI Hakim	
ENGRAND Christine	
ENGRAND Olivier	
EYMERY Philippe	
FAGOT Maryse	
FASQUELLE Daniel	
FATNA Hugnette	

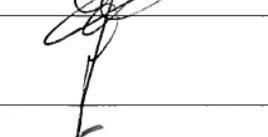
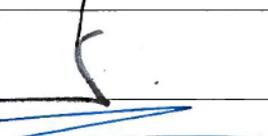
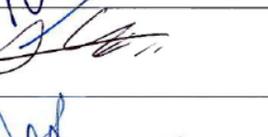
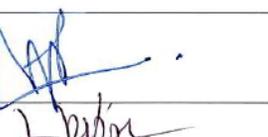
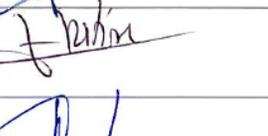
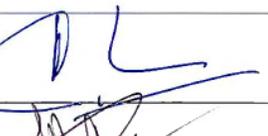
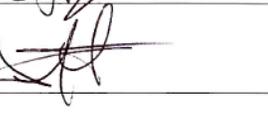
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 23 NOVEMBRE 2023

NOM – Prénom	SIGNATURE
FENAIN Virginie	
FINEZ Sabine	
FLAMANT Sarah	
FONTAINE Jean-Paul	
FONTAINE Anne-Sophie	
FOURÉ Brigitte	
FOUTRY Luc	
GACQUERRE Amel	
GENELLE André	
GÉRARD Bernard	
GHEERBRANT Nathalie	
GIBSON Pierre-Emmanuel	
GOMBERT Sandrine	
GONDY Elisabeth	

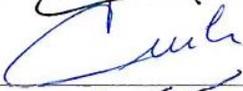
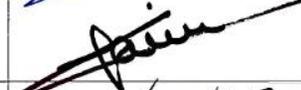
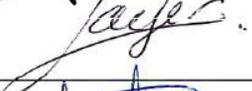
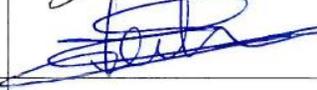
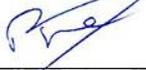
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 23 NOVEMBRE 2023

NOM – Prénom	SIGNATURE
GONSSE Franck	
GUINIOT Michel	
HAMDANE Zahia	
HANSEN-CATTA Paul-Henry	
HARLÉ D'OPHOVE Guy	
HAVEZ Audrey	
HERBANNE Chanez	
HERIZI Samira	
HEUSÈLE Alban	
HUTCHINSON Yvan	
HUTIN Thomas	
HUYGHE Sébastien	
ITTELET Isabelle	
JANIER DUBRY Nelly	

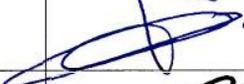
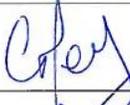
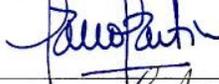
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 23 NOVEMBRE 2023

NOM – Prénom	SIGNATURE
JOLY Claire	
JOMBART Simon	
JOUVENEL Anthony	
JULIEN PEUVION Paulette	
KERRICH-BERNARD Sarah	
LAMARQUE Emmanuelle	
LAYER Marie-Ange	
LEBAS Nathalie	
LECA Daniel	
LEFEBVRE Frédéric	
LERMYTTE-BAVAY Marie-Claude	
LESNE Marie-Sophie	
LETURQUE Frédéric	
LHOMME Brigitte	

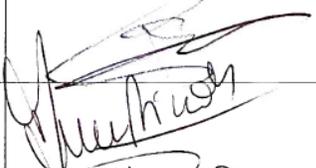
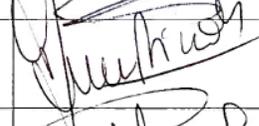
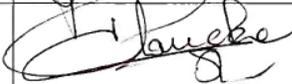
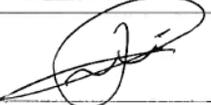
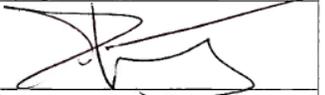
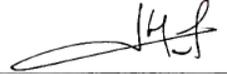
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 23 NOVEMBRE 2023

NOM – Prénom	SIGNATURE
LORIC Jean-Christophe	
LUBREZ Caroline	
LUNDY Roxane	
LUZI Fulvio	
MACAREZ Frédérique	
MAESELE Alexandre	
MALIAR Faustine	
MAQUET Emmanuel	
MARAIS-BEUIL Claire	
MARCELLAK Serge	
MARTIN Manoëlle	
MASSAU Fatima	
MERLIER-LEQUETTE Sophie	
METTAI Gilles	
MICHALAK Jean-Michel	

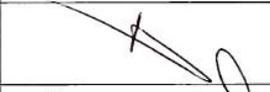
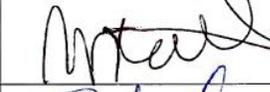
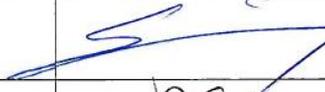
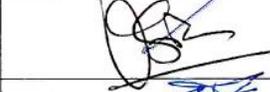
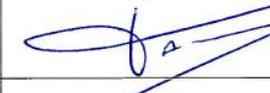
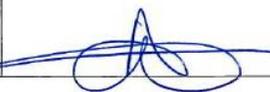
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 23 NOVEMBRE 2023

NOM – Prénom	SIGNATURE
MIQUEL Martine	
MOTTE Frédéric	
MOYSE Dominique	
MULOT Jean-Paul	
NAVE Adrien	
PEN Loïc	
PINON Anne	
PLANCKE Patricia	
PLANQUE Olivier	
POIX Julien	
PONCHAUX Danièle	
POUPART Patricia	
PROUVOT Laurence	
PYPE Denis	
QUIGNON Catherine	

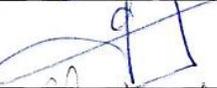
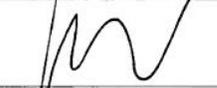
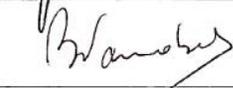
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 23 NOVEMBRE 2023

NOM – Prénom	SIGNATURE
RAPIN Jean-François	
RICHARD Nicolas	
RIGAUD Laurent	
ROHART Ludovic	
ROUCHET Margaux	
SADOUNE Samia	
SAINT-HUILE Benjamin	
SECK Marianne	
SILLANI Antoine	
SIMÉON Serge	
SIX Valérie	
SOUFFLET Jean-Louis	
TACCOEN Jean-Michel	
TANGUY Jean-Philippe	
TASZAREK Anne-Sophie	

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 23 NOVEMBRE 2023

NOM – Prénom	SIGNATURE
TEINTENIER Véronique	
TEMPREMAN Grégory	
TÉTARD Ghislain	
THÉVENIAUD Philippe	
TIRMARCHE Benoit	
TONDELIER Marine	M. TONDELIER
TORRE Philippe	
VANNOBEL Bernadette	
VARET Edith	
VUYLSTEKER Katy	